## Rapport financier

## 2006











#### Sommaire

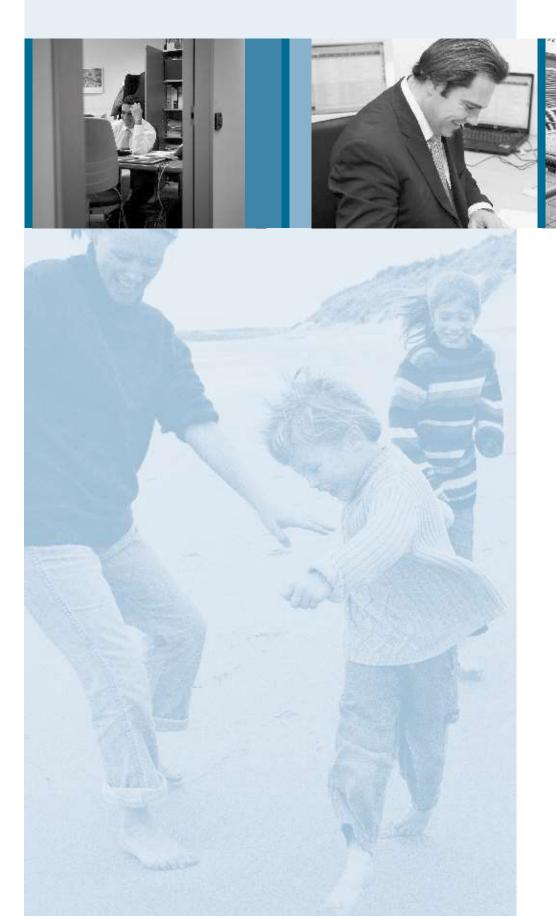
\_

- 2 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 10 RAPPORT DU PRÉSIDENT
  DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 26 RAPPORT DES COMMISSAIRES
  AUX COMPTES SUR LE RAPPORT
  DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
  DE SURVEILLANCE
- 27 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
- **27** Faits marquants
- 31 L'activité
- 40 Comptes consolidés
- 44 Comptes sociaux de CNP Assurances
- 45 Perspectives de développement
- 45 Le contrôle interne
- 56 Le développement durable
- 67 Le gouvernement d'entreprise
- 69 Tableau récapitulatif des délégations données par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire
- 70 Rapport du Directoire sur les projets de résolution
- 73 Organes d'administration, de direction et de surveillance

- 101 VALEUR INTRINSÈQUE (EMBEDDED VALUE)
- 107 COMPTES CONSOLIDÉS
- 219 RAPPORT DES COMMISSAIRES
  AUX COMPTES SUR LES COMPTES
  CONSOLIDÉS
- 221 COMPTES SOCIAUX (EXTRAITS)
- 226 RAPPORT SPÉCIAL DES
  COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 230 RENSEIGNEMENTS
  DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 250 TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 253 IMPLANTATIONS
  DE CNP ASSURANCES

## Rapport financier

## 2006



# Observations du Conseil de surveillance

### Sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice 2006

## Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 avril 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires.

Le Conseil de surveillance rend compte aux actionnaires de CNP Assurances, réunis en Assemblée générale, de ses observations sur la gestion de la Société et de son Groupe ainsi que sur l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé.

Le contrôle de la gestion du groupe CNP Assurances, l'examen des comptes et les diverses attributions définies par la loi et les statuts de la Société sont assumés en toute indépendance par le Conseil de surveillance.

#### 1\_MISSION GÉNÉRALE DE CONTRÔLE PERMANENT

Dans le cadre de sa mission générale de contrôle et de ses travaux récurrents, le Conseil a examiné l'évolution et les résultats de la Société tout au long de l'exercice 2006 au travers notamment, des rapports trimestriels et des résultats semestriels et annuels qui lui ont été présentés par le Directoire.

L'attention du Conseil a également été sollicitée sur des projets de développement économique et stratégique significatifs du groupe CNP.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a veillé régulièrement à la fiabilité et à la clarté des informations financières fournies aux actionnaires et au marché, en restant attentif à la transparence et à la pertinence des informations émanant de la Société sur tout sujet susceptible d'avoir un impact sur la valeur patrimoniale du Groupe dans son ensemble.

#### 2\_MODE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de 17 membres nommés pour une durée statutaire de 5 ans. Il s'est réuni conformément au calendrier annuel adopté lors de la dernière réunion de l'exercice 2005. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de surveillance de CNP Assurances a ainsi tenu six réunions auxquelles, en moyenne, plus de 75 % de ses membres ont participé.

Pour marquer l'importance que revêt l'implication personnelle des membres du Conseil, l'attribution des jetons de présence est entièrement fonction de la participation effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et de ses Comités spécialisés. Le Président du Conseil de surveillance ne perçoit pas de jetons de présence pour sa participation aux réunions de cette instance.

Les membres du Conseil de surveillance, sont choisis, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, pour leur compétence, la complémentarité de leurs expériences respectives et leur capacité à s'impliquer durablement dans la supervision du groupe CNP Assurances.

Afin de marquer leur *affectio societatis*, chaque membre du Conseil de surveillance est tenu de détenir au minimum 50 actions de la Société, inscrites sous forme nominative ; ce minimum étant porté à 100 titres pour le Président du Conseil.

L'organisation, le mode de fonctionnement du Conseil de surveillance et ses relations avec le Directoire sont régis, audelà de la loi et des statuts, par un règlement intérieur dont il est rendu compte dans le rapport du Président du Conseil de surveillance prévu par la Loi de Sécurité Financière du 1<sup>er</sup> août 2003.

Le Conseil est particulièrement attentif à l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses comités spécialisés constitués en son sein.

C'est dans cet esprit que l'avenant n° 3 du pacte d'actionnaires, signé le 8 janvier 2007, prévoit notamment que sur l'ensemble des membres du Conseil qui serait porté à 18, six d'entre eux

sont éligibles sur proposition de la Caisse des Dépôts, cinq sur proposition de Sopassure (holding détenu par La Banque Postale et le Groupe Caisse d'Épargne), un sur proposition de l'État auxquels s'ajoute la désignation de quatre personnalités qualifiées indépendantes, d'un représentant des salariés actionnaires et d'un membre désigné sur proposition d'actionnaires entrés au capital sur le fondement d'accords de coopération industrielle, commerciale ou financière.

Le Conseil considère que cette répartition des qualités garantit la prise en compte de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires dans les décisions de la Société.

Le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi conformément à la Loi de Sécurité Financière, détaille dans sa première partie les conditions de préparation et de fonctionnement des travaux du Conseil de surveillance.

#### 3\_LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU COMITÉ D'AUDIT EN 2006

#### 3.1\_COMPTES ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2006

Le Comité d'audit, réuni le 30 mars 2006, conformément à ses attributions, a rendu compte au Conseil de surveillance de ses travaux sur le dossier d'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2005.

Lors de cette séance, le Conseil a notamment constaté l'évolution satisfaisante des principales données clés concourant à la formation du résultat de la Société et a examiné avec attention la contribution des différentes filiales internationales dans le résultat du groupe CNP Assurances. Le Conseil a ainsi constaté que si l'activité assurantielle réalisée en France contribue, dans le résultat global de 952,3 M€, à hauteur de 832 M€ (soit une progression de 10 %), l'ensemble des filiales internationales participe à hauteur de 100,1 M€ (soit une croissance de 69 %) ; cette forte progression à l'international résulte surtout du changement de périmètre lié à l'intégration de Fineco Vita, Caixa Seguros améliorant toutefois sensiblement sa contribution de 56 %.

Le Conseil de surveillance, rejoignant en cela les observations du Comité d'audit, a souligné la qualité des fondamentaux de la Société, et apprécié la diminution du poids du résultat non récurrent dans le résultat global et la part significative de l'activité internationale ainsi que de la contribution des filiales étrangères au résultat du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil a exprimé au Directoire sa satisfaction sur l'amélioration de la lisibilité des états financiers qui lui ont été présentés dont il a noté la clarté sans cesse accrue au fil des exercices.

Par ailleurs, le Comité a attiré l'attention du Conseil sur le calcul de la valeur intrinsèque de CNP Assurances *(embedded value traditionnelle ou TEV)* dont la valeur au 31 décembre 2005 s'élevait à 54,9 € par action, en hausse de 9,6 % par rapport à fin 2004. Pour la première fois, cette valeur intrinsèque a été présentée au Conseil de surveillance au format européen *(European Embedded value* ou EEV), sa valorisation supérieure de 4,5 € par action par rapport à celle exprimée en TEV s'explique par l'appréciation de 8,2 % de la valeur du portefeuille (In force), la valeur de l'actif net réévalué (ANR) étant la même à 45,8 € par action (contre 42,3 € à fin 2004).

Lors de l'examen du dossier préparatoire de l'Assemblée générale des actionnaires de 2006, le Comité d'audit et le Conseil ont pris connaissance du rapport du Président du Conseil de surveillance résultant de la Loi de Sécurité Financière et des orientations retenues pour son élaboration. Ce rapport synthétise les principales actions menées en 2005 en esquissant les principaux axes d'amélioration envisagés. Le Conseil s'est assuré auprès des Commissaires aux comptes que ce rapport répondait correctement aux exigences de la loi et qu'il était le reflet de la situation existante en matière de procédures de Contrôle interne.

#### 3.2\_COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2006

Au cours de l'examen des comptes semestriels 2006, les observations du Conseil de surveillance ont porté sur le net retournement de tendance de l'impact créé par la réévaluation IFRS, notamment sur le résultat net part du Groupe, qui a diminué de 65 M€ alors qu'il était en croissance de

près de 100 M€ sur le second semestre 2005. Le Conseil a ainsi mesuré l'acuité des fluctuations susceptibles de se réaliser. À cet égard, et au regard de son poids dans les effets de la réévaluation, le Conseil, relayant une interrogation de son Comité d'audit, a souhaité que la partie trading de l'actif, qui comporte principalement des instruments avec dérivé incorporé ou support d'unité de compte, soit appréciée sous un angle plus économique afin de déterminer, notamment, si certains des éléments la composant n'avaient pas vocation à en sortir pour intégrer une autre composante de l'actif moins sensible aux effets de la réévaluation.

D'autre part, le Conseil a été attentif à la conduite du business plan de la filiale italienne et notamment à l'accélération attendue de la croissance du chiffre d'affaires sur des produits plus profitables, la faiblesse de la rentabilité constatée devant conduire CNP Assurances à une vigilance renforcée sur ce dossier.

Cet examen des comptes semestriels a été également l'occasion pour le Conseil de poursuivre son appréciation de la partie non récurrente des résultats, évaluée au 30 juin 2006 en forte baisse par rapport au 30 juin 2005 en raison principalement de la passation d'une provision pour risque croissant et d'une Participation aux excédents (PPE) non cantonnée pour 157 M€ contre 99 M€ au second semestre 2005, ce qui a, une nouvelle fois, conforté le jugement du Conseil sur la sensibilité du résultat non récurrent au poids du provisionnement.

À cet égard, après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes de la Société, le Conseil s'est assuré avoir reçu toutes les informations et les explications nécessaires. Le Conseil a pris également la mesure de l'effort considérable requis, en termes d'adaptation des outils et d'accroissement des moyens, notamment humains, pour que la publication des comptes afférents à l'exercice 2006 se réalise de manière satisfaisante.

#### 3.3 CONTRÔLE INTERNE

Lors de sa réunion du 19 décembre 2006, le Conseil a examiné le rapport de l'Audit interne et le rapport du Contrôle interne, accompagnés des observations de son Comité d'audit. Le Conseil a pris connaissance notamment du bilan 2006 de l'audit interne, et plus particulièrement des principaux constats et des recommandations effectués lors des missions d'audit. Il a également examiné les programmes de travail prévus pour 2007 dans les deux secteurs d'activité de l'audit et du Contrôle internes.

S'agissant de l'Audit interne, le développement des échanges internationaux entre les auditeurs du groupe CNP Assurances ainsi que l'objectif d'auditer l'ensemble des champs d'activité et des structures de CNP Assurances sur une période de cinq ans ont particulièrement retenu l'attention du Conseil au titre des points marquants d'évolution depuis un an.

Le Conseil a constaté que le bilan général dressé par la Direction de l'audit révélait des progrès significatifs, notamment quant à la documentation des procédures et du renforcement du dispositif de Contrôle interne et de maîtrise des risques liés aux activités. Mais il a également identifié des points nécessitant des efforts d'amélioration concernant notamment les outils de pilotage des activités et une meilleure prise en compte des nouvelles contraintes réglementaires en matière de publication des résultats.

Par ailleurs, s'agissant de l'exposé du programme d'audit pour 2007, le Comité a considéré que l'objectif de la Direction de l'audit d'améliorer sa valeur ajoutée en préparant sa certification s'inscrivait dans un axe que CNP Assurances devait plus systématiquement rechercher pour la majeure partie de ses activités. À cette occasion, le Comité d'audit a suggéré de faire un point périodique sur la distance qui sépare les activités de leur certification afin d'intensifier ce processus qualitatif chez CNP Assurances.

S'agissant du bilan 2006 et du programme 2007 de la structure en charge du Contrôle interne, le Comité d'audit a été particulièrement attentif au déploiement des premières campagnes d'auto-évaluation et au pourcentage de 18 % qui correspond aux auto-évaluations jugées insatisfaisantes par les évaluateurs et qui conduisent à ce que des plans d'actions soient définis par les opérationnels pour remédier aux situations observées.

En ce qui concerne les perspectives 2007, le Comité d'audit a noté l'élargissement du champ d'activité et l'évolution de la DRCI, appelée désormais Direction des risques et de la conformité en notant que cette proposition du Directoire, qui répond à un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, allait conduire à enrichir les attributions de la nouvelle direction.

## 3.4\_ÉVOLUTION DES FRAIS DE GESTION ET MAÎTRISE DES COÛTS

À la fin de l'année 2006, lors de son examen des prévisions 2007 relatives au marché de l'assurance de personnes et à celles afférentes à la progression propre de CNP Assurances, le Conseil a pu apprécier l'augmentation raisonnable des frais de gestion budgétés pour 2007 tout en se montrant attentif au rythme d'évolution plus intense de l'enveloppe dédiée aux dépenses de frais de personnel.

À cette occasion, le Conseil, approuvant la démarche de son Comité d'audit, a exprimé son souhait de disposer d'une approche plus économique de l'information communiquée au Conseil afin de lui permettre de se faire une opinion plus affinée sur la conformité de l'allocation de moyens au développement de l'entreprise.

Le Conseil a pu constater, par ailleurs, la maîtrise accrue de la question de l'encadrement des coûts, notamment par la poursuite de l'amélioration du ratio frais de gestion sur encours, du nombre de contrats individuels gérés par agent, ainsi que des gains obtenus sur les achats réalisés par la structure dédiée à cette fonction. S'agissant de sa volonté exprimée en 2005 de détenir le ratio coût informatique sur primes le plus bas du marché, le Conseil de surveillance a noté avec satisfaction que CNP Assurances avait progressé sur ce terrain en 2006 en devançant notamment son principal concurrent.

#### 4\_LES TRAVAUX DU CONSEIL ET DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET NOMINATIONS EN 2006

Le Comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2006 et l'ensemble de ses membres a participé aux délibérations qui ont porté sur les sujets suivants :

#### 4.1\_RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE Au titre de l'exercice 2005

Pour mener à bien ses travaux, le Comité a fait appel à l'expertise d'un cabinet indépendant auquel il a été commandé une étude comparative sur les rémunérations des dirigeants de sociétés comparables à la taille et à l'activité de CNP Assurances.

Sur la base des recommandations de son Comité des rémunérations et des nominations, réuni le 28 mars 2006, le Conseil de surveillance a procédé à la détermination de la part variable de la rémunération des membres du Directoire et a retenu les éléments suivants :

Les objectifs collectifs, dont la proportion est plafonnée à 30 % dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 3 critères préalablement fixés, relatifs à :

- l'évolution de la productivité avec un critère du ratio des frais de gestion sur encours ;
- l'évolution du cours de Bourse de l'action CNP Assurances ;
- la variation du résultat récurrent.

Ces critères collectifs, inchangés depuis l'exercice 1999, ont été complétés par des éléments individuels dont la proportion dans le calcul de la part variable était plafonnée, pour l'exercice 2005, à 30 %. Ces critères sont différenciés selon les domaines de compétences dévolus à chaque membre du Directoire, dans le cadre de la répartition de leurs tâches directoriales.

Après avoir évalué le degré d'atteinte de ces différents objectifs, le Conseil de surveillance, sur proposition de son Comité, a décidé de fixer la part variable des rémunérations applicables aux objectifs collectifs à 28 % et de fixer la part variable liée aux objectifs individuels entre 17 % et 20 %, soit un total de part variable pour l'exercice 2005 qui varie de 45 % à 48 % selon les membres concernés.

#### Au titre de l'exercice 2006

Pour l'exercice 2006, le Conseil, sur proposition de son comité spécialisé, a décidé de ne procéder, par rapport à l'exercice 2005, à aucune modification concernant la partie fixe de la rémunération attachée au contrat de travail, à l'exception de la rémunération du Directeur financier dont la partie fixe de la rémunération est portée de 205 000  $\epsilon$  à 235 000  $\epsilon$  brut annuel.

À compter de l'exercice 2006, il a été décidé de porter le montant de la rémunération fixe au titre du mandat social de 30 500 € à 50 000 € pour les membres du Directoire et de 30 500 € à 80 000 € pour le Président du Directoire.

Quant à la proportion de la part variable de la rémunération des membres du Directoire, le Conseil de surveillance a décidé de fixer, à partir de l'exercice 2006, une fourchette comprise entre 0 et 70 %, soit respectivement pour les critères collectifs d'une part, et pour les critères individuels d'autre part, une fourchette comprise entre 0 et 35 %.

#### 4.2\_RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE Au titre de l'exercice 2006

Dans le cadre de l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée générale du 30 mai 2006, le Comité des rémunérations et des nominations a également étudié, dans sa séance du 13 mars 2007, la répartition des jetons rétribuant l'activité des membres du Conseil et des censeurs, au titre de l'exercice 2006.

Étant rappelé que le Conseil de surveillance du 4 avril 2006 avait décidé de fixer le montant unitaire alloué à 3 800 € par séance du Conseil de surveillance et de maintenir à 3 050 € le montant afférent aux Comités spécialisés, les propositions émises par le Comité et acceptées par le Conseil de surveillance ont pris en compte dans la répartition qu'il a effectué le 20 mars 2007, la participation effective des membres aux réunions du Conseil et de ses Comités spécialisés.

Concernant le Président du Comité d'audit, le Conseil a décidé de maintenir l'attribution d'un doublement du montant unitaire des jetons de présence alloués en rétribution de l'activité et des fonctions de Présidence de cette instance.

Il convient de rappeler également que le Président du Conseil de surveillance ne perçoit pas de jetons de présence de la Société.

L'ensemble des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux est précisé dans le rapport de gestion du Directoire, conformément aux prescriptions légales et selon les normes de transparence de CNP Assurances.

#### 5\_DOSSIERS STRATÉGIQUES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2006

### 5.1\_ACQUISITION PAR CNP ASSURANCES DE 100 % DU CAPITAL D'ÉCUREUIL VIE

Le Conseil de surveillance, réuni le 10 octobre 2006, a approuvé les modalités de l'acquisition d'une fraction du capital social d'Écureuil Vie par CNP Assurances, ce qui a permis à la Société de contrôler à 100 % cette filiale déjà consolidée par intégration globale dans ses comptes et dont elle possédait auparavant 50,1 % du capital.

Cette opération, dont le principe avait été annoncé en mai 2006, a été réalisée par acquisition de titres détenus par le groupe des Caisses d'Épargne pour un montant de 1406 M€.

Lors de sa séance du 10 octobre 2006, le Conseil de surveillance s'est fait rendre compte par son Comité d'audit de l'audition des représentants d'UBS sur leur projet d'attestation d'équité. Le Conseil a été sensible à la concordance des résultats obtenus au terme des différentes approches possibles en matière d'acquisition avec le prix demandé par le groupe des Caisses d'Épargne. En outre, le Conseil a examiné avec soin la problématique de la diminution des fonds propres nets admissibles du montant correspondant au prix d'acquisition et la nécessité de

compenser cette diminution par des opérations d'augmentation de capital et/ou d'endettement subordonné supplémentaire.

C'est pourquoi, conformément à la procédure des conventions réglementées, le Conseil de surveillance a autorisé le Directoire, représenté par son Président, à conclure et signer le projet de contrat d'acquisition de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie par CNP Assurances auprès des Caisses d'Épargne pour un montant de 1 406 M€.

CNP Assurances a financé cette acquisition pour moitié par émission de dettes subordonnées et pour moitié par une augmentation de capital qui a été décidée par le Directoire après que l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 novembre 2006 ait autorisé le recours à une augmentation du capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 700  $M\varepsilon$ .

CNP Assurances a levé avec succès les fonds nécessaires au financement de l'acquisition d'Écureuil Vie, au travers de cette augmentation de capital et d'une partie de l'émission de dette subordonnée de 1 250 M€ réalisée en décembre.

Le Conseil de surveillance a considéré que l'acquisition de l'intégralité du capital social d'Écureuil Vie permettra à CNP Assurances de consolider son modèle d'affaires sur l'assurance vie, qui sera ainsi désormais identique entre ses deux principaux partenaires en France, le groupe des Caisses d'Épargne et La Banque Postale.

#### 5.2\_SKANDIA VIDA\*

Le 19 décembre 2006, le Conseil de surveillance a également été saisi pour avis, du projet d'acquisition de la filiale espagnole dénommée Skandia Vida, à hauteur de 94 % de son capital social pour un montant de 76 M€.

Ce projet a été favorablement accueilli par la majorité du Conseil de surveillance, qui a considéré que grâce à cette acquisition et conformément à sa stratégie de développement international principalement axée sur l'Europe du Sud, CNP Assurances, déjà implantée en Italie et au Portugal, pouvait entrer sur le marché de l'assurance vie individuelle en Espagne dans des conditions raisonnables.

Le Conseil de surveillance a particulièrement observé qu'à travers l'achat de cette plateforme de bancassurance vie, CNP Assurances poursuit deux orientations clés :

- développer les relations d'affaires avec les Caisses d'Épargne, le Conseil ayant relevé à ce propos que sept caisses sont aujourd'hui actionnaires minoritaires à hauteur de 6 % du capital de Skandia Vida ;
- renforcer et compléter la gamme des produits et services offerts par Skandia Vida en capitalisant sur l'expertise de CNP Assurances dans les domaines de la prévoyance et de la retraite.

À noter que cette opération qui a été finalisée le 20 février 2007 a été autorisée par la Commission européenne de la concurrence.

#### 5.3\_MONTEPASCHI VITA

Lors de sa séance du 19 décembre dernier, le Conseil avait également été informé par le Directoire de son intérêt pour le rachat de 50 % de Montepaschi Vita, la branche assurance vie de la banque italienne Banca Monte dei Paschi di Siena. À ce titre, la Société s'était portée candidate dans cette opération d'acquisition par une offre non engageante qui a donné lieu à de larges débats au sein du Conseil de surveillance. Ce dossier n'eut finalement pas de suite, la Société n'ayant pas déposé d'offre ferme.

#### **5.4\_POLITIQUE DE PLACEMENTS**

Depuis le décret n° 2006-287 du 13 mars 2006, il revient au Conseil de surveillance de prendre non seulement connaissance des documents présentés par le Directoire portant sur ce thème, mais également de les approuver en appréciant la mesure des risques et de la politique de gestion de ces risques par l'entreprise.

<sup>\*</sup> Dénommée, depuis avril 2007, CNP Vida.

Le Conseil de surveillance, qui a examiné ce dossier le 30 mai 2006, a relevé en particulier deux aspects majeurs par rapport aux années précédentes :

• l'intensification courant 2005 de la politique d'acquisition dans le capital investissement :

Conformément à la décision du Conseil de surveillance du 21 décembre 2004 visant à renforcer les investissements en *Private Equity* dans le cadre des engagements pris par la FFSA, CNP Assurances a doublé ses participations dans ce domaine en 2005 par rapport à celles de 2004.

• l'impact de l'évolution des actifs sur le résultat et la situation nette de CNP Assurances :

Le rôle des normes IFRS dans l'apparition des évolutions relatives à la valeur des actifs gérés est important en valeur absolue. Approuvant le Directoire dans son analyse, le Conseil a considéré que cette incidence ne doit pas pour autant et pour le moment conduire CNP Assurances à réduire drastiquement ses positions ouvertes sur le marché.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction sur la politique poursuivie par le Directoire dans la gestion de ses placements. Le Conseil a considéré que le programme entrepris préservait les intérêts fondamentaux des assurés avec une prise de risques mesurée. Le Conseil s'est par ailleurs assuré que la mesure des risques spécifiques à ce domaine d'activité faisait partie du champ d'intervention de la direction du Contrôle interne.

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 30 mai 2006, a donc décidé de fixer, à l'unanimité, les lignes directrices de la politique de placement en approuvant la poursuite de celles qu'il lui ont été présentées par le Directoire et dont il a été débattu en séance, en particulier celles afférentes aux limites des opérations sur les instruments financiers à terme.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance, estimant de son devoir d'exercer un contrôle accru, a mandaté son Comité d'audit, réuni le 20 septembre 2006, pour approfondir l'examen de cette politique, à l'appui notamment de tableaux reflétant l'allocation d'actifs des concurrents de CNP Assurances et proposer, au besoin, au Conseil, des ajustements.

Le Conseil de surveillance a par ailleurs, lors de sa séance du 26 septembre 2006, entendu le rapport du Directoire sur le Contrôle interne du groupe CNP, au titre de l'exercice 2005.

La production de ce nouveau rapport destiné à l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), établi en vertu et conformément aux dispositions du décret du 13 mars 2006, vient compléter le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le Contrôle interne dans le cadre de la Loi de Sécurité Financière.

#### 6\_TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2007

Comptes annuels et consolidés arrêtés

#### au 31 décembre 2006

Le Conseil de surveillance, réuni le 20 mars 2007, a naturellement examiné les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 ainsi que les rapports du Directoire sur la gestion de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice écoulé.

CNP Assurances a réalisé en 2006 une bonne performance qui se matérialise par une croissance de tous ses indicateurs. Le résultat net part du Groupe, en normes IFRS, atteint un montant de 1 145,3 M€. La valeur intrinsèque, après dividende, (*European Embedded value*) est de 67,55 € par action et la valeur des affaires nouvelles est de 2,2 € par action, selon la méthode en application des principes du CFO Forum.

Dans ce cadre, le Conseil de surveillance a approuvé le projet du Directoire de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2007, de fixer le montant du dividende à 2,30 € par action, soit une progression de 20,4 % par rapport à l'an dernier.

#### 7\_PROJETS DE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale des actionnaires est appelée cette année à approuver, outre les comptes de CNP Assurances et l'affectation du résultat distribuable, les projets de résolution concernant notamment le renouvellement des mandats de plusieurs membres du Conseil de surveillance et sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations,

- la nomination de M. Franck Silvent;
- parmi les autres projets de résolution présentés à l'Assemblée générale à caractère extraordinaire, figure une résolution qui a pour objet d'harmoniser les statuts de la Société avec les nouvelles dispositions issues du décret du 11 décembre 2006.

Le Conseil de surveillance a été complètement informé par le Directoire à la fois de la stratégie de développement du Groupe et de l'évolution de ses résultats.

Nous vous demandons en conséquence d'approuver les comptes de l'exercice sociaux et consolidés 2006, le projet d'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont présentées.

Enfin, le Conseil tient à exprimer à tous les membres du personnel ses remerciements pour le travail accompli avec le Directoire au cours de l'année écoulée.

> Le Conseil de surveillance Fait à Paris, le 20 mars 2007

## Rapport du Président

du Conseil de surveillance

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la Loi de Sécurité Financière, il m'appartient au titre de l'exercice 2006, en ma qualité de Président du Conseil de surveillance de la société CNP Assurances (la CNP), de vous exposer les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, y compris la politique de rémunération des dirigeants, ainsi que les procédures de Contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Ce document est divisé en deux parties ; la première est relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, la seconde traite de l'organisation des procédures de Contrôle interne.

#### 1\_LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Depuis 1992, CNP Assurances est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Deux règlements intérieurs fixent les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance et du Directoire.

Au cours de l'année 2006, le Conseil de surveillance de CNP Assurances a tenu six réunions auxquelles en moyenne plus de 75 % des membres ont participé.

Pour marquer l'importance que revêt l'implication personnelle des membres du Conseil, l'attribution des jetons de présence est entièrement fonction de la participation effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance s'est doté de deux Comités spécialisés permanents : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations.

#### 1.1\_LE COMITÉ D'AUDIT

Au cours de l'exercice 2006, le Comité d'Audit a tenu trois réunions, avec un taux de participation de ses membres supérieur à 90 %. Ce Comité est composé de cinq membres : son Président, Alexandre Lamfalussy, membre "indépendant", Edmond Alphandéry, Dominique Marcel, Patrick Werner et Nicolas Mérindol.

Ce Comité a traité notamment des sujets suivants :

- bilans 2006 et programmes 2007 des activités de l'Audit interne et du Contrôle interne ;
- arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés 2005, arrêté des comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2006, les prévisions d'activités et du budget 2007;
- point de l'acquisition de CNP Capitalia Vita;
- examen de l'équité du projet d'acquisition par CNP Assurances de 100 % du capital d'Écureuil Vie.

## 1.2\_LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : le Président du Conseil de surveillance, Edmond Alphandéry, qui assure également la présidence de ce Comité, le Directeur général de la Caisse des Dépôts (1), le Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale, Jean-Paul Bailly et le Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Charles Milhaud.

Au cours de sa séance du 28 mars 2006, ce Comité a traité des dossiers récurrents relatifs notamment à la détermination des rémunérations des membres du Directoire et à la répartition des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, ce Comité a examiné un projet d'attribution d'actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés de CNP Assurances.

#### Rémunérations des dirigeants (2)

Chaque membre du Directoire perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable liée à la réalisation d'objectifs collectifs et individuels fixés en début d'exercice.

Les objectifs collectifs sont fondés sur les performances de la Société : amélioration de la productivité (ratio des frais de gestion sur encours), évolution du cours de Bourse et variation du résultat récurrent. Les objectifs individuels sont différenciés selon les domaines de compétence dévolus à chaque membre du Directoire.

Suite à une décision du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2005, les membres du Directoire ont été autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés à compter de l'exercice 2005. Ils n'ont bénéficié jusqu'à ce jour d'aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

En vertu des dispositions de la loi du 26 juillet 2005, les informations suivantes doivent être rendues publiques :

- indemnités de fin de contrat de travail : chaque membre du Directoire dispose dans son contrat de travail d'une clause relative aux indemnités en cas de rupture du contrat ;
- indemnités de départ à la retraite : les membres du Directoire auraient droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité calculée en proportion de leur dernier salaire annuel brut et majorée en fonction de leur nombre d'années d'ancienneté. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire ;
- retraite supplémentaire : un régime à prestations définies a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances. L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

#### 2\_L'ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les diligences que j'ai effectuées à ce titre relèvent de deux approches distinctes mais complémentaires.

D'une part, mes fonctions de Président du Conseil de surveillance et de membre du Comité d'audit, m'ont permis de prendre régulièrement connaissance des procédures de Contrôle interne mises en place par la Société et d'évoquer ces questions avec les membres du Directoire, les responsables opérationnels et les Commissaires aux comptes.

D'autre part, j'ai mené une série d'entretiens avec les membres du Directoire et les cadres de Direction, afin d'obtenir tous les éléments pouvant utilement faire l'objet de développements dans le cadre de ce rapport.

J'ai ainsi rencontré les responsables des Directions plus spécifiquement en charge d'activités de contrôle transversales (Direction de l'Audit interne, Direction des Risques et de la Conformité, Direction de la Planification et de la Performance, Direction de l'Actuariat central), certains responsables de départements opérationnels (Direction des Investissements, Direction du Service aux assurés, Service Droit et Fiscalité de l'Assurance, Direction des Systèmes d'information, Direction des Partenariats individuels et grand public), ainsi que le responsable de la Direction comptable et juridique.

Chaque responsable m'a, de surcroît, préalablement à notre entretien, adressé un dossier détaillant l'organisation et l'action de sa Direction en matière de Contrôle interne.

<sup>(1)</sup> M. Francis Mayer, Directeur général de la Caisse des Dépôts, est décédé le 9 décembre 2006.

<sup>(2)</sup> Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants sont détaillées et quantifiées dans le rapport de gestion préparé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

#### 2.1\_OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Il convient tout d'abord de rappeler que l'activité exercée par CNP Assurances est encadrée par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires. Le Code des assurances édicte un ensemble de règles contraignantes et précises couvrant les aspects juridiques, techniques, financiers, prudentiels et comptables des opérations d'assurance.

Les compagnies d'assurances font, en France, qui plus est, l'objet d'un contrôle exercé par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM).

Le présent rapport rend compte de la situation au sein de CNP Assurances ; il porte également sur les procédures relatives au contrôle et au pilotage des filiales.

## 2.2\_PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES EN 2006 ET PROGRÈS RÉALISÉS

Je me suis attaché à suivre les progrès réalisés depuis le premier exercice au titre duquel ce rapport a été émis.

Ainsi, j'ai porté une attention particulière aux thèmes suivants:

- la poursuite du projet (coordonné par le Président du Directoire) intitulé "Loi de Sécurité Financière Contrôle interne". La première phase de ce projet qui avait pour objectif principal de créer un référentiel unique de Contrôle interne pour le Groupe, est achevée. La deuxième phase, qui a débuté à l'automne 2005, consiste à évaluer le Contrôle interne au moyen d'un dispositif d'auto-évaluation et de tests dont la mise en place a été initiée en 2006 avec la réalisation de trois campagnes d'auto-évaluation portant sur plus de 800 contrôles réalisés au moyen d'un outil de gestion dédié :
- le renforcement, en liaison avec les réseaux, du dispositif de maîtrise des risques juridiques et d'image liés à la conception et à la commercialisation des produits.

On peut citer à cet égard :

- le renforcement des procédures de revue et de validation des documents contractuels et publicitaires,
- ainsi que la démarche d'analyse et d'amélioration menée conjointement par la CNP et par La Banque Postale, qui a permis d'harmoniser et de moderniser les procédures, ou encore d'identifier et de partager les meilleures pratiques ;
- les efforts réalisés par CNP Assurances et ses partenaires dans la conception et la distribution de ses produits ainsi que dans l'accueil et le service aux assurés;
- l'extension progressive de la démarche de certification de ses processus tout d'abord à l'ensemble des activités en relation avec la clientèle (notamment mise à jour des données des contrats, automatisation des traitements, information aux assurés) puis, par la suite, à toutes les activités essentielles du métier d'assureur.

#### 2.3\_DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE

Le dispositif de Contrôle interne s'appuie sur une série de cadres de références tels que la Charte du Contrôle interne, le Code de bonne conduite, le système de délégation interne. En outre, deux instances veillent plus particulièrement à la maîtrise des risques et à la qualité du Contrôle interne :

- le Comité d'audit du Conseil de surveillance (voir supra),
- le Comité des risques, composé des membres du Directoire et du Directeur des Risques et de la Conformité, ayant pour missions de :
  - suivre les risques significatifs encourus par CNP Assurances,
- s'assurer de l'existence ainsi que de la pertinence des dispositifs de prévention, de détection et de traitement des risques.

## 2.3.1\_Organisation générale des procédures de Contrôle interne de la Société

Le dispositif de Contrôle interne de CNP Assurances comprend deux niveaux distincts :

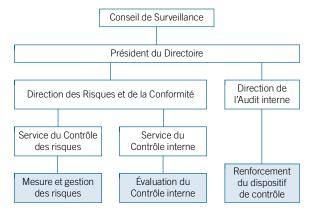
• chaque Direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place des contrôles dits de premier niveau visant soit à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences, soit à contrôler de manière transversale des risques pris par la Société dans son ensemble, y compris dans d'autres Directions;

• des contrôles dits de second niveau, visant à s'assurer de façon générale de la maîtrise des risques et à vérifier la qualité et la pertinence des contrôles de premier niveau ; ces contrôles sont assurés par la Direction de l'Audit interne et par la Direction des Risques et de la Conformité.

## 2.3.2\_Procédures de Contrôle interne de second niveau mises en place par la Société

À l'instar des principaux acteurs du marché, CNP Assurances a confié la responsabilité du contrôle de second niveau à trois départements dédiés :

- a) le Service du Contrôle des risques (4 personnes) chargé d'identifier la nature et de mesurer l'importance des risques encourus par la CNP dans l'ensemble de ses activités;
- b) le Service du Contrôle interne (8 personnes) qui a pour mission de recenser et de vérifier le fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs;
- c) la Direction de l'Audit interne (12 personnes) qui a la responsabilité de diagnostiquer et de recommander des améliorations aux contrôles pour optimiser le dispositif dans son ensemble.



Pour la mise en place de ces trois fonctions (cf. schéma ci-dessus) CNP Assurances se montre conforme aux meilleures pratiques recommandées par les régulateurs européens dans le cadre de l'élaboration de la future directive Solvabilité 2.

En effet, le "Comité européen des organes de supervision des activités d'assurance" dans son examen du projet de Directive Solvabilité 2, recommande l'existence de trois fonctions distinctes, décrites dans le tableau ci-dessous :

Fonctions solvabilité 2	Fonctions au sein de la CNP
Mesure et gestion des risques	Contrôle des risques
Vérification du fonctionnement régulier des contrôles élémentaires et procédures internes	Contrôle interne
Missions de diagnostic et de recommandations d'amélioration de l'ensemble du dispositif de contrôle	Audit interne

## a) Contribution à la maîtrise des risques : le Service du Contrôle des risques

Les travaux d'identification et de mesure des risques ont pour objectif de fournir aux organes de direction et de surveillance les éléments d'évaluation et d'information nécessaires, d'une part au pilotage des risques inhérents à l'activité, et d'autre part à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe.

Les principaux outils de pilotage s'articulent autour de cartographies globales (par société), donnant une vision synthétique des différentes catégories de risques, et de cartographies par processus, donnant une connaissance détaillée des risques élémentaires de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2006, des tableaux de suivi des risques semestriels ont également été mis en place afin de présenter une vision synthétique au Directoire. Deux tableaux sont opérationnels depuis cette année sur les risques financiers et les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes. Deux autres sont en cours de réalisation sur la conformité des produits et des opérations d'assurances et sur les systèmes d'information.

Compte tenu de la diversité et de la technicité des sujets à traiter, l'équipe est constituée de quatre cadres confirmés ayant des profils complémentaires (actuariat, comptabilité, gestion des risques, gestion de projets informatiques).

En 2007, le Service procédera à la mise à jour des cartographies de risques pour les processus considérés comme significatifs au regard des comptes.

## b) Contribution à l'évaluation du Contrôle interne : le Service du Contrôle interne

La CNP a fait le choix de s'appuyer sur un dispositif d'autoévaluation qui a pour but, à terme, de disposer chaque année d'une appréciation interne sur l'ensemble des contrôles, mais également de renforcer l'implication de tout le personnel.

Le service de Contrôle interne évalue les contrôles mis en place pour les processus jugés significatifs au regard des comptes. Il s'appuie d'une part sur les résultats des campagnes d'auto-évaluation et d'autre part sur la mise en œuvre, par sondage, d'un plan de tests des contrôles. Ce service est composé de huit cadres expérimentés ayant occupé d'autres fonctions dans le Groupe, dans des métiers à forte technicité : actuariat, comptabilité-finances, systèmes de gestion. Les effectifs vont continuer à se renforcer en 2007.

En 2006, la totalité des travaux menés par le service a été dédiée à la mise en place des premières auto-évaluations.

Les éléments clés de la démarche d'auto-évaluation sont les suivants :

- les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles les évaluent grâce à un questionnaire standardisé,
- $\bullet$  les responsables hiérarchiques valident ces évaluations,
- lorsque l'évaluation le nécessite, les responsables opérationnels décident de plans d'actions,
- enfin, le suivi du dispositif est assuré par des Comités ad hoc organisés autour de chaque membre du Directoire concerné.

Le rythme des travaux menés en 2006 a été conforme au planning établi fin 2005 qui prévoit la fin des premières auto-évaluations en avril 2007. Environ un tiers des contrôles identifiés comme clés pour les processus concernés a ainsi été soumis à l'auto-évaluation avec un taux de retour de près de 90 %.

L'année 2007 sera dédiée à la poursuite du processus d'auto-évaluation avec deux campagnes programmées à mi-année et en fin d'année, ainsi qu'à la réalisation de deux catégories de tests sur les contrôles. Tout d'abord, des tests approfondis permettront de vérifier la qualité de l'auto-évaluation et de porter un jugement sur la cohérence des dispositifs de contrôle ainsi que sur la maîtrise globale du risque. Par ailleurs, des tests de conformité opérés sur des contrôles jugés satisfaisants par les auto-évaluateurs et choisis de manière aléatoire permettront de valider la sincérité des informations issues de l'auto-évaluation.

Ce dispositif s'enrichira en 2007 d'un Service de Déontologie au sein de la Direction des Risques et de la Conformité. Il aura pour mission principale la maîtrise de deux risques majeurs afférents :

- au respect de la "conformité" des produits et de la distribution des contrats à la réglementation en vigueur notamment,
- ainsi qu'au respect des règles éthiques par les sociétés du groupe et ses collaborateurs.

Ces missions seront réalisées en étroite collaboration avec le service de surveillance et de sécurisation des flux financiers (composé de quatre cadres expérimentés) dédié au pilotage de la lutte contre le blanchiment des capitaux et à la vérification de la régularité des flux financiers.

#### c) Contribution au renforcement du dispositif de contrôle : la Direction de l'Audit interne

La Direction de l'Audit interne réalise, pour le compte des organes de direction et de surveillance, des missions d'analyse, de diagnostic et de recommandations sur la qualité et l'efficacité du dispositif de Contrôle interne de la CNP.

Afin de couvrir les principales activités génératrices de risques significatifs, le plan d'audit pluriannuel est élaboré selon les principes suivants :

- couverture dans un délai de cinq ans maximum de l'ensemble des activités de l'entreprise porteuses de risques significatifs :
- prise en compte dans la programmation des domaines déjà couverts par les Commissaires aux comptes ou par le Service de Contrôle interne :

 évaluation du niveau de risque existant par grand domaine d'activité en liaison avec le Service de Contrôle des risques.

À partir de ce plan sur cinq ans, la Direction de l'Audit interne détermine un programme d'audit annuel validé par le Directoire et soumis au Comité d'Audit du Conseil de surveillance.

Les 14 missions réalisées au cours de l'année 2006 ont permis de constater des progrès significatifs sur la documentation des procédures ainsi que dans le dispositif de Contrôle interne et de maîtrise des risques. Les principaux efforts restant à réaliser concernent les outils de pilotage de certaines activités (assurances collectives, évolution des coûts, etc.), certains types de risques (notamment juridiques) et la publication des résultats qui doit s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires.

Les actions menées en 2006 ont permis d'adapter la méthodologie de la Direction de l'Audit aux normes de la profession (IFACI et IIA), d'achever la mise en place de la nouvelle équipe d'auditeurs, de poursuivre la coopération avec les structures d'audit des principaux partenaires de la CNP et enfin de mettre en place un réseau avec les services d'audit et de Contrôle interne des principales filiales étrangères du groupe CNP Assurances.

La Direction de l'Audit interne est constituée d'un Directeur, de 10 auditeurs, dont 3 chefs de missions, spécialisés dans les domaines financier, comptable, juridique, actuariel, informatique et commercial, ainsi que d'une collaboratrice chargée des dossiers transversaux (méthodologie, certification, etc.).

Les principaux objectifs pour l'année 2007 s'articuleront autour des grands axes suivants :

- poursuivre les progrès déjà réalisés dans la rédaction et le suivi des recommandations, ainsi que dans la supervision des rapports;
- compléter la formation des auditeurs internes ;
- procéder à un audit de diagnostic par l'IFACI (étape préalable à la certification envisagée pour 2008).

Les ressources disponibles en 2007 devraient être légèrement supérieures à celles dont la Direction disposait en 2006.

En conclusion, on soulignera que les interventions de ces trois départements sont complémentaires. Les projets en cours constituent un cycle complet d'amélioration de l'ensemble du dispositif de contrôle de CNP Assurances.

## 2.3.3\_Procédures de Contrôle interne de premier niveau mises en place par la Société

#### a) Conception et présentation des produits

L'activité d'assurance, qui fait appel public à l'épargne présente par nature des risques en termes opérationnels, juridiques et aussi d'image. Ils apparaissent dès la création du produit et la rédaction des conditions contractuelles, et aussi au moment de la présentation et de la vente des produits d'assurance au public (conseil et information des souscripteurs). Des risques peuvent enfin émerger lors de l'établissement d'une jurisprudence nouvelle par les tribunaux ou de nouvelles réglementations de l'autorité de tutelle.

Un certain nombre de documents et de communications destinés aux assurés et au public sont notamment porteurs de ces risques : conditions générales et particulières des contrats, campagnes de publicité, promotion sur les lieux de vente (prospectus et argumentaires, etc.).

La CNP doit faire de l'amélioration permanente du dispositif de Contrôle interne dans le domaine juridique une de ses priorités. Elle le doit à ses clients, tout comme elle se doit de protéger son image : l'attractivité des produits nécessaire à la performance commerciale suppose la maîtrise du respect des engagements pris par la Société, la parfaite compréhension par les clients des conditions contractuelles et la qualité des modes de promotion du produit.

Le modèle d'affaires de CNP Assurances, dans lequel la présentation des opérations d'assurance et une partie de la gestion des contrats sont effectuées par des réseaux partenaires, nécessite des dispositifs spécifiques de contrôle de premier niveau. Ces contrôles doivent constituer un ensemble commun, conçu et mis en œuvre de manière coordonnée par la CNP et ses partenaires de façon à répondre avec efficacité aux risques auxquels ils sont conjointement exposés. Les conventions régissant les relations entre la CNP et les réseaux définissent les rôles et responsabilités de chacun et représentent un élément important à prendre en compte dans la mise en place de ce dispositif d'ensemble du contrôle des risques.

Durant l'année 2006, les efforts conjoints de CNP Assurances et de ses réseaux partenaires ont permis notamment d'harmoniser les procédures de Contrôle interne au sein des différents réseaux en s'appuyant sur les meilleures pratiques existant en la matière.

Concernant les risques liés à la rédaction des documents contractuels, CNP Assurances a mis au point un certain nombre de dispositifs, qui ont été renforcés au cours de l'année 2006:

- une veille réglementaire, juridique et fiscale permet de suivre et d'analyser les projets de textes et l'évolution de la réglementation ; ainsi, l'adoption de la loi DDAC du 15 décembre 2005 (loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'assurance) a donné lieu à un travail significatif de réécriture des documents contractuels afin de prendre en compte les nouvelles dispositions relatives, notamment, à l'information des assurés; · un contrôle a priori des conditions générales et particulières des contrats par le Service Droit et Fiscalité de l'assurance, est désormais matérialisé de façon systématique par une approbation formelle ("bon à tirer") ; cette procédure a été étendue au cours de l'année 2006 à tous les types de documents (y compris les documents publicitaires) dans le secteur "Grand Public" pour la clientèle de La Banque Postale et celle du réseau CNP Trésor ; cette procédure devra être mise en place en 2007 chez Écureuil Vie pour la clientèle des Caisses d'Épargne dans le cadre de l'acquisition complète de cette compagnie par la CNP;
- l'étude des contentieux est une source de maîtrise du risque dès lors qu'elle permet d'améliorer la rédaction des

documents contractuels et la présentation des produits d'assurance. Ainsi, on peut noter que le niveau d'assignations nouvelles enregistré en 2006 est le plus bas depuis une dizaine d'années : aucune dérive n'a donc été constatée dans un environnement où la tendance est plutôt à l'augmentation du nombre des contentieux ; il convient néanmoins de rester vigilant sur les contentieux répétitifs ou de place, qui doivent faire l'objet d'un suivi particulier, en coordination avec les différentes Directions concernées, afin d'en mesurer les impacts et les évolutions potentielles.

Quant aux risques relatifs à la présentation des opérations d'assurance (qui concernent notamment le rôle d'information et de conseil), ils sont supportés à la fois par la CNP et par ses réseaux partenaires. Les dispositifs de maîtrise de ces risques sont de la responsabilité de la Direction des Partenariats individuels et Grand Public en collaboration avec les réseaux : ils s'appuient entre autres sur la délivrance de cartes professionnelles aux agents qui ont en charge la distribution des produits, et sur la formation et l'information des vendeurs des différents réseaux.

Entre la CNP et La Banque Postale, l'amélioration des procédures de commercialisation des produits d'assurance, initiée en 2005 conjointement s'est poursuivie au cours de l'année 2006.

Ce projet a notamment permis:

- d'intégrer dans les divers documents les modifications qui découlent de la loi DDAC mentionnée précédemment;
- de préciser les rôles et responsabilités respectifs des deux partenaires et de documenter les circuits d'information dans tous les domaines de leur collaboration : conception des produits, utilisation en commun des outils informatiques et distribution des produits ;
- de définir des procédures et les contrôles appropriés quant à la présentation à la clientèle des produits d'assurance.

Un enjeu important pour les années à venir consistera à déployer une démarche équivalente avec les autres partenaires de CNP Assurances (notamment le groupe des Caisses d'Épargne) en s'appuyant sur l'expérience acquise avec La Banque Postale.

#### b) Gestion des contrats d'assurance

La gestion des contrats d'assurance est au cœur du modèle d'entreprise de la CNP. Notre Société se doit de viser l'excellence dans ce domaine. Les dispositifs mis en place ont donc pour objectif de renforcer la maîtrise des opérations de gestion et de garantir la meilleure qualité du service aux clients.

#### Assurances individuelles

Les risques majeurs encourus sont notamment liés à la diversité des produits d'assurance individuelle (épargne, retraite, prévoyance) et aux volumes traités: plus de 180 types de contrats différents représentant à fin 2006 plus de 12,5 millions de contrats et de l'ordre de 3,7 millions d'actes de gestion par an.

À ce titre, une étude visant à analyser les différents types de contrats en portefeuille sera lancée en 2007, afin d'identifier les opportunités de rationalisation, (pour examiner notamment si certains contrats sont encore suffisamment rentables compte tenu de leur faible diffusion, d'une gestion manuelle coûteuse, etc.).

Depuis plusieurs années, l'efficacité des traitements des opérations est au cœur de la démarche partenariale de la CNP avec ses réseaux. Au cours de l'année 2006, les actions les plus significatives ont porté sur :

- la mise en place d'une nouvelle organisation à la CNP des services de gestion des contrats afin de renforcer le pilotage et le contrôle des processus, ainsi que la qualité et la conformité des opérations;
- la mise au point d'un outil de gestion commun des contrats avec La Banque Postale, accompagnée par une formalisation des tâches et responsabilités de chacun ainsi que d'engagements vis-à-vis de la clientèle, au sein d'une Convention de services :
- une revue des processus partagés de gestion et une identification d'indicateurs de qualité qui devront être intégrés en 2007 à une "convention de services" avec les Caisses d'Épargne.

La maîtrise des risques repose également sur une "démarche qualité" qui doit être élaborée avec les réseaux de distribution ; celle-ci consiste à normaliser et optimiser les

processus de gestion tels que "l'admission dans l'assurance", "le versement des prestations", "l'information des assurés". Elle vise l'obtention, à terme, d'une certification globale sur la qualité de la gestion.

La certification ISO 9001 a déjà été obtenue depuis quelques années dans deux domaines :

- l'admission dans l'assurance-emprunteurs dont le certificat a été renouvelé en 2005 pour 3 ans, et qui a été étendu à l'ensemble des partenaires ;
- l'information périodique à la clientèle dont la certification a été renouvelée cette année.

Au cours de l'année 2006, des travaux ont été engagés avec La Banque Postale afin de permettre une certification du processus "Prestations aux bénéficiaires", d'ici la fin du premier trimestre 2007.

Un autre grand chantier qui sera lancé en 2007 dans le domaine de la qualité concerne la certification de la "gestion de la relation avec les clients". La première étape de ce projet a été centrée sur les relations téléphoniques avec les clients. Elle a notamment consisté à optimiser le réseau des centres d'appel et à réaliser en interne, fin 2006, des contrôles qualité, afin de préparer l'entreprise à l'audit de certification prévu au premier semestre 2007. Une démarche du même ordre sera appliquée par la suite aux courriers échangés avec la clientèle.

Bien que faisant lui aussi l'objet d'une certification "qualité", le processus "d'information à la clientèle" est en cours de refonte avec pour objectifs principaux:

- la certification des données utilisées dans l'information aux assurés.
- l'amélioration du traitement des bulletins de situation et des imprimés fiscaux uniques (IFU).

Depuis 2006, le nombre ainsi que les motifs des requêtes des assurés (bulletins de situations non reçus, demande de duplicata, difficulté de compréhension des documents, informations complémentaires sur la performance du produit) font l'objet d'un suivi renforcé qui complète le dispositif de pilotage et de contrôle de l'information à la clientèle.

Par ailleurs, la qualité telle qu'elle est perçue par les clients et par les réseaux fait l'objet, depuis 2004, d'évaluations au moyen d'enquêtes de satisfaction. À partir de 2007, ces enquêtes seront réalisées par des prestataires externes afin de renforcer l'objectivité du dispositif et de l'enrichir avec des éléments de "benchmark". Les principaux thèmes couverts seront la satisfaction des bénéficiaires de contrats d'assurance décès, l'accueil téléphonique et le traitement des réclamations.

Enfin, les délégations à des sous-traitants de certains actes de gestion (traitement du courrier, saisie de documents, archivage, édition, traitement des chèques) font l'objet d'accords sur le niveau de qualité et sur le respect des délais. Ils couvrent désormais l'ensemble des sous-traitants utilisés. Les opérations traitées tant par les prestataires que par les centres de gestion font l'objet d'une vérification régulière par des Comités de suivi ad hoc.

#### Assurances collectives

L'assurance collective recouvre essentiellement les mêmes types de garanties que l'assurance individuelle. Elle induit donc des risques similaires. S'ajoutent cependant des risques spécifiques liés à la délégation de gestion accordée aux clients de la CNP (entreprises, mutuelles, établissements financiers, etc.) ainsi qu'aux courtiers et aux prestataires externes.

De ce fait, des dispositifs adaptés ont été mis en place pour le contrôle des délégataires :

- des conventions de délégation, révisées régulièrement en fonction de l'évolution réglementaire et de l'expérience acquise, définissent les responsabilités respectives dans la réalisation des actes de gestion;
- des missions générales de diagnostic permettent de conseiller le partenaire ou le prestataire sur les aspects commerciaux, opérationnels et financiers de sa gestion;
- enfin, des contrôles de certaines délégations pouvant aller jusqu'à l'examen détaillé de dossiers individuels sont régulièrement menés, notamment dans le Centre de

partenariat des établissements financiers et, depuis 2005, dans le secteur des Mutuelles interprofessionnelles, territoriales et libérales.

La refonte des outils et des processus employés dans le secteur de l'assurance collective ("Développement, organisation et modernisation des assurances collectives" – Domac), qui a été engagée en 2006 vise à :

- normaliser le format des données en provenance des différents délégataires ;
- renforcer la sécurité des flux de données issues des systèmes de gestion;
- faciliter leur rapprochement avec les données comptables ;
- réduire le nombre de traitements manuels dans la gestion des comptes de tiers.

Ce projet associe l'ensemble des parties prenantes : services de gestion, de l'actuariat, des systèmes d'information et de la comptabilité.

Les activités non déléguées (donc effectuées directement par les services de CNP Assurances) sont aussi soumises à des procédures spécifiques de Contrôle interne effectuées par les supérieurs hiérarchiques et des équipes de contrôleurs.

#### c) Gestion des investissements

Les risques majeurs qui sont suivis par la Direction des investissements sont : les risques de marché et d'actif/ passif, le risque de crédit, le risque de change et le risque opérationnel sur l'exécution des stratégies ou sur le respect des limites.

#### Risques de marché et d'actif/passif

Les risques liés aux variations des marchés financiers et notamment à celles des taux d'intérêt constituent un enjeu majeur pour les compagnies d'assurance vie.

La CNP s'est organisée et équipée afin de mesurer précisément ces risques et de mettre en œuvre les stratégies adéquates pour en limiter l'impact éventuel.

Un logiciel de "gestion actif/passif" (GAP) réalise des simulations sur les comportements respectifs de l'assureur et des

assurés en prenant en compte les caractéristiques concrètes des différents contrats commercialisés, des actifs détenus et des populations assurées. Des scénarios régulièrement actualisés sont intégrés dans ce logiciel, afin d'estimer l'évolution des passifs et des actifs, dans des situations de marché contrastées.

Les simulations portent en premier lieu sur des scénarios "déterministes": forte hausse ou forte baisse des taux, variations des marchés actions... D'autres simulations sont effectuées selon des modèles stochastiques afin d'examiner la répartition statistique des résultats. Ces travaux de simulation permettent d'évaluer et de contrôler les risques financiers actif/passif au niveau de chaque portefeuille, puis au niveau global.

Chaque année, la couverture et les fonctionnalités de cet outil de simulation et de calcul sont complétées. Les applications existantes devraient être réaménagées à partir de 2007 dans un environnement de modélisation plus souple et plus performant, afin de répondre aux besoins nouveaux liés à la mise en place des normes IFRS, au futur régime prudentiel Solvabilité 2 et à des exigences accrues de fiabilité et d'auditabilité de ces travaux de simulation et de calcul.

Dans le contexte actuel de taux obligataires bas, la CNP entend poursuivre sa stratégie prudente d'investissement dans la gestion alternative ("hedge funds") : recours à des montages structurés avec garantie en capital, mise en place de "fonds de fonds" diversifiés et dédiés, investissements dans des "véhicules de titrisation" dont certains détiennent des dérivés de crédit.

La gestion alternative présente l'avantage d'offrir des performances plus attractives que les produits de taux classiques ainsi qu'une décorrélation avec les autres classes d'actifs, ce qui contribue à réduire le risque global des portefeuilles. Mais elle génère également des risques spécifiques liés notamment à une plus grande disparité des performances, à la liquidité réduite de certaines positions et à un niveau plus faible de transparence.

CNP Assurances a donc mis en place des dispositifs de maîtrise de ces risques qui s'appuient notamment sur une forte diversification des stratégies et des gérants ainsi que sur une sélection et un contrôle rigoureux des équipes de gestion. Elle entend également limiter le développement de ses engagements dans les *hedge funds* qui représentent aujourd'hui environ 1 % des encours, avec pour objectif de ne pas dépasser 1,5 %.

#### Risque de crédit

La gestion du risque de crédit fait l'objet d'un reporting mensuel détaillé par émetteur. L'analyse qualitative de chaque émetteur s'appuie notamment sur les travaux des agences de notation et des banques d'investissement.

L'analyse quantitative se fonde sur un modèle développé en interne, qui a pour principal objectif de mesurer le risque de concentration et de défaut des différents portefeuilles obligataires.

Concernant les produits structurés qui peuvent contenir des dérivés de crédit, ils font l'objet d'un contrôle renforcé par l'existence de limites et de garanties en capital, ainsi que par une analyse portant notamment sur le portefeuille d'actifs sous-jacents et sur la structure du produit. Ces travaux sont réalisés par les équipes de CNP Assurances, en plus de ceux préparés par les agences de notation et les prestataires en charge de l'exécution des stratégies d'investissement. Ces investissements sont de plus intégrés comme les autres classes d'actifs aux simulations décrites précédemment (gestion actif/passif).

Il convient de noter au demeurant que les sociétés du groupe CNP ne détiennent pas directement de positions sur des dérivés de crédit au 31 décembre 2006.

#### Risque de change

L'exposition de la CNP au risque de change est mesurée au moyen d'un tableau de bord recensant, de façon exhaustive, toutes les positions, devise par devise. À ce jour, seule l'exposition au real brésilien, considérée comme la plus importante du fait de l'investissement dans la filiale Caixa Seguros, fait l'objet d'une couverture partielle au moyen d'un programme d'options.

#### Risque opérationnel sur l'exécution des stratégies ou sur le respect des limites

L'exécution des stratégies d'investissement est en partie déléguée à des prestataires externes.

Le risque opérationnel sur l'exécution de ces stratégies ou sur le respect des limites par les gérants, est contrôlé par différents dispositifs : (i) un engagement contractuel du gérant de respecter les contraintes édictées dans le mandat de gestion, (ii) une communication écrite mensuelle à destination du gérant, (iii) un reporting régulier par le gérant sur les achats/ventes et la mise en œuvre des stratégies, (iv) l'existence de contacts quasi quotidiens ainsi que des réunions mensuelles entre les gérants et les responsables de portefeuilles de la CNP.

Outre les actions mentionnées plus haut qui se poursuivront sur les prochains exercices, il est important de souligner que l'intégration opérationnelle d'Écureuil Vie en 2007 permettra à cette filiale de bénéficier de l'ensemble des dispositifs en place au sein du Groupe et d'améliorer encore le contrôle interne de la gestion de ses investissements.

#### d) Systèmes d'information

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans l'ensemble des opérations de CNP Assurances, qu'il s'agisse du cœur de métier (gestion des contrats, gestion des investissements, etc.) ou des activités fonctionnelles (contrôle de gestion, comptabilité, actuariat, etc.).

Les dispositifs de contrôle en place ont donc pour objectif d'assurer la fiabilité des outils et l'intégrité des données mis à la disposition des utilisateurs (Directions opérationnelles ou partenaires).

Poursuivant sur la lancée des progrès réalisés ces dernières années dans les contrôles sur la sauvegarde et la protection des données, ainsi que dans la disponibilité des systèmes d'information et la fiabilité des traitements informatiques, la CNP a notamment effectué en 2006 les avancées suivantes :

- toutes les données de production sont désormais sauvegardées quotidiennement en deux exemplaires dont l'un est localisé sur un site externe sécurisé;
- les matériels et infrastructures considérés comme critiques (serveurs et disques du système central, programmes) sont dédoublés;
- un logiciel permet d'automatiser les contrôles sur la vraisemblance et la cohérence des résultats des traitements informatiques sensibles. Les contrôles automatisés ont couvert près de 30 % de ces traitements en 2006 et devraient être mis en place sur l'ensemble des activités au premier semestre 2008. Dans l'intervalle, des vérifications manuelles par sondage continuent de s'appliquer sur les traitements non couverts par les contrôles automatiques.

Dans le cadre du projet du Directoire "Loi de Sécurité Financière – Contrôle interne", une structure opérationnelle dédiée aux systèmes d'information a été mise en place dès 2005. Des auto-évaluations organisées selon la méthodologie décrite précédemment dans ce rapport ont été lancées sur les processus informatiques au cours de l'année 2006, et se termineront au premier semestre 2007.

En 2005, il avait été décidé de simplifier et de renforcer le contrôle des accès au système d'informations de CNP Assurances. En 2006, les progiciels et l'architecture qui seront mis en œuvre ont été définis : ce projet de "signature unique" (1) des utilisateurs et de gestion centralisée de leurs habilitations sera opérationnel en 2007.

Pour les années à venir, il est également prévu de procéder au recensement des différentes tâches pouvant faire l'objet de traitements automatisés et celles pour lesquelles un traitement manuel reste préférable (rapport coût/efficacité) afin de définir un périmètre "optimal" d'automatisation des activités de CNP Assurances. De plus, toutes les opportunités de "certification-qualité" des processus informatiques seront identifiées de façon à élargir au maximum le champ de la certification.

<sup>(1)</sup> Signature unique : identifiant unique par utilisateur, quels que soient les outils informatiques concernés.

#### e) Activités internationales

Les réglementations et les principes de gouvernement d'entreprise applicables dans chaque pays où la CNP est présente, la représentation majoritaire de CNP Assurances dans les conseils d'administration ou conseils de surveillance des filiales étrangères et le dispositif de pilotage mis en place par le groupe CNP Assurances constituent les principaux éléments de l'environnement de contrôle des activités internationales.

Les outils, moyens et procédures de contrôle relatifs au pilotage de la performance financière et des risques ont encore été renforcés en 2006, notamment par :

- la transformation des instances de gouvernance du groupe Global, d'une société à Conseil d'administration en une société à Conseil de surveillance et Directoire;
- la création d'un comité de Contrôle interne au sein de CNP Seguros De Vida en Argentine, conformément à la nouvelle législation en vigueur.

CNP Capitalia Vita, Caixa Seguros et Global disposent de Comités spécialisés – Comité stratégique, Comité d'Audit ou Comité de Contrôle interne – qui favorisent la préparation des conseils par un travail approfondi sur les dossiers à l'ordre du jour. En outre, ces filiales sont désormais toutes dotées de services en charge du Contrôle interne et de l'audit interne. Elles ont également engagé des travaux de description des processus concourant à l'établissement et au traitement de l'information financière ainsi que d'identification des risques et des contrôles associés.

Le pilotage des objectifs est réalisé au moyen de plans stratégiques révisés annuellement ainsi que par le suivi des résultats. CNP Assurances maîtrise de ce fait l'évolution du métier de la filiale, son modèle économique (éléments déterminant la formation des marges) et les leviers de création de valeur (mix produit, optimisation des processus opérationnels, projets d'investissement, etc.).

Chaque plan stratégique comprend une analyse de l'environnement réglementaire, financier et concurrentiel, un examen des forces, faiblesses, opportunités, menaces à

moyen terme, ainsi qu'un plan d'actions opérationnel et des prévisions de résultat élaborées en normes comptables locales, françaises et IFRS.

Les outils de suivi mis en place s'efforcent de donner une vision homogène de l'ensemble des filiales. Ils s'articulent autour :

- d'un tableau de bord mensuel, dont les principaux indicateurs concernent les flux de primes et de prestations ;
- d'une analyse trimestrielle, qui comprend un examen de l'environnement économique, le suivi de la formation des marges par activité et l'appréciation de la contribution de chaque segment de marché au résultat de la filiale.

Des Comités financiers, composés de représentants des Directions des Investissements de la CNP et de la filiale, ainsi que des missions trimestrielles d'appui sur place, complètent ce dispositif.

Grâce à ces outils, la CNP détecte les situations d'alerte qui nécessiteraient l'application de mesures de correction.

## 2.3.4\_Procédures de Contrôle interne concourant à l'établissement de l'information financière et comptable

Les Directions opérationnelles assument le Contrôle interne des opérations de gestion courante qui génèrent des données comptables dites "répétitives". À titre d'exemples, on peut notamment citer : l'appel et l'encaissement de primes, l'évaluation et le règlement de prestations, les achats, les ventes et les détachements de coupons sur placements financiers. L'essentiel des dispositifs de Contrôle interne portant sur les données "répétitives" a été évoqué plus haut dans ce rapport dans le cadre de la description des contrôles de premier niveau.

D'autres services au sein de l'entreprise, "l'Actuariat central", "le Pilotage et le Contrôle de gestion" et "la Comptabilité", exercent des contrôles internes sur les informations et les méthodes de calcul qui permettent de déterminer les données dites "non répétitives" et les "estimations comptables". À titre d'exemples, on peut citer les estimations de primes

à recevoir, les provisions techniques, les allocations de frais généraux aux divers produits, et plus largement les écritures d'arrêté comptable (y compris certaines provisions relatives aux placements).

Les dispositifs de Contrôle interne portant sur les données "non répétitives" et les "estimations comptables" sont décrits ci-dessous et ont été regroupés en trois grandes catégories :

- l'évaluation des résultats techniques ;
- le pilotage et le contrôle de gestion ;
- la tenue de la comptabilité.

#### a) L'évaluation des résultats techniques

Les contrats d'assurance souscrits par la CNP comportent des risques liés à :

- des engagements de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne ;
- des engagements de nature technique et financière pour les contrats de retraite ;
- des engagements de nature essentiellement technique pour les contrats de prévoyance.

Les risques financiers ont été exposés plus haut. Les risques techniques, quant à eux, concernent des événements tels que la mortalité, la maladie, l'incapacité, l'invalidité, la perte d'activité, etc.

Des dispositifs sont mis en œuvre, principalement par le service de l'Actuariat central pour mesurer et provisionner, puis réassurer les risques afférents à ces engagements et enfin pour suivre régulièrement la profitabilité ainsi que la valeur des portefeuilles.

Les principaux contrôles relatifs à la détermination des provisions techniques consistent en :

• la vérification des données contractuelles et financières servant de base aux calculs des provisions ;

- la mise en place de méthodologies de calcul conformes au Code des assurances, aux principes comptables, aux normes de marché et aux pratiques définies par le groupe CNP;
  la vérification des résultats des calculs effectués directe-
- la vérification des résultats des calculs effectués directement par les systèmes de gestion;
- des analyses détaillées et des études statistiques incluant un suivi des sinistres et de l'utilisation des provisions.

Depuis l'an dernier, l'Actuariat central présente, lors de chaque arrêté des comptes à la Direction commerciale et au Contrôle de gestion, les méthodes et les résultats obtenus pour le calcul des provisions. Cette présentation permet de sensibiliser les Directions concernées sur les risques techniques majeurs, et le cas échéant d'identifier les actions commerciales à mener. À titre d'exemple, les mesures prises sur les assurances collectives à la suite de ces échanges ont permis de redresser la sinistralité des portefeuilles "collectivités locales et mutuelles" de manière significative au cours des trois dernières années.

La politique de réassurance, qui concerne les contrats de CNP Assurances et de ses filiales, complète ce dispositif. Elle inclut par exemple une protection globale du compte de résultat technique et un partage des risques sur les affaires nouvelles significatives. Notons que la solvabilité des réassureurs est analysée régulièrement.

Parmi les postes significatifs du bilan et du compte de résultat technique, figurent la valeur des portefeuilles de contrats des filiales ainsi que leur amortissement. Afin de s'assurer que les résultats futurs justifient la valeur au bilan de ces actifs incorporels, il est procédé à chaque clôture, à des projections et à des simulations qui permettent, éventuellement, de provisionner des situations particulières de risque.

L'Actuariat central effectue également pour la CNP et chacune de ses filiales les calculs de la valeur intrinsèque (embedded value) et de la valeur de la production des affaires nouvelles (new business). Ces travaux qui concourent aux analyses de rentabilité et au pilotage des risques liés à l'activité sont revus par un expert actuaire indépendant à chaque arrêté comptable et font l'objet d'une communication

financière. Ils fournissent également des indicateurs de gestion actif/passif qui renforcent encore le niveau de contrôle des portefeuilles (coût des options de rachat et de taux garantis sur les contrats d'épargne).

Enfin, le service de l'Actuariat central élabore des prévisions pluriannuelles de résultat technique pour l'ensemble des entités du Groupe et apporte son soutien aux projets de développement de CNP Assurances. Compte tenu de la technicité des travaux réalisés, le service est composé d'une quarantaine de collaborateurs, dont la grande majorité sont actuaires.

Pour les années à venir, parmi les principaux objectifs concernant l'évaluation des résultats techniques, on citera :

- le développement d'outils et la recherche de compétences nécessaires à la Société pour faire face à la mise en œuvre de Solvabilité 2, de la Phase 2 des normes IFRS et du calcul de la valeur intrinsèque européenne (EEV – European Embedded value);
- l'extension de la certification aux processus d'élaboration des provisions techniques du Groupe pour les différentes catégories de produits : risque, retraite et épargne.

Pour y parvenir, un des facteurs clés du succès concerne la stabilité des équipes et la finalisation des recrutements en cours (le recours à des ressources externes ne pouvant se concevoir qu'à titre provisoire).

#### b) Le pilotage et le contrôle de gestion

Outre la maîtrise des risques techniques et financiers, les autres enjeux majeurs auxquels les compagnies d'assurances doivent faire face sont la maîtrise de leurs frais généraux ainsi que l'amélioration de la productivité et des coûts de gestion des contrats.

La CNP, qui doit se situer parmi les meilleurs standards du marché dans ces domaines, a fait évoluer régulièrement les dispositifs et les outils concernés. Les activités de pilotage et de contrôle de gestion ont été recentrées dans le cadre d'une réorganisation début 2006 autour des axes suivants : la planification stratégique, la mesure de la performance et le suivi budgétaire.

La planification stratégique consiste à traduire en chiffres au niveau le plus fin les orientations stratégiques à moyen terme proposées par le Directoire et validées par le Conseil de surveillance.

La déclinaison s'effectue en plans d'actions et en objectifs chiffrés (détaillés par segment stratégique de produit, par partenaire et par direction), puis en projections de résultats annuels sur trois ans pour CNP Assurances et chacune des filiales.

Par ailleurs, les tableaux de bord d'activité, composés de l'ensemble des indicateurs opérationnels identifiés avec les Directions concernées, mesurent chaque mois l'atteinte des objectifs en termes de chiffre d'affaires, de niveau d'activité, de ressources allouées, de qualité et d'avancement des différents projets.

Enfin, la Direction de la Planification et de la Performance coordonne le suivi budgétaire qui inclut :

- la prévision des coûts et l'élaboration des budgets de frais de fonctionnement en lien avec la planification stratégique,
- le suivi des consommations par structure,
- l'agrégation de ces éléments par direction et par société et la consolidation au niveau du groupe CNP.

L'ensemble de ces travaux de pilotage et de contrôle de gestion est assuré par une cinquantaine de collaborateurs. L'accent a été mis sur la polyvalence des équipes qui sera encore renforcée par un plan de formation en 2007.

## c) La tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers

Les principaux risques comptables portent sur la fiabilité, l'exhaustivité et la sincérité des données, ainsi que sur le respect des délais légaux de présentation des états financiers.

Le contrôle de ces flux au sein du service de la comptabilité générale se fait au moyen de différents dispositifs :

- rapprochements des données de la comptabilité avec celle des systèmes de gestion ;
- vérification de leur cohérence et de leur exhaustivité lorsqu'elles sont reçues de façon non automatisée ;

 réconciliation de certaines données comptables avec des informations chiffrées externes (relevés bancaires et portefeuilles titres).

La fiabilité des écritures d'inventaire s'appuie sur des procédures comptables et sur un processus d'arrêté des comptes documentés de façon détaillée et régulièrement mis à jour. La détermination des impôts et taxes est traitée par un service spécialisé au sein de la Direction comptable et juridique, qui fait appel le cas échéant à des cabinets externes pour les sujets réclamant une expertise particulière ou un avis complémentaire.

Par ailleurs, un manuel destiné aux filiales dresse un inventaire des méthodes comptables du Groupe et des informations à fournir dans la liasse de consolidation.

Au-delà de la production des données comptables, il appartient à la Direction comptable de procéder aux travaux d'analyse et d'explication de la formation du résultat, des évolutions des principaux postes du bilan et des autres informations financières qui sont publiées.

La maîtrise des risques juridiques liés à l'intégration des nouvelles règles de la réglementation comptable et fiscale repose sur différents dispositifs de veille, ainsi que sur la participation aux groupes de travail de place.

Les évolutions réglementaires (référentiel international IFRS, Directive européenne "transparence" impliquant la publication des comptes semestriels et annuels dans des délais réduits) nécessitent au demeurant de renforcer les dispositifs de contrôle existants.

Dans ce contexte, l'évolution des outils et des processus fait l'objet de chantiers majeurs initiés en 2005 et 2006, au rang desquels on peut notamment citer :

- la mise en place d'un outil de consolidation plus performant qui sera progressivement mis à la disposition des filiales étrangères ;
- la réduction des délais de production des comptes (projet *Fast Close*) lancée durant l'été 2006. Grâce à l'analyse de l'ensemble du processus d'arrêté des comptes, ce projet permet d'identifier les progrès à accomplir sur les méthodes de travail et les systèmes d'information ; un comité hebdomadaire, présidé par deux membres du Directoire, en présence des Commissaires aux comptes et des principales parties prenantes, définit les orientations et options retenues.

L'organisation de la Direction comptable et juridique avait fait l'objet d'aménagements en 2005, visant notamment à redimensionner l'activité de consolidation en la dotant de moyens supplémentaires. Ces évolutions se sont poursuivies en 2006 avec le regroupement des activités comptables françaises au sein d'une "Direction comptable France".

L'un des principaux enjeux pour les années à venir en termes d'organisation consistera à mieux équilibrer les ressources dédiées à la production des comptes et celles allouées à leur contrôle, à leur analyse et à leur documentation. Pour y parvenir, il conviendra de renforcer significativement les équipes en nombre et en compétences. En effet, force est de constater que les effectifs de la Direction comptable sont restés globalement stables (autour de 120 collaborateurs) ces dernières années, ils ont même été en légère baisse en 2006, malgré une activité croissante tant en volume qu'en complexité, ce qui a nécessité de recourir à des ressources extérieures.

# 2.4\_DESCRIPTION DES OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES DÉFICIENCES MAJEURES QU'ILS AURAIENT RELEVÉES DANS LE CONTRÔLE INTERNE

Les Commissaires aux comptes ne m'ont pas fait part de déficience significative du Contrôle interne, qu'ils auraient relevée dans le cadre de leurs travaux.

## 2.5\_DESCRIPTION DES AXES D'AMÉLIORATION ENVISAGÉS

Au cours des exercices à venir, le projet du Directoire "Loi de Sécurité Financière – Contrôle interne" se poursuivra notamment avec le lancement, en 2007, de nouvelles campagnes d'auto-évaluation. Les quatrième et cinquième campagnes qui ont débuté fin 2006 se termineront au premier trimestre 2007. La réalisation de tests et l'élaboration de nouveaux plans d'actions de renforcement du Contrôle interne ainsi que le suivi des plans d'action déjà définis sont d'ores et déjà programmés.

Par ailleurs, il me paraît important qu'au cours de l'année 2007, la Société renforce ses équipes dans les services comptables et actuariels. En effet, l'une des priorités pour l'exercice à venir doit être clairement la remise à niveau des effectifs permanents en charge de la consolidation comptable. Cette analyse est partagée par les Commissaires aux comptes. La Société devra également poursuivre les travaux d'analyse et de suivi des risques relatifs aux produits d'épargne en unités de compte. Enfin, elle organisera au mieux le partage des meilleures pratiques avec le Groupe Caisse d'Épargne dans le cadre de l'intégration opérationnelle d'Écureuil Vie.

De plus, au cours des années à venir, les efforts réalisés par CNP Assurances et ses partenaires dans le domaine de la conception et de la distribution des produits seront maintenus, en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise au cours de l'année 2006 avec La Banque Postale.

Enfin, je souhaite que CNP Assurances étende la démarche de certification de ses processus, tout d'abord à l'ensemble des activités liées aux relations avec la clientèle, puis progressivement à toutes les activités essentielles du métier d'assureur. Les actions relatives à la mise en œuvre d'une telle démarche feront à nouveau l'objet d'une attention particulière dans mon rapport de l'année prochaine.

En ma qualité de Président du Conseil de surveillance, je continuerai à veiller à ce que le renforcement permanent du dispositif de Contrôle interne reste au cœur des priorités de CNP Assurances.

Edmond Alphandéry
Président du Conseil de surveillance

# Rapport des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2006

### Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,

sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société CNP Assurances, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CNP Assurances SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à:

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et Courbevoie, le 3 avril 2007 Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Régis Tribout *Associé*  Mazars & Guérard Pascal Parant *Associé* 



#### 1 FAITS MARQUANTS

#### 1.1\_PREMIER SEMESTRE

## Renouvellement des accords commerciaux avec les réseaux de La Poste et des Caisses d'Épargne

CNP Assurances s'est mise d'accord avec ses deux grands partenaires en France, La Banque Postale pour le réseau de La Poste et la CNCE pour le groupe des Caisses d'Épargne, sur la prolongation de ses accords commerciaux jusqu'au 31 décembre 2015.

#### En assurance individuelle

Les nouveaux accords comportent des conditions globalement analogues aux anciennes conventions avec toutefois les inflexions suivantes :

le commissionnement de vente des produits en unités de compte a été rendu beaucoup plus incitatif pour les réseaux;
une nouvelle clause permettra d'intéresser les deux parties, assureur et distributeur, à l'amélioration des marges financières des produits en euros.

#### En assurance des emprunteurs

Les accords avec le groupe des Caisses d'Épargne ont été étendus jusqu'au 31 décembre 2015.

Les conventions mettant en œuvre ces accords sont des conventions réglementées, compte tenu de la qualité des signataires, qui ont été approuvées par le Conseil de surveillance de CNP Assurances.

La prolongation de ces accords commerciaux et du pacte d'actionnaires jusqu'en 2015 conforte le modèle économique et les perspectives de croissance de CNP Assurances.

#### Création de La Banque Postale

Le nouvel établissement, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2006, regroupe l'ensemble des services financiers de La Poste (gestion de comptes courants, comptes titres, distribution de produits d'assurance vie, de prévoyance...) ainsi que la distribution de crédits immobiliers pour lesquels la constitution d'épargne préalable n'est plus nécessaire.

Avec un effectif de 1 100 collaborateurs, La Banque Postale, pour développer son activité, s'appuie sur les ressources du réseau postal : 17 000 points de contact ainsi que 19 000 gestionnaires de back-office.

Les 28 millions de clients particuliers, dont 11 millions de détenteurs d'un compte courant postal, offrent un potentiel de développement important.

La mutation des services financiers de La Poste vers la banque de plein exercice représente un enjeu commercial majeur pour CNP Assurances en matière d'assurance vie et de prévoyance.

En assurance vie, le lancement généralisé de la nouvelle offre Vivaccio, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, a coïncidé volontairement avec celui de La Banque Postale. Cette offre, qui permet de renouveler la gamme en rajeunissant la clientèle et d'agir sur la rentabilité en favorisant la vente de contrats en unités de compte, a d'ores et déjà connu un succès remarquable auprès de la clientèle.

Sur l'activité en prévoyance, et particulièrement sur l'assurance emprunteur, La Banque Postale entend s'imposer sur le marché du crédit immobilier sans épargne préalable et doubler sa part de marché d'ici à 2010. Leader sur le marché de l'assurance emprunteur, CNP Assurances dispose de tous les atouts pour aider La Banque Postale à acquérir des parts de marché sur la cible des clients de 25 à 50 ans, cible prioritaire du développement de l'activité de l'établissement postal.

#### Émission de titres super subordonnés

CNP Assurances a procédé en avril dernier à une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 160 M $\epsilon$  dans d'excellentes conditions financières.

Cette émission cotée à la Bourse de Luxembourg a été placée auprès de caisses de retraite françaises.

Ces émissions de titres subordonnés, dits emprunts perpétuels, ont pour objectif de renforcer les fonds propres de CNP Assurances. Les clauses juridiques de ces titres permettent en effet de les assimiler à des quasi-fonds propres. Cette notion est liée à une approche prudentielle et non pas à une approche comptable.

#### Lancement de la nouvelle marque CNP Capitalia Vita

La société, dont CNP Assurances est devenue le premier actionnaire en février 2005 en acquérant 57,5 % du capital et qui distribue ses produits au travers des guichets des banques du groupe Capitalia, a décidé d'adopter une nouvelle raison sociale directement inspirée de celle de ses actionnaires de référence.

#### Officialisation de l'enseigne "CNP Services à la personne"

En février, à l'occasion du lancement du Cesu, CNP Assurances a officialisé l'enseigne "CNP Services à la personne", enseigne nationale de services de proximité dont la mission est d'accompagner les personnes et de leur faciliter la vie au quotidien par la sélection et le référencement de prestataires de proximité et par l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des personnes.

Cette enseigne constitue un développement naturel pour CNP Assurances, forte de son expérience dans les services à la personne avec Filassistance, Âge d'Or Services, Seniorvie, et Carrés bleus.

Son offre est pratique, souple et toujours respectueuse de la personne et de ses choix :

- une offre de mise en relation avec des prestataires agréés par l'Agence nationale des services à la personne. Pour ces prestations, la personne bénéficiera de réductions d'impôts et pourra payer en utilisant le Cesu;
- une offre élargie, qui comporte "Option Plus" en cas de coup dur, comme la perte d'autonomie, une hospitalisation ou une maladie;
- une offre qui ajoute l'assistance et la téléassistance à l'offre précédente.

## Participation à des opérations innovantes de microcrédit et de microassurance

CNP Assurances a participé au lancement d'un Consortium international de microcrédit initié, par un institutionnel dont l'expertise est reconnue sur cette activité, en souscrivant un titre obligataire de  $5\,\mathrm{M}\varepsilon$ .

Dans cette même perspective de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale, CNP Assurances a soutenu l'initiative prise par April de créer le premier contrat de microassurance en France, en contribuant au capital de la Fondation porteuse du projet et en couvrant le risque décès des micro-entrepreneurs.

#### Récompenses pour les produits du groupe CNP

Vivaccio, dont le lancement dans l'ensemble du réseau de La Banque Postale a coïncidé avec la création de La Banque Postale, a obtenu le Grand Prix de l'Innovation dans le cadre des Trophées de l'assurance organisés par le journal *Le Revenu*.

Vivaccio a aussi obtenu le label Assur-Innov 2006, qui met en évidence les qualités innovantes des contrats et le dynamisme des acteurs dans la création de garanties et de services.

Ascendo, le contrat multisupport haut de gamme de La Banque Postale, a reçu une Palme du *Journal des Finances* et un Trophée d'or du journal *Le Revenu*.

Nuances 3D, produit du réseau des Caisses d'Épargne offrant trois dimensions d'investissement, a été distingué par un Trophée d'argent décerné par le journal *Le Revenu*.

Les "Dossiers de l'Épargne" ont décerné un Label d'excellence Santé-Prévoyance 2006 aux contrats :

- Avysis Protection Famille, contrat décès ;
- Previalys Accidents de la vie, contrat incapacité-invalidité ;
- Protectys Autonomie, contrat dépendance;
- Résolys Obsèques Prestations, permettant de garantir le financement des obsèques avec un organisme de prestations funéraires.

#### Migration de systèmes informatiques

La migration de La Banque Postale a été réalisée à la date convenue et s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Cette dernière étape vient couronner par un succès le projet de migration de Bull vers IBM.

Cette opération d'envergure – la plus importante de ce type jamais réalisée en Europe – a permis de pérenniser le patrimoine applicatif et technique de CNP Assurances. Le dispositif de sécurité s'en trouve ainsi renforcé.

#### 1.2\_DEUXIÈME SEMESTRE

#### Annonce de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie

Le Conseil de surveillance réuni le 10 octobre a approuvé les modalités de l'acquisition par CNP Assurances de 49,9 % d'Écureuil Vie auprès du groupe des Caisses d'Épargne. Cette acquisition permet à CNP Assurances de contrôler à 100 % cette filiale déjà consolidée par intégration globale dans ses comptes et dont elle possédait déjà 50,1 %.

L'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie permet à CNP de consolider son modèle d'affaires sur l'assurance vie, qui est ainsi désormais identique entre ses deux partenaires principaux en France, le groupe des Caisses d'Épargne et La Banque Postale.

Dès l'acquisition, CNP Assurances bénéficie ainsi à 100 % dans son résultat net et dans sa valeur intrinsèque des fortes perspectives de croissance offertes par le réseau des Caisses d'Épargne en matière d'assurance vie, en particulier en termes de vente de produits en unités de compte.

Une structure commune de prestations de services va être créée entre le réseau des Caisses d'Épargne et CNP Assurances qui aura comme objet le soutien commercial et la formation. Elle reprendra une partie des attributions d'Écureuil Vie (essentiellement des fonctions commerciales), à l'exception des activités de gestion financière qui rejoignent CNP Assurances.

Cette opération, dont le principe avait été annoncé en mai 2006, a été réalisée en février 2007 par acquisition de titres détenus par le Groupe des Caisses d'Épargne pour un montant de 1 404,8 M€, coupon attaché. CNP Assurances

finance cette acquisition pour moitié par émission de dettes subordonnées et pour moitié par une augmentation de capital.

Le prix de cette acquisition a fait l'objet d'une attestation d'équité délivrée par un expert indépendant, la banque UBS Limited, dont les travaux ont été présentés au Conseil de surveillance de CNP.

## Mise en place du financement de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie

Cette opération est financée pour moitié (700 M $\epsilon$ ) par émission de dette subordonnée, et pour moitié par une augmentation de capital (700 M $\epsilon$ ).

Le financement équilibré entre dette subordonnée et augmentation de capital permet :

- de maintenir la marge de solvabilité hors plus-values latentes au ratio de 110 %;
- de conserver un taux d'endettement mesuré comme le rapport entre dette subordonnée et exigence de marge de solvabilité réglementaire inférieur à 40 %;
- de préserver le caractère relutif de l'opération en terme de bénéfice par action.

#### Approbation d'une augmentation de capital de 700 M€

Le financement par émission de nouvelles actions CNP Assurances a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires existants. À cette fin, une Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 22 novembre 2006, afin d'autoriser la Société à procéder à cette opération qui a été réalisée au mois de janvier 2007.

Cette assemblée a également voté une augmentation de capital de 7 M€ réservée aux salariés.

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été lancée le 8 janvier 2007 et a rencontré un grand succès : la demande totale s'est élevée à environ 1,3 Md $\epsilon$ , soit un taux de souscription de 185 %. Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 699 613 108,65  $\epsilon$ .

La Caisse des Dépôts et Sopassure ont suivi l'opération pour leur quote-part.

Le nombre d'actions de CNP Assurances a ainsi été porté à 148 537 823.

#### Émission de dette subordonnée

Pour financer notamment l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie, CNP Assurances a procédé à une émission de dette super subordonnée perpétuelle.

Cette émission, qui répond aux critères *tier one* de la nomenclature bancaire, a rencontré un vif succès auprès des investisseurs français et étrangers. Initialement prévue à 700 M $\epsilon$ , l'opération a finalement porté sur 1250 M $\epsilon$ , compte tenu de la très forte demande qu'elle a suscitée, et des bonnes conditions de marché. L'émission a été largement sursouscrite.

Cette opération est intervenue juste après la notation financière AA (voir ci-après) avec perspective stable que CNP Assurances a obtenue de l'agence de notation Standard and Poor's, le 22 novembre 2006. Son succès confirme l'intérêt des investisseurs et leur confiance dans la solidité financière de CNP Assurances.

Par ailleurs, la filiale Écureuil Vie a également émis un emprunt subordonné perpétuel pour 108 M€.

## Obtention d'une notation AA en solidité financière par l'agence de notation Standard and Poor's

Le 22 novembre 2006, l'agence Standard and Poor's a annoncé qu'elle venait d'attribuer une notation AA en solidité financière à CNP Assurances, assortie d'une perspective stable.

Standard and Poor's a indiqué que cette notation était "basée sur le très fort positionnement concurrentiel de CNP Assurances sur le marché français de l'assurance vie". L'agence cite, parmi les critères retenus : un "modèle commercial unique et profitable", une "forte stratégie d'investissement", un "fort savoir-faire du Groupe en matière d'investissement et de gestion actif/passif".

La perspective stable reflète quant à elle les "forts liens financiers et opérationnels de CNP Assurances avec ses trois actionnaires, la Caisse des Dépôts, le Groupe Caisse d'Épargne et La Banque postale".

CNP Assurances se félicite de cette excellente notation parmi les meilleures des sociétés d'assurance européennes, qui reconnaît à la fois la pertinence et l'efficacité de son modèle d'affaires, sa solidité financière notamment à travers son expertise reconnue en gestion actif/passif, et la qualité des liens avec ses actionnaires. Cette notation, qui conforte la visibilité sur le Groupe, permettra notamment d'élargir les investisseurs potentiels de dette subordonnée.

#### Attribution gratuite d'actions CNP aux salariés

Dans le cadre de la résolution votée en 2005 par l'Assemblée générale, le Directoire de CNP Assurances a décidé le 5 juillet 2006 d'attribuer gratuitement des actions CNP Assurances aux salariés de CNP Assurances sous contrat de travail de droit français à durée indéterminée, en dehors des cadres de direction.

#### Acquisition de 94 % de Skandia Vida

CNP Assurances a annoncé la conclusion, le 20 décembre 2006, d'un accord avec Skandia Insurance Company Ltd ("Skandia", filiale de Old Mutual plc), pour le rachat de 94 % dans la société d'assurance espagnole Skandia Vida SA de Seguros y Reaseguros ("Skandia Vida") pour un montant de 76 M€.

Grâce à cette acquisition et conformément à sa stratégie de développement international principalement axée sur l'Europe du Sud, CNP Assurances, déjà implantée en Italie et au Portugal, entre sur le marché de l'assurance vie individuelle en Espagne.

Avec un encours de 1,7 milliard d'euros, un chiffre d'affaires de 0,3 milliard d'euros (chiffres au 31 décembre 2005), plus de 300 000 clients et un portefeuille de relations commerciales avec un réseau distributeur de Caisses

d'Épargne bien implantées sur le territoire espagnol, Skandia Vida a été valorisée à environ 82 M€, montant proche de l'actif net réévalué.

À travers l'achat de cette plate-forme de bancassurance vie, CNP Assurances poursuit deux orientations clés :

- développer les relations d'affaires avec les Caisses d'Épargne, un accent particulier étant mis sur les sept Caisses qui sont aujourd'hui actionnaires minoritaires de Skandia Vida et détiennent 6 % du capital;
- renforcer et compléter la gamme des produits et services offerts par Skandia Vida en capitalisant notamment sur l'expertise de CNP Assurances dans les domaines de la prévoyance et de la retraite.

À un horizon de 5 ans, CNP Assurances a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 500 M€, dont 30 % en prévoyance et retraite, avec un niveau de marge sur new business supérieur à la moyenne actuelle du Groupe.

Cette opération qui est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires requises en Espagne devrait être finalisée au cours du premier semestre 2007.

## Renouvellement du partenariat jusqu'en 2015 avec le Crédit Immobilier de France

CNP Assurances et le Crédit Immobilier de France ont renouvelé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 leur partenariat en assurance emprunteur et ont redéfini les modalités de cet accord pour cette période.

CNP Assurances se réjouit de la pérennité de ce partenariat et des orientations prises dans ce nouvel accord, notamment:

- la mise à disposition de l'ensemble des commerciaux de CNPNet, outil unique sur le marché dédié à l'assurance emprunteur qui permet aux conseillers de répercuter l'acceptation de l'assureur en temps réel dans plus de 70 % des cas;
- la reprise, par CNP Assurances, de la partie de la gestion des sinistres jusque-là déléguée à notre partenaire ;
- l'évolution de la gamme afin d'offrir des produits plus adaptés aux différentes cibles de clientèle du Crédit Immobilier de France tout en maintenant l'indispensable mutualisation entre les assurés.

Le Crédit Immobilier de France, banque spécialiste du crédit immobilier aux particuliers avec 300 agences, représente une part de marché emprunteur d'environ 4,5%.

#### 2\_L'ACTIVITÉ

#### 2.1\_L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale s'est accélérée en 2006 pour atteindre 3,8 %. Elle a réussi à surmonter le ralentissement américain provoqué par la dégradation du marché de l'immobilier résidentiel.

L'accélération de l'activité dans les autres zones a plus que compensé le ralentissement américain. Les pays émergents sont restés les principaux contributeurs au dynamisme de l'économie mondiale, avec la Chine dont la croissance a dépassé 10 % en 2006.

Après sa vive poussée au printemps 2006, la croissance de la zone euro a cessé d'accélérer mais elle est restée ferme (+ 2,7 % au total en 2006 après + 1,4 % l'année précédente), recouvrant des situations hétérogènes entre les grands pays : consommation vigoureuse en France, hausse de l'investissement en Allemagne et en Espagne.

Le déroulement de l'année 2006 ne s'est pas effectué sans heurt. La première partie de l'année, riche en bonnes nouvelles économiques, a connu une hausse de l'inflation et des anticipations inflationnistes dans le sillage de la forte augmentation des prix du pétrole et, en conséquence, une attitude stricte des banquiers centraux.

La cristallisation des craintes inflationnistes suite à des chiffres d'inflation plus élevés qu'attendus a fait craindre une possible "surréaction" des banques centrales à la mi-mai.

Après cet épisode de volatilité des marchés, les perspectives économiques et monétaires se sont améliorées avec la conjonction de plusieurs événements : le ralentissement américain, la baisse marquée des prix du pétrole et des anticipations d'inflation, et l'arrêt des hausses de taux de la Banque fédérale américaine.

Les taux d'intérêt à long terme ont donc fortement progressé dans les principaux pays industrialisés au 1er semestre 2006, du fait notamment de la hausse des anticipations d'inflation liées au choc pétrolier, de la hausse des taux directeurs et de la publication de données économiques meilleures que prévues, notamment aux États-Unis. Par la suite avec le reflux des prix de l'énergie, la pause dans le relèvement des taux opérés par les autorités américaines et la confirmation du ralentissement américain, les taux longs ont eu tendance à stagner, voire à baisser. Aux États-Unis, le taux des emprunts d'État à 10 ans est passé de 4,4 % en janvier 2006 à 5,1 % en juin puis est revenu à 4,6 % en novembre. La courbe des taux était clairement inversée aux États-Unis en novembre avec un écart de 45 points de base environ entre les rendements des titres publics à 3 mois et à 10 ans. Dans la zone euro, le rendement à 10 ans a suivi une trajectoire parallèle à celle du taux à 10 ans américain au 1er semestre, passant de 3,4 % en janvier à 4,1 % en juin, mais s'est moins replié par la suite, du fait de la poursuite du resserrement monétaire dans la zone euro. La Banque Centrale Européenne s'est inquiétée de possibles effets de second tour du choc pétrolier. Elle a estimé par ailleurs que la croissance toujours très forte de la masse monétaire et des crédits présentait une menace sur la stabilité des prix à long terme, dans un contexte de marché immobilier toujours dynamique en Europe. Aussi, l'OAT 10 ans est passé de 3,30 % au 31 décembre 2005 à 3,99 % fin 2006.

Alors que les anticipations de croissance se sont un peu détériorées, les cours boursiers sont restés encore globalement bien orientés. Les indices boursiers avaient fortement chuté en mai et juin, suite à un redressement de l'inflation aux États-Unis. En juillet, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont également pesé sur l'évolution des cours. En revanche, depuis août et la pause dans la hausse des taux de la part des autorités monétaires américaines, les cours boursiers ont retrouvé une tendance à la hausse. Ainsi Paris progresse de 17,53 % en 2006 pour atteindre 5 541,76 points, l'ensemble des Bourses européennes de 16,49 % et New York de 16,29 %.

En France, entretenue par un taux de chômage en baisse et par la hausse du pouvoir d'achat, la consommation des ménages a continué à croître à un rythme soutenu. Alors qu'il avait nettement baissé entre 2004 et 2005, de 15,8 % à 15 %, le taux d'épargne des ménages connaît depuis une quasi-stabilité. Ainsi, il devrait se situer à 14,9 % au second semestre 2006 et à 14,7 % en moyenne sur 2006.

En 2006, les épargnants continuent à privilégier les placements peu exposés aux risques de marché: livrets bancaires et assurance vie. L'assurance vie a en outre profité de deux facteurs supplémentaires. D'abord la forte décollecte sur les plans d'épargne logement (PEL), liée à une rémunération peu attractive et surtout à la fiscalisation des revenus des PEL de plus de 12 ans. Cela a poussé de nombreux détenteurs à fermer leurs plans et à se reporter massivement sur des contrats d'assurance vie. Ensuite l'amendement Fourgous, permettant de transformer les contrats en euros en contrats multisupports sans perte d'antériorité fiscale. Cela, joint à des marchés boursiers bien orientés, favorise les contrats en unités de compte (UC).

Les placements liquides restent très élevés, du même ordre qu'en 2005. Les livrets bancaires demeurent favorisés, bénéficiant de la remontée des taux courts, avec un taux 3 mois à 3,70 % fin 2006 contre 2,50 % fin 2005. Les dépôts à terme et OPCVM monétaires connaissent un redressement assez net. Les flux sur livret A et assimilés sont faiblement positifs, mais la remontée du taux de rémunération de 2,25 % à 2,75 % au 1er août 2006 a permis d'enrayer la décollecte. Les flux sur dépôts à vue se réduisent sensiblement, la hausse des taux courts accroissant le coût d'opportunité de détention de la monnaie. Les flux sur titres de marché restent du même ordre qu'en 2005. Les flux actions ne profitent guère de la bonne tenue des marchés boursiers, en partie du fait d'opérations de privatisation moins nombreuses.

#### 2.2 L'ACTIVITÉ DE CNP ASSURANCES

En 2006, le chiffre d'affaires cumulé du Groupe est de 31 989,5 M€, en hausse de 20,6 % par rapport à 2005 et de 19,5 % à change constant et périmètre proforma. Il est également en hausse de 19,8 % à périmètre proforma et change courant, conformément à l'objectif de plus de 19 % annoncé le 8 janvier 2007 lors du lancement de l'opération

d'augmentation de capital dont les résultats ont été communiqués le 2 février dernier.

Les encours gérés par CNP Assurances hors participation différée aux bénéfices ont connu une progression annuelle au 31 décembre 2006 d'environ 10 %.

En France, le marché français de l'assurance vie-capitalisation s'établirait en normes françaises en 2006 selon les estimations de la FFSA à 141 Md€, en hausse de 17 % par rapport à 2005, et en croissance de 24 % sur la collecte nette.

Cette très forte croissance du marché français s'explique par des transferts importants de plans d'épargne logement à la suite de la nouvelle fiscalité des plans de plus de 10 et 12 ans. 44 % de ces flux, soit environ 11 Mde, auraient été transférés en 2006 sur l'assurance vie, représentant près de 9 points de croissance de la collecte. Des transferts Fourgous sont également comptabilisés à hauteur de 5 Mde, expliquant 4 points de croissance. La croissance de l'assurance vie est

de plus favorisée par la bonne tenue des marchés boursiers, qui a contribué à une forte croissance de la collecte sur les unités de compte en 2006 (+ 45 %).

La collecte cumulée de CNP Assurances en France sur le secteur vie-capitalisation en normes françaises progresse de 21,8 %, et de 22,2 % en collecte nette. Cette évolution très favorable intègre des transferts (2 262 M€) et versements ultérieurs (911 M€) sur la base de l'amendement Fourgous. Hors ces transferts, la collecte brute CNP vie-capitalisation progresse de 11 %, et 8,2 % si l'on exclut également les transferts de PEL réalisés par le réseau des Caisses d'Épargne au  $1^{\rm er}$  semestre (600 M€).

Par ailleurs, pour la CNP la collecte en UC en France est en croissance en 2006 à 3 975,6 M€ en IFRS (+ 36 % et 4 162 M€ en normes françaises). Au total, et grâce à l'intégration de la filiale italienne et au reclassement de certains produits au Brésil, la collecte en UC du Groupe s'élève à 7 244,4 M€, en hausse de 27,2 % sur un an.

#### Par secteur d'activité

#### Évolution générale

L'évolution totale en 2006 est la suivante en normes IFRS :

En M€ Chiffre d'affaires	31/12/2006	31/12/2005	Évolution (en %)
Cilifie d arianes	31/12/2000	31/12/2003	Evolution (en /6)
Épargne	25 687,0	20 935,6	+ 22,7
Retraite	2 148,1	1 947,9	+ 10,3
Prévoyance	1 449,5	1 286,9	+ 12,6
Couverture de prêts	2 112,3	1 843,2	+ 14,6
Frais de soins de santé	271,9	253,1	+ 7,4
Dommages aux biens	320,7	260,3	+ 23,2
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6

Caixa Seguros a reclassé 7 M€ au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005). CNP Capitalia Vita a reclassé 2,3 M€ au 31 décembre 2005 entre prévoyance et couverture de prêts (p/r CA publié au 31 décembre 2005).

À change constant et en rapportant au proforma 2005, les évolutions sectorielles sont très proches :

En M€	31/12/2006	31/12/2005	Évolution	
Chiffre d'affaires	à change constant (1)	proforma <sup>(2)</sup>	(en %) à change constant (3)	
Épargne	25 685,2	21 111,8	+ 21,7	
Retraite	2 108,0	1 951,2	+ 8,0	
Prévoyance	1 438,5	1 287,6	+ 11,7	
Couverture de prêts	2 106,4	1 843,2	+ 14,3	
Frais de soins de santé	271,9	253,1	+ 7,4	
Dommages aux biens	307,7	260,3	+ 18,2	
Total	31 917,6	26 707,2	+ 19,5	

- (1) Cours de change au 31 décembre 2005.
- (2) CNP Capitalia à partir du 1er janvier 2005.
- (3) Évolution en % à change constant entre (1) et (2).

Cours moyen retenu: au 31 décembre 2006 1 € = 2,76801 BRL

au 31 décembre 2005 1 € = 3,00259 BRL

La croissance est très élevée sur tous les secteurs d'activité.

**Pour le secteur de l'épargne**, l'activité est restée très soutenue au 4<sup>e</sup> trimestre, ce qui porte la collecte à 25 687 M€ en 2006, en hausse de 22,7 % et de 21,7 % par rapport au proforma.

Le chiffre d'affaires des produits retraite en 2006 est de 2 148,1 M $\in$  en hausse (+ 10,3 %), et de 8 % à change constant comparé au proforma 2005.

En France en 2006, la progression sur la retraite atteint 9.3%, à 1648.3%.

Le chiffre d'affaires des contrats retraite individuels lancés depuis 2004 s'élève à 385,3 M $\in$  dont 140,1 M $\in$  pour les PERP et Solésio Préfon.

Le chiffre d'affaires en prévoyance représente 1 449,5 M $\in$  en 2006, en hausse de 12,6 % grâce notamment à une forte croissance sur Assurposte, sur les mutuelles et les collectivités locales.

Le chiffre d'affaires en IFRS couverture de prêts représente 2 112,3 M€ en 2006. Il progresse de 14,3 % à change constant par rapport au proforma 2005.

En France, la hausse de l'activité est de 10,3 %. Cette performance résulte du maintien du dynamisme du marché du crédit à la consommation et du crédit immobilier en France, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. L'activité s'est également développée avec le secteur des mutuelles.

Par ailleurs, **l'assurance emprunteur** démarrée en 2003 avec Cofidis hors de France représente en 2006 70,8 M€ (+ 30,2 %). Elle concerne sept pays européens.

Enfin, **les succursales italiennes et espagnoles** qui ont démarré leur activité en 2005, ont quintuplé leur activité et contribué pour 51,5 M€ au chiffre d'affaires de CNP Assurances.

Le chiffre d'affaires de l'activité frais de soins de santé représente 271,9 M  $\in$  (+ 7,4 %).

Enfin, l'activité **dommages aux biens** représente 320,7 M $\in$ . Elle concerne uniquement les filiales portugaises (142,9 M $\in$ ) et brésiliennes (177,8 M $\in$ ) et progresse de 23,2 % et de 18,2 % à change constant comparé au proforma.

#### Par pays et par réseau distributeur

#### En France

Le chiffre d'affaires France s'établit pour 2006 à 27 889 M $\in$  en IFRS (contre 28 075,7 M $\in$  en normes françaises), en croissance de 20,6 %. Le secteur vie-capitalisation progresse de 21,8 %.

Les transferts liés à l'amendement Fourgous des monosupports vers des contrats multisupports ont commencé à la fin du second trimestre et représentent 1324 M€ au 4º trimestre 2006, et au total en 2006 environ 2 262,3 M€ comptabilisés dans le chiffre d'affaires dont 23 % d'UC, auquel il faut ajouter des versements ultérieurs d'environ 911 M€. Le chiffre d'affaires croît en 2006 de 10,8 % en France hors transferts Fourgous, et de 8,2 % hors transferts PEL (600 M€) et Fourgous.

Le chiffre d'affaires en UC en 2006 est de 3 975,6 M $\epsilon$ , et continue de progresser (+ 36,4 %) à un rythme proche du marché français (+ 45 %). Sur l'ensemble des trois réseaux individuels, le taux d'UC rapporté au chiffre d'affaires épargne et retraite se situe à 17 % fin 2006 contre 15 % au 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires réalisé par La Banque Postale au 4º trimestre 2006 est de 3 640,3 M€ en IFRS, en hausse de 56,2 % par rapport au 4º trimestre 2005 et de 12 101,5 M€ en 2006 (+ 36,5 %). La collecte nette progresse de 32,6 %. Cette performance, notamment depuis le second trimestre, s'est faite sans transferts organisés de PEL mais grâce à des transferts Fourgous (1 816 M€ dont 404,6 M€ en UC) et des versements complémentaires liés à ces transferts (estimés à 868 M€). Hors ces transferts, la croissance reste très élevée sur l'année (+ 16 %). Par ailleurs, le produit haut de gamme Ascendo a connu une forte progression avec une part d'UC significative. Au total, la collecte sur les supports en unités de compte a progressé de 62,8 % en 2006 et atteint 1 566,2 M€, ce qui correspond à 13,1 % de la collecte d'épargne et de retraite. De plus, les ventes de contrats de

prévoyance représentent un chiffre d'affaires d'Assurposte d'environ 200 M $\in$  (dont 50 % consolidé par la CNP), en hausse d'environ 30 %. L'ensemble des produits retraite représente un chiffre d'affaires de 342,4 M $\in$  en 2006, en croissance de 9 %.

Les Caisses d'Épargne réalisent une collecte de 10 741,3 M€ en IFRS sur l'ensemble de l'année 2006, en hausse de 9,9 % par rapport à 2005. La collecte nette progresse de 11 %. Après un premier trimestre très soutenu (4 183 M€), l'activité s'est ralentie et notamment au 4e trimestre en raison de la forte mobilisation du réseau sur la vente des titres Natixis et en comparaison d'un 4e trimestre 2005 très élevé. Au total, la croissance de l'activité en 2006 s'explique notamment par des transferts de PEL, essentiellement réalisés au premier semestre (estimés à environ 600 M€), et relativement peu de transferts Fourgous (180,9 M€) auxquels se sont ajoutés 25 M€ de versements ultérieurs.

Les produits multisupports progressent fortement, et notamment les produits d'épargne haut de gamme, Nuances Plus et Nuances Privilège qui continuent leur développement avec des taux d'UC élevés (37 %).

En conséquence, la collecte d'épargne en unités de compte a progressé (+ 23,1 %) ; elle a représenté 2 132,4 M $\epsilon$ , soit 20,6 % du chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite en 2006.

Les campagnes de transfert Fourgous, essentiellement sur Initiatives Transmission, ont démarré fin juin et ont représenté 180,9 M€ de transferts dont 29 % en UC.

Enfin, sur le secteur de la prévoyance de très bonne performances ont été réalisées depuis le début de l'année sur la gamme Garantie Urgence et Garantie Famille (90 000 contrats). L'assurance emprunteur a progressé de 12 % à 344 M€, soutenue par des actions de formation et d'animation commerciale. Le déploiement de CNPNet, outil de délégation à l'entrée dans l'assurance, devrait être achevé au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Le réseau **CNP Trésor** enregistre un chiffre d'affaires sur l'année 2006 de 982,5 M€ (+ 24,2 %), et de 1 007 M€ en normes françaises. La bonne performance du second

semestre inclut les résultats très satisfaisants sur la campagne de transfert Fourgous (265,3 M€), dont 24,6 % d'UC et 19 M€ de versements ultérieurs. Par ailleurs, la collecte en UC a fortement crû en un an (+70,6 %) et a ainsi représenté 199,2 M€ en 2006, soit 20,9 % du chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite. Cette très forte progression sur les UC a été obtenue notamment grâce à des offres à fenêtre et le lancement d'un nouveau contrat multisupport haut de gamme Horizon Performance.

Les établissements financiers enregistrent en France en 2006 un chiffre d'affaires de 1278,1 M€, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2005. CNP Assurances et Crédit Immobilier de France ont signé en décembre 2006 les conventions qui renouvellent leur partenariat en assurance des emprunteurs jusqu'en 2015.

Le secteur des mutuelles enregistre en 2006 un chiffre d'affaires de 961,1 M€, en hausse de 39,7 % par rapport à 2005. La forte croissance provient des secteurs épargne retraite et couverture de prêts, notamment grâce à la réassurance du portefeuille de rentes d'une mutuelle du secteur privé, et au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 le lancement d'une activité de retraite avec les sapeurs-pompiers volontaires.

Enfin, **les entreprises et les collectivités locales** enregistrent une collecte de 1 684,7 M€ contre 1 722,2 M€ en 2005, qui avait enregistré un contrat très important dans le secteur des entreprises.

La rubrique Autres Pôles de développement en France, qui comprend l'activité de vente directe et celle d'autres réseaux, représente 139,8 M€ en 2006, stable par rapport à 2005.

#### Hors de France

L'activité réalisée hors de France représente en 2006 un chiffre d'affaires de 4 100,5 M€, soit une très forte croissance de 20,5 % par rapport à l'année précédente et 12,5 %

à change constant par rapport au proforma 2005, c'est-àdire en intégrant l'activité de CNP Capitalia Vita depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **En Europe**

**Au Portugal**, le chiffre d'affaires en 2006 des sociétés Global et Global Vida représente 185,3 M $\in$ , en légère hausse (+2,6%).

Les performances du Groupe sont bonnes sur le secteur non-vie relativement au marché (+ 5 %), grâce aux branches incendie (+ 7,7 %) et santé (+ 24,5 %).

En Italie, CNP Capitalia Vita opère sur un marché d'assurance vie italien qui est toujours en recul sur les onze premiers mois 2006 (-8,7 %), à 49,7 Md€ d'après les premières estimations. Les polices traditionnelles baissent sensiblement de 15 %. Les UC sans garantie progressent rapidement (+ 20 %). La bancassurance, qui représente 75 % du marché de l'assurance vie italienne, est en repli de 10,8 %. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de CNP Capitalia Vita consolidé est de 2 901,6 M€ contre 2 445,4 M€ en 2005 (18,7 %). Même par rapport au chiffre proforma 2005 (2 625,7 M€), l'activité est en hausse (+ 10,5 %). Cette progression résulte d'une part d'une animation continue de la force de vente et d'autre part d'un effort commercial sur les produits en UC (hors index), qui progressent de 63 % et représentent plus de 20 % de la production nouvelle, soit une collecte de 617 M€. Un cinquième de cette production provient d'une offre UC haut de gamme. Un nouveau produit multisupport a été lancé en octobre 2006 dans le réseau Banco di Sicilia.

Les secteurs de la prévoyance et de la couverture de prêts ont presque triplé sur un an et représentent respectivement 10,5 M $\in$  et 14 M $\in$  en 2006.

L'activité des succursales à l'étranger en assurance emprunteur et celles en accompagnement de clients français à l'étranger (Cofidis) ont représenté 122,3 M $\epsilon$ , soit deux fois plus qu'il y a un an.

### En Amérique latine

Au Brésil, l'activité de Caixa Seguros représente un chiffre d'affaires en 2006 de 887,5 M€, 2 456,6 MBRL (+ 25,5 % en euros et + 15,3 % à change constant).

Tous les secteurs sont en progression en monnaie locale :

- l'épargne est en hausse de + 11,5 %, avec notamment un fort développement des produits à primes mensuelles;
- · la prévoyance est tirée par la forte croissance du portefeuille d'assurance décès en cas d'accident automobile;
- l'assurance emprunteur est toujours en forte croissance (+ 29,3 %) grâce au dynamisme de la production de crédits immobiliers du réseau bancaire Caixa Economica Federal;
- la hausse de l'activité dommages (+ 33,2 %) concerne les segments automobile et multirisque habitation.

Enfin, le réexamen de la classification euro/UC effectué au printemps 2006 pour le calcul de l'embedded value, a conduit à comptabiliser en UC certains produits. La collecte en UC est de 452,4 M€ en 2006, en hausse de 15,9 % sur un an.

Chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 Chiffre d'affaires consolidé de CNP Assurances par centre de partenariat

		Normes IFRS		N	ormes françaises	,
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
La Banque Postale	12 101,5	8 865,4	+ 36,5	12 111,9	8 876,3	+ 36,5
Caisses d'Épargne	10 741,3	9 774,5	+ 9,9	10 746,6	9 779,4	+ 9,9
CNP Trésor	982,5	790,8	+ 24,2	1 006,9	798,5	+ 26,1
Établissements financiers France (1)	1 278,1	1 143,9	+ 11,7	1 278,1	1 143,9	+ 11,7
Mutuelles	961,1	687,8	+ 39,7	961,1	687,8	+ 39,7
Entreprises et collectivités locales	1 684,7	1 722,2	- 2,2	1 831,3	1 816,2	+ 0,8
Autres (France)	139,8	140,7	- 0,6	139,8	140,7	- 0,6
Total France	27 889,0	23 125,3	+ 20,6	28 075,7	23 242,8	+ 20,8
Global (Portugal)	185,3	180,6	+ 2,6	185,3	180,6	+ 2,6
CNP Seguros de Vida (Argentine) (2)	3,7	3,4	+ 10,5	3,7	3,4	+ 10,5
Caixa Seguros (Brésil) (2)	887,5	707,3	+ 25,5	1 086,2	869,3	+ 25,0
CNP Capitalia Vita (Italie) (3)	2 901,6	2 445,4	+ 18,7	3 059,6	2 535,6	+ 20,7
Établissements financiers étrangers	70,8	54,4	+ 30,2	70,8	54,4	+ 30,2
Succursales	51,5	10,3	+ 400,1	51,5	10,3	+ 400,1
Autres (étranger)	0,1	0,3	- 64,5	0,1	0,3	- 64,5
Total étranger	4 100,5	3 401,6	+ 20,5	4 457,2	3 653,8	+ 22,0
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	32 532,9	26 896,5	+ 21,0

<sup>(1)</sup> Hors Cofidis étranger.

Brésil : 1 € = 2,76801 BRL

Argentine :  $1 \in 3,88218$  pesos (2) Cours de change moyen retenu (3) CNP Capitalia Vita est consolidée depuis le 18 février 2005.

# Chiffre d'affaires en unités de compte

		Normes IFRS		N	ormes françaises	
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
La Banque Postale	1 566,2	961,8	+ 62,8	1 576,6	972,7	+ 62,1
Caisses d'Épargne	2 132,4	1 725,0	+ 23,6	2 137,7	1 729,8	+ 23,6
CNP Trésor	199,2	116,8	+ 70,6	223,6	124,5	+ 79,6
Autres	63,2	64,6	- 2,1	63,2	64,6	- 2,1
Total individuel France	3 961,0	2 868,1	+ 38,1	4 001,1	2 891,6	+ 38,4
Collectif France	14,6	46,5	- 68,6	161,1	136,0	+ 18,5
Total France	3 975,6	2 914,5	+ 36,4	4 162,3	3 027,6	+ 37,5
CNP Capitalia Vita (1)	2 816,4	2 389,3	+ 17,9	2 974,3	2 479,5	+ 20,0
Caixa Seguros (2)	452,4	390,5	+ 15,9	452,4	390,5	+ 15,9
Total étranger	3 268,8	2 779,7	+ 17,6	3 426,7	2 870,0	+ 19,4
Total UC	7 244,4	5 694,3	+ 27,2	7 589,0	5 897,5	+ 28,7

# Chiffre d'affaires par pays (évolution)

				Normes IFRS			
	31/12/2006	31/12/2005	Évolution	31/12/2006 Change constant (3)	Évolution	31/12/2005 Proforma <sup>(4)</sup>	Évolution à change constant et périmètre proforma
	En M€	En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
France	27 889,0	23 125,3	+ 20,6	27 889,0	+ 20,6	23 125,3	+ 20,6
Italie (1)	2 958,8	2 460,1	+ 20,3	2 958,8	+ 20,3	2 640,4	+ 12,1
Portugal	210,6	197,8	+ 6,5	210,6	+ 6,5	197,8	+ 6,5
Brésil	887,5	707,3	+ 25,5	815,4	+ 15,3	707,3	+ 15,3
Argentine	3,7	3,4	+ 10,5	3,9	+ 17,7	3,4	+ 17,7
Autres Europe (2)	39,9	33,0	+ 20,8	39,9	+ 20,8	33,0	+ 20,8
Sous-total hors France	4 100,5	3 401,6	+ 20,5	4 028,6	+ 18,4	3 581,9	+ 12,5
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	31 917,6	+ 20,3	26 707,2	+ 19,5

<sup>(1)</sup> CNP Capitalia Vita à compter du 18 février 2005.
(2) Reclassement des produits VGBL et PGBL en UC pour 390,5 M€ au 31 décembre 2005.

<sup>(1)</sup> Depuis le 18 février 2005, CNP Capitalia Vita.
(2) Succursales en Espagne et Cofidis Espagne, Belgique, République tchèque, Grèce et Hongrie.
(3) Cours de change au 31 décembre 2005.
(4) CNP Capitalia Vita à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

# Décomposition par catégorie d'assurance

		Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	
Assurances individuelles	27 165,7	22 269,3	+ 22,0	27 562,4	22 545,0	+ 22,3	
Assurances collectives	4 823,8	4 257,6	+ 13,3	4 970,4	4 351,6	+ 14,2	
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	32 532,9	26 896,5	+ 21,0	

Reclassement de 0,4 M€ sur CNP Seguros entre assurances individuelles et collectives au 31 décembre 2005, en FRGAAP et en IFRS (p/r au CA publié au 31 décembre 2005).

### Chiffre d'affaires par pays et segment de marché

En M€						En r	normes IFRS	en 2006						
	Éparg	gne	Retra	aite	Prévoy	ance	Couve de p		Sa	nté	Domn aux b	nages piens	Total	
	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.
France	22 780,0	23,3	1 648,3	9,3	1 297,3	9,9	1 894,0	10,3	269,4	7,3	0,0	NS	27 889,0	20,6
Italie (1 et 2)	2 842,3	18,2	34,8	2,4	10,9	166,8	70,8	322,5	0,0	NS	0,0	NS	2 958,8	20,3
Portugal (3)	37,9	- 5,0	0,0	NS	2,0	- 10,1	25,3	47,3	2,5	24,5	142,9	4,7	210,6	6,5
Autres (Europe) (4)	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	39,9	20,8	0,0	NS	0,0	NS	39,9	20,8
Brésil (5)	25,1	20,7	465,1	14,6	137,3	40,3	82,3	39,5	0,0	NS	177,8	43,6	887,5	25,5
Argentine	1,7	12,8	0,0	NS	2,0	6,7	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	3,7	10,5
Sous-total hors Franc	2 907,0 e	17,8	499,8	13,6	152,2	43,5	218,3	73,3	2,5	24,5	320,7	23,2	4 100,5	20,5
Total	25 687,0	22,7	2 148,1	10,3	1 449,5	12,6	2 112,3	14,6	271,9	7,4	320,7	23,2	31 989,5	20,6

- (1) Succursale Italie + Cofidis Italie pour le segment "Couverture de prêts".
- (2) CNP Capitalia Vita a reclassé 2,3 M€ au 31 décembre 2005 entre prévoyance et couverture de prêts (p/r CA publié au 31 décembre 2005).
- (3) Global et Cofidis Portugal pour le segment couverture de prêts. (4) Succursales Espagne et Cofidis Europe (hors Italie et Portugal).
- (5) Caixa Seguros a reclassé 7 M€ au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005).

### Chiffre d'affaires Caixa Seguros (Brésil)

En millions de reals (BRL)		Normes IFRS		N	Normes françaises		
Segment de marché	31/12/2006	31/12/2005	Évolution En %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution En %	
Épargne	69,5	62,3	+ 11,5	619,5	549,2	+ 12,8	
Retraite	1 287,1	1 220,8	+ 5,4	1 287,1	1 220,8	+ 5,4	
Prévoyance	380,0	294,3	+ 29,1	380,0	294,3	+ 29,1	
Couverture de prêts	227,8	176,1	+ 29,3	227,8	176,1	+ 29,3	
Dommages IARD	492,2	369,6	+ 33,2	492,2	369,6	+ 33,2	
Total	2 456,6	2 123,2	+ 15,7	3 006,6	2 610,0	+ 15,2	

Caixa Seguros a reclassé 20,8 MBRL au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005). Cours de change moyen retenu  $1 \in = 2,76801$  BRL.

# Chiffre d'affaires CNP Capitalia Vita (Italie)

### Année complète

En M€		Normes IFRS	Normes françaises			
Segment de marché	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %
Épargne	2 842,3	2 581,5	+ 10,1	3 000,2	2 683,9	+ 11,8
Retraite	34,8	37,3	- 6,9	34,8	37,3	- 6,9
Prévoyance	10,5	4,5	+ 132,7	10,5	4,5	+ 132,7
Couverture de prêts	14,0	2,3	+ 505,4	14,0	2,3	+ 505,4
Total	2 901,6	2 625,7	+ 10,5	3 059,5	2 728,0	+ 12,2

CNP Capitalia Vita a reclassé certains produits de prévoyance en couverture de prêts au 31 décembre 2006. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 a été retraité en conséquence (2,3 M€).

# Chiffre d'affaires CNP Capitalia Vita au 31 décembre 2006

# À partir du 18 février 2005 pour 2005

En M€		Normes IFRS		N	Normes françaises		
Segment de marché	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %	
Épargne	2 842,3	2 405,3	+ 18,2	3 000,2	2 495,5	+ 20,2	
Retraite	34,8	34,0	+ 2,4	34,8	34,0	+ 2,4	
Prévoyance	10,5	3,8	+ 175,9	10,5	3,8	+ 175,9	
Couverture de prêts	14,0	2,3	+ 505,4	14,0	2,3	+ 505,4	
Total	2 901,6	2 445,4	+ 18,7	3 059,5	2 535,6	+ 20,7	

CNP Capitalia Vita a reclassé certains produits de prévoyance en couverture de prêts au 31 décembre 2006. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 a été retraité en conséquence (2,3 M€).

# **3 COMPTES CONSOLIDÉS**

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R oi du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance

sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (cf. annexes aux comptes consolidés).

#### Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma (1)	Évolution Total 2006/2005
Chiffre d'affaires	31 989,5	26 526,9	20,6 %
Passifs relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	217 543,7	197 848,7	10 %
Frais de gestion (2)	695,1	644,1	7,9 %
Résultat opérationnel	1 803,9	1 684,7	7,1 %
Impôt sur les bénéfices	314,7	453,0	- 30,5 %
Intérêts minoritaires	285,0	190,1	+ 49,9 %
Résultat net part du Groupe	1 145,3	969,6	18,1 %
Résultat net courant (3)	948,3	769,6	23,2 %

<sup>(1)</sup> Suite à la position de l'IFRIC de novembre 2006, certains titres subordonnés ont été reclassés en capitaux propres. La charge d'intérêt sur ces titres n'est par conséquent pas traitée par résultat mais par capitaux propres.

Le **chiffre d'affaires** progresse de 20,6 % et de 19,5 % à périmètre et change constants (*cf. commentaires au paragraphe 2.2*).

Les **encours** gérés ont connu une progression (hors participation aux bénéfices différée) de 10 %.

Leur évolution résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée passive nette qui correspond à la part des plus-values non réalisées attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

Les charges des prestations des contrats qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats, s'inscrivent en hausse de 12,2 % par rapport à l'année 2005. Cette évolution tient compte de la charge de participation aux bénéfices différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de provisions pour dépréciation des titres dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente), mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2006, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, connaissent une progression de 25,1%. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéfices différée), elles représentent 8,4% contre 7,7% pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants − intérêts contractuels garantis et participations aux bénéfices − s'élève en 2006 à 8,3 Md€, 7,8 Md€ déduction faite de la charge de participation aux bénéfices différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement s'élèvent à 12,2 Md $\in$  et sont en légère baisse (– 1,6 %) par rapport à la période précédente, en raison de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (2 milliards d'euros contre 3,4 Md $\in$  l'exercice précédent).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 32 M€) qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat s'élèvent à 695,1 M€. L'évolution est de 7,9 % à change courant et s'élève à 5,8 % à périmètre et change constants. Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.

<sup>(2)</sup> Hors frais de personnel du réseau CNP Trésor : 32 M€ au 31 décembre 2006 et 29,7 M€ au 31 décembre 2005.

<sup>(3)</sup> Résultat net courant : résultat net part du Groupe retraité de l'effet de la réévaluation (58 M€ en 2006 ; 200 M€ en 2005) et de l'impact de la Loi de Finances (139 M€ en 2006).

Le montant des **commissions** versées aux apporteurs s'élève à 2 277,7 M€, en croissance de 32 %. Le taux de progression est supérieur à leur base, qui est formée essentiellement du chiffre d'affaires et des encours, en raison des nouveaux accords de commissionnements en assurance individuelle et de l'évolution de la rémunération de certains partenaires en assurance collective sous forme de commissions plutôt que sous forme de participation aux bénéfices.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 803,9 M€. Hors effet de la réévaluation des actifs – incidence de la variation de juste valeur des titres de transaction, des mouvements de provisions pour dépréciation des titres disponibles à la vente et de la charge de participation aux bénéfices en découlant par application du principe de la comptabilité reflet –, soit 106 M€ en 2006 contre 275 M€ en 2005, le résultat opérationnel 2006 atteint 1700 M€ contre 1410 M€ en 2005, soit une croissance de 20,6 %.

L'impôt sur les bénéfices diminue de 30,5 % entre 2005 et 2006. La charge d'impôt comprend l'impôt différé net relatif à la variation de juste valeur des titres de transactions, aux mouvements de provisions concernant les titres disponibles à la vente et à la participation aux bénéfices différée qui en résulte. La baisse de la charge fiscale est principalement due aux effets de la Loi de Finances qui a supprimé le bénéfice du taux réduit (15,5 %) sur les plus-values supérieures à 22,8 M $\in$  pour les participations détenues à moins de 5 %. Avec un double effet sur les comptes, pour un solde positif sur le résultat de + 183 M $\in$ :

- la dette fiscale sur les OPE en sursis d'imposition passe de 15,5 % à 34,4 % (impact : -82 M $\in$ ) ;
- la créance sur les titres ayant donné lieu à *impairment* passe de 15,5 % à 34,4 % (impact : + 265 M $\in$ ).

Hors ces effets de la loi de finances, le taux d'impôt sur les sociétés ressort à 29,3 % en 2006, à un niveau proche de 2005 (28,4 %).

Après prise en compte de la charge fiscale, et de la quotepart de résultat dans les entreprises intégrées, le résultat net de l'ensemble consolidé total progresse de 23,3 %.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 285 M€. Retraités des effets de la Loi de Finances, les intérêts minoritaires s'élèvent à 240 M€, en progression de 26 %, en raison des bonnes performances sur Caixa Seguros et Écureuil Vie.

Le bénéfice net consolidé part du Groupe de l'exercice 2006, (après déduction des intérêts minoritaires), s'établit à 1 145,3 M€, en progression de 18,1 % par rapport au résultat 2005 proforma. Un résultat proforma a été réalisé au titre de 2005 du fait du changement de classement de certains titres super subordonnés jusque-là classés en dette, désormais classés en capitaux propres suite à la clôture des débats de l'IFRIC en novembre 2006. Ce retraitement a eu un effet positif sur le résultat 2005 publié (952,3 M€) de 17,3 M€, portant à 969,6 le résultat proforma 2005.

Le **résultat net courant** correspond au résultat net part du Groupe (RNPG 2006 = 1145 M€) retraité des éléments exceptionnels, tels que la réévaluation (effet positif sur RNPG : 58 M€ en 2006 contre 200 en 2005) et la Loi de Finances (effet positif sur le RNPG : +139 M€). Le résultat net courant ressort par conséquent à 948,3 M€, en croissance de 23,2 % par rapport à l'an passé (769,6 M€).

#### Bilan consolidé au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le total du bilan consolidé s'élève à 263,3 Md€ au total contre 241,6 Md€ au 31 décembre 2005, soit une progression de 9 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 229,7 Md $\epsilon$ , en augmentation de 8,1% par rapport au 31 décembre 2005 ; cette progression provient à la fois de l'accroissement des provisions mathématiques, des

participations aux bénéfices accordées et du jeu de participation aux bénéfices différée passive nette comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur. Hors variation de PB différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 10 %.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 10 396 M€, en forte progression par rapport au proforma 2005 (+ 18,6 %). Les capitaux propres comportent les titres super subordonnés (TSS), désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006. Par conséquent, les capitaux propres 2005 proforma qui ont été accrus des émissions de TSS antérieures au 31 décembre 2005, s'élevant à 635 M€, portant ainsi les capitaux propres de 8 132 M€ (publié 2005) à 8 767 M€ (proforma 2005). Sur 2006, la forte croissance des capitaux propres (+ 18,6 %, soit + 1 629 M€) s'explique par le résultat 2006 (+ 1 145 M€), les dividendes distribués (-264 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (-569 M€ après la Loi de Finances; + 588 M€ avant la Loi de Finances) et les nouvelles émissions de TSS (+ 1 410 M€).

La progression de la dette subordonnée et super subordonnée qui s'élève à 4 069,3 M $\in$  au 31 décembre 2006 contre 2 551 M $\in$  à la clôture de l'exercice précédent résulte principalement des émissions de TSS destinées notamment à participer au financement de l'acquisition de la part des minoritaires d'Écureuil Vie.

### Couverture de la marge de solvabilité

Le calcul de marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert 3,2 fois en prenant en compte les plus-values non réalisées et les titres subordonnés, et déduction faite des éléments incorporels. Hors plus-values non réalisées, la couverture s'élève à 126 %, contre 111 % au 31 décembre 2005. L'évolution du taux de couverture provient des nouvelles émissions de titres subordonnés, dont notamment celles réalisées dans la perspective de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie. Après augmentation de capital (0,7 Md€) et acquisition des 49,9 % d'Écureuil Vie réalisés au premier trimestre 2007 (1,4 Md€), le taux de couverture de la marge – hors plus-values latentes – ressort à 117 %.

# Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP au 31 décembre 2006 atteignent 249,8 Md $\epsilon$ , en progression de 9,2 % par rapport au 31 décembre 2005.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte, qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2006, 69,6 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 28%, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement et les prêts) 2,4 %.

# **4 COMPTES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES**

#### Chiffre d'affaires

La progression des unités de compte caractérise l'activité des assurances individuelles. Le chiffre d'affaires des assurances collectives bénéficie de la faiblesse des taux d'intérêt qui dynamise le marché du crédit et d'une croissance de la retraite collective.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	2006/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires assurances individuelles	12 715	9 328	+ 36,3 %	8 013
Chiffre d'affaires assurances collectives	2 776	2 411	+ 15,1%	2 391
Total	15 491	11 739	+ 32,0 %	10 404

#### Assurances individuelles

L'activité du réseau de La Banque Postale a connu une vive progression des unités de compte UC (+ 60 %), que ce soit au travers de la nouvelle gamme Vivaccio, qui a permis à la fois de rajeunir l'âge moyen des souscripteurs et d'accroître les versements réguliers notamment en unités de compte, ou par le biais du produit haut de gamme Ascendo.

Les objectifs fixés lors du lancement en test de Vivaccio ont été dépassés.

Dans le réseau CNP Trésor, la collecte en UC a progressé de près de 80 % grâce aux offres à fenêtres et au lancement

du nouveau contrat multisupport haut de gamme Horizon Performance.

### Assurances collectives

L'activité de garantie décès des contrats emprunteurs continue d'être portée par une conjoncture favorable aux acquisitions immobilières et au crédit à la consommation. L'évolution du chiffre d'affaires de la retraite résulte notamment de la couverture de retraite des sapeurs-pompiers volontaires et de la réassurance du portefeuille de rentes d'une mutuelle.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	% d'évolution	31/12/2004
Décès	1 544	1 339	+ 15,3 %	1 240
Retraite	1 215	1 048	+ 15,9 %	1 133
Dommages corporels	17	24	- 29,2 %	18
Total	2 776	2 411	+ 15,1 %	2 391

#### Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 553,6 M€ contre 605,1 M€ en 2005.

#### Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 5 408,6 M€ au 31 décembre 2006, contre 5 078,5 M€ au 31 décembre 2005.

# Activité des principales filiales consolidées

### Écureuil Vie

Le chiffre d'affaires d'Écureuil Vie, qui s'élève à 10 355,9 M $\epsilon$ , est en progression de 9,9 % sur le niveau atteint l'exercice précédent. L'activité est portée par les produits multisupport Nuances 3D, Nuances Plus et Nuances Privilège, qui connaissent une proportion élevée de versements en unités de compte.

Les produits de prévoyance poursuivent leur développement, notamment Ricochet, le produit d'entrée de gamme destiné aux jeunes épargnants, lancé en 2005.

Le résultat net d'Écureuil Vie s'établit à 196,1 M€.

#### Caixa Seguros

Le chiffre d'affaires du groupe Caixa Seguros avec Consorcios s'élève à 3 257,4 millions de reals en normes locales, en progression de 20,2 %. Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent 79 % du marché et en nette progression (+ 13 % en 2006), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 4,9 %, en hausse de 0,3 point par rapport à 2005.

Le résultat net du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios) atteint 471 MBRL en normes locales, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente, grâce notamment à la croissance des résultats techniques de Caixa Seguros et à la bonne performance de Caixa Consorcios.

#### **CNP IAM**

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 1 857 M€, soit + 11,7 % par rapport à 2005.

Le résultat atteint 66,5 M $\in$  au 31 décembre 2006, contre 54,7 M $\in$  sur l'exercice précédent.

#### CNP Capitalia Vita

Sur un marché de l'assurance vie en repli, CNP Capitalia Vita poursuit sa croissance.

En 2006, selon l'estimation de production nouvelle d'Iama, le marché italien de l'assurance vie a reculé de 4 % par rapport à 2005. Avec une production nouvelle de 2 831 M€, en croissance de 14 % par rapport à 2005 en année pleine, CNP Capitalia Vita surperforme nettement le marché et atteint une part de marché de 4,9 % à fin 2006, soit un gain de près d'un point en un an. Sur le marché de la bancassurance, la position de CNP Capitalia Vita atteint 6,5 %, en croissance de plus d'un point.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 40,7 M€ en normes locales.

# **5\_PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

Le groupe CNP Assurances poursuivra son développement tout en préservant sa rentabilité :

- en accroissant dans le domaine de l'épargne la part des produits en unités de compte principalement en France et en Italie, si l'évolution des marchés financiers reste favorable;
- en mettant l'accent sur la commercialisation des produits de prévoyance individuelle sur les marchés où CNP Assurances est déjà présente ;
- en renforçant sa présence sur la couverture de prêts en France, au Brésil et en Europe par le biais de succursales en Italie et en Espagne.

# **6 LE CONTRÔLE INTERNE**

### **6.1\_LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE**

Le contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

#### 6.1.1\_Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (Commitee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes:

• un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;

- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

# 6.1.2\_Le périmètre du dispositif

Le périmètre social couvre :

- CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement;
- les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait;
- les organismes (GIE...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.

Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

# **6.1.3**\_L'organisation du contrôle interne dans le groupe CNP

L'organisation du contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à deux niveaux:

### Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau

Les responsables opérationnels, qui ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

#### Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs, rattachés directement au Président du Directoire.

La Direction de l'Audit Interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

La Direction des Risques et du Contrôle interne, devenue fin 2006 Direction des Risques et de la Conformité, a pour mission, d'une part d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités et sous l'égide du Directoire, les risques significatifs encourus par le Groupe, et d'autre part de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

À ces acteurs s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

### 6.1.4\_L'impact de la réglementation

Les dispositions du titre III de la Loi de Sécurité Financière relatives à la modernisation du contrôle légal des comptes et à la transparence doivent amener les entreprises à renforcer leur dispositif de contrôle interne.

Dans cette perspective, la CNP a lancé dès l'automne 2003 un chantier stratégique en deux phases, chantier dont le déroulement se poursuit conformément au calendrier arrêté.

La phase I, achevée en 2005, avait pour objectif essentiel la construction du référentiel de contrôle interne du Groupe. Le référentiel externe choisi dès la fin 2003, le COSO, a permis de structurer l'approche mise en place. Cette première phase a donné lieu à plusieurs chantiers menés en parallèle, dont deux particulièrement importants :

• le premier concernait la modélisation des processus qui permet, en documentant l'ensemble des processus, de faciliter la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, l'identification et l'évaluation de ses risques ainsi que le niveau de ses contrôles;

• le second concernait la création au sein de la Direction des Risques et de la Conformité d'un service dédié à la vérification de l'existence et de l'efficacité des contrôles déclarés dans les processus, grâce à des tests sur une partie de ces contrôles.

La phase 2 du projet a démarré en 2005 avec pour objectif la mise en place d'un processus continu et exhaustif d'évaluation des contrôles au sein des processus significatifs au regard des comptes. Cette évaluation débouche sur des actions d'amélioration à chaque fois que cela s'avère opportun. Le chantier principal de cette seconde phase concerne la mise en place d'un dispositif d'auto-évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge.

L'évolution continue de la réglementation en matière de contrôle interne, illustrée par le décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'ACAM un rapport sur le contrôle interne (en attendant les effets de la directive Solvency 2) et la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité des entreprises pour ce qui a trait à la conformité des produits et aux règles éthiques, a amené la CNP à renforcer encore en 2006 son dispositif de contrôle interne.

Sur proposition de son Président, le Directoire a décidé de mettre en place un dispositif spécifique visant à renforcer la maîtrise de ces deux risques importants avec la création d'une fonction conformité attribuée à la Direction des Risques et du Contrôle interne, devenue Direction des Risques et de la Conformité.

# **6.2\_LE DISPOSITIF GLOBAL D'ÉVALUATION** ET DE PILOTAGE DES RISQUES

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, la CNP a créé dès 1999 une structure dédiée au contrôle des risques du Groupe. Le renforcement de la maîtrise des risques s'est fait en deux étapes :

 fin 2002, avec la mise en place d'une approche des risques par métier permettant de disposer d'une vision globale et cohérente des risques par société ou groupe de sociétés; • fin 2003, avec la mise en place d'une approche des risques par processus, s'inscrivant dans le cadre du projet lié à la Loi de Sécurité Financière.

L'objectif est de connaître les risques, de les évaluer et d'en améliorer le pilotage. La complémentarité des deux approches permet d'avoir l'assurance raisonnable de couvrir la totalité des risques significatifs du Groupe.

#### 6.2.1\_L'approche des risques par métier

Cette méthode présente l'avantage d'être indépendante de l'organisation et de croiser les appréciations, dans la mesure où un même métier est souvent exercé de façon complémentaire dans plusieurs directions.

Les cartographies, élaborées en étroite collaboration avec les directeurs opérationnels, offrent une vision consolidée des risques susceptibles d'affecter financièrement le Groupe ou de compromettre l'atteinte des objectifs fixés, notamment au plan de son développement.

Chaque risque est évalué selon deux critères : d'une part la gravité de l'impact du risque brut s'il survenait, d'autre part le degré de maîtrise de ce risque, c'est-à-dire l'efficacité des dispositifs mis en place pour éviter la survenance du risque ou réduire son coût.

Une échelle de mesure commune a été fixée, qui s'applique à l'ensemble des risques, indépendamment de leur nature ou de leur origine et qui fournit aussi un cadre d'appréciation unique.

La nomenclature des risques décompose les trois grands types de risques financiers, techniques d'assurance et opérationnels, qui sont caractéristiques de l'assurance de personnes, en risques élémentaires (environ 150).

La cartographie du Groupe à fin 2006 comporte plus 70 cartographies actualisées des sociétés consolidées du Groupe.

Elle constitue un élément essentiel mais non exclusif du dispositif de reporting aux instances de direction, en premier lieu au Directoire, mais aussi au Comité d'audit du Conseil de surveillance. Ces cartographies sont mises à jour soit grâce à des tableaux de suivi réguliers, soit par le biais de revues spécifiques.

Cette approche globale de la maîtrise des risques va de pair avec des approches spécifiques, notamment dans les domaines financiers et techniques. Elle est doublée d'une approche des risques par processus.

#### 6.2.2\_L'approche des risques par processus

La CNP dispose d'une modélisation de l'ensemble de ses processus. Ce travail a été mené dans le cadre du projet dit "Loi de Sécurité Financière", compte tenu de l'intérêt méthodologique de la démarche et en dépit du volume de ressources qu'elle nécessite. La mise à jour de cette modélisation se fait au fil de l'eau.

La modélisation comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, *in fine*, l'évaluation des risques résiduels.

Les risques bruts recensés suivent la nomenclature CNP utilisée également dans l'approche par métiers. Les seuils d'évaluation comportent eux aussi trois niveaux qui résultent de la double appréciation de leur impact financier et de leur récurrence.

Les contrôles sont évalués, d'une part, en terme de pertinence par rapport aux risques qu'ils couvrent et, d'autre part, en terme de maturité (degré de formalisation et de supervision principalement).

Le risque résiduel découle de ces deux évaluations.

La CNP a bâti son modèle d'affaires autour de 15 méga processus, eux-mêmes décomposés en 51 processus majeurs. Sur ce nombre, 11 processus majeurs ont un impact significatif sur les comptes et 19 sont jugés critiques au regard des affaires. Ces processus, qui sont tous modélisés, font l'objet d'une mise à jour aussi souvent que nécessaire.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée de risques. À titre indicatif, les 11 processus les plus importants, c'est-à-dire ceux qui ont un impact significatif sur les comptes, font apparaître environ 1 300 libellés de risques élémentaires.

Elle permet donc une analyse et une réponse fines à chacun des risques insuffisamment maîtrisés, mais elle donne plus difficilement une vision synthétique. D'où sa conjugaison avec l'approche par métier.

#### 6.2.3\_L'évaluation des contrôles

L'appréciation des risques, telle qu'elle ressort de la modélisation des processus, doit être confirmée ou infirmée de manière régulière. La CNP a décidé de mettre en place un dispositif d'évaluation de son contrôle interne, en concentrant ses efforts sur les processus jugés significatifs au regard des comptes.

Le dispositif conçu par la CNP comporte deux étages :

un premier niveau reposant sur l'auto-évaluation des contrôles, par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agira pour eux de s'engager sur le niveau de documentation des contrôles, sur leur degré de mise en œuvre et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter;
un deuxième niveau reposant sur des tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels.
Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques.

L'auto-évaluation des contrôles a commencé à être déployée en 2006. Les éléments clés de la démarche d'auto-évaluation sont les suivants :

• les opérationnels, qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique. L'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé, en deux parties :

- une première partie "fiche d'identité du contrôle", laquelle décrit les risques couverts par le contrôle, ses objectifs et les principales étapes du contrôle;
- une seconde partie "fiche d'auto-évaluation", qui est organisée autour de six thèmes : Conception du contrôle, Documentation, Formalisation de la réalisation du contrôle, Correction des anomalies, Supervision du contrôle, Atteinte des objectifs. La réponse à chaque question se fait par oui/ non ou par une échelle graduée de 1 à 4.

En fonction de l'évaluation du contrôle, les opérationnels décident de plans d'action.

Enfin, le suivi du dispositif est assuré par des Comités de contrôle interne de structure organisé par membre du Directoire concerné. Ce sont ces mêmes comités qui suivent également les résultats des tests.

35 % des 2 500 contrôles identifiés sur les 11 processus majeurs ayant un impact significatif sur les comptes avaient été évalués à mi-novembre 2006. Le calendrier prévu a été respecté jusqu'à présent et doit permettre que l'ensemble des 2 500 contrôles aient été auto-évalués une première fois d'ici à mai 2007.

À partir de mi-2007, les auto-évaluations entreront dans un processus normalisé à périodicité semestrielle ou annuelle. Dès 2007 également, le plan de tests portera sur 10 % des contrôles auto-évalués, permettant ainsi de fiabiliser le dispositif d'évaluation.

L'évaluation des risques figurant dans les cartographies de risques par processus est mise à jour au rythme de l'évaluation des contrôles.

# **6.3**\_LES OUTILS ET PROCÉDURES DE PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS EN COURS ET LEUR COUVERTURE

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés vis à vis de ses actionnaires. Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre :
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

### Plus précisément:

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

# Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan de marche de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen – long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarios alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

# **6.4\_CARACTÉRISTIQUES DES ENGAGEMENTS**DE L'ASSUREUR

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

# Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue **les contrats ou supports** libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (de huit à dix ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général), sur une durée de huit ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

Les **contrats en unités de compte**, pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

# Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère, qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt, qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

# Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

### Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et à sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

### Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée.
- l'évaluation permanente des risques via :
- un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires;
- des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/ exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

#### **6.5\_LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**

Les résultats des travaux de simulation actif/passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

# **6.5.1\_Organisation** de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux régimes de retraite de l'article L. 441-1 du Code des assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actifs ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégagement des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif/passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

### 6.5.2\_Le risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 13 % des actifs du Groupe (en valeur bilan, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle.

Le risque global lié à l'exposition au marché actions de chaque société du groupe CNP est suivi mensuellement par la mesure du seuil de déclenchement de la "provision pour risque d'exigibilité".

# **6.5.3**\_Le risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Cela concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Pour CNP Assurances, aucune dotation à la PRE n'est constatée au titre de 2006 ; l'ensemble des actifs relevant de l'article R 332.20 demeure en plus-values latentes à la clôture de l'exercice 2006.

#### 6.5.4 Le risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur, validée par le Directoire, vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2006, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé (hors Brésil) comporte 98 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 50 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

#### 6.5.5\_Le risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1% des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

### 6.6\_LA GESTION ACTIF/PASSIF

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

#### 6.6.1\_L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux. Cela résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérisation" à taux minimum garanti o % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

#### 6.6.2\_L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

#### Au passif:

• mise en place dans les contrats multisupport de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire; • limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance), offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

#### À l'actif:

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type Caps. Au cours de l'année 2006, le programme de couvertures a été à nouveau complété;
- les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

# **6.7\_RISQUES JURIDIQUES SPÉCIFIQUES** À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

# **6.7.1\_Risques de contentieux avec les assurés** ou leurs ayants-droit

Les assignations enregistrées en 2006 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants-droit à la suite de désaccord sur l'interprétation des clauses contractuelles enregistre une légère baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2005. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui reporte à 2008 les procès en cours. Cette baisse est la conséquence du rythme accru d'affaires classées (+4 % d'affaires classées en 2006 par rapport à 2005, c'est-à-dire environ la même décroissance que celle constatée entre les exercices 2004 et 2005).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP, tant en assurance individuelle que collective. Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire, et de façon secondaire sur le risque décès.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à la CNP, et ce de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par la CNP (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 65 % en première instance, et de 79 % en appel et en cassation. Alors que les résultats en première instance sont identiques par rapport à ceux de 2005, ils progressent sensiblement en cause d'appel (67 % en 2005), mais accusent en revanche une baisse en cassation (85 % en 2005).

En tout état de cause, la CNP assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige (12,280 M€ de provisions enregistrées à fin 2006 au titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et dommages-intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion).

# 6.7.2\_Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant la CNP à l'un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

#### L'exercice du droit de renonciation

La recherche systématique par certains assurés ou leurs conseils d'imperfections formelles sur les documents contractuels vise, en fait, à l'annulation des contrats en unités de compte.

Ce risque a connu une dimension particulière durant les deux dernières années, en raison de la baisse des marchés boursiers, et a contraint la profession à rechercher une modification législative de textes d'interprétation confuse.

Celle-ci est intervenue par la loi portant diverses dispositions d'adaptation communautaire, le 15 décembre 2005 et a donné lieu à une refonte généralisée des documents contractuels en 2006.

Concernant l'environnement jurisprudentiel, la Cour de cassation, qui s'était prononcée défavorablement à l'encontre des assureurs le 7 mars 2006, a confirmé sa position par quatre arrêts (arrêts des 13 juillet 2006, 5 octobre 2006 et deux arrêts du 19 octobre 2006).

Toutefois, malgré ces décisions, l'afflux de demandes de renonciations tardives sur les contrats en stock que nous craignions ne s'est pas concrétisé (seulement dix nouveaux contentieux enregistrés en 2006 sur ce sujet).

Cela peut être imputé au fait que les marchés boursiers ont remonté et que les contrats potentiellement litigieux sont de nouveau passés en plus-value, ôtant par là même tout intérêt à une demande en remboursement.

# Le nouveau régime de l'intermédiation

La loi du 15 décembre 2005, complétée par le décret du 30 août 2006 et l'arrêté du 3 novembre 2006, a modifié le régime de l'intermédiation dans le domaine de l'assurance. Elle a notamment fixé le principe d'une formalisation par écrit du conseil délivré par l'intermédiaire avant la conclusion du contrat.

Bien que constituant un progrès pour le consommateur, ce nouveau dispositif pourrait à terme accroître les litiges pour défaut de conseil dans la mesure où la présence d'un écrit peut mettre en évidence de façon plus systématique une faute de l'intermédiaire.

#### 6.7.3 Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentative de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts. C'est ainsi qu'en 2006, CNP Assurances a activement participé aux réunions qui ont conduit à la signature de la convention Aeras (substituée sur la convention sur l'assurabilité des risques aggravés de santé, dite convention Belorgey). Sa position de leader en assurance de personnes lui a donné la légitimité pour proposer des modalités d'élargissement de la couverture d'assurance, directement opérationnelles et prenant en compte les avancées déjà largement présentes dans les procédures qu'elle avait mises en place.

D'une manière générale, tout le travail d'application des textes, souvent complexes voire sophistiqués, prend en compte l'objectif majeur de rendre compréhensible à l'assuré le contexte contractuel dans lequel se situe son opération. C'est là un des services importants rendus au client en même temps que la garantie de relations de confiance avec les assurés, qui doivent se traduire favorablement sur les taux de réclamations et de litige.

# **6.7.4\_Risques de blanchiment**

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre pour faire face à ce risque se veut complet. Il repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière "antiblanchiment" qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièces à effectuer et fixent les seuils d'alerte.

Des contrôles *a posteriori* approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau. Ces contrôles sont opérés sur les bases de gestion à partir de critères d'alerte et donnent lieu ensuite à des contrôles sur

pièces complétés le cas échéant de demandes d'investigations auprès du réseau partenaire concerné;

- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Directoire faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au Service de l'Audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent, bien sûr, au fur et à mesure des changements réglementaires, lesquels amènent à un renforcement permanent des règles internes.

Le dispositif CNP a été diffusé aux filiales étrangères du Groupe qui l'adaptent à la réglementation locale.

#### **6.8\_COUVERTURE DES RISQUES D'EXPLOITATION**

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

#### **6.8.1\_Le programme d'assurances**

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances "tous risques chantiers";
- les assurances de personnes (assistance).

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP. En 2006, le Groupe a payé plus 2 M€ de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

#### 6.8.2\_Le plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise, qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles, qui donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité des activités pour chacune des directions de l'entreprise;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité, qu'il s'agisse des ressources en personnel, en informatique ou logistique ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources. Cette révision, organisée par la Direction, est désormais doublée d'une analyse par processus afin d'améliorer encore la cohérence du dispositif et sa rationalité.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de la CNP. En 2006, cinq tests ont eu lieu, qui ont concerné les trois sites principaux de CNP Assurances (Paris, Arcueil et Angers) ainsi que l'une de ses filiales, implantée à Paris. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité: les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

En outre a eu lieu une simulation de crise mettant en jeu la cellule de crise décisionnelle de l'entreprise composée des membres du Directoire, et qui a testé la capacité de l'entreprise à réagir à un scénario de sinistre majeur touchant le siège social.

Le risque de pandémie grippale a été pris en compte avec l'élaboration d'un premier plan identifiant les actions à mener selon l'évolution des niveaux d'alerte de propagation du virus.

Concernant les filiales étrangères, après une première étape qui avait vu la mise à disposition des filiales d'un modèle type de PCE, CNP Assurances a, en 2006, initié une démarche active en trois temps pour aider ses filiales étrangères à évaluer et améliorer leur PCE: réalisation d'un état des lieux, proposition d'un plan d'actions, assistance à la mise en œuvre. Cette démarche se déploiera au fur et à mesure filiale par filiale.

### **6.9\_AUTRES RISQUES ET ASPECTS SOCIAUX**

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offres. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte la CNP respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offres.

Par ailleurs, cette année, CNP Assurances a signé la Charte de la diversité dans l'entreprise, témoignant ainsi de son engagement à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser le pluralisme et la diversité au travers de ses recrutements et de la gestion des carrières de ses collaborateurs. Ces principes ont été repris dans les contrats avec les agences d'intérim travaillant pour CNP Assurances.

### 7 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement du groupe CNP en faveur d'un développement durable correspond à la nature même de son métier d'assureur de personnes, et à son histoire marquée par le service de l'intérêt général en liaison avec ses grands actionnaires.

Par sa mission d'intermédiaire financier, le groupe CNP permet en effet de se protéger des conséquences financières de la retraite ou des accidents de la vie à un coût raisonnable. Sa valeur ajoutée repose sur 3 métiers, qui s'inscrivent tous dans le long terme :

- évaluer la probabilité qu'un risque advienne pour en optimiser la mutualisation et la tarification ;
- gérer les fonds des assurés avec 3 objectifs : sécurité, rendement satisfaisant et lissé dans le temps ;
- administrer les contrats sur une durée pouvant dépasser 50 ans.

À partir de cette analyse de la valeur ajoutée du métier d'assureur de personnes et des attentes des parties prenantes, le Directoire a défini 5 axes prioritaires. Les trois premiers sont inhérents à la responsabilité de toute entreprise en tant qu'employeur, ainsi que dans ses relations avec les actionnaires et dans ses actions en faveur de l'environnement. Les deux autres sont adossés aux savoir-faire spécifiques du Groupe, puisqu'ils concernent ses activités d'assureur et d'investisseur.

Des groupes de travail transversaux ont établi des plans d'action, dont certains impliquent les partenaires distributeurs. La démarche est ainsi au cœur de l'activité quotidienne de l'entreprise comme de ses filiales françaises et internationales. Le détail des actions engagées se retrouve donc tout naturellement au fil des rubriques du rapport annuel et de développement durable.

L'année 2006 a permis d'approfondir la démarche sur tous les volets de l'activité. Citons en particulier :

- la participation au lancement de la première microassurance en France destinée aux créateurs de microentreprises ;
- l'instauration d'une veille ISR sur l'ensemble du portefeuille actions et obligations corporate géré en direct ;
- la signature de la Charte de la diversité ;
- la sensibilisation des collaborateurs à travers un Intranet dédié ;
- l'approfondissement des plans d'action sur les trois vecteurs majeurs d'émission de CO<sub>2</sub> : la consommation de papiers, les déplacements professionnels et la gestion des locaux.

L'analyse de Vigeo confirme le niveau d'engagement de CNP Assurances:



Le titre CNP est désormais reconnu dans les principaux indices boursiers de développement durable. Présent depuis 2005 dans l'indice Aspi Eurozone 120, il a été intégré en 2006 dans l'Ethibel Sustainability Index Excellence et dans l'Ethibel Sustainability Index Pioneer, ainsi que dans un indice ISR italien, l'ECPI Ethical Index Europe.

# 7.1\_INDICATEURS SOCIAUX : PÉRIMÈTRE CNP ASSURANCES

En adhérant au Pacte mondial, CNP Assurances affirme son engagement à respecter les valeurs fondamentales des droits de l'Homme et les normes internationales du travail, et à lutter contre la corruption.

Périmètre CNP Assurances : salariés de CNP Assurances (y compris ceux travaillant dans ses filiales en France) et fonctionnaires mis à la disposition.

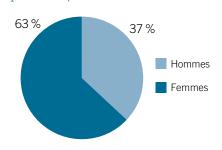
#### 7.1.1\_Effectifs

#### Total des effectifs total au 31 décembre

2004:2821 2005:2858 2006:2868

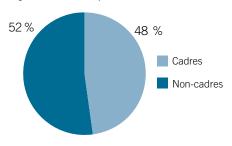
Stabilisation des effectifs après une forte croissance en 2004 pour former le réseau commercial CNP Trésor.

# **Structure des effectifs** Répartition H/F



La proportion de femmes a légèrement augmenté en 2006 (+ 0,5 %).

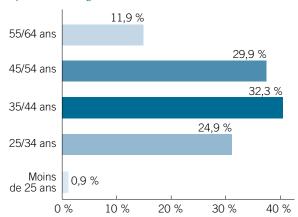
### Répartition cadres/non-cadres



La progression du taux d'encadrement se poursuit (+ 1% par an).

Le poids des fonctionnaires mis à la disposition diminue historiquement (-4% entre 2004 et 2006).

### Pyramide des âges



# Ancienneté moyenne en 2006 pour le personnel en CDI : 12,9 ans.

(Salariés : 10.5 ans, fonctionnaires mis à la disposition : 30 ans.)

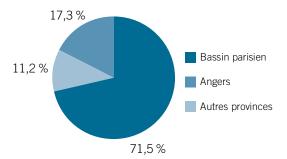
# Âge moyen en 2006 du personnel en CDI: 42,6 ans.

(Salariés : 41,4 ans, fonctionnaires mis à la disposition : 51,3 ans.)

L'âge moyen et l'ancienneté moyenne ont progressé de ½ année.

# Répartition géographique

La répartition reste stable depuis 2005.



# Recours à de la main-d'œuvre extérieure à la Société

2005	2006
Maîtrise d'œuvre informatique : 341 Sécurité + accueil : 22	Maîtrise d'œuvre informatique : 333 Sécurité : 18 + 2 temps partiel Accueil : 3

La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIE de I-CDC et CNP Assurances.

# 7.1.2\_Gestion de l'emploi

Recrutements CDI		Total 2005			Total 2006
99 cadres	71 non-cadres	170 dont 93 femmes	83 cadres	65 non-cadres	148 dont 94 femmes
157 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion Turnover : 3,78 %			446 mobilite	és internes rateurs ont bénéficié c	d'une promotion
,		Turnover : 4,05 %			

Sorties de CDI	2005	2006
Démissions	54	48
Départs en retraite	14	19
Licenciements	9	19
Ruptures de période d'essai	8	11
Autres (décès, retours CDC, préretraites en 2005)	59	18
Total	144	115

Licenciements	Total 2005	Total 2006
Fautes et motifs personnels	9	19

# 7.1.3\_Organisation et gestion du temps de travail en 2006

Durée de travail à temps plein : 1 575 heures	Le travail à temps partiel se développe continûment (+ 1,5 % en 2 ans)
Temps partiel: 16,1 % de l'effectif	Il concerne pour 73 % le régime à 80 %
Horaires personnalisés : 73 % de l'effectif	93 % sont des femmes et 31,5 % des cadres
Heures supplémentaires : 0	La création de CNP Trésor renforce le poids de la population au forfait
Absentéisme – tous motifs : 5,6 % et hors maternité : 4,1 %	

#### 7.1.4 Rémunération

La rémunération des salariés de CNP Assurances comprend, outre la rémunération fixe, une part de rémunération variable pour les cadres supérieurs de l'entreprise, déterminée individuellement à partir d'objectifs spécifiques, et, pour l'ensemble des salariés, une rémunération variable collective (intéressement, participation, distribution d'actions gratuites...).

En 2006, la rémunération moyenne des salariés permanents sur deux ans (brut DADS) a atteint 44 360 K€ (les variations de cet indicateur s'expliquent par l'importance des recrutements des commerciaux en 2004).

Tous les salariés ont bénéficié d'une augmentation générale de 1,1 %; 58 % d'entre eux ont bénéficié d'une augmentation individuelle, soit 59 % des femmes et 56 % des hommes.

La masse salariale globale (brute) a atteint 110,1 M€ en 2006, soit 3 % de plus que celle versée en 2005.

#### Épargne salariale

À fin 2006, le montant des avoirs en épargne salariale des collaborateurs de droit privé de CNP Assurances s'élève à  $93.35 \, \mathrm{M} \in$ .

Des augmentations de capital réservées aux salariés ont été émises en 1998 et 2002.

En 2006, des actions gratuites ont été accordées à tous les collaborateurs hors cadres de direction.

#### **Autres avantages**

- Signature d'un contrat Dépendance au profit de l'ensemble des salariés ;
- ouverture d'un Perco.

Les salariés de CNP Assurances bénéficient en outre d'une mutuelle et d'une couverture décès.

Rémunération collective variable	2005	2006	Commentaires
Intéressement	4 352 772 €	4 675 871 €	Montants versés au titre de l'année précédente et payés l'année considérée
Participation	8 896 691 €	12 175 952 €	Montants versés au titre de l'année précédente et payés l'année considérée
			Y compris prime exceptionnelle de contribution aux résultats pour les fonctionnaires mis à la disposition

### 7.1.5 Formation

En 2006, la formation a représenté 4,87 % de la masse salariale.

68 % de l'effectif (dont 1 019 cadres et 934 non-cadres) a bénéficié d'une formation, d'environ 4,1 jours.

69 collaborateurs ont suivi une formation dans le cadre d'un DIF (48 en 2005).

Plus du quart des formations est assuré par des animateurs internes de la CNP.

### 7.1.6\_Politique de non-discrimination

Au quotidien, CNP Assurances inscrit ses actions dans une politique active de non-discrimination :

- audit réalisé sur la diversité dans l'entreprise ;
- recrutement recherche de candidats d'origine diversifiée par la participation à des salons spécifiques ;

• mise en place dès 2005 d'une procédure d'alerte coordonnée par la DRH pour lutter contre le harcèlement moral dans l'entreprise.

# Politique en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Au 31 décembre 2006, CNP Assurances comptait 44 personnes handicapées en CDI. Un nouvel accord a été signé avec les partenaires sociaux et agréé par la Direction du travail. Il prévoit dix recrutements sur la période 2003-2006. Par ailleurs, CNP Assurances a recours à des CAT, et met en œuvre des actions d'insertion (adaptation du poste de travail...).

En 2006, CNP Assurances a signé la Charte de la diversité, qui ratifie ses engagements.

### Égalité professionnelle entre hommes et femmes

Avec 48,7 % de femmes parmi les cadres et 23 % parmi les cadres de direction, CNP Assurances affiche sa volonté de promouvoir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Un accord a été signé en 2005 qui prévoit notamment que, outre l'augmentation générale, les femmes en congé de maternité bénéficient à leur retour d'une augmen-

tation de salaire égale à la moyenne des augmentations individuelles attribuées aux salariés de sa classe.

#### Insertion des jeunes

Une politique d'insertion des jeunes est menée très activement par la CNP. Elle se traduit par 54 jeunes en contrat d'insertion en 2004, 54 en 2005 et 56 en 2006.

#### 7.1.7\_Hygiène et sécurité

2005	2006
21 accidents de travail dont 7 avec arrêt	32 accidents de travail dont 10 avec arrêt
24 réunions du CHSCT	15 réunions du CHSCT

### 7.1.8\_Dialogue social en 2006

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

17 réunions du comité d'entreprise 12 réunions des délégués du personnel 13 réunions avec les délégués syndicaux Bilan des accords collectifs

Les accords en vigueur à CNP Assurances couvrent les principaux domaines :

- accord d'adaptation (1995);
- accord ARTT (2001);
- accord sur la formation professionnelle et le DIF (2005);
- accord sur l'égalité professionnelle H/F (2005) ;
- accord sur un contrat Dépendance (2005);

auxquels se sont ajoutés, en 2006 : les avenants aux accords intéressement, moyens syndicaux, plan d'épargne groupe (PEG) et la signature d'un nouvel accord sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco).

### 7.1.9\_Œuvres sociales du comité d'entreprise

La part consacrée aux œuvres sociales représente 1,56 % de la masse salariale. Les prestations se répartissent ainsi :

- enfance: 43 %;
- chèques vacances : 26 %;
- voyages: 20 %;
- autres (sport, culture, action sociale): 11 %.

### 7.1.10\_Mécénat

Le budget de la Fondation CNP s'élève à 700 K€/an dont les trois-quarts financent les actions contre la douleur/soins palliatifs – prévention de l'obésité, et 13 % des actions en faveur des personnes âgées/éthique/autonomie (association Gériapa).

Par ailleurs, 100 K€ sont consacrés à soutenir des actions diverses (Téléthon des Financiers, microcrédit au Vietnam...).

Enfin, en 2006, CNP Assurances a financé à hauteur de 850 K $\in$  l'acquisition d'une châsse limousine du XIII $^{\rm e}$  siècle au profit du Musée national du Moyen Âge dans le cadre du dispositif fiscal prévu par l'article 238 bis-O A du Code général des impôts.

Elle a également doté de 1 M€ la Fondation Entrepreneurs de la Cité qui lance la première microassurance en France.

# 7.1.11\_Promotion auprès des sous-traitants des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Pacte mondial

Des clauses sociales sont intégrées dans les appels d'offres. Le non-respect de cette clause est une cause d'éviction des appels d'offres.

# 7.1.12\_Lutte contre la corruption

Ce principe essentiel est décliné dans le Code de bonne conduite élaboré en 1994. Ce Code, auquel il est fait référence dans les contrats de travail, est diffusé dans le guide d'accueil des salariés et disponible sur l'Intranet RH.

# **7.2\_INDICATEURS SOCIAUX : PÉRIMÈTRE DES FILIALES INTERNATIONALES**

Toutes les filiales respectent les valeurs fondamentales des droits de l'Homme et les normes internationales du travail.

Europe		Indicateurs so	ociaux	
	Global Segui	ros au Portugal	CNP Cap	italia Vita
	2005	2006	2005	2006
Effectif total	348 personnes (75,3 % hommes 24,7 % femmes)	<b>353 personnes</b> (73,4 % hommes 26,6 % femmes)	85 personnes (65 % hommes 35 % femmes)	101 personnes (55 % hommes 45 % femmes)
Recrutements externes	9	27	12	28
Licenciements et leur motif	0	1 Procès disciplinaire	0	13 Démission
Heures supplémentaires	6	29	0	NA
Organisation du travail	35 h/semaine Pas de temps partiel	35 h/semaine Pas de temps partiel	37 heures/semaine	37 heures/semaine
Absentéisme et ses motifs	Taux : 3,5 % 29 % maternité	Taux : 3 % maladie (1,50 %) maternité (0,90 %)	2,46 % pour maladie	2,58 % maladie 1,84 % maternité
Rémunérations	Rémunération mensuelle moyenne : 2 269,43 €	Rémunération mensuelle moyenne : 2 356,35 €	Rémunération mensuelle moyenne : 2369,14 €	Rémunération mensuelle moyenne : 2 630,45 €
Intéressement	Évolution/2004 : + 9 % 4 372.74 €	Évolution/2004 : + 5 % 4 447.46 €		
Participation aux bénéfices	4 3 / 2 , / 4 € Non	4 447,46 € Non	-	
Formation	1,5 % de la masse salariale Nombre de bénéficiaires : 277 Nombre de jours moyen : 1,87	Masse salariale : 11 549 230 € Nombre de bénéficiaires : 247 Nombre de jours moyen : 1,62	1,83 % de la masse salariale	2% de la masse salariale Bénéficiaires : 70% des salariés Durée : 16 h/salarié
Politique de non-discrimination	Les femmes représentent 15% des cadres supérieurs	Les femmes représentent 14 % des cadres supérieurs	Pas de discrimination –	Pas de discrimination —
Hygiène et sécurité	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances
Œuvres sociales	Prêts bonifiés au logement Don social pour la fête de Noël	Prêts bonifiés au logement Don social pour la fête de Noël	-	Convention d'entreprise (il s'agit d'un moment dans lequel les collègues ont la possibilité de se connaître) et fête de Noë
Recours à la main-d'œuvre extérieure à la société	Sécurité et accueil : 4 personnes	Sécurité et accueil : 4 personnes	-	Ménage
Mécénat	Oui	Budget: 97 561 €  Actions:  Santa Casa Misericórdia  Bombeiros Voluntários  Clube Naval Funchal  Universidade Aveiro  Ass. Por. Contra Leucemia, etc.	-	Soutien à des projets Vie (volontaires internationaux en entreprise) Soutien à Milan Accueil

Amérique du Sud		Indicateurs s	sociaux		
	Cia de Seguros de	Vida en Argentine	Caixa Seguros au Brésil		
	2005	2006	2005	2006	
Effectif total	37 personnes (54 % hommes 46 % femmes)	43 personnes (51 % hommes 49 % femmes)	<b>720 personnes</b> (50,1 % hommes 49,9 % femmes)	<b>753 personnes</b> (47 % hommes 53 % femmes)	
Recrutements externes	3	7	108	107	
Licenciements et leur motif	4 Faute et inaptitude	1	0	40 (profil inadapté, démotivation, etc.)	
Heures supplémentaires	0	0	Exceptionnelles (payées ou récupérées)	Exceptionnelles (payées ou récupérées)	
Organisation du travail	40 h/semaine	40 h/semaine	37 h 30/semaine	37 h 30/semaine	
Absentéisme et ses motifs	Taux : 3 % 35 % maladie, 23 % maternité, 42 % autres	Taux : 4 % 65 % maladie, 25 % maternité, 10 % autres	Taux : 3 % 57 % maternité, 33 % maladie, 10 % accidents du travail	Taux 1,70 % 94 % maladie, 6 % maternité, 1 % autres	
Rémunérations	Moyenne hommes : 3 200 \$ Moyenne femmes : 2 990 \$ (1 <sup>re</sup> réelle augmentation depuis la crise de 2001)	Moyenne mensuelle générale : 3 100 \$	Moyenne mensuelle : 2 200 reals (hors salaire des Directeurs)	Moyenne mensuelle : 3 045 reals (hors salaire des Directeurs)	
Intéressement	0	0	En fonction des résultats	En fonction des résultats	
Participation aux bénéfices	Non	Non	(1 mois et demi ces deux dernières années)	(1 mois et demi ces trois dernières années)	
Formation	3,2 % de la masse salariale	2,2 % de la masse salariale	2,4 % de la masse salariale 60 % des employés formés	3,8 % de la masse salariale 86 % des employés formés	
Politique de non-discrimination	50 % des cadres sont des femmes Stagiaires	Pas de discrimination : 50 % des cadres sont des femmes	Pas de discrimination 93 stagiaires	Pas de discrimination 108 stagiaires	
Hygiène et sécurité	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	2 accidents du travail	2 accidents du travail	
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	
Œuvres sociales	Contrat d'accès prioritaire aux soins	Contrat d'accès prioritaire aux soins	Une association du personnel à adhésion facultative Un syndicat professionnel avec un représentant du personnel Caixa Seguros élu	Une association du personnel à adhésion facultative Un syndicat professionnel avec un représentant du personnel Caixa Seguros élu	
Recours à la main-d'œuvre extérieure à la Société	Sécurité de nuit : 1 personne	Sécurité de nuit : 1 personne Ménage : 2 personnes	Sécurité et ménage	Sécurité et ménage	
Mécénat		Budget : ARS 5 000,00 Les actions : projet de responsabilité sociale OYITAS	Oui	Oui	

En outre, le groupe CNP comprend deux succursales intervenant en assurance emprunteur, l'une en Italie (dix personnes) et l'autre en Espagne (cinq personnes).

Par ailleurs, la filiale créée en Chine avec La Banque Postale chinoise emploie deux cadres détachés de CNP Assurances et 48 personnes sous droit local.

# 7.3\_INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

En adhérant en 2003 au Pacte mondial, CNP Assurances a pris l'engagement d'œuvrer pour la protection de l'environnement.

# 7.3.1\_Consommations

Voir p. 109 à 111 du Rapport d'activité et de développement durable.

	Consomm	ations		Périmètre	CNP Assurances
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Papier blanc	a) Fonctionnement interne de CNP Assurances	Million de feuilles A4	28,25	26,5 Paris : 19,7 Arcueil : 2,1 Angers : 3,7 DR : 1	Sensibilisation générale en 2006. "Plan papier" en cours pour conforter le mouvement d'économie engagé NB: le périmètre 2006 a été redéfini et englobe désormais l'ensemble des effectifs de CNP Assurances France, soit 2 868 personnes
	b) Communication client	Million de feuilles A4	Information des clients : 42	Information des clients : 108	Forte augmentation des volumes en 2006 liée aux obligations d'information des assurés prévue par la LSF et à l'augmentation du nombre d'assurés
				Documents contractuels et gestion des sinistres : 58	Volume important en 2006 du fait de la refonte des documents de La Banque Postale et du lancement de nouveaux produits
Transports	CNP Assurances (hors transport automobile)	Million de km	3,6	3,65	Compte tenu de la croissance de l'activité à l'international et du développement du réseau commercial, cette relative augmentation est satisfaisante. Un groupe de réflexion travaille sur les règles de déplacement dans l'entreprise. Ceux-ci sont limités au maximum et priorité est donnée au train sur le territoire national.
					Outre les <i>call</i> conférences, les visioconférences (internationales et nationales) se sont beaucoup développées depuis 2004. Les séances "multipoints" ont presque doublé en deux ans. Une nouvelle salle de visioconférence sera aménagée en 2007.
	Avion	Million de km	1,2 (dont 1 pour l'international)	1,13 (dont 0,9 à l'international)	
	Train	Million de km	2,4	2,52	Dont 1,4 million de km entre les sites de Paris et d'Angers

	Consomn	nations		Périmèt	re CNP Assurances
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Transports	Véhicules de société	Million de km	4,9	5,8	Montée en puissance du réseau CNP Trésor (299 en 2005, 313 en 2006)
Eau	CNP Assurances	1 000 m <sup>3</sup>	53,6	48	Le chiffre publié en 2005 intégrait une partie des bâtiments non occupés par CNP Assurances. Il a été corrigé. Forte réduction depuis 2003 grâce à la mise en place de climatisation en circuit fermé dans les principaux locaux. Changement de pompe et de tuyauterie. Remplacement des canalisations. Traitement rapide des fuites, entretien des sanitaires
			Paris : 33,86 Angers : 10 Arcueil : 9,7	Paris : 28,2 Angers : 10,1 Arcueil : 9,7	
Chauffage	CNP Assurances	Tonne vapeur	2 807	2 329	Économie favorisée par la météo 2006
Électricité	CNP Assurances	GWh	13,6  Paris: 7,9 Angers: 4 Arcueil: 1,7	Paris : 6,8 Angers : 4 Arcueil : 1,7	En 2004, installation d'ampoules basse tension, modernisation de la climatisation détecteurs de présence En 2005, l'impact des actions d'économie engagées a été plus que compensé par l'augmentation de 40 % du nombre de couverts du restaurant d'entreprise fin 2004. En 2006, changement du logiciel de commande de l'éclairage des bureaux et espaces communs. Projet 2007 : relamping : installation de lampes fluo Remplacement de la régulation sur les éjecto-convecteurs (réglage de la température, programmation horaire)
Consommables informatiques	CNP Assurances	Cartouche	Angers : 345 Paris : 4 598 Arcueil : 489 DIR : 1 800	Angers : 583 Paris : 5 140 Arcueil : 413 DIR : 1 920	En 2006, 1 500 imprimantes ont été changées pour des matériels écologiques entraînant une perte des stocks.  Toutes les imprimantes sont dotées d'un kit recto verso qui devrait permettre après une période de formation et d'adaptation, de réduire sensiblement le nombre de pages imprimées

# 7.3.2\_Puits carbone

	Consommations		Périmètre CNP Assurances		
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Puits Carbone des forêts du groupe CNP	Groupe CNP	Tonne (t)	265 000 t	322 067 t	Le stockage croît régulièrement du fait de l'accroissement naturel des forêts – Calcul selon la méthode de l'Inventaire national français

# 7.3.3\_Gestion des déchets

	Consomn	nations		Périmètre CNP	Assurances
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Papier	CNP Assurances	Tonne	Paris : 29 210 Angers : 47,5 Arcueil : 2,44	Paris : 16 100 Angers : 45 Arcueil : 5,2	L'extension du tri sélectif en 2007 au dernier site parisien non couvert permettra d'atteindre 100 %
Cartouches	CNP Assurances	Cartouches récupérées	Paris : 1 353 Arcueil : 400	Paris : 1 347 Arcueil : 392 Angers : 306	
Lampes et tubes	CNP Assurances Paris	Lampe ou tube	525	475	Toutes les lampes et tous les tubes sont recyclés
Piles	CNP Assurances		Paris : 70 % Angers : 100 % Arcueil : 100 %	100 %	Projet 2007 : installation de deux nouveaux containers de récupération de piles sur Paris
Déchets de chantier	CNP Assurances		100 %	100 %	Les plans de prévention de chaque chantier prévoient la prise en charge des déchets par l'entreprise intervenante
Gestion des UC et écrans	CNP Assurances		Renouvellement du parc informatique en 2005	Poursuite de la démarche dans les DIR/DR	Don du matériel obsolète :  - écoles, hôpitaux : 73 %  - au personnel : 14 %  - aux associations humanitaires (Emmaüs, ATD Quart Monde, Burkina Faso) : 6 %  Mises au rebut : 7 %
Gestion des imprimantes	CNP Assurances			Renouvellement des imprimantes au profit d'imprimantes écologiques et recto verso	Les imprimantes sont données à des écoles et des associations Chantier en cours Finalisation : 1er semestre 2007
Mobilier	CNP Assurances		Le mobilier rempl	acé est donné à Emn	naüs

7.3.4\_Politique d'achats

	Consommations		Périmètre CNP Assurances		
	Périmètre	Unité	2006	Commentaires	
Promotion des achats éco-responsables	CNP Assurances	Normes des fournisseurs	Écolabels dans :  - les achats de mobilier de bureau (bois FSC)  - papier blanc et cartes de visite  - photocopieur	Promotion du Pacte mondial Charte "Éthique des achats" diffusée en janvier 2007 Clause environnementale dans tou les appels d'offres	
			Certification ISO pour tous les fournisseurs à fin 2006	Le lancement d'un dispositif d'audi est actuellement à l'étude. Les opérations devraient commencer fin 2007	
			Engagements RSE Pacte mondial ou notation sociétale pour : – les prestations intellectuelles – les prestations de nettoyage – les prestations d'intérim		

NB: Les filiales internationales ont engagé de multiples actions en faveur de l'environnement, en particulier au Brésil et au Portugal. Leurs données de consommation ne sont pas encore disponibles de manière exhaustive.

### **8**\_LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CNP Assurances est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance depuis 1992.

Les règles de gouvernance qui prévalent au sein de CNP Assurances ont pour objet de réguler le processus de décision par la recherche d'une articulation optimale entre les instances de l'Assemblée générale des actionnaires, du Conseil de surveillance et le management opérationnel de la Société.

Les organes du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société ont pour objectif commun de valoriser les orientations et les actions favorables aux intérêts des actionnaires et de l'ensemble des partenaires de la Société. À cet égard, le Directoire souligne la qualité de la relation qu'il entretient en permanence avec le Conseil de surveillance.

Le Directoire et le Conseil de surveillance de CNP Assurances agissent également dans un environnement conventionnel, caractérisé par les dispositions du pacte qui régissent les relations entre les principaux actionnaires de la Société. Ces derniers ont d'ailleurs signé, le 8 janvier 2007, un avenant par lequel ils ont prorogé la durée de leur accord jusqu'au 31 décembre 2015.

Deux règlements intérieurs fixent de façon pragmatique les règles de fonctionnement des instances du Conseil de surveillance et du Directoire de CNP Assurances.

Ainsi, dans son règlement intérieur, le Directoire rappelle qu'étant "responsable de la direction et de la gestion permanente des affaires de la Société, il a la charge de préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale". Dans ce cadre, "il veille à ce que la stratégie suivie soit liée aux éléments porteurs de valeurs et à la gestion des risques des activités clés de l'entreprise".

C'est aussi en vertu de son règlement que les membres du Directoire se sont engagés à participer de manière assidue aux travaux du collège qui les réunit, dans un esprit d'indépendance et de recherche de consensus. De plus, pour disposer des informations internes et externes nécessaires, les membres du Directoire avisent "le Directoire et s'informent mutuellement de l'activité de leurs directions respectives et de tout fait intéressant la gestion du Groupe". Enfin, chaque Directeur veille à ce que "les mesures de performance utilisées dans sa direction soient en adéquation avec les politiques, la stratégie et les facteurs de création de valeur, définis par le Directoire", en générant périodiquement des retours d'information auprès de lacollégialité.

Outre l'objectivité dont il doit faire preuve en toutes circonstances, chaque directeur veille à conserver un esprit d'indépendance, libre de tout conflit d'intérêt. Si des circonstances inopinées devaient altérer cette indépendance, tout membre du Directoire s'oblige, dans l'intérêt de l'entreprise, à se retirer des débats et des prises de décisions auxquels il serait amené à participer, tant au sein du groupe CNP Assurances, qu'au sein des instances d'autres sociétés.

Par ailleurs, et afin de marquer leur implication personnelle et financière de leur *affectio societatis*, chaque membre du Directoire s'engage également à détenir un nombre minimum de cinq cents actions de la Société.

Conformément à son règlement intérieur, le Directoire sous l'autorité de son Président consacre régulièrement un point de son ordre du jour à débattre des modalités de son fonctionnement, de l'organisation de ses travaux, ainsi que de la manière dont les sujets sont traités en relation avec la compétence collégiale et les délégations de pouvoir de ses membres.

Ce débat est fondé sur l'évaluation, par chacun des membres, du fonctionnement de l'entité collégiale, à partir d'un échange avec le secrétaire du Directoire. Lors des auto-évaluations réalisées en 2005 et 2006, les membres du Directoire ont unanimement considéré que les principes étaient appliqués de manière satisfaisante, et en particulier que les sujets relevant de ses missions essentielles étaient convenablement préparés et débattus.

Cet exercice a conduit en particulier, en 2006, à développer la programmation prévisionnelle des travaux du Directoire et à davantage relayer les décisions prises auprès des cadres de direction de l'entreprise. Le Directoire s'est également félicité de la montée en puissance de la transversalité, notamment à travers le pilotage de grands projets au cours de l'exercice. Ce développement, favorisé par l'implication personnelle des membres du Directoire concernés, est reconnu comme un gage d'efficacité significatif compte tenu de l'intrication croissante des sujets.

Durant l'année 2006, le Directoire a poursuivi ses actions inscrites dans le cadre du vaste projet de documentation du Contrôle interne, dit projet "LSF-CI", lequel constitue une composante très concrète et significative du gouvernement d'entreprise dont l'un des objectifs essentiels est de prévenir les risques de gestion de l'entreprise.

# 9\_TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE

# PÉRIODE DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2006 ET 2007

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Directoire	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2006	Utilisation au cours du début 2007 (09/04/2007)
Rachat d'actions	Acheter et vendre des actions CNP Assurances	Accordée par : AGO du 07/06/2005, 7º résolution Pour une durée de : 18 mois Échue par anticipation : 30/05/2006	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 30/05/2006, auto-détention de 267 047 actions, soit 0,19 % du capital social	Au 31 mars 2007, auto- détention de 364 928 actions, soit 0,25 % du capital
	Acheter et vendre des actions CNP Assurances	Accordée par : AGO du 30/05/2006, 8º résolution Pour une durée de : 18 mois Échéance : 30/11/2007	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31/12/2006, auto-détention de 343 079 actions, soit 0,25 % du capital social	Néant
Opérations en faveur des salariés	Augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents	Accordée par : AGE du 04/06/2002, 17º résolution Pour une durée de : 5 ans Échue par anticipation : 22/11/2006	10 M€ nominal	Néant	Néant
	à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de CNP Assurances	Accordée par : AGE du 22/11/2006, 2º résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/01/2009	7 M€ primes d'émission incluses	Néant	Néant
	Attribuer des options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AGE du 03/06/2003, 16° résolution Pour une durée de : 38 mois Échue le 03/08/2006	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant	Néant
	Attribuer des actions gratuites émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AGE du 07/06/2005, 8º résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 07/08/2008	0,4 % du capital social à la date de l'autorisation	52 965 actions maximum, soit 10% de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec DPS par émission d'actions ordinaire	Accordée par : AGE du 22/11/2006, 1 <sup>re</sup> résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/01/2009	700 M€ primes d'émission incluses	Néant	699,613 M€ primes d'émission incluses (39,610 M€ de nominal)

# 10\_RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTION

# 10.1\_RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE ORDINAIRE

# Approbation des comptes sociaux et consolidés 2006 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Directoire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> résolutions)

La 1<sup>re</sup> résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1145,3 M $\in$ .

Les comptes sociaux et consolidés, clos le 31 décembre 2006, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de CNP Assurances et de son Groupe ainsi que les diverses informations prescrites par la loi et la réglementation en vigueur figurent dans le Rapport annuel de la Société.

# Affectation du résultat ; fixation du dividende à 2,30 € par action (3° résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2006 ressort à 553 653 593,55  $\in$  (contre 605 145 997,80  $\in$  en 2005). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit 581 624,38  $\in$ , le bénéfice distribuable est de 554 235 217,93  $\in$ .

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2006, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement à compter du 27 avril 2007 selon les modalités présentées dans la 3<sup>e</sup> résolution.

Le montant du dividende proposé est de 2,30 euros par action, soit une progression d'un peu plus de 20 % par rapport à l'an dernier. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 36 % du résultat net.

Conformément aux dispositions de l'article 158–3-2° du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

# Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce (4° résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, sont relatives :

D'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance et qui ont poursuivi leurs effets en 2006 et d'autre part, à cinq nouvelles conventions autorisées par le Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé:

Le Conseil a ainsi autorisé le 4 avril 2006, la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec la société Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management).

La prorogation par avenant, jusqu'au 31 décembre 2015, des deux principales conventions sur lesquelles repose le partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne a été soumise à l'accord du Conseil de surveillance, le 18 juillet 2006.

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a également autorisé la prorogation par avenant, jusqu'au 31 décembre 2015, de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale.

Enfin, le Conseil de surveillance du 10 octobre 2006 a autorisé le Directoire à signer le projet de contrat d'acquisition de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie par CNP Assurances auprès des Caisses d'Épargne pour un montant de  $1406~\mathrm{M}\odot$ .

Ces conventions ont fait l'objet des communications réglementaires auprès des Commissaires aux comptes de CNP Assurances par le Président du Conseil.

# Renouvellements du mandat de sept membres du Conseil de surveillance (5° à 11° résolutions)

Il est demandé à l'Assemblée générale des actionnaires, dans le cadre de la composition du Conseil de surveillance, de bien vouloir renouveler pour une durée statutaire de cinq ans le mandat des personnes morales : la Caisse des dépôts et consignations, l'État, Sopassure (holding détenu par La Banque Postale et le Groupe Caisse d'Épargne). Est également soumis à votre décision le renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Edmond Alphandéry, de M. Jean-Paul Bailly, de M. Nicolas Mérindol et de M. Antonio Borges.

# Mandat d'un nouveau membre du Conseil de surveillance (12º résolution)

Conformément à l'avenant au pacte d'actionnaires du 8 janvier 2007 qui a prorogé la durée de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2015, il est prévu que la Caisse des dépôts et consignations dispose de la faculté de proposer la nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance et ainsi de porter à 6 sur 18 les membres éligibles sur ses propositions. En conséquence et en vertu de l'exercice de cette faculté, il est soumis au vote de l'Assemblée la nomination de M. Franck Silvent en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée statutaire de cinq ans.

La notice biographique de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance figure dans la brochure remise à l'ensemble des actionnaires invités à participer à l'Assemblée générale de CNP Assurances.

# Autorisation donnée au Directoire en vue d'opérer sur les actions propres de la Société.

#### Prix maximum d'achat : 140 € par action (13° résolution)

Cette résolution récurrente, présentée annuellement à l'Assemblée, a pour objet, dans le cadre de la réglementation applicable au programme de rachat, d'autoriser le Directoire à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % de son capital, en vue notamment :

 d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière;
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire.

La présente autorisation est sollicitée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sans pouvoir excéder dix—huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par CNP Assurances en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Enfin, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire informe les actionnaires, des opérations que la Société a réalisées dans le cadre de la 8º résolution votée, l'an dernier, par l'Assemblée générale du 30 mai 2006 (cf. Rapport de gestion).

Au 31 décembre 2006, CNP Assurances détenait 343 079 actions propres.

# 10.2\_RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

# Mise en conformité de l'article 34 des statuts (14° résolution)

Les modifications statutaires présentées à l'Assemblée à caractère extraordinaire résultent de la mise en conformité de l'article 34 des statuts de CNP Assurances avec les dispositions du décret 2005-1566 du 11 décembre 2006.

À ce titre, il est proposé au vote de l'Assemblée de mettre en conformité les paragraphes 2 et 3 de l'article 34 des statuts relatif aux "Assemblées", tel que proposé dans le projet de la 14° résolution.

Le décret du 11 décembre 2006 procède à un nouveau toilettage du décret sur les sociétés commerciales. Il modernise le régime de tenue des assemblées des sociétés anonymes, notamment sur les points suivants :

- droit de participer à l'Assemblée générale : adoption du principe de la record date : il n'est plus nécessaire pour l'actionnaire d'immobiliser ses actions pour pouvoir participer à une assemblée générale, il suffit qu'il soit encore détenteur d'action(s) trois jours avant la tenue de l'Assemblée ;
- les questions écrites (mise en place d'une date butoir pour leur envoi) doivent être déposées au moins quatre jours avant l'Assemblée générale alors qu'auparavant elles pouvaient être posées le jour même de l'Assemblée. Ces questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception ou transmises à l'adresse électronique communiquée dans l'avis de réunion;
- anticipation de la publication de l'avis de réunion ; celuici doit être rendu public trente-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale au lieu de trente jours auparavant.

#### 11 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

#### 11.1\_COMPOSITION, LISTE DES MANDATS ET MANDATAIRES SOCIAUX

#### 11.1.1\_Directoire

#### Gilles Benoist Né le 12 décembre 1946. Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

#### **Fonctions**

Gilles Benoist est Président du Directoire de CNP Assurances depuis le 9 juillet 1998.

Sa nomination en tant que membre du Directoire et sa désignation en qualité de Président du Directoire ont été renouvelées par le Conseil de surveillance le 4 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 2 559

Parts de FCPE CNP

au 31 décembre 2006 : 5 362,424

#### Expérience professionnelle

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics

(CGE, Saint-Gobain, etc.). Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir Directeur des services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts.

## Mandats et fonctions

## Au sein du groupe CNP Assurances **CNP Assurances (SA)**

CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita) CNP Caution (SA)

Caixa Seguros (société de droit brésilien) CNP Immobilier (SCI)

Compagnie immobilière de la CNP-Cimo (SCI)

83, avenue Bosquet (SAS)

Îlot A5B (SCI)

Issy Desmoulins (SCI)

Le Sextant (SCI)

Rueil Newton (SCI)

Sino French Life Insurance

(société de droit chinois)

Société Civile du 136, rue de Rennes (SCI)

Société civile immobilière de la CNP (SCI)

Société Foncière de la CNP (SCI)

Société immobilière de construction et d'acquisition de la CNP - Sicac (SCI)

SPIFIC (SAS)

Vendôme Europe (SCI)

Compagnie Internationale

Dexia (société de droit belge)

André Trigano (SA)

Gimar Finance (SCA)

Sogestop I (SA)

#### Président du Directoire

administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

administrateur

représentant de CNP Assurances, . Gérante

représentant de CNP Assurances,

. Gérante

représentant de CNP Assurances,

Présidente

représentant de CNP Assurances, Gérante

représentant de CNP Assurances,

représentant de CNP Assurances, Gérante

représentant de CNP Assurances,

Gérante

administrateur (depuis le 27 février 2006)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

représentant de CNP Assurances,

Présidente

représentant de CNP Assurances,

Gérante

#### Autres fonctions et mandats

Groupe Caisse des Dépôts membre du Comité de direction Groupe

(à partir de 2003)

membre du Conseil de surveillance

administrateur et Président

du Comité d'audit

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Benoist n'est plus titulaire

CDC Ixis (SA) membre du Conseil de surveillance CNCE (SA) membre du Conseil de surveillance

(démission le 11/06/2003) représentant permanent

de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin du mandat : 27/04/2005)

Groupe Caisse des Dépôts membre du Comité exécutif

(fin en 2003).

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

(fin: 12/12/2002)



**Fonctions** 

#### Xavier Larnaudie-Eiffel Né le 26 avril 1958. Institut d'études politiques de Bordeaux, Maîtrise de droit public, École

### **CNP Assurances (SA)**

#### membre du Directoire, Directeur international

nationale d'administration.

CNP International (SA) administrateur - Directeur général

CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita) Vice-Président, membre du Comité du contrôle interne et Président du comité stratégique.

Caixa Seguros (société de droit brésilien)

Président du Conseil d'administration

Global (société de droit portugais)

Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité

des rémunérations et des nominations (depuis le 19 juin 2006)

Global Vida (société de droit portugais)

Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des rémunérations et des nominations (depuis le 19 juin 2006)

Sino French Life Insurance (société de droit chinois)

Vice-Président du Conseil d'administration (depuis le 27 février 2006)

# au 31 décembre 2006 : 29,572 Sa carrière dans la haute fonction publique

Expérience professionnelle

le conduit à exercer dans plusieurs

préfectures, avant de devenir chef de

et à l'enseignement supérieur en 1987. En 1988, il réintègre la direction

au niveau de l'activité internationale puis il est nommé en 1993 conseiller

de l'Économie chargé des dossiers

En 1994, il devient sous-directeur

du Trésor avec pour mission, notamment, la réglementation et la surveillance du secteur assurance. De 1995 à 2000, Xavier Larnaudie-Eiffel est Directeur de cabinet du Commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires. À ce titre, il se consacre essentiellement à la mise en place de l'euro. En mars 2000, il devient Vice-Président de Solving International, membre du Comité de direction et du Directoire, plus particulièrement en charge des secteurs financiers et bancaires pour l'Europe

technique auprès du ministre

"Europe" et "Développement".

des Assurances à la Direction

cabinet du ministre délégué à la recherche

du Trésor où il occupe différentes fonctions

au 31 décembre 2006 : 500

Actions CNP Assurances

Parts de FCPE CNP

Xavier Larnaudie-Eiffel est membre

du Directoire en qualité de Directeur

à l'issue de l'Assemblée générale

des actionnaires appelée à statuer

sur les comptes de l'exercice 2006.

international de CNP Assurances depuis

le 16 décembre 2003. Son mandat expire

## **Autres fonctions et mandats**

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (Établissement public)

administrateur

Nexity (SA)

représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration

#### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Larnaudie-Eiffel n'est plus titulaire

ESL Network (société de droit belge) administrateur

(fin du mandat : 19/07/2005)

Italia Holding (SA)

membre du Conseil de surveillance (fin du mandat 12/12/2005

radiation de la société)

Solving International (SA)

membre du Directoire et Vice-Président (fin du mandat le 15/12/2003)

74

et le Brésil.



**Fonctions** 

#### Antoine Lissowski Né le 27 avril 1956. Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Antoine Lissowski est membre du Directoire

Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée

générale des actionnaires appelée à statuer

sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances

Parts de FCPF CNP

au 31 décembre 2006 : 500

Expérience professionnelle

des activités financières.

de R&D en finances.

compte propre.

au 31 décembre 2006 : 573,378

Antoine Lissowski débute sa carrière

à la Caisse des Dépôts en tant que

responsable de la Trésorerie devises

et des eurocrédits. Chargé de mission

(COB) en 1985, il anime les premiers

groupes de travail sur la déontologie

à la Commission des opérations de Bourse

Il réintègre la Caisse des Dépôts en 1988

commercial des activités sur les marchés

monétaires et obligataires. En 1990, il est nommé Directeur général de la Caisse

groupe Caisse des Dépôts). Dans ce cadre,

il se consacre à la gestion des adossements

à très long terme et développe une activité

autonome de refinancement (CAR -

Directeur financier à la direction

des activités bancaires et financières

de la Caisse des Dépôts depuis 1993,

Antoine Lissowski est nommé Directeur financier de CDC Ixis à sa création

en mai 2002 en charge de la Direction

en décembre 2000 et membre du Directoire

en tant que responsable du développement

en qualité de Directeur financier de CNP Assurances depuis le 16 décembre 2003.

#### **CNP Assurances (SA)**

#### membre du Directoire, Directeur financier

administrateur

administrateur

Assurbail (SA) Assurposte (SA)

CNP IAM (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

CNP Immobilier (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

administrateur - Directeur général

Caixa Seguros (société de droit brésilien) Compagnie immobilière de la CNP-Cimo

(SCI)

représentant de CNP Assurances, Gérante

Écureuil Vie (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance et Président

du Comité d'audit

Filassistance International (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

Investissement Trésor Vie (ITV) (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

Îlot A5B (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Issy Desmoulins (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Le Sextant (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Rueil Newton (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Société Civile du 136, rue de Rennes (SCI) Société civile du 147, avenue Victor-Hugo

(SCI)

représentant de CNP IAM, Gérante

Société civile immobilière l'Amiral (SCI)

représentant de CNP Assurances, Gérante

Société civile immobilière

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Parvis-Belvédère (SCI) Société civile immobilière de la CNP

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Société Foncière de la CNP (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Société immobilière de construction

représentant de CNP Assurances,

et d'acquisition de la CNP (Sicac) (SCI)

représentant permanent de CNP IAM au Conseil d'administration (fin de mandat le 24/11/2006,

Vendôme Europe (SCI)

Sogestop I (SA)

dissolution de la société) représentant de CNP Assurances,

Gérante

#### **Autres fonctions et mandats**

CDC Entreprises (SA) CIFG Holding (SA)

membre du Conseil de surveillance membre du Conseil de surveillance

Ixis Asset Management Group (SA)

administrateur, membre du Comité d'audit

Société Forestière de la CDC (SA)

représentant permanent de la SA CNP IAM au Conseil d'administration

	Mandats et	fonctions
	Au sein du groupe	CNP Assurances
Antoine Lissowski	Mandats occupés de 2001 à 2005 de	ont M. Lissowski n'est plus titulaire
(suite)	CDC Finance-CDC Ixis (SA)	membre du Directoire (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Asset Management (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis AM US Corporation (USA)	membre du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Financial Guaranty (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Financial Guaranty Europe (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CIFG Holding (ex-CDC lxis Financial Guaranty Holding) SA	Président du Conseil de surveillance (du 25/09/2003 au 16/12/2003, auparavant membre du Conseil de surveillance)
	CDC Private Equity (SA)	représentant permanent de la SA CDC Finance-CDC Ixis au Conseil d'administration (démission le 16/12/2003)
	CNCE (SA)	membre du Conseil de surveillance
	Ixis AEW Europe (SA)	membre du Conseil d'administration (du 2/10/2003 au 16/12/2003)
	Ixis CIB (Ixis Corporate & Investment Bank) (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance (démission le 28/01/2005)
	Magnant (SA)	représentant permanent de la SA CDC Finance-CDC Ixis au Conseil d'administration (dissolution de la société le 17/08/2003)
	Martignac Finance (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 22/12/2003)
	Part'Com (SA)	administrateur (démission le 16/12/2003)
	Société Foncière Mogador (SA)	représentant permanent de la CDC au Conseil d'administration (fin du mandat en mai 2003)

**Fonctions** 

le 4 iuin 2002.

#### Gérard Ménéroud Né le 24 novembre 1947. École Polytechnique, Doctorat de gestion, Institut des actuaires français.

#### **CNP Assurances (SA)**

#### membre du Directoire, Directeur du développement et des partenariats

Âge d'Or Expansion (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

Assurposte (SA)

Vice-Président (auparavant représentant permanent au Conseil depuis 2002 puis administrateur

à compter de 2004)

CNP Capitalia Vita

(société de droit italien – ex-Fineco Vita)

administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations Président du Conseil d'administration

CNP Caution (SA)

CNP International (SA) administrateur

Écureuil Vie (SA)

Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de CNP Assurances au

Conseil d'administration depuis 2002)

Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 1 045

Gérard Ménéroud est membre du Directoire

en qualité de Directeur du développement et

des partenariats de CNP Assurances depuis

Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée

générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 2504,342

Expérience professionnelle

de l'organisation et de l'audit.

Gérard Ménéroud entre à l'Union des assurances de Paris (UAP) en 1970

et exerce pendant dix ans divers postes

Il devient Directeur comptable de l'UAP

à responsabilités dans les domaines

Equasanté (SAS)

Filassistance International (SA)

Président du Conseil d'administration

Gespré Europe (SA)

Fongépar (SA)

représentant permanent de CNP Assurances

Président-Directeur général

GPM Assurances (SA)

au Conseil d'administration

Vice-Président du Conseil

de surveillance

IARD (1980-1984), Directeur technique et financier (1984-1990) de l'UAP International, en charge de la coordination des filiales, des investissements et des opérations de croissance externe. Directeur

général adjoint, avant de devenir Directeur général d'UAP Vie en 1993 puis à compter de juillet 1996, Président du Directoire d'UAP Collectives.

En janvier 1998, il occupe la fonction de Directeur général adjoint d'Axa Courtage,

en décembre 2000.

puis de Directeur Central des partenariats

d'Axa France et de Président d'Axa Banque

Investissement Trésor Vie (ITV) (SA)

Président du Conseil d'administration

Préviposte (SA)

Président du Conseil d'administration

#### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Ménéroud n'est plus titulaire

Anticipa (GIE)

Président du collège des

administrateurs (fin du mandat : 2003)

**AXA Banque** 

Président (fin du mandat : février 2002)

Axa Collectives (SA)

administrateur

Carrés Bleus (SAS)

Président (fin du mandat : 2004)

CRUAP (Mutuelle)

Président et administrateur

membre du Conseil de surveillance

Gie Axa

Inter Ré

administrateur

Maxis (SAS)

Président administrateur

administrateur

Mutuelle nationale de l'administration publique (MUNAP)

Monvoisin Assurances (SA)

administrateur

Mutuelle nationale interprofessionnelle

de Prévoyance (MUNIP)

Président et administrateur

Mutuelle phocéenne

administrateur

Président

Natio Assurances (SA) NSM Vie (SA)

**UNI-Prévoyance** Directeur général



#### Jean-Pierre Walbaum Né le 31 août 1945. Physique quantique, Maîtrise d'informatique, DEA d'économétrie, CPA (Groupe HEC).

# CNP Assurances (SA)

Assurposte (SA) Écureuil Vie (SA)

#### membre du directoire, Directeur de la gestion et de l'innovation

administrateur (depuis le 06/06/2001)

membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit (depuis le 27/06/2005, auparavant membre du Conseil d'administration depuis 2001)

Filassistance International (SA) représentant permanent de CNP IAM au Conseil d'administration

(depuis 2001)

Fongépar (SA) administrateur (depuis le 14/04/2004)

Global (société de droit portugais)

Président du Conseil de surveillance (depuis le 19/06/2006), auparavant Président du Conseil d'administration

Global Vida (société de droit portugais)

Président du Conseil de surveillance (depuis le 19/06/2006), auparavant Président du Conseil d'administration

Informatique CDC (GIE) administrateur (depuis le 05/12/2002)
Sino French Life Insurance membre du Conseil d'administration (société de droit chinois) (depuis le 27/02/2006)

#### **Fonctions**

Jean-Pierre Walbaum est, depuis le 17 janvier 2001, membre du Directoire en qualité de Directeur de la gestion et de l'innovation de CNP Assurances. Son mandat a été renouvelé le 4 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 2 640 Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 4 866,59

#### Autres fonctions et mandats

Écureuil Assurances IARD (SA)

Locindus (SA)

Surassur (Luxembourg)

administrateur (depuis le 16/09/1997) représentant de CNP Assurances au Conseil de surveillance et membre du

Comité d'audit (depuis le 02/07/2004)

#### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Walbaum n'est plus titulaire

CNCE (SA)

membre du Directoire
(fin du mandat 17/04/ 2001)

CEGI (SA)

représentant permanent
de Société financière CEGI
au Conseil d'administration
(démission le 21/10/2002)

Crédit Foncier de France (SA)

représentant permanent de la SA CNCE
au Conseil d'administration (démission

au Conseil d'administration (démission le 14/09/2001)

Holgest (SA) Président du Conseil d'administration (démission le 3/09/2002)

GIP (GIE) Chef d'établissement (fin du mandat : 25/02/2003)

Saccef (SA) Président du Conseil d'administration

(démission le 3/09/2002)
Société Financière CEGI (SA) représentant permanent de Sogecef

au Conseil d'administration (démission le 3/09/2002)

Sogeccef (SA) Président du Conseil d'administration (démission le 3/09/2002)

(deffilssion le 3/09/2002)

représentant permanent de Sogeccef au Conseil (fin du mandat : 3/09/2002)

#### Expérience professionnelle

Jean-Pierre Walbaum débute sa carrière en 1971 dans une société d'ingénierie, la Seria, et dès 1972, crée et assure jusqu'en 1978 la direction générale d'une société de conseil, Sotrac.

En outre, en 1974 et jusqu'en 1985, il rejoint le groupe Caisse des Dépôts où il sera successivement ingénieur en chef, ingénieur principal, responsable de département. En 1985, il entre dans le Groupe Caisse d'Épargne en qualité de Président du Directoire de la Sorefi Picardie, puis est nommé en 1991 Président du Directoire de la Caisse d'Épargne de Picardie. En septembre 1999, il est nommé au Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, en charge de l'exploitation bancaire. De 1995 à 2002, il est également Président-Directeur général du groupe d'assurance caution Sogeccef - Saccef, qui devient, par croissance interne et externe, le 1er groupe, par sa taille, dans ce secteur.

#### 11.1.2\_CONSEIL DE SURVEILLANCE



Edmond Alphandéry

Né le 2 septembre 1943.

Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, doctorat ès sciences économiques et agrégation d'économie politique.

Edmond Alphandéry est, depuis le 9 juillet 1998, Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Il est également membre du Comité d'audit et assure la Présidence du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 501 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

#### Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), Président du Conseil d'administration :
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), membre du Conseil d'administration ;
- CNP Capitalia Vita (ex-Fineco Vita) (société de droit italien), administrateur.

### Autres fonctions et mandats

- Calyon (SA), membre du Conseil d'administration;
- Icade (SA), membre du Conseil d'administration
- Suez (SA), membre du Conseil d'administration.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Alphandéry n'est plus titulaire

- GT Finance (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2002) ;
- Polco (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : avril 2001) ;
- Société des Éditions de Presse "Affiches Parisiennes" (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : août 2005).



**Jean-Paul Bailly** 

Né le 29 novembre 1946.

École Polytechnique, Master of Science in Management.

Jean-Paul Bailly est, depuis novembre

2002, membre et Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Groupe La Poste, Président.
- Geopost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), représentant permanent de La Poste, membre ;
- La Banque Postale (SA), Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination-rémunération ;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur;
- SF2 (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administrateur ;
- SF12 (SA), représentant permanent de La Poste, Président ;
- Sofipost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- Sopassure (SA), administrateur;
- Systar (SA), administrateur.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Bailly n'est plus titulaire

- Efiposte (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur (fin du mandat : 16 décembre 2005) ;
- RATP, Président-Directeur général (fin du mandat : 2002).



**Augustin de Romanet** 

Né le 2 avril 1961. Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

M. Augustin de Romanet est depuis le

8 mars 2007, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et, depuis le 20 mars 2007, représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances. M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société. Il remplace M. Mayer décédé le 9 décembre 2006 et qui occupait ces différentes fonctions depuis le 16 janvier 2003.

Le mandat de la Caisse des dépôts et consignations, renouvelé le 4 juin 2002, expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Titulaire de 50 actions CNP Assurances.

### Mandats et fonctions

M. Augustin de Romanet est également membre du Conseil d'administration de Veolia Environnement (SA) et de Dexia (Société de droit belge).



Étienne Bertier

Né le 25 février 1960. Institut d'études politiques de Paris, ESSEC, DEA de sociologie.

Étienne Bertier est depuis le 9 septembre

2003 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

#### Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- Icade (SA), Président-Directeur général, Président du Comité des investissements, membre du Comité des nominations et des rémunérations :
- CNP Capitalia Vita (ex-Fineco Vita) (société de droit italien), administrateur ;
- CDC Infrastructures (ex-Financière Lille puis MAP Holding) (SA), administrateur;
- Capri Danton (SNC), représentant permanent d'Icade, cogérante ;
- Icade EMGP (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur, membre du Comité des investissements et du Comité des nominations et des rémunérations ;
- Icade Foncière des Pimonts (SA), administrateur ;
- Icade Pierre pour tous (SAS), membre du Comité d'orientation ;
- Icade Patrimoine (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur ;
- Seloge (SCI), représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Construction Bassin parisien, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI de la Fontaine-au-Roi, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI du Rhône, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Résidence de Sarcelles, représentant permanent d'Icade, gérant;
- SCI Résidence d'Épinay-sur-Seine, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Saint-Étienne-du-Rouvray, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Vénissieux Grandes Terres des Vignes, représentant permanent d'Icade, gérant.

#### Autres mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 18 juillet 2006) ;
- Club Méditerranée (SA), censeur;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 18 juillet 2006).

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Bertier n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts développement (C3D) (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 26 novembre 2003);
- Capri (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 2004) ;
- Groupement foncier de France (SAS) (GFF), membre du Comité de surveillance (fin du mandat : 4 février 2005) ;
- Scit Habitat (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 26 mai 2005) ;
- Scit Habitat Île-de-France (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 2004);
- Services Conseils Expertises Territoires (SCET) (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 23 mai 2005).



Jérôme Gallot

Né le 25 octobre 1959.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Jérôme Gallot est depuis le 9 mars 2004 membre du Conseil de surveillance de

CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 200 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

### Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- CDC Entreprises, Président du Directoire (septembre 2006), membre du Comité de direction de la Caisse des Dépôts;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois), administrateur (fin du mandat : 2006) ;
- Icade (SA), administrateur.

### Autres mandats et fonctions

- Austral (SICAV), Président (fin du mandat : 2006);
- Compagnie nationale du Rhône (CNR) (SA), membre du Conseil de surveillance :
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 20 juillet 2006) ;

- NRJ Group (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 22 juin 2006);
- Oseo (EPIC), censeur (début du mandat : 2006);
- Plastic Omnium (SA), administrateur (début du mandat : 2006) ;
- Schneider Electric (SA), membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004-2005).

# Mandat occupé de 2001 à 2005 dont M. Gallot n'est plus titulaire

• Caisse des Dépôts, Directeur (fin du mandat : 2006).



**Dominique Marcel** 

Né le 8 octobre 1955.

DEA de sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Dominique Marcel est depuis le 9 mars 2004 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Il est également membre du comité d'audit de CNP Assurances depuis le 21 décembre 2004.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

## Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- Caisse des Dépôts, membre du Comité de direction, Directeur des finances et de la stratégie du Groupe ;
- Caisse des Dépôts DI (société de droit allemand), représentant permanent de la Caisse des Dépôts Président du Conseil de surveillance;
- CDC Entreprises (SAS), membre du Conseil de surveillance;
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général (depuis le 16 novembre 2006, auparavant administrateur depuis le 27 octobre 2006);
- CDC Holding Finance (SA), Président du Conseil d'administration;

- CDC Infrastrucures (ex-Financière Lille puis MAP Holding) (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général ;
- Compagnie des Alpes (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Financière Transdev (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général ;
- Groupe Beture Cap Atrium (SASU), Président (début du mandat : 13 janvier 2006, fin du mandat : 15 juin 2006) ;
- Icade (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur;
- Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées (SA), administrateur (début du mandat : 23 février 2006) ;
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), administrateur;
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance;
- Transdev (SA), représentant permanent de la Financière Transdev, administrateur.

#### Autres mandats et fonctions

- Accor (SA), administrateur;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (début du mandat : 15 décembre 2006, fin du mandat : 29 janvier 2007) ;
- Dexia (société anonyme de droit belge), administrateur (début du mandat : 7 juillet 2005) ;
- Dexia Crédit Local France (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Marcel n'est plus titulaire

- CDC Ixis (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat 31 décembre 2004);
- Caisse des Dépôts développement (C3D), administrateur (SA ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la CDC en date du 3 janvier 2006);

- Crédit Foncier de France (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 12 mai 2005);
- Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 17 novembre 2005).



**André Laurent Michelson** 

Né le 10 février 1955.

HEC, maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

André Laurent Michelson est depuis

le 4 avril 2006 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat renouvelé le 30 mai 2006 : juin 2011).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 74 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, M. André Laurent Michelson est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.



Charles Milhaud

Né le 20 février 1943.

Certificat d'études supérieures de mathématiques, physique, chimie, de techniques mathématiques de la physique, de thermodynamique et de mécanique physique

d'électricité supérieure.

Charles Milhaud est depuis le 25 mars 1999 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours: juin 2008).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA),
   Président du Directoire;
- Banque de la Réunion (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur ;
- Banque des Mascareignes (Société de droit mauricien), administrateur;
- Banque de Nouvelle-Calédonie (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur ;
- Banque de Tahiti (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Banque des Îles Saint-Pierre et Miquelon (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (auparavant représentant permanent au titre de la SPPACR en 2001 puis de la Financière Océor en 2002) (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- CM Investissements (SARL), gérant ;
- CDC Entreprises (SAS), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 9 octobre 2006) ;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 1er mars 2006) ;
- CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier) (société de droit marocain), administrateur ;
- CNED (établissement public), Président du Conseil d'administration ;
- Erixel (SAS), Président ;
- Ecufoncier (SNC), représentant permanent de CNCE, commanditaire (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Fédération Bancaire Française (association), Président du Comité exécutif (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006) ;
- Financière Océor (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Fondation des Caisses d'Épargne, Président du Conseil d'administration;
- GCE Habitat (SA), membre du Conseil de surveillance;
- GCE Immobilier (ex-PEREXIA) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- GCE Maroc (SAS), Président;
- GCE Participations (SAS), représentant permanent de la CNCE, Président;
- IDF TELE (SAS), membre du Conseil de surveillance;
- Issoria (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Ixis AM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 22 décembre 2006);

- Ixis Asset Management Group (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Ixis Corporate and Investment Bank (SA), Président du Conseil de surveillance et Président du Comité de rémunération (fin du mandat : 22 décembre 2006);
- Massira Capital Management (société de droit marocain), administrateur (depuis le 6 juillet 2006);
- Natixis (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- SLE Préfecture (société coopérative), administrateur ;
- Sodexho Alliance (SA), administrateur;
   Sogima (SA), représentant permanent de GCE Habitat, membre du Conseil de surveillance;
- Sopassure (SA), administrateur;
- Veolia Eau Compagnie générale des Eaux (SCA), administrateur.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Milhaud n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts développement (C3D) (SA dissoute le 30 décembre 2005), administrateur (fin du mandat 2001) ;
- Cetelem (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Compagnie financière Eulia (SA), Vice-Président (fin du mandat : 2004) ;
- CDC Ixis (SA), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Crédit Saint-Pierrais, représentant permanent de la SAPPACR au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2002) ;
- Holassure (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Ixis PCM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2005) ;
- Société de participation Provence-Alpes-Corse et Réunion (SAPPACR), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- Société Nouvelle d'Exploitation de la tour Eiffel (SA), administrateur (démission : 27 février 2003).



Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949. Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Marc-André Feffer est depuis le 9 mars 2004 représentant permanent de Sopassure

au Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- La Poste, Directeur général délégué en charge de la Stratégie et de l'Innovation, du Développement international, de la Régulation, du Juridique et des Systèmes d'information;
- Geopost (SA), administrateur;
- La Banque Postale (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis janvier 2006) ;
- Sopassure (SA), Président du Conseil d'administration;
- Xange Capital (SA), Président du Conseil de surveillance.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Feffer n'est plus titulaire

- Canal Plus (SA), Vice-Président du Directoire (fin du mandat : 2003) ;
- Media Overseas (SAS), membre du Comité de direction (fin du mandat : 2003).



**Patrick Werner** 

Né le 24 mars 1950.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Patrick Werner est depuis janvier 1999 membre du Conseil de surveillance de

CNP Assurances (son mandat, renouvelé le 3 juin 2003, expire en juin 2008).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 200 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- La Banque Postale (SA), Président du Directoire (depuis janvier 2006);
- La Poste, Directeur général délégué Directeur des Activités financières ;
- AFPEN (association), représentant de La Banque Postale, administrateur ;
- Assurposte (SA), Président du Conseil d'administration ;
- BMS Développement (SAS), Président ;
- BMS Exploitation (SAS), Président ;
- LBPAM Actions Indice Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Indice France (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration;
- Europay France (SAS), administrateur;
- LBPAM Obli Court Terme (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- Poste Immo (SA), administrateur;
- SF2 (SA), Président du Conseil d'administration ;
- SFPMEI (SAS), Président;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Sopassure (SA), représentant permanent de SF2, administrateur (auparavant Président puis administrateur en 2001);
- Société Financière de Paiements (SAS), Président du Comité de surveillance :
- Xange Private Equity, Président du Conseil de surveillance.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Werner n'est plus titulaire

- Crédit Logement CL (SA), représentant permanent de La Poste au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Efiposte (SA), Président du Conseil d'administration (jusqu'au 16 décembre 2005);
- GeoPost (SA), administrateur (fin du mandat : 2002);
- Postaxess (SA), administrateur (fin du mandat : 2002);
- Sofipost (SA), administrateur (fin du mandat : 2002).



Nicolas Mérindol

Né le 20 février 1961.

Institut supérieur de gestion (ISG), Institut national techniques économiques et comptables (INTEC), Diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Nicolas Mérindol est depuis septembre 2003 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007). Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Directoire, Directeur général depuis le 29 septembre 2006;
- Alliance Entreprendre (SAS), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de gestion (fin du mandat : 2006) :
- Alliance Entreprendre Développement (SAS), représentant permanent de la SAS Écureuil Participations, associé (fin du mandat : 2006) ;
- Banca Carige (société de droit italien), administrateur ;
- Banque des Antilles Françaises (SA), administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Banque de la Réunion (SA), administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Banque Palatine (SA) (ex-Banque San Paolo), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), administrateur (fin du mandat : 20 juin 2006);

- CEFI (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (jusqu'au 13 décembre 2006) ;
- CEMM (SAS), Président du Conseil de surveillance;
- Crédit Foncier de France (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006, auparavant Vice-Président du Conseil de surveillance);
- Écureuil Gestion FCP (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- Écureuil Gestion (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- Écureuil Vie (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de Rémunération et de Sélection ;
- Efidis (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 30 juin 2005, précédemment membre du Conseil d'administration) (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Ecufoncier (SCA), membre du Conseil de surveillance, commanditaire (fin du mandat : 30 juin 2006) ;
- Erilia (SA), administrateur (fin du mandat : 2006);
- Erixel (SAS), administrateur (fin du mandat : 2006);
- Financière Océor (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de CNCE) ;
- GCE Capital , membre du Conseil de surveillance ;
- GCE Fidélisation (SAS), Président (fin du mandat : 2006);
- GCE Financial Services (SAS), Président;
- GCE Immobilier (ex-Perexia) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- $\bullet$  GCE Newtec (SAS) , Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Gestrim (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 7 juin 2005 auparavant représentant permanent de Perexia) (fin du mandat : 2006) ;
- GEMO-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat: 13 décembre 2006);
- Girce Stratégie (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Holgest (SA), Président-Directeur général (auparavant représentant permanent d'Écureuil Participations) (fin du mandat : 6 octobre 2006) ;
- Ingepar, Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2006) ;
- Issoria (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance;

- Ixis Asset Management (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant membre du Conseil de surveillance);
- Ixis Asset Management Group (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance et membre du Comité stratégie (depuis le 27 janvier 2005, auparavant membre du Conseil de surveillance);
- Ixis AM Participations 1 (SAS), Vice-Président du Comité de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Ixis AM Participations 2 (SAS), Vice-Président du Comité de surveillance (depuis le 16 mars 2005, fin du mandat : 2006) ;
- Ixis AM US Corporation, Member of Board of Directors;
- Ixis Corporate and Investment Bank (ex-CDC Ixis Capital Markets), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant membre du Conseil de surveillance);
- Natixis (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (depuis le 17 novembre 2006) ;
- La Compagnie 1818 Banque Privée (SA) (ex-Vega Finance),
   Président du Conseil de surveillance et Président du Comité de rémunération et de sélection (auparavant Président du Conseil de surveillance de Vega Finance);
- SEDI-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Sopassure (SA), administrateur.

# Principaux mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Mérindol n'est plus titulaire 2005

- A<sub>3</sub>C (SAS) (fusionnées avec CFF), administrateur (auparavant représentant permanent de CNCE au Conseil d'administration) ;
- Écureuil Vie (SA), administrateur (fin du mandat : 20 juin 2005) ;
- Entenial (SA) (fusionné avec CFF), administrateur ;
- Ixis Investor Services (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 30 août 2005) ;
- Vigeo (SAS), administrateur (fin du mandat : 10 octobre 2005).

#### 2004

- Compagnie Financière Eulia (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration;
- CDC Finance-CDC Ixis (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Écureuil Monétaire (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Gérer Participations (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Les Éditions de l'Épargne (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Martignac Finance (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance;
- Mutuelle du Mans (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Mutuelle du Mans Iard (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Revenus Trimestriels (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration.

#### 2003

- Arese (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Arpege (GIE), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration.



**Xavier Musca** 

Né le 23 février 1960.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

M. Xavier Musca est le représentant de l'État au Conseil de surveillance de

CNP Assurances. Désigné par arrêté ministériel du 13 mars 2007, il remplace M. Denis Samuel-Lajeunesse qui a démissionné le 1er septembre 2006.

Le mandat de l'État, renouvelé le 4 juin 2002, expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2007.

#### Mandats et fonctions

• Directeur général de la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE), représentant permanent de l'État, administrateur de la SA Gaz de France.



**Jacques Hornez** 

Né le 19 juillet 1950.

Jacques Hornez est depuis septembre 2002 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat, renouvelé le 3 juin 2003, en juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- MGEN, Trésorier général;
- · ADOSEN (association), administrateur;
- Arts et Vie, Trésorier et membre fondateur ;
- CCOMCEN (GIE), administrateur;
- Casden Banque Populaire (SA coopérative à Conseil d'administration), administrateur ;
- Conseil national du Crédit Coopératif, représentant permanent;
- FNMF, Trésorier général Système fédéral de garantie ;
- GAIA, Président du Conseil de surveillance ;
- MGEN Action sanitaire et sociale, administrateur ;
- MGEN Centres de santé, administrateur ;
- MGEN Filia, administrateur;
- MGEN Union, administrateur;
- MGEN Vie. administrateur :
- MMC Titrisation (Sicav), administrateur;
- Natexis Convertibles Europe (Sicav), administrateur;
- Observatoire de l'enfance (GIE), administrateur ;
- Parnasse Immo (SCPI), membre du Conseil de surveillance ;
- Parnasse MAIF (SA), administrateur;
- Philgen (SCI), cogérant;
- Union nationale de la réassurance de la mutualité française (UNRMF), administrateur.

#### Mandats échus au cours de l'exercice

- Filia MAIF (SA), censeur;
- Moneden (SICAV), Président.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Hornez n'est plus titulaire

- Fructi Fonds Immobiliers (SCPI), administrateur (fin du mandat: 2003);
- GAIA, représentant permanent de la MGEN au Conseil (fin du mandat : 2002) ;

- Union Mutualiste Retraite, administrateur (fin du mandat: 2002);
- Valorg (SICAV), administrateur (fin du mandat : 2004).



**Henri Proglio** 

Né le 29 juin 1949 – HEC.

Henri Proglio est depuis le 7 juin 2005 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2010).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Veolia Environnement (SA), Président-Directeur général ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), censeur;
- Casino Guichard-Perrachon (SA), administrateur;
- Dalkia (SAS), membre des Conseils de surveillance A et B;
- Dalkia France (SCA), membre et Président du Conseil de surveillance :
- Dalkia International (SA), administrateur;
- EDF (SA), administrateur;
- Elior (SCA), membre du Conseil de surveillance;
- Lagardère (SCA), membre du Conseil de surveillance;
- Natixis (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- Siram (Italie), administrateur;
- SARP (SA), administrateur jusqu'en octobre 2006;
- SARP Industries (SA), administrateur;
- Société des Eaux de Marseille (SA), administrateur ;
- $\bullet \ Thales \ (SA), administrateur\ ;$
- Veolia Eau (SCA), gérant non associé;
- Veolia Env. Serv. (Royaume-Uni), administrateur;
- $\bullet$  Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), administrateur ;
- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), administrateur ; Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), administrateur ;
- Veolia Propreté (SA), Président du Conseil d'administration;
- Veolia Transport Australia (Australie), administrateur ;
- Veolia Water (SA), Président du Conseil d'administration.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Proglio n'est plus titulaire

- B 1998 SL (Espagne), administrateur jusqu'en février 2004;
- CFSP (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004;
- CEO (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004;
- Comgen Australia, administrateur jusqu'en février 2005 ;
- Connex, Président-Directeur général jusqu'en octobre 2002;
- Connex Asia Holding (Singapour), administrateur jusqu'en août 2002 ;
- Connex Leasing (Royaume Uni), administrateur jusqu'en avril 2004 ;
- Connex Transport AB (Suède), administrateur jusqu'en octobre 2004;
- Connex Transport UK (Royaume Uni), administrateur jusqu'en avril 2004;
- Coteba Management, administrateur jusqu'en mai 2002;
- EDF International (SA), administrateur jusqu'en juin 2004;
- FCC (Espagne), administrateur jusqu'en septembre 2004;
- GRUCYSCA (Espagne), administrateur jusqu'en octobre 2003;
- $\bullet$  Montenay International Corp (USA), administrateur jusqu'en octobre 2002 ;
- ONEL (UK), administrateur jusqu'en janvier 2002;
- Onyx (SA), Président-Directeur général jusqu'en octobre 2002;
- Onyx UK Holding (Royaume-Uni), administrateur jusqu'en février 2005 ;
- OWS (USA), administrateur jusqu'en octobre 2002;
- SAFISE (SA), administrateur jusqu'en décembre 2004 ;
- Société des Eaux de Melun (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004 ;
- Vinci (SA), administrateur jusqu'en mai 2003;
- Vivendi Environnement, Président du Directoire jusqu'en avril 2003;
- Wasco (ex-US Filter, USA), administrateur jusqu'en septembre 2004.



#### **Alexandre Lamfalussy**

Né le 26 avril 1929.

Doctorat d'économie (université d'Oxford). Alexandre Lamfalussy est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances depuis le 6 juin 2000 (fin de son mandat

renouvelé le 7 juin 2005 : juin 2010).

Il assure également la présidence du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Professeur émérite à l'université catholique de Louvain.

#### Mandat et fonction

• MOL (compagnie pétrolière hongroise), membre du Conseil de surveillance.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Lamfalussy n'est plus titulaire

Euro MTS (société de droit anglais), Président du Conseil (fin du mandat : 2003) ;

MTS s.p.a (société de droit italien), Président du Conseil (fin du mandat : 2003).



**Philippe Baumlin** 

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme universitaire de technologie "gestion d'entreprise", option finance-comptabilité.

Délégué Régional CNP Assurances -

Délégation régionale de Toulouse.

Philippe Baumlin est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances depuis le 8 juin 2004 (fin du mandat en cours : juin 2009).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- FCPE "Actions CNP", Président du Conseil de surveillance ;
- Norpierre 2 (SCPI), membre du Conseil de surveillance.



**Antonio Borges** 

Né le 18 novembre 1949.

Antonio Borges est depuis le 4 juin 2002 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat en cours: avril 2007).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Goldman Sachs International, Vice-Président Managing Director :
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Heidrick and Struggles (USA), administrateur;
- Jeronimo Martins (société de droit portugais), administrateur;
- Scor (SA), administrateur;
- Scorvie (SA), administrateur.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Borges n'est plus titulaire

- Banco Santander (société de droit portugais), membre du Conseil (fin du mandat : 2001) ;
- Banco Santander de Negocios (société de droit portugais), membre du Conseil (fin du mandat : 2001) ;
- Novartis Fondation for Management Developpement (société de droit suisse), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Novartis Venture Fund (société de droit suisse), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- · Sonaecom, administrateur.

## **Bernard Comolet**

Né le 9 mars 1947.

Bernard Comolet est depuis le 19 septembre 1998 censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours: juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Caisse d'Épargne Île-de-France, Président du Directoire ;
- Banque BCP (SAS), Président du Conseil de surveillance (début 2006) ;

- Banque BCP (SA) (Luxembourg), membre du Conseil d'administration (début 2006) ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- EFIDIS (SA HLM), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil de surveillance (début 2006);
- Immobilière 3 F (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (auparavant représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil de surveillance);
- Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Natixis (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- OPAC de Paris, représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration en qualité de membre désigné par le préfet.

# Mandats occupés de 2002 à 2005 dont M. Comolet n'est plus titulaire

- Écureuil Dynamique Plus (SICAV), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Eulia Caution (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2005) ;
- Euro-Sofac (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2004);
- Groupement d'achats des Caisses d'Épargne (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Le Livret Portefeuille, représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- SACCEF (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2005) ;
- SOCAMAB (SA), administrateur (fin du mandat 2005);
- SOGECCEF (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001).

### Jean-Louis de Mourgues

Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de Droit Public, École nationale d'administration.

Jean-Louis de Mourgues est depuis le 19 septembre 1998 censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- AG2R, Délégué général;
- Arial Assurance (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- La Mondiale (SA), administrateur;
- Natexis Obli Premiere (SICAV), Président du Conseil d'administration.

# Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. de Mourgues n'est plus titulaire

- Génération numérique (SICAV), représentant permanent de l'AG2R au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- HBSC Republic Actions France (SICAV), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Patrimoine Retraite (SICAV), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004);
- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), Président du Conseil de surveillance;
- La Mondiale Participation (SA), administrateur.

# Nomination soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires réunie en 2007



Franck Silvent
Né le 1<sup>er</sup> août 1972.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

#### Mandats et fonctions

- Compagnie des Alpes (SA), membre du Directoire et Directeur Finances, Stratégie et Développement (début du mandat: janvier 2005);
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 19 juillet 2006);
- Compagnie des Alpes Domaines skiables (SAS), membre du Comité de surveillance;
- Compagnie des Alpes-Financement, représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérante;
- Compagnie du Mont-Blanc (SA), administrateur (depuis le 28 novembre 2006) ;
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie CI2S (SAS), Président;
- Domaine skiable de Flaine DSF (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Domaine skiable du Giffre DGF (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes Domaines skiables au
   Conseil de surveillance (début du mandat : 31 août 2006);
- Grévin et Compagnie (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration ;
- Musée Grévin (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration (depuis le 29 juin 2006, auparavant Président du Conseil d'administration);
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (jusqu'au 10 juin 2006);
- SwissAlp, administrateur (depuis le 3 avril 2006).

# Mandat et fonction occupés de 2001 à 2005 dont M. Silvent n'est plus titulaire

• CDC DIGMBH, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 23 décembre 2004) ;

- CDC Holding Finance (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur Général;
- CDC Ixis Asset Management Holding (SA), membre du Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> mars 2004 au 23 décembre 2004;
- CDC Ixis Investor Services, administrateur jusqu'au 12 janvier 2005;
- CDC Ixis Italia Holding, représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance du 28 mars 2003 au 28 juillet 2004;
- CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises Capital Investissement) (SA), administrateur du 3 mars 2004 au 23 décembre 2004;
- Financière Lille, Président du Conseil d'administration du 4 juillet 2003 au 23 décembre 2004;
- Galaxy Fund Management, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 1er mars 2004) ;
- Groupe Caisse des Dépôts, Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie de 2002 à 2005 ;
- Part'com, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'en juin 2004);
- Sicav "Liberté et Solidarité", représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 1er mars 2004) ;
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 10 mars 2005);
- Transdev (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 23 décembre 2004);
- Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA), membre du Conseil de surveillance du 15 octobre 2003 au 23 décembre 2004 ;
- Xange Capital (SA), représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 23 décembre 2004).

# 11.2\_RÉMUNÉRATION TOTALE INDIVIDUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 11.2.1\_Membres du Directoire

Chaque membre du Directoire perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de o à 70 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations réuni le 13 mars 2007, le Conseil de surveillance a déterminé pour l'exercice 2006 la part variable de la rémunération des membres du Directoire en fonction des objectifs collectifs et individuels suivants :

- les objectifs collectifs, dont la proportion est plafonnée à 35 % dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de trois critères préalablement fixés et inchangés depuis l'exercice 1999, relatifs à :
- l'évolution de la productivité avec un critère du ratio des frais de gestion sur encours;
- l'évolution du cours de Bourse de l'action CNP ;
- la variation du résultat récurrent.
- Les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 35 %, sont différenciés selon les domaines de compétence dévolus à chaque membre du Directoire, dans le cadre de la répartition des tâches directoriales.

Après avoir examiné attentivement le degré d'atteinte de l'ensemble de ces objectifs, le Conseil de surveillance, sur avis de son Comité des rémunérations et des nominations a décidé lors de sa séance du 20 mars 2007:

- de fixer la part variable de rémunération applicable aux objectifs collectifs à 29 % pour chacun des membres du Directoire:
- $\bullet$  de fixer la part variable applicable aux objectifs individuels entre 21 et 24 % ; soit un total de part variable au titre de l'exercice 2006 qui varie de 50 % à 53 % en fonction des membres.

Par ailleurs, suite à une décision du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2005, les membres du Directoire sont autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés à compter de l'exercice 2005. Ils n'ont bénéficié jusqu'à ce jour d'aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le montant (exprimé en brut fiscal) des rémunérations perçues en 2006 par chacun des membres du Directoire (au titre de leurs activités salariales et de leur mandat social) s'établit comme suit:

#### Rémunérations annuelles brutes versées en 2006

En € Membres du Directoire	Rémunération fixe (1)	Rémunération variable (1)	Jetons de présence (2)	Avantages en nature (3)	Options de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2006
Gilles Benoist	387 933,96	162 443,00	53 299,00	1 600,44	0	605 276,40
Xavier Larnaudie-Eiffel	339 194,00(4)	145 330,00	42 472,31	4 343,00	0	531 339,31
Antoine Lissowski	285 000,00	110 680,00	45 094,51	0	0	440 774,51
Gérard Ménéroud	248 183,76	105 190,00	27 113,81	5 213,00	0	385 700,57
Jean-Pierre Walbaum	248 183,76	105 190,00	36 242,67	4 563,35	0	394 179,78

<sup>(1)</sup> Contrat de travail et mandat social.

#### Détail des rémunérations 2006

En €	Rémunération fixe versée en 2006			Rémunération variable versée en 2006 (au titre de l'exercice 2005)			Rémunération variable versée en avril 2007 (au titre de l'exercice 2006)		
Membres du Directoire	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social	Total
Gilles Benoist	307 933,92	80 000,04	387 933,96	147 808,00	14 635,00	162 443,00	153 967,00	40 000,00	193 967,00
Xavier Larnaudie-Eiffel	289 193,96	50 000,04	339 194,00	131 610,00	13 720,00	145 330,00	144 597,00	25 000,00	169 597,00
Antoine Lissowski	234 999,96	50 000,04	285 000,00	96 350,00	14 330,00	110 680,00	124 550,00	26 500,00	151 050,00
Gérard Ménéroud	198 183,72	50 000,04	248 183,76	91 165,00	14 025,00	105 190,00	103 056,00	26 000,00	129 056,00
Jean-Pierre Walbaum	198 183,72	50 000,04	248 183,76	91 165,00	14 025,00	105 190,00	103 056,00	26 000,00	129 056,00

### Rémunérations annuelles brutes (1) versées au cours des trois derniers exercices

En € Membres du Directoire	2004	2005	2006
Gilles Benoist	425 798,37	512 981,46	605 276,40
Xavier Larnaudie-Eiffel	345 829,00	482 768,41	531 339,31
Antoine Lissowski	250 570,79	356 865,41	440 774,51
Gérard Ménéroud	316 136,16	327 619,32	385 700,57
Jean-Pierre Walbaum	316 746,03	330 202,42	394 179,78

<sup>(1)</sup> Rémunérations totales : rémunération fixe + rémunération variable + jetons de présence + avantages en nature.

<sup>(2)</sup> À compter de l'exercice 2005, les membres du Directoire sont autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés.

<sup>(3)</sup> Avantages en nature : ce montant inclut la valorisation du véhicule de fonction ainsi que l'abondement de la CNP à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat groupe d'assurance vie souscrit au profit de tous les personnels de l'entreprise).

<sup>(4)</sup> Dont 84 194 € correspondant au nombre de jours hors de France dans le cadre de son activité internationale.

#### 11.2.2 Informations complémentaires

En vertu des dispositions de la loi du 26 juillet 2005, les informations suivantes doivent être communiquées :

#### 11.2.2.1\_Indemnités de fin de contrat de travail

Chaque membre du Directoire dispose dans son contrat de travail d'une clause relative aux indemnités en cas de rupture du contrat. Le montant exact de ces indemnités figure de façon individuelle dans le tableau "Informations complémentaires relatives à l'exercice 2006". Ces clauses sont reprises *in extenso* ci-dessous.

#### Gilles Benoist

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Gilles Benoist percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Gilles Benoist à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1987, une indemnité forfaitaire de rupture égale à la différence entre la rémunération nette qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique."

#### Xavier Larnaudie-Eiffel

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Xavier Larnaudie-Eiffel percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, une indemnité forfaitaire de rupture de dix-huit mois, soit 1,5 fois la rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la rupture (bonus et prime d'expatriation compris).

En cas de réintégration dans la fonction publique, cette indemnité forfaitaire serait limitée à la différence entre la rémunération nette perçue (bonus et prime d'expatriation compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération annuelle nette (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la Fonction publique."

#### Antoine Lissowski

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Antoine Lissowski percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Antoine Lissowski à compter du 1er octobre 2000, une indemnité forfaitaire de rupture, égale à la différence entre la rémunération nette qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique."

#### Gérard Ménéroud

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Gérard Ménéroud percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Gérard Ménéroud une indemnité forfaitaire de rupture égale à la rémunération brute qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture."

### Jean-Pierre Walbaum

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Jean-Pierre Walbaum percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Jean-Pierre Walbaum dans le groupe Caisse des Dépôts, une indemnité forfaitaire de rupture égale à la rémunération brute qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture.

Compte tenu des fonctions précédemment exercées par Jean-Pierre Walbaum dans le groupe Caisse des Dépôts, une ancienneté de 18,75 ans lui est reconnue."

Enfin, il convient de souligner qu'il n'existe pour aucun des membres du Directoire de clause de non-concurrence dans leur contrat de travail.

#### Informations complémentaires relatives à l'exercice 2006

En €	Gilles Benoist	Xavier Larnaudie-Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Ménéroud	Jean-Pierre Walbaum
Indemnités de fin de contrat de travail (1)	972 873,10	708 895,35	386 534,17	385 043,78	853 069,83
Régime de retraite complémentaire : calcul de la rente annuelle brute théorique au 31/12/2006	57 696,99	20 683,83 (2)	20 683,83 (2)	30 957,70 (2)	39 462,56

- (1) Ces montants correspondent à l'indemnité conventionnelle de licenciement complétée par les dispositions du contrat de travail
- (cf. extraits du contrat de travail ci-dessus) ; le calcul est effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos.
- (2) Sans objet (moins de 60 ans au 31 décembre 2006).

#### 11.2.2.2\_Indemnités de départ à la retraite

Les membres du Directoire auraient droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité égale à 3/12° de leur dernier salaire annuel brut, majorée de 1/120° de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120° de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

#### 11.2.2.3 Dispositif de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, c'est-à-dire :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993);
- les dirigeants sociaux rémunérés, ce qui vise à la fois les membres du Directoire et les dirigeants rémunérés du Conseil de surveillance de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

• 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 62 136  $\epsilon$ ;

- 1,75 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre  $62\ 136\ \in\ et\ 124\ 272\ \in\ ;$
- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 124 272 € et 248 544 €.

Le taux de remplacement équivaut à un maximum de 32 % de la dernière rémunération annuelle.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de 15 années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération fixe et variable à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 248 544 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque membre du Directoire au 31 décembre 2006 figure dans le tableau intitulé "Informations complémentaires à l'exercice 2006".

## 11.2.3\_MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 550 000 €, votée par l'Assemblée du 30 mai 2006 (au titre des exercices 2006 et suivants), le Conseil de surveillance, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2006, selon les modalités suivantes :

L'attribution des jetons de présence rétribuant l'activité générale du Conseil de surveillance est subordonnée à la participation effective de ses membres aux séances du Conseil de surveillance et de ses Comités spécialisés.

Le montant unitaire des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil de surveillance a été fixé à 3 800  $\epsilon$  et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit et Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050  $\epsilon$  par séance.

Il est précisé par ailleurs que :

- les jetons de présence versés à M. Philippe Baumlin ont été reversés à l'association CDC tiers-monde ;
- en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy, en tant que membre de ce Comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit:
- la rémunération globale du Président du Conseil de surveillance, M. Edmond Alphandéry, au titre de l'exercice 2006, se décompose comme suit :

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2006

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP Assurances	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2006	Régime de retraite complémentaire <sup>(2)</sup>
Edmond Alphandéry	199 992,00	21 401,31	0	0	221 393,31	13 764,88

<sup>(1)</sup> Jetons de présence perçus au titre de ses mandats d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros et de la filiale italienne CNP Capitalia Vita. (2) Calcul de la rente annuelle brute théorique au 31 décembre 2006.

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2005

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP	Rémunération CNPI	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2005
Edmond Alphandéry	100 000	100 000	14 845,38	0	0	214 845,38

<sup>(1)</sup> Jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de la fililale brésilienne Caixa Seguros.

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2004

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP	Rémunération CNPI	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2004
Edmond Alphandéry	100 000	100 000	2 833	0	0	202 833

<sup>(1)</sup> Jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de la fililale brésilienne Caixa Seguros correspondant à la période septembre/décembre 2003.

# Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2006

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	22 800	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	22 050	Sopassure
Patrick Werner (*)	31 950	Sopassure
Charles Milhaud (*)	7 600	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	31 950	Sopassure
Francis Mayer (*) représentant de la CDC	11 400	CDC
Étienne Bertier	11 400	CDC
Dominique Marcel (*)	25 100	CDC
Jérôme Gallot	19 000	CDC
André Laurent Michelson	11 400	CDC
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	7 600	Trésor Public
Henri Proglio	19 000	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	37 300	L'intéressé
Antonio Borges	19 000	L'intéressé
Philippe Baumlin (1)	19 000	L'intéressé

<sup>(\*)</sup> Mandataire social également membre d'un Comité spécialisé.

<sup>(1)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nom des censeurs	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	19 000	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	19 000	L'intéressé

# Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2005

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	15 200	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	13 700	Sopassure
Patrick Werner (*)	27 400	Sopassure
Charles Milhaud (*)	17 500	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	27 400	Sopassure
Francis Mayer (*) représentant de la CDC	21 300	CDC
Étienne Bertier	7 600	CDC
Dominique Marcel (*)	27 400	CDC
Jérôme Gallot	15 200	CDC
Jean-Pierre Menanteau	11 400	L'intéressé
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	15 200	Trésor Public
Henri Proglio	7 600	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	29 700	L'intéressé
Antonio Borges	15 200	L'intéressé
Philippe Baumlin (1)	15 200	L'intéressé

<sup>(\*)</sup> Mandataire social également membre d'un comité spécialisé.

Nom des censeurs	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	15 200	L'intéressé

<sup>(1)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

#### Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2004

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2005 au titre de l'exercice 2004	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	15 250	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	18 300	Sopassure
Patrick Werner (*)	24 400	Sopassure
Charles Milhaud (*)	15 250	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	30 500	Sopassure
Francis Mayer (*), représentant de la CDC	18 300	CDC
Étienne Bertier	15 250	CDC
Dominique Marcel	12 200	CDC
Jérôme Gallot	15 250	CDC
Jean-Pierre Menanteau (*)	30 500	L'intéressé
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	15 250	Trésor Public
Michel Lies, représentant la Cie Suisse de Réassurance	3 050	Cie Suisse de Réassurances
Jacques Hornez	12 200	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	45 750	L'intéressé
Antonio Borges	6 100	L'intéressé
Jean-Jacques Doaré (1)	6 100	L'intéressé
Philippe Baumlin (2)	9 150	L'intéressé

<sup>(\*)</sup> Mandataire social également membre d'un Comité spécialisé.

<sup>(2)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nom des censeurs	Montant versé en 2005 au titre de l'exercice 2004 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	15 250	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	12 200	L'intéressé

# 11.2.4\_Déclarations concernant les mandataires sociaux

Selon les déclarations effectuées à la Société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux;
- aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

<sup>(1)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'Association des actionnaires salariés de CNP Assurances.

#### Conflits d'intérêts

En dehors des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été conclue par la Société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ni garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la Société.

Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêt entre la Société et ses intérêts privés.

Aucun contrat de service dont les termes prévoiraient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

## 11.3\_HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Honoraires des Commissaires aux comptes en 2006

En K€ TTC	MAZ	ARS	KP	MG
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	453		453	
CNP IAM	90		90	
Cimo	32			
Préviposte	64			
ITV			49	
Écureuil Vie	344			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	16			
SAS Immobilière PB6	6			
SCI Assurimmeuble	6			
Global			85	
Global Vida			61	
Assurbail	32		32	
CNP International			19	
Caixa Seguros			362	
CNP Capitalia Vita			512	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	404		819	
Sous-total	1 461	100 %	2 482	100 %
Autres prestations				
Total	1 461	100 %	2 482	100 %

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

## Honoraires des Commissaires aux comptes en 2005\*

En K€ TTC	MAZ	ARS	KPI	MG
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	306		306	
CNP IAM	88		88	
Cimo	31			
Préviposte	58			
ITV			48	
Écureuil Vie	255			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	13			
SAS Immobilière PB6	10			
SCI Assurimmeuble	5			
Global			105	
Global Vida			80	
Assurbail	38		38	
CNP International			18	
Caixa Seguros			165	
CNP Capitalia Vita				
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	889		602	
Sous-total	1 707	100 %	1 450	100 %
Autres prestations				
Total	1 707	100 %	1 450	100 %

<sup>\*</sup> Pour rendre l'analyse du poste "Certification, examen des comptes individuels et consolidés" plus cohérente d'année en année, en 2005 les missions de mise en place des IFRS ont été reclassées dans "Autres missions accessoires et autres missions d'audit".

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

# Honoraires des Commissaires aux comptes en 2004

En K€ TTC	MAZ	ARS	KP	MG
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	300		300	
CNP IAM	86		86	
Cimo				
Préviposte	43			
ITV			36	
Écureuil Vie	179			
SCI AEP 3				
SCI AEP 4				
SAS Immobilière PB6				
SCI Assurimmeuble				
Global			70	
Global Vida			39	
Assurbail	31		31	
CNP International			14	
Caixa Seguros	12			
CNP Capitalia Vita				
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	84		96	
Sous-total	735	100 %	672	100 %
Autres prestations				
Autres				
Technologies				
Total	735	100 %	672	100 %

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

# Valeur intrinsèque

(embedded value)

CNP Assurances publie sa valeur intrinsèque (embedded value) selon les principes de l'european embedded value (EEV). Ces principes ont été définis par le CFO Forum, réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002. Ce Forum a développé douze principes applicables à l'embedded value, que ses membres se sont engagés à appliquer à partir de l'exercice 2005.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2006.

B&W Deloitte, consultants actuariels de la CNP, ont revu les choix méthodologiques, les hypothèses et les résultats des calculs effectués par le Groupe dans le cadre de la publication de l'*embedded value* de ses activités d'assurance au 31 décembre 2006.

#### B&W Deloitte a indiqué:

- que les principes méthodologiques étaient conformes aux pratiques du marché et aux principes du CFO Forum;
- $\bullet$  que les hypothèses retenues étaient raisonnables ;
- et que les calculs avaient été effectués en conformité avec ces principes méthodologiques et ces hypothèses.

Dans le cadre de ses travaux de revue, B&W Deloitte a procédé à des vérifications non exhaustives sur les informations et données fournies par le groupe CNP.

#### La méthode retenue:

- intègre la valeur temps des options financières des portefeuilles d'épargne et du contrat retraite Préfon;
- maintient l'approche par prime de risque pour les autres portefeuilles ;
- prend en compte une charge au titre du coût d'immobilisation du capital et des risques non financiers.

#### L'EEV est la somme de :

- l'actif net réévalué, valeur des actifs en représentation des fonds propres après déduction des goodwill et d'autres éventuels ajustements actuariels attribuables aux actionnaires;
- la valeur du portefeuille In Force (IF EEV). Cette valeur correspond à la valeur actualisée des résultats futurs, calculée sans prime de risque (RFV) sur la durée des contrats en portefeuille de laquelle sont déduits :
- la valeur temps des options financières (VTO) calculée en intégrant une modélisation dynamique du comportement des assurés et de la politique financière de CNP Assurances,
- le coût d'immobilisation du capital réglementaire nécessaire à l'activité, et le coût pour les risques non financiers (CMS & RNF).

Le capital réglementaire correspond à 100 % des exigences de marge de solvabilité selon les directives européennes. Pour les portefeuilles sur lesquels l'approche avec prime de risque a été maintenue, le taux d'actualisation prend en compte un financement par des titres subordonnés.

#### Nombre d'actions

Au 31 décembre 2005 : 138 635 302. Au 31 décembre 2006 : 138 635 302.

# 1\_EEV AU 31 DÉCEMBRE 2006

#### **CALCUL**

## En euros par action

Part du Groupe	2006 avant dividende	2005 après dividende	%
			Croissance
Actif net réévalué (ANR)	54,0	45,8	18 %
In Force	15,9	13,6	17 %
Embedded Value	69,8	59,4	17,50 %
Dont EV France	64,5	54,4	18,70 %
Dont EV Brésil	3,1	2,8	9 %
Dont EV Italie	2,2	2,2	-2%

## EEV = ANR + IF EEV = 9 683 M€, soit 69,85 € par action avant dividende (2,30 €).

## Décomposition de l'In Force EEV par pays

En M€	Total	France	Brésil	Italie
Part du Groupe				
RFV – Valeur hors prime de risque	3 644	3 341	177	126
Valeur temps des options	- 185	- 185	0	0
CMS & RNF	- 1 258	- 1 239	- 10	-9
In Force	2 202	1 918	167	117
En €/action	15,9	13,8	1,2	0,8

## 1.2\_HYPOTHÈSES

## Hypothèses France au 31 décembre 2006

	Épargne et Retraite Préfon	Autres
Taux sans risque (TSR)	3,98 %	3,98 %
Taux d'actualisation	TSR (1)	6,20 % <sup>(2)</sup>
Prime de risque obligations au-delà du TSR	0 %	0 %
Prime actions et immobilier au-delà du TSR	0 %	2 %
Plus-values obligataires au 31/12/2006 des portefeuilles assurés	Valorisées dans In Force avec modèle ALM	Partagées entre New Business et In Force (3)
Plus-values actions au 31/12/2006 des portefeuilles assurés	Valorisées dans In Force avec modèle ALM	Non valorisées
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
Frais de gestion – Inflation des coûts unitaires	2 %	2 %

<sup>1)</sup> À l'exception de la retraite Préfon où un taux d'actualisation plus élevé a été retenu pour tenir compte des risques non financiers.

## Hypothèses Italie

Hypothèses France, avec un taux d'imposition de 38,25 %.

<sup>2)</sup> Taux d'actualisation déterminé selon la méthode WACC ; intègre le financement par la dette subordonnée.

<sup>3)</sup> Les obligations sont conservées jusqu'à échéance et leur coupon entrent dans le calcul du taux projeté.

## Hypothèses Brésil

	2007	2008	2009	2010	2011	Post 2011
	2007	2008	2009	2010	2011	P0St 2011
Taux d'actualisation	19,10 %	17,40 %	15,60 %	13,80 %	12,00 %	11,70 %
Rendement des actifs	12,70 %	11,60 %	10,60 %	9,60 %	8,50 %	8,00 %
Inflation	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Prime de risque	10,90 %	9,80 %	8,70 %	7,60 %	6,50 %	6,50 %
Taux d'imposition	34 %					
Taux de change €/real	2,8157					

Les hypothèses économiques du Brésil prennent en compte :

- les améliorations de la situation économique du pays : baisse du risque pays et baisse des taux, hausse du real ;
- l'inflation dans les comptes de résultats projetés et dans le taux d'actualisation.

# 1.3\_SENSIBILITÉS DE L'EEV AU 31 DÉCEMBRE 2006

En M€	ANR	In Force	EEV	EEV €/action
Part du Groupe				
Valeur centrale	7 481	2 202	9 683	69,85
Courbe des taux +100pb	- 101	126	25	0,18
Courbe des taux -100pb	101	- 240	- 139	- 1,00
Prime de risque WACC +100pb	0	- 144	- 144	- 1,04
Action + 10 %	271	27	298	2,15
Rachats – 10 %	0	98	98	0,71
Coûts + 10 %	0	- 236	- 236	- 1,70
Sinistralité – 5 %				
Risque longévité	0	- 58	- 58	- 0,42
Sinistralité – 5 %				
Risque mortalité/invalidité	0	89	89	0,64

# 1.4\_VARIATION D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE DE L'EEV

Part du Groupe	ANR	In Force	EEV	EEV
	M€	M€	M€	€/action
EEV au 31/12/2005	6 356	1 882	8 238	59,4
Transfert : résultat projeté In Force 2005 vers ANR	364	- 364	-	
Rendement attendu In Force et ANR	238	230	468	3,4
Glissement d'un an (1)	602	- 134	468	3,4
Changement de conjoncture économique (2)	301	133	434	3,1
New Business 2006	61	239	300	2,2
Autres éléments de gestion 2006	161	82	243	1,8
Gestion 2006 (3)	222	321	543	3,9
Résultat sur EV (1) + (2) + (3)	1 125	320	1 445	10,4
EEV au 31/12/2006*	7 481	2 202	9 683	69,8*

<sup>\*</sup> Avant dividende (2,30 €).

#### 1.5\_TAUX IMPLICITE

Le taux implicite correspond au taux d'actualisation cible permettant de retrouver la valeur de l'EEV dans une approche traditionnelle.

Au 31 décembre 2006, le taux implicite est de 4,94 % pour CNP France, calculé sur la base d'un *spread* sur les taux longs de 20 points de base, et d'une prime de risque action de 2 %. Pour le groupe CNP, ce taux implicite est de 5,72 %.

# 2\_VALEUR DES AFFAIRES NOUVELLES (NEW BUSINESS) AU 31 DÉCEMBRE 2006

#### 2.1\_NEW BUSINESS PAR PAYS

En M€	N	NB 2006		NB 2005	
Part du Groupe	M€	€/action	M€	€/action	Croissance
Valeur du <i>New Business</i>	300	2,2	231	1,7	30 %
Dont France	226	1,6	182	1,3	24 %
Dont Brésil	53	0,4	36	0,3	47 %
Dont Italie	21	0,2	13	0,1	62 %

Le New Business augmente de 30 % de 2005 à 2006 dont :

- 22 % lié à l'augmentation des volumes ;
- 8 % lié à l'amélioration des marges.

# 2.2\_TAUX DE MARGE SUR NEW BUSINESS

Le taux de marge sur affaires nouvelles est un indicateur de rentabilité. Il est calculé de deux manières :

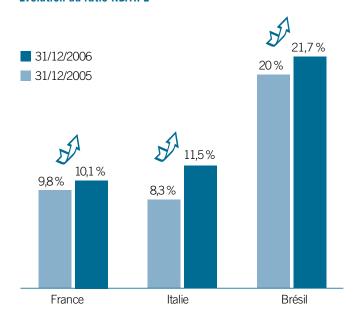
- comme la valeur du New Business rapporté aux primes annuelles équivalentes (NB/APE);
- ou comme la valeur du *New Business* rapporté à la valeur actuelle des primes (NB/VAP), indicateur dont la publication est demandée dans le cadre des principes du CFO Forum.

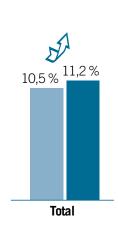
En M€	Total	France	Brésil	Italie	
Part du Groupe					
RFV – Valeur hors prime de risque	504	424	57	23	
Valeur temps des options	- 38	- 38	_	-	
CMS & RNF	- 166	- 160	<b>-4</b>	-2	
New Business	300	226	53	21	
En €/action	2,2	1,6	1,4	0,2	
APE: Primes annualisées équivalentes	2 669	2 242	244	183	
VAP: Valeur actuelle des primes	23 707	21 181	901	1 625	
Ratio VNB/APE	11,2 %	10,1 %	21,7 %	11,5 %	
Ratio VNB/VAP	1,27 %	1,07 %	5,88 %	1,29 %	

## 2.3\_VARIATION D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE DU NEW BUSINESS

En M€ Part du Groupe	Groupe NB	France		Brésil		Italie	
		NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE
New Business 2005	231	182	9,8 %	36	20,0 %	13	8,3 %
Nouveaux accords	- 19	- 19	- 1,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Mise à jour du volume APE	48	33	0,0 %	13	0,0 %	2	0,0 %
Mise à jour du <i>mix produit</i> et de l'expérience	21	10	0,4 %	5	2,2 %	6	3,1 %
Mise à jour des marchés financiers	19	20	0,9 %	- 1	- 0,6 %	0	0,0 %
New Business 2006	300	226	10,1 %	53	21,7 %	21	11,5 %

#### Évolution du ratio NB/APE





# France

L'évolution favorable du *mix produit*, notamment une augmentation des UC de 14,2 % en 2005 à 17 % en 2006, à 100 %, associée à une croissance des marchés financiers permettent d'augmenter le ratio APE à 10,1 %.

#### Italie

Le ratio APE de CNP Capitalia Vita connaît une augmentation de 8,3 % à 11,5 %, porté par une évolution favorable du *mix produit*: collecte des *index linked* reportée vers des *unit linked* plus margés et progression de CNP Capitalia Life.

## Brésil

L'amélioration de la rentabilité de Caixa Seguros résulte d'une diminution des ratios de frais généraux et d'une amélioration sensible de la sinistralité de la partie risque de CVP et des branches non-vie.

# 2.4\_SENSIBILITÉS

En M€	NB	NB	NB	NB	NB
Part du Groupe	France	Brésil	Italie	Groupe	Groupe €/action
Valeur centrale	226	53	21	300	2,16
Courbe des taux +100pb	19	0	0,2	19	0,14
Courbe des taux –100pb	- 32	0	- 0,1	- 32	- 0,23
Prime de risque WACC +100pb	- 11	-2	- 0,2	- 13	- 0,10
Rachats – 10 %	14	2	0,2	16	0,12
Coûts + 10 %	- 33	-3	- 1,4	- 37	- 027
Sinistralité – 5 %					
Risque longévité	-3	0	0	-3	- 0,02
Sinistralité – 5 %					
Risque mortalité/invalidité	34	3	0,2	37	0,27



#### 1 FAITS MARQUANTS

#### 1.1\_PREMIER SEMESTRE

# Renouvellement des accords commerciaux avec les réseaux de La Poste et des Caisses d'Épargne

CNP Assurances s'est mise d'accord avec ses deux grands partenaires en France, La Banque Postale pour le réseau de La Poste et la CNCE pour le groupe des Caisses d'Épargne, sur la prolongation de ses accords commerciaux jusqu'au 31 décembre 2015.

#### En assurance individuelle

Les nouveaux accords comportent des conditions globalement analogues aux anciennes conventions avec toutefois les inflexions suivantes :

le commissionnement de vente des produits en unités de compte a été rendu beaucoup plus incitatif pour les réseaux;
une nouvelle clause permettra d'intéresser les deux parties, assureur et distributeur, à l'amélioration des marges financières des produits en euros.

#### En assurance des emprunteurs

Les accords avec le groupe des Caisses d'Épargne ont été étendus jusqu'au 31 décembre 2015.

Les conventions mettant en œuvre ces accords sont des conventions réglementées, compte tenu de la qualité des signataires, qui ont été approuvées par le Conseil de surveillance de CNP Assurances.

La prolongation de ces accords commerciaux et du pacte d'actionnaires jusqu'en 2015 conforte le modèle économique et les perspectives de croissance de CNP Assurances.

#### Création de La Banque Postale

Le nouvel établissement, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2006, regroupe l'ensemble des services financiers de La Poste (gestion de comptes courants, comptes titres, distribution de produits d'assurance vie, de prévoyance...) ainsi que la distribution de crédits immobiliers pour lesquels la constitution d'épargne préalable n'est plus nécessaire.

Avec un effectif de 1 100 collaborateurs, La Banque Postale, pour développer son activité, s'appuie sur les ressources du réseau postal : 17 000 points de contact ainsi que 19 000 gestionnaires de back-office.

Les 28 millions de clients particuliers, dont 11 millions de détenteurs d'un compte courant postal, offrent un potentiel de développement important.

La mutation des services financiers de La Poste vers la banque de plein exercice représente un enjeu commercial majeur pour CNP Assurances en matière d'assurance vie et de prévoyance.

En assurance vie, le lancement généralisé de la nouvelle offre Vivaccio, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, a coïncidé volontairement avec celui de La Banque Postale. Cette offre, qui permet de renouveler la gamme en rajeunissant la clientèle et d'agir sur la rentabilité en favorisant la vente de contrats en unités de compte, a d'ores et déjà connu un succès remarquable auprès de la clientèle.

Sur l'activité en prévoyance, et particulièrement sur l'assurance emprunteur, La Banque Postale entend s'imposer sur le marché du crédit immobilier sans épargne préalable et doubler sa part de marché d'ici à 2010. Leader sur le marché de l'assurance emprunteur, CNP Assurances dispose de tous les atouts pour aider La Banque Postale à acquérir des parts de marché sur la cible des clients de 25 à 50 ans, cible prioritaire du développement de l'activité de l'établissement postal.

#### Émission de titres super subordonnés

CNP Assurances a procédé en avril dernier à une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 160 M $\epsilon$  dans d'excellentes conditions financières.

Cette émission cotée à la Bourse de Luxembourg a été placée auprès de caisses de retraite françaises.

Ces émissions de titres subordonnés, dits emprunts perpétuels, ont pour objectif de renforcer les fonds propres de CNP Assurances. Les clauses juridiques de ces titres permettent en effet de les assimiler à des quasi-fonds propres. Cette notion est liée à une approche prudentielle et non pas à une approche comptable.

#### Lancement de la nouvelle marque CNP Capitalia Vita

La société, dont CNP Assurances est devenue le premier actionnaire en février 2005 en acquérant 57,5 % du capital et qui distribue ses produits au travers des guichets des banques du groupe Capitalia, a décidé d'adopter une nouvelle raison sociale directement inspirée de celle de ses actionnaires de référence.

#### Officialisation de l'enseigne "CNP Services à la personne"

En février, à l'occasion du lancement du Cesu, CNP Assurances a officialisé l'enseigne "CNP Services à la personne", enseigne nationale de services de proximité dont la mission est d'accompagner les personnes et de leur faciliter la vie au quotidien par la sélection et le référencement de prestataires de proximité et par l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des personnes.

Cette enseigne constitue un développement naturel pour CNP Assurances, forte de son expérience dans les services à la personne avec Filassistance, Âge d'Or Services, Seniorvie, et Carrés bleus.

Son offre est pratique, souple et toujours respectueuse de la personne et de ses choix :

- une offre de mise en relation avec des prestataires agréés par l'Agence nationale des services à la personne. Pour ces prestations, la personne bénéficiera de réductions d'impôts et pourra payer en utilisant le Cesu;
- une offre élargie, qui comporte "Option Plus" en cas de coup dur, comme la perte d'autonomie, une hospitalisation ou une maladie;
- une offre qui ajoute l'assistance et la téléassistance à l'offre précédente.

# Participation à des opérations innovantes de microcrédit et de microassurance

CNP Assurances a participé au lancement d'un Consortium international de microcrédit initié, par un institutionnel dont l'expertise est reconnue sur cette activité, en souscrivant un titre obligataire de  $5\,\mathrm{M}\varepsilon$ .

Dans cette même perspective de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale, CNP Assurances a soutenu l'initiative prise par April de créer le premier contrat de microassurance en France, en contribuant au capital de la Fondation porteuse du projet et en couvrant le risque décès des micro-entrepreneurs.

#### Récompenses pour les produits du groupe CNP

Vivaccio, dont le lancement dans l'ensemble du réseau de La Banque Postale a coïncidé avec la création de La Banque Postale, a obtenu le Grand Prix de l'Innovation dans le cadre des Trophées de l'assurance organisés par le journal *Le Revenu*.

Vivaccio a aussi obtenu le label Assur-Innov 2006, qui met en évidence les qualités innovantes des contrats et le dynamisme des acteurs dans la création de garanties et de services.

Ascendo, le contrat multisupport haut de gamme de La Banque Postale, a reçu une Palme du *Journal des Finances* et un Trophée d'or du journal *Le Revenu*.

Nuances 3D, produit du réseau des Caisses d'Épargne offrant trois dimensions d'investissement, a été distingué par un Trophée d'argent décerné par le journal *Le Revenu*.

Les "Dossiers de l'Épargne" ont décerné un Label d'excellence Santé-Prévoyance 2006 aux contrats :

- Avysis Protection Famille, contrat décès ;
- Previalys Accidents de la vie, contrat incapacité-invalidité ;
- Protectys Autonomie, contrat dépendance;
- Résolys Obsèques Prestations, permettant de garantir le financement des obsèques avec un organisme de prestations funéraires.

#### Migration de systèmes informatiques

La migration de La Banque Postale a été réalisée à la date convenue et s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Cette dernière étape vient couronner par un succès le projet de migration de Bull vers IBM.

Cette opération d'envergure – la plus importante de ce type jamais réalisée en Europe – a permis de pérenniser le patrimoine applicatif et technique de CNP Assurances. Le dispositif de sécurité s'en trouve ainsi renforcé.

#### 1.2\_DEUXIÈME SEMESTRE

#### Annonce de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie

Le Conseil de surveillance réuni le 10 octobre a approuvé les modalités de l'acquisition par CNP Assurances de 49,9 % d'Écureuil Vie auprès du groupe des Caisses d'Épargne. Cette acquisition permet à CNP Assurances de contrôler à 100 % cette filiale déjà consolidée par intégration globale dans ses comptes et dont elle possédait déjà 50,1 %.

L'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie permet à CNP de consolider son modèle d'affaires sur l'assurance vie, qui est ainsi désormais identique entre ses deux partenaires principaux en France, le groupe des Caisses d'Épargne et La Banque Postale.

Dès l'acquisition, CNP Assurances bénéficie ainsi à 100 % dans son résultat net et dans sa valeur intrinsèque des fortes perspectives de croissance offertes par le réseau des Caisses d'Épargne en matière d'assurance vie, en particulier en termes de vente de produits en unités de compte.

Une structure commune de prestations de services va être créée entre le réseau des Caisses d'Épargne et CNP Assurances qui aura comme objet le soutien commercial et la formation. Elle reprendra une partie des attributions d'Écureuil Vie (essentiellement des fonctions commerciales), à l'exception des activités de gestion financière qui rejoignent CNP Assurances.

Cette opération, dont le principe avait été annoncé en mai 2006, a été réalisée en février 2007 par acquisition de titres détenus par le Groupe des Caisses d'Épargne pour un montant de 1 404,8 M€, coupon attaché. CNP Assurances

finance cette acquisition pour moitié par émission de dettes subordonnées et pour moitié par une augmentation de capital.

Le prix de cette acquisition a fait l'objet d'une attestation d'équité délivrée par un expert indépendant, la banque UBS Limited, dont les travaux ont été présentés au Conseil de surveillance de CNP.

### Mise en place du financement de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie

Cette opération est financée pour moitié (700 M $\epsilon$ ) par émission de dette subordonnée, et pour moitié par une augmentation de capital (700 M $\epsilon$ ).

Le financement équilibré entre dette subordonnée et augmentation de capital permet :

- de maintenir la marge de solvabilité hors plus-values latentes au ratio de 110 %;
- de conserver un taux d'endettement mesuré comme le rapport entre dette subordonnée et exigence de marge de solvabilité réglementaire inférieur à 40 %;
- de préserver le caractère relutif de l'opération en terme de bénéfice par action.

#### Approbation d'une augmentation de capital de 700 M€

Le financement par émission de nouvelles actions CNP Assurances a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires existants. À cette fin, une Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 22 novembre 2006, afin d'autoriser la Société à procéder à cette opération qui a été réalisée au mois de janvier 2007.

Cette assemblée a également voté une augmentation de capital de 7 M€ réservée aux salariés.

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été lancée le 8 janvier 2007 et a rencontré un grand succès : la demande totale s'est élevée à environ 1,3 Md $\epsilon$ , soit un taux de souscription de 185 %. Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 699 613 108,65  $\epsilon$ .

La Caisse des Dépôts et Sopassure ont suivi l'opération pour leur quote-part.

Le nombre d'actions de CNP Assurances a ainsi été porté à 148 537 823.

#### Émission de dette subordonnée

Pour financer notamment l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie, CNP Assurances a procédé à une émission de dette super subordonnée perpétuelle.

Cette émission, qui répond aux critères *tier one* de la nomenclature bancaire, a rencontré un vif succès auprès des investisseurs français et étrangers. Initialement prévue à 700 M $\epsilon$ , l'opération a finalement porté sur 1250 M $\epsilon$ , compte tenu de la très forte demande qu'elle a suscitée, et des bonnes conditions de marché. L'émission a été largement sursouscrite.

Cette opération est intervenue juste après la notation financière AA (voir ci-après) avec perspective stable que CNP Assurances a obtenue de l'agence de notation Standard and Poor's, le 22 novembre 2006. Son succès confirme l'intérêt des investisseurs et leur confiance dans la solidité financière de CNP Assurances.

Par ailleurs, la filiale Écureuil Vie a également émis un emprunt subordonné perpétuel pour 108 M€.

# Obtention d'une notation AA en solidité financière par l'agence de notation Standard and Poor's

Le 22 novembre 2006, l'agence Standard and Poor's a annoncé qu'elle venait d'attribuer une notation AA en solidité financière à CNP Assurances, assortie d'une perspective stable.

Standard and Poor's a indiqué que cette notation était "basée sur le très fort positionnement concurrentiel de CNP Assurances sur le marché français de l'assurance vie". L'agence cite, parmi les critères retenus : un "modèle commercial unique et profitable", une "forte stratégie d'investissement", un "fort savoir-faire du Groupe en matière d'investissement et de gestion actif/passif".

La perspective stable reflète quant à elle les "forts liens financiers et opérationnels de CNP Assurances avec ses trois actionnaires, la Caisse des Dépôts, le Groupe Caisse d'Épargne et La Banque postale".

CNP Assurances se félicite de cette excellente notation parmi les meilleures des sociétés d'assurance européennes, qui reconnaît à la fois la pertinence et l'efficacité de son modèle d'affaires, sa solidité financière notamment à travers son expertise reconnue en gestion actif/passif, et la qualité des liens avec ses actionnaires. Cette notation, qui conforte la visibilité sur le Groupe, permettra notamment d'élargir les investisseurs potentiels de dette subordonnée.

#### Attribution gratuite d'actions CNP aux salariés

Dans le cadre de la résolution votée en 2005 par l'Assemblée générale, le Directoire de CNP Assurances a décidé le 5 juillet 2006 d'attribuer gratuitement des actions CNP Assurances aux salariés de CNP Assurances sous contrat de travail de droit français à durée indéterminée, en dehors des cadres de direction.

#### Acquisition de 94 % de Skandia Vida

CNP Assurances a annoncé la conclusion, le 20 décembre 2006, d'un accord avec Skandia Insurance Company Ltd ("Skandia", filiale de Old Mutual plc), pour le rachat de 94 % dans la société d'assurance espagnole Skandia Vida SA de Seguros y Reaseguros ("Skandia Vida") pour un montant de 76 M€.

Grâce à cette acquisition et conformément à sa stratégie de développement international principalement axée sur l'Europe du Sud, CNP Assurances, déjà implantée en Italie et au Portugal, entre sur le marché de l'assurance vie individuelle en Espagne.

Avec un encours de 1,7 milliard d'euros, un chiffre d'affaires de 0,3 milliard d'euros (chiffres au 31 décembre 2005), plus de 300 000 clients et un portefeuille de relations commerciales avec un réseau distributeur de Caisses

d'Épargne bien implantées sur le territoire espagnol, Skandia Vida a été valorisée à environ 82 M€, montant proche de l'actif net réévalué.

À travers l'achat de cette plate-forme de bancassurance vie, CNP Assurances poursuit deux orientations clés :

- développer les relations d'affaires avec les Caisses d'Épargne, un accent particulier étant mis sur les sept Caisses qui sont aujourd'hui actionnaires minoritaires de Skandia Vida et détiennent 6 % du capital;
- renforcer et compléter la gamme des produits et services offerts par Skandia Vida en capitalisant notamment sur l'expertise de CNP Assurances dans les domaines de la prévoyance et de la retraite.

À un horizon de 5 ans, CNP Assurances a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 500 M€, dont 30 % en prévoyance et retraite, avec un niveau de marge sur new business supérieur à la moyenne actuelle du Groupe.

Cette opération qui est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires requises en Espagne devrait être finalisée au cours du premier semestre 2007.

### Renouvellement du partenariat jusqu'en 2015 avec le Crédit Immobilier de France

CNP Assurances et le Crédit Immobilier de France ont renouvelé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 leur partenariat en assurance emprunteur et ont redéfini les modalités de cet accord pour cette période.

CNP Assurances se réjouit de la pérennité de ce partenariat et des orientations prises dans ce nouvel accord, notamment:

- la mise à disposition de l'ensemble des commerciaux de CNPNet, outil unique sur le marché dédié à l'assurance emprunteur qui permet aux conseillers de répercuter l'acceptation de l'assureur en temps réel dans plus de 70 % des cas;
- la reprise, par CNP Assurances, de la partie de la gestion des sinistres jusque-là déléguée à notre partenaire ;
- l'évolution de la gamme afin d'offrir des produits plus adaptés aux différentes cibles de clientèle du Crédit Immobilier de France tout en maintenant l'indispensable mutualisation entre les assurés.

Le Crédit Immobilier de France, banque spécialiste du crédit immobilier aux particuliers avec 300 agences, représente une part de marché emprunteur d'environ 4,5%.

#### 2\_L'ACTIVITÉ

#### 2.1\_L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale s'est accélérée en 2006 pour atteindre 3,8 %. Elle a réussi à surmonter le ralentissement américain provoqué par la dégradation du marché de l'immobilier résidentiel.

L'accélération de l'activité dans les autres zones a plus que compensé le ralentissement américain. Les pays émergents sont restés les principaux contributeurs au dynamisme de l'économie mondiale, avec la Chine dont la croissance a dépassé 10 % en 2006.

Après sa vive poussée au printemps 2006, la croissance de la zone euro a cessé d'accélérer mais elle est restée ferme (+ 2,7 % au total en 2006 après + 1,4 % l'année précédente), recouvrant des situations hétérogènes entre les grands pays : consommation vigoureuse en France, hausse de l'investissement en Allemagne et en Espagne.

Le déroulement de l'année 2006 ne s'est pas effectué sans heurt. La première partie de l'année, riche en bonnes nouvelles économiques, a connu une hausse de l'inflation et des anticipations inflationnistes dans le sillage de la forte augmentation des prix du pétrole et, en conséquence, une attitude stricte des banquiers centraux.

La cristallisation des craintes inflationnistes suite à des chiffres d'inflation plus élevés qu'attendus a fait craindre une possible "surréaction" des banques centrales à la mi-mai.

Après cet épisode de volatilité des marchés, les perspectives économiques et monétaires se sont améliorées avec la conjonction de plusieurs événements : le ralentissement américain, la baisse marquée des prix du pétrole et des anticipations d'inflation, et l'arrêt des hausses de taux de la Banque fédérale américaine.

Les taux d'intérêt à long terme ont donc fortement progressé dans les principaux pays industrialisés au 1er semestre 2006, du fait notamment de la hausse des anticipations d'inflation liées au choc pétrolier, de la hausse des taux directeurs et de la publication de données économiques meilleures que prévues, notamment aux États-Unis. Par la suite avec le reflux des prix de l'énergie, la pause dans le relèvement des taux opérés par les autorités américaines et la confirmation du ralentissement américain, les taux longs ont eu tendance à stagner, voire à baisser. Aux États-Unis, le taux des emprunts d'État à 10 ans est passé de 4,4 % en janvier 2006 à 5,1 % en juin puis est revenu à 4,6 % en novembre. La courbe des taux était clairement inversée aux États-Unis en novembre avec un écart de 45 points de base environ entre les rendements des titres publics à 3 mois et à 10 ans. Dans la zone euro, le rendement à 10 ans a suivi une trajectoire parallèle à celle du taux à 10 ans américain au 1er semestre, passant de 3,4 % en janvier à 4,1 % en juin, mais s'est moins replié par la suite, du fait de la poursuite du resserrement monétaire dans la zone euro. La Banque Centrale Européenne s'est inquiétée de possibles effets de second tour du choc pétrolier. Elle a estimé par ailleurs que la croissance toujours très forte de la masse monétaire et des crédits présentait une menace sur la stabilité des prix à long terme, dans un contexte de marché immobilier toujours dynamique en Europe. Aussi, l'OAT 10 ans est passé de 3,30 % au 31 décembre 2005 à 3,99 % fin 2006.

Alors que les anticipations de croissance se sont un peu détériorées, les cours boursiers sont restés encore globalement bien orientés. Les indices boursiers avaient fortement chuté en mai et juin, suite à un redressement de l'inflation aux États-Unis. En juillet, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont également pesé sur l'évolution des cours. En revanche, depuis août et la pause dans la hausse des taux de la part des autorités monétaires américaines, les cours boursiers ont retrouvé une tendance à la hausse. Ainsi Paris progresse de 17,53 % en 2006 pour atteindre 5 541,76 points, l'ensemble des Bourses européennes de 16,49 % et New York de 16,29 %.

En France, entretenue par un taux de chômage en baisse et par la hausse du pouvoir d'achat, la consommation des ménages a continué à croître à un rythme soutenu. Alors qu'il avait nettement baissé entre 2004 et 2005, de 15,8 % à 15 %, le taux d'épargne des ménages connaît depuis une quasi-stabilité. Ainsi, il devrait se situer à 14,9 % au second semestre 2006 et à 14,7 % en moyenne sur 2006.

En 2006, les épargnants continuent à privilégier les placements peu exposés aux risques de marché: livrets bancaires et assurance vie. L'assurance vie a en outre profité de deux facteurs supplémentaires. D'abord la forte décollecte sur les plans d'épargne logement (PEL), liée à une rémunération peu attractive et surtout à la fiscalisation des revenus des PEL de plus de 12 ans. Cela a poussé de nombreux détenteurs à fermer leurs plans et à se reporter massivement sur des contrats d'assurance vie. Ensuite l'amendement Fourgous, permettant de transformer les contrats en euros en contrats multisupports sans perte d'antériorité fiscale. Cela, joint à des marchés boursiers bien orientés, favorise les contrats en unités de compte (UC).

Les placements liquides restent très élevés, du même ordre qu'en 2005. Les livrets bancaires demeurent favorisés, bénéficiant de la remontée des taux courts, avec un taux 3 mois à 3,70 % fin 2006 contre 2,50 % fin 2005. Les dépôts à terme et OPCVM monétaires connaissent un redressement assez net. Les flux sur livret A et assimilés sont faiblement positifs, mais la remontée du taux de rémunération de 2,25 % à 2,75 % au 1er août 2006 a permis d'enrayer la décollecte. Les flux sur dépôts à vue se réduisent sensiblement, la hausse des taux courts accroissant le coût d'opportunité de détention de la monnaie. Les flux sur titres de marché restent du même ordre qu'en 2005. Les flux actions ne profitent guère de la bonne tenue des marchés boursiers, en partie du fait d'opérations de privatisation moins nombreuses.

#### 2.2 L'ACTIVITÉ DE CNP ASSURANCES

En 2006, le chiffre d'affaires cumulé du Groupe est de 31 989,5 M€, en hausse de 20,6 % par rapport à 2005 et de 19,5 % à change constant et périmètre proforma. Il est également en hausse de 19,8 % à périmètre proforma et change courant, conformément à l'objectif de plus de 19 % annoncé le 8 janvier 2007 lors du lancement de l'opération

d'augmentation de capital dont les résultats ont été communiqués le 2 février dernier.

Les encours gérés par CNP Assurances hors participation différée aux bénéfices ont connu une progression annuelle au 31 décembre 2006 d'environ 10 %.

En France, le marché français de l'assurance vie-capitalisation s'établirait en normes françaises en 2006 selon les estimations de la FFSA à 141 Md€, en hausse de 17 % par rapport à 2005, et en croissance de 24 % sur la collecte nette.

Cette très forte croissance du marché français s'explique par des transferts importants de plans d'épargne logement à la suite de la nouvelle fiscalité des plans de plus de 10 et 12 ans. 44 % de ces flux, soit environ 11 Mde, auraient été transférés en 2006 sur l'assurance vie, représentant près de 9 points de croissance de la collecte. Des transferts Fourgous sont également comptabilisés à hauteur de 5 Mde, expliquant 4 points de croissance. La croissance de l'assurance vie est

de plus favorisée par la bonne tenue des marchés boursiers, qui a contribué à une forte croissance de la collecte sur les unités de compte en 2006 (+ 45 %).

La collecte cumulée de CNP Assurances en France sur le secteur vie-capitalisation en normes françaises progresse de 21,8 %, et de 22,2 % en collecte nette. Cette évolution très favorable intègre des transferts (2 262 M€) et versements ultérieurs (911 M€) sur la base de l'amendement Fourgous. Hors ces transferts, la collecte brute CNP vie-capitalisation progresse de 11 %, et 8,2 % si l'on exclut également les transferts de PEL réalisés par le réseau des Caisses d'Épargne au  $1^{\rm er}$  semestre (600 M€).

Par ailleurs, pour la CNP la collecte en UC en France est en croissance en 2006 à 3 975,6 M€ en IFRS (+ 36 % et 4 162 M€ en normes françaises). Au total, et grâce à l'intégration de la filiale italienne et au reclassement de certains produits au Brésil, la collecte en UC du Groupe s'élève à 7 244,4 M€, en hausse de 27,2 % sur un an.

#### Par secteur d'activité

#### Évolution générale

L'évolution totale en 2006 est la suivante en normes IFRS :

En M€ Chiffre d'affaires	31/12/2006	31/12/2005	Évolution (en %)
Cilifie d arianes	31/12/2000	31/12/2003	Evolution (en /6)
Épargne	25 687,0	20 935,6	+ 22,7
Retraite	2 148,1	1 947,9	+ 10,3
Prévoyance	1 449,5	1 286,9	+ 12,6
Couverture de prêts	2 112,3	1 843,2	+ 14,6
Frais de soins de santé	271,9	253,1	+ 7,4
Dommages aux biens	320,7	260,3	+ 23,2
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6

Caixa Seguros a reclassé 7 M€ au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005). CNP Capitalia Vita a reclassé 2,3 M€ au 31 décembre 2005 entre prévoyance et couverture de prêts (p/r CA publié au 31 décembre 2005).

À change constant et en rapportant au proforma 2005, les évolutions sectorielles sont très proches :

En M€	31/12/2006	31/12/2005	Évolution
Chiffre d'affaires	à change constant (1)	proforma <sup>(2)</sup>	(en %) à change constant (3)
Épargne	25 685,2	21 111,8	+ 21,7
Retraite	2 108,0	1 951,2	+ 8,0
Prévoyance	1 438,5	1 287,6	+ 11,7
Couverture de prêts	2 106,4	1 843,2	+ 14,3
Frais de soins de santé	271,9	253,1	+ 7,4
Dommages aux biens	307,7	260,3	+ 18,2
Total	31 917,6	26 707,2	+ 19,5

- (1) Cours de change au 31 décembre 2005.
- (2) CNP Capitalia à partir du 1er janvier 2005.
- (3) Évolution en % à change constant entre (1) et (2).

Cours moyen retenu: au 31 décembre 2006 1 € = 2,76801 BRL

au 31 décembre 2005 1 € = 3,00259 BRL

La croissance est très élevée sur tous les secteurs d'activité.

**Pour le secteur de l'épargne**, l'activité est restée très soutenue au 4<sup>e</sup> trimestre, ce qui porte la collecte à 25 687 M€ en 2006, en hausse de 22,7 % et de 21,7 % par rapport au proforma.

Le chiffre d'affaires des produits retraite en 2006 est de 2 148,1 M $\in$  en hausse (+ 10,3 %), et de 8 % à change constant comparé au proforma 2005.

En France en 2006, la progression sur la retraite atteint 9.3%, à 1.648.3 M $\in$ .

Le chiffre d'affaires des contrats retraite individuels lancés depuis 2004 s'élève à 385,3 M $\in$  dont 140,1 M $\in$  pour les PERP et Solésio Préfon.

Le chiffre d'affaires en prévoyance représente 1 449,5 M $\in$  en 2006, en hausse de 12,6 % grâce notamment à une forte croissance sur Assurposte, sur les mutuelles et les collectivités locales.

Le chiffre d'affaires en IFRS couverture de prêts représente 2 112,3 M€ en 2006. Il progresse de 14,3 % à change constant par rapport au proforma 2005.

En France, la hausse de l'activité est de 10,3 %. Cette performance résulte du maintien du dynamisme du marché du crédit à la consommation et du crédit immobilier en France, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. L'activité s'est également développée avec le secteur des mutuelles.

Par ailleurs, **l'assurance emprunteur** démarrée en 2003 avec Cofidis hors de France représente en 2006 70,8 M€ (+ 30,2 %). Elle concerne sept pays européens.

Enfin, **les succursales italiennes et espagnoles** qui ont démarré leur activité en 2005, ont quintuplé leur activité et contribué pour 51,5 M€ au chiffre d'affaires de CNP Assurances.

Le chiffre d'affaires de l'activité frais de soins de santé représente 271,9 M  $\in$  (+ 7,4 %).

Enfin, l'activité **dommages aux biens** représente 320,7 M $\in$ . Elle concerne uniquement les filiales portugaises (142,9 M $\in$ ) et brésiliennes (177,8 M $\in$ ) et progresse de 23,2 % et de 18,2 % à change constant comparé au proforma.

#### Par pays et par réseau distributeur

#### En France

Le chiffre d'affaires France s'établit pour 2006 à 27 889 M $\in$  en IFRS (contre 28 075,7 M $\in$  en normes françaises), en croissance de 20,6 %. Le secteur vie-capitalisation progresse de 21,8 %.

Les transferts liés à l'amendement Fourgous des monosupports vers des contrats multisupports ont commencé à la fin du second trimestre et représentent 1324 M€ au 4º trimestre 2006, et au total en 2006 environ 2 262,3 M€ comptabilisés dans le chiffre d'affaires dont 23 % d'UC, auquel il faut ajouter des versements ultérieurs d'environ 911 M€. Le chiffre d'affaires croît en 2006 de 10,8 % en France hors transferts Fourgous, et de 8,2 % hors transferts PEL (600 M€) et Fourgous.

Le chiffre d'affaires en UC en 2006 est de 3 975,6 M $\epsilon$ , et continue de progresser (+ 36,4 %) à un rythme proche du marché français (+ 45 %). Sur l'ensemble des trois réseaux individuels, le taux d'UC rapporté au chiffre d'affaires épargne et retraite se situe à 17 % fin 2006 contre 15 % au 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires réalisé par La Banque Postale au 4º trimestre 2006 est de 3 640,3 M€ en IFRS, en hausse de 56,2 % par rapport au 4º trimestre 2005 et de 12 101,5 M€ en 2006 (+ 36,5 %). La collecte nette progresse de 32,6 %. Cette performance, notamment depuis le second trimestre, s'est faite sans transferts organisés de PEL mais grâce à des transferts Fourgous (1 816 M€ dont 404,6 M€ en UC) et des versements complémentaires liés à ces transferts (estimés à 868 M€). Hors ces transferts, la croissance reste très élevée sur l'année (+ 16 %). Par ailleurs, le produit haut de gamme Ascendo a connu une forte progression avec une part d'UC significative. Au total, la collecte sur les supports en unités de compte a progressé de 62,8 % en 2006 et atteint 1 566,2 M€, ce qui correspond à 13,1 % de la collecte d'épargne et de retraite. De plus, les ventes de contrats de

prévoyance représentent un chiffre d'affaires d'Assurposte d'environ 200 M $\in$  (dont 50 % consolidé par la CNP), en hausse d'environ 30 %. L'ensemble des produits retraite représente un chiffre d'affaires de 342,4 M $\in$  en 2006, en croissance de 9 %.

Les Caisses d'Épargne réalisent une collecte de 10 741,3 M€ en IFRS sur l'ensemble de l'année 2006, en hausse de 9,9 % par rapport à 2005. La collecte nette progresse de 11 %. Après un premier trimestre très soutenu (4 183 M€), l'activité s'est ralentie et notamment au 4e trimestre en raison de la forte mobilisation du réseau sur la vente des titres Natixis et en comparaison d'un 4e trimestre 2005 très élevé. Au total, la croissance de l'activité en 2006 s'explique notamment par des transferts de PEL, essentiellement réalisés au premier semestre (estimés à environ 600 M€), et relativement peu de transferts Fourgous (180,9 M€) auxquels se sont ajoutés 25 M€ de versements ultérieurs.

Les produits multisupports progressent fortement, et notamment les produits d'épargne haut de gamme, Nuances Plus et Nuances Privilège qui continuent leur développement avec des taux d'UC élevés (37 %).

En conséquence, la collecte d'épargne en unités de compte a progressé (+ 23,1 %) ; elle a représenté 2 132,4 M $\epsilon$ , soit 20,6 % du chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite en 2006.

Les campagnes de transfert Fourgous, essentiellement sur Initiatives Transmission, ont démarré fin juin et ont représenté 180,9 M€ de transferts dont 29 % en UC.

Enfin, sur le secteur de la prévoyance de très bonne performances ont été réalisées depuis le début de l'année sur la gamme Garantie Urgence et Garantie Famille (90 000 contrats). L'assurance emprunteur a progressé de 12 % à 344 M€, soutenue par des actions de formation et d'animation commerciale. Le déploiement de CNPNet, outil de délégation à l'entrée dans l'assurance, devrait être achevé au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Le réseau **CNP Trésor** enregistre un chiffre d'affaires sur l'année 2006 de 982,5 M€ (+ 24,2 %), et de 1 007 M€ en normes françaises. La bonne performance du second

semestre inclut les résultats très satisfaisants sur la campagne de transfert Fourgous (265,3 M€), dont 24,6 % d'UC et 19 M€ de versements ultérieurs. Par ailleurs, la collecte en UC a fortement crû en un an (+70,6 %) et a ainsi représenté 199,2 M€ en 2006, soit 20,9 % du chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite. Cette très forte progression sur les UC a été obtenue notamment grâce à des offres à fenêtre et le lancement d'un nouveau contrat multisupport haut de gamme Horizon Performance.

Les établissements financiers enregistrent en France en 2006 un chiffre d'affaires de 1278,1 M€, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2005. CNP Assurances et Crédit Immobilier de France ont signé en décembre 2006 les conventions qui renouvellent leur partenariat en assurance des emprunteurs jusqu'en 2015.

Le secteur des mutuelles enregistre en 2006 un chiffre d'affaires de 961,1 M€, en hausse de 39,7 % par rapport à 2005. La forte croissance provient des secteurs épargne retraite et couverture de prêts, notamment grâce à la réassurance du portefeuille de rentes d'une mutuelle du secteur privé, et au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 le lancement d'une activité de retraite avec les sapeurs-pompiers volontaires.

Enfin, **les entreprises et les collectivités locales** enregistrent une collecte de 1 684,7 M€ contre 1 722,2 M€ en 2005, qui avait enregistré un contrat très important dans le secteur des entreprises.

La rubrique Autres Pôles de développement en France, qui comprend l'activité de vente directe et celle d'autres réseaux, représente 139,8 M€ en 2006, stable par rapport à 2005.

#### Hors de France

L'activité réalisée hors de France représente en 2006 un chiffre d'affaires de 4 100,5 M€, soit une très forte croissance de 20,5 % par rapport à l'année précédente et 12,5 %

à change constant par rapport au proforma 2005, c'est-àdire en intégrant l'activité de CNP Capitalia Vita depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **En Europe**

**Au Portugal**, le chiffre d'affaires en 2006 des sociétés Global et Global Vida représente 185,3 M $\in$ , en légère hausse (+2,6%).

Les performances du Groupe sont bonnes sur le secteur non-vie relativement au marché (+ 5 %), grâce aux branches incendie (+ 7,7 %) et santé (+ 24,5 %).

En Italie, CNP Capitalia Vita opère sur un marché d'assurance vie italien qui est toujours en recul sur les onze premiers mois 2006 (-8,7 %), à 49,7 Md€ d'après les premières estimations. Les polices traditionnelles baissent sensiblement de 15 %. Les UC sans garantie progressent rapidement (+ 20 %). La bancassurance, qui représente 75 % du marché de l'assurance vie italienne, est en repli de 10,8 %. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de CNP Capitalia Vita consolidé est de 2 901,6 M€ contre 2 445,4 M€ en 2005 (18,7 %). Même par rapport au chiffre proforma 2005 (2 625,7 M€), l'activité est en hausse (+ 10,5 %). Cette progression résulte d'une part d'une animation continue de la force de vente et d'autre part d'un effort commercial sur les produits en UC (hors index), qui progressent de 63 % et représentent plus de 20 % de la production nouvelle, soit une collecte de 617 M€. Un cinquième de cette production provient d'une offre UC haut de gamme. Un nouveau produit multisupport a été lancé en octobre 2006 dans le réseau Banco di Sicilia.

Les secteurs de la prévoyance et de la couverture de prêts ont presque triplé sur un an et représentent respectivement 10,5 M $\in$  et 14 M $\in$  en 2006.

L'activité des succursales à l'étranger en assurance emprunteur et celles en accompagnement de clients français à l'étranger (Cofidis) ont représenté 122,3 M $\epsilon$ , soit deux fois plus qu'il y a un an.

#### En Amérique latine

Au Brésil, l'activité de Caixa Seguros représente un chiffre d'affaires en 2006 de 887,5 M€, 2 456,6 MBRL (+ 25,5 % en euros et + 15,3 % à change constant).

Tous les secteurs sont en progression en monnaie locale :

- l'épargne est en hausse de + 11,5 %, avec notamment un fort développement des produits à primes mensuelles;
- · la prévoyance est tirée par la forte croissance du portefeuille d'assurance décès en cas d'accident automobile;
- l'assurance emprunteur est toujours en forte croissance (+ 29,3 %) grâce au dynamisme de la production de crédits immobiliers du réseau bancaire Caixa Economica Federal;
- la hausse de l'activité dommages (+ 33,2 %) concerne les segments automobile et multirisque habitation.

Enfin, le réexamen de la classification euro/UC effectué au printemps 2006 pour le calcul de l'embedded value, a conduit à comptabiliser en UC certains produits. La collecte en UC est de 452,4 M€ en 2006, en hausse de 15,9 % sur un an.

Chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 Chiffre d'affaires consolidé de CNP Assurances par centre de partenariat

		Normes IFRS		N	ormes françaises	,
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
La Banque Postale	12 101,5	8 865,4	+ 36,5	12 111,9	8 876,3	+ 36,5
Caisses d'Épargne	10 741,3	9 774,5	+ 9,9	10 746,6	9 779,4	+ 9,9
CNP Trésor	982,5	790,8	+ 24,2	1 006,9	798,5	+ 26,1
Établissements financiers France (1)	1 278,1	1 143,9	+ 11,7	1 278,1	1 143,9	+ 11,7
Mutuelles	961,1	687,8	+ 39,7	961,1	687,8	+ 39,7
Entreprises et collectivités locales	1 684,7	1 722,2	- 2,2	1 831,3	1 816,2	+ 0,8
Autres (France)	139,8	140,7	- 0,6	139,8	140,7	- 0,6
Total France	27 889,0	23 125,3	+ 20,6	28 075,7	23 242,8	+ 20,8
Global (Portugal)	185,3	180,6	+ 2,6	185,3	180,6	+ 2,6
CNP Seguros de Vida (Argentine) (2)	3,7	3,4	+ 10,5	3,7	3,4	+ 10,5
Caixa Seguros (Brésil) (2)	887,5	707,3	+ 25,5	1 086,2	869,3	+ 25,0
CNP Capitalia Vita (Italie) (3)	2 901,6	2 445,4	+ 18,7	3 059,6	2 535,6	+ 20,7
Établissements financiers étrangers	70,8	54,4	+ 30,2	70,8	54,4	+ 30,2
Succursales	51,5	10,3	+ 400,1	51,5	10,3	+ 400,1
Autres (étranger)	0,1	0,3	- 64,5	0,1	0,3	- 64,5
Total étranger	4 100,5	3 401,6	+ 20,5	4 457,2	3 653,8	+ 22,0
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	32 532,9	26 896,5	+ 21,0

<sup>(1)</sup> Hors Cofidis étranger.

Brésil : 1 € = 2,76801 BRL

Argentine :  $1 \in 3,88218$  pesos (2) Cours de change moyen retenu (3) CNP Capitalia Vita est consolidée depuis le 18 février 2005.

#### Chiffre d'affaires en unités de compte

		Normes IFRS		N	ormes françaises	
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
La Banque Postale	1 566,2	961,8	+ 62,8	1 576,6	972,7	+ 62,1
Caisses d'Épargne	2 132,4	1 725,0	+ 23,6	2 137,7	1 729,8	+ 23,6
CNP Trésor	199,2	116,8	+ 70,6	223,6	124,5	+ 79,6
Autres	63,2	64,6	- 2,1	63,2	64,6	- 2,1
Total individuel France	3 961,0	2 868,1	+ 38,1	4 001,1	2 891,6	+ 38,4
Collectif France	14,6	46,5	- 68,6	161,1	136,0	+ 18,5
Total France	3 975,6	2 914,5	+ 36,4	4 162,3	3 027,6	+ 37,5
CNP Capitalia Vita (1)	2 816,4	2 389,3	+ 17,9	2 974,3	2 479,5	+ 20,0
Caixa Seguros (2)	452,4	390,5	+ 15,9	452,4	390,5	+ 15,9
Total étranger	3 268,8	2 779,7	+ 17,6	3 426,7	2 870,0	+ 19,4
Total UC	7 244,4	5 694,3	+ 27,2	7 589,0	5 897,5	+ 28,7

### Chiffre d'affaires par pays (évolution)

				Normes IFRS				
	31/12/2006	31/12/2006 31/12/2005 Év		Chang	31/12/2006 Change constant (3)	Évolution	31/12/2005 Proforma (4)	Évolution à change constant et périmètre proforma En %
	En M€	En M€	En %	En M€	En %	En M€		
France	27 889,0	23 125,3	+ 20,6	27 889,0	+ 20,6	23 125,3	+ 20,6	
Italie (1)	2 958,8	2 460,1	+ 20,3	2 958,8	+ 20,3	2 640,4	+ 12,1	
Portugal	210,6	197,8	+ 6,5	210,6	+ 6,5	197,8	+ 6,5	
Brésil	887,5	707,3	+ 25,5	815,4	+ 15,3	707,3	+ 15,3	
Argentine	3,7	3,4	+ 10,5	3,9	+ 17,7	3,4	+ 17,7	
Autres Europe (2)	39,9	33,0	+ 20,8	39,9	+ 20,8	33,0	+ 20,8	
Sous-total hors France	4 100,5	3 401,6	+ 20,5	4 028,6	+ 18,4	3 581,9	+ 12,5	
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	31 917,6	+ 20,3	26 707,2	+ 19,5	

<sup>(1)</sup> CNP Capitalia Vita à compter du 18 février 2005.
(2) Reclassement des produits VGBL et PGBL en UC pour 390,5 M€ au 31 décembre 2005.

<sup>(1)</sup> Depuis le 18 février 2005, CNP Capitalia Vita.
(2) Succursales en Espagne et Cofidis Espagne, Belgique, République tchèque, Grèce et Hongrie.
(3) Cours de change au 31 décembre 2005.
(4) CNP Capitalia Vita à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### Décomposition par catégorie d'assurance

		Normes IFRS		Normes françaises		
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
Assurances individuelles	27 165,7	22 269,3	+ 22,0	27 562,4	22 545,0	+ 22,3
Assurances collectives	4 823,8	4 257,6	+ 13,3	4 970,4	4 351,6	+ 14,2
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	32 532,9	26 896,5	+ 21,0

Reclassement de 0,4 M€ sur CNP Seguros entre assurances individuelles et collectives au 31 décembre 2005, en FRGAAP et en IFRS (p/r au CA publié au 31 décembre 2005).

#### Chiffre d'affaires par pays et segment de marché

En M€						En r	normes IFRS	en 2006						
	Épargne		argne Retraite Prév		Prévoy	ance	nce Couverture de prêts		Sa	nté	Dommages aux biens		Total	
	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.
France	22 780,0	23,3	1 648,3	9,3	1 297,3	9,9	1 894,0	10,3	269,4	7,3	0,0	NS	27 889,0	20,6
Italie (1 et 2)	2 842,3	18,2	34,8	2,4	10,9	166,8	70,8	322,5	0,0	NS	0,0	NS	2 958,8	20,3
Portugal (3)	37,9	- 5,0	0,0	NS	2,0	- 10,1	25,3	47,3	2,5	24,5	142,9	4,7	210,6	6,5
Autres (Europe) (4)	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	39,9	20,8	0,0	NS	0,0	NS	39,9	20,8
Brésil (5)	25,1	20,7	465,1	14,6	137,3	40,3	82,3	39,5	0,0	NS	177,8	43,6	887,5	25,5
Argentine	1,7	12,8	0,0	NS	2,0	6,7	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	3,7	10,5
Sous-total hors Franc	2 907,0 e	17,8	499,8	13,6	152,2	43,5	218,3	73,3	2,5	24,5	320,7	23,2	4 100,5	20,5
Total	25 687,0	22,7	2 148,1	10,3	1 449,5	12,6	2 112,3	14,6	271,9	7,4	320,7	23,2	31 989,5	20,6

- (1) Succursale Italie + Cofidis Italie pour le segment "Couverture de prêts".
- (2) CNP Capitalia Vita a reclassé 2,3 M€ au 31 décembre 2005 entre prévoyance et couverture de prêts (p/r CA publié au 31 décembre 2005).
- (3) Global et Cofidis Portugal pour le segment couverture de prêts. (4) Succursales Espagne et Cofidis Europe (hors Italie et Portugal).
- (5) Caixa Seguros a reclassé 7 M€ au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005).

#### Chiffre d'affaires Caixa Seguros (Brésil)

En millions de reals (BRL)		Normes IFRS	Normes françaises			
Segment de marché	31/12/2006	31/12/2005	Évolution En %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution En %
Épargne	69,5	62,3	+ 11,5	619,5	549,2	+ 12,8
Retraite	1 287,1	1 220,8	+ 5,4	1 287,1	1 220,8	+ 5,4
Prévoyance	380,0	294,3	+ 29,1	380,0	294,3	+ 29,1
Couverture de prêts	227,8	176,1	+ 29,3	227,8	176,1	+ 29,3
Dommages IARD	492,2	369,6	+ 33,2	492,2	369,6	+ 33,2
Total	2 456,6	2 123,2	+ 15,7	3 006,6	2 610,0	+ 15,2

Caixa Seguros a reclassé 20,8 MBRL au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005). Cours de change moyen retenu  $1 \in = 2,76801$  BRL.

#### Chiffre d'affaires CNP Capitalia Vita (Italie)

#### Année complète

En M€		Normes IFRS				Normes françaises		
Segment de marché	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %		
Épargne	2 842,3	2 581,5	+ 10,1	3 000,2	2 683,9	+ 11,8		
Retraite	34,8	37,3	- 6,9	34,8	37,3	- 6,9		
Prévoyance	10,5	4,5	+ 132,7	10,5	4,5	+ 132,7		
Couverture de prêts	14,0	2,3	+ 505,4	14,0	2,3	+ 505,4		
Total	2 901,6	2 625,7	+ 10,5	3 059,5	2 728,0	+ 12,2		

CNP Capitalia Vita a reclassé certains produits de prévoyance en couverture de prêts au 31 décembre 2006. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 a été retraité en conséquence (2,3 M€).

#### Chiffre d'affaires CNP Capitalia Vita au 31 décembre 2006

#### À partir du 18 février 2005 pour 2005

En M€		Normes IFRS	Normes françaises			
Segment de marché	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %
Épargne	2 842,3	2 405,3	+ 18,2	3 000,2	2 495,5	+ 20,2
Retraite	34,8	34,0	+ 2,4	34,8	34,0	+ 2,4
Prévoyance	10,5	3,8	+ 175,9	10,5	3,8	+ 175,9
Couverture de prêts	14,0	2,3	+ 505,4	14,0	2,3	+ 505,4
Total	2 901,6	2 445,4	+ 18,7	3 059,5	2 535,6	+ 20,7

CNP Capitalia Vita a reclassé certains produits de prévoyance en couverture de prêts au 31 décembre 2006. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 a été retraité en conséquence (2,3 M€).

### **3 COMPTES CONSOLIDÉS**

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R oi du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance

sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (cf. annexes aux comptes consolidés).

#### Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma (1)	Évolution Total 2006/2005
Chiffre d'affaires	31 989,5	26 526,9	20,6 %
Passifs relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	217 543,7	197 848,7	10 %
Frais de gestion (2)	695,1	644,1	7,9 %
Résultat opérationnel	1 803,9	1 684,7	7,1 %
Impôt sur les bénéfices	314,7	453,0	- 30,5 %
Intérêts minoritaires	285,0	190,1	+ 49,9 %
Résultat net part du Groupe	1 145,3	969,6	18,1 %
Résultat net courant (3)	948,3	769,6	23,2 %

<sup>(1)</sup> Suite à la position de l'IFRIC de novembre 2006, certains titres subordonnés ont été reclassés en capitaux propres. La charge d'intérêt sur ces titres n'est par conséquent pas traitée par résultat mais par capitaux propres.

Le **chiffre d'affaires** progresse de 20,6 % et de 19,5 % à périmètre et change constants (*cf. commentaires au paragraphe 2.2*).

Les **encours** gérés ont connu une progression (hors participation aux bénéfices différée) de 10 %.

Leur évolution résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée passive nette qui correspond à la part des plus-values non réalisées attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

Les charges des prestations des contrats qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats, s'inscrivent en hausse de 12,2 % par rapport à l'année 2005. Cette évolution tient compte de la charge de participation aux bénéfices différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de provisions pour dépréciation des titres dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente), mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2006, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, connaissent une progression de 25,1%. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéfices différée), elles représentent 8,4% contre 7,7% pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants − intérêts contractuels garantis et participations aux bénéfices − s'élève en 2006 à 8,3 Md€, 7,8 Md€ déduction faite de la charge de participation aux bénéfices différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement s'élèvent à 12,2 Md $\in$  et sont en légère baisse (-1,6%) par rapport à la période précédente, en raison de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (2 milliards d'euros contre 3,4 Md $\in$  l'exercice précédent).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 32 M€) qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat s'élèvent à 695,1 M€. L'évolution est de 7,9 % à change courant et s'élève à 5,8 % à périmètre et change constants. Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.

<sup>(2)</sup> Hors frais de personnel du réseau CNP Trésor : 32 M€ au 31 décembre 2006 et 29,7 M€ au 31 décembre 2005.

<sup>(3)</sup> Résultat net courant : résultat net part du Groupe retraité de l'effet de la réévaluation (58 M€ en 2006 ; 200 M€ en 2005) et de l'impact de la Loi de Finances (139 M€ en 2006).

Le montant des **commissions** versées aux apporteurs s'élève à 2 277,7 M€, en croissance de 32 %. Le taux de progression est supérieur à leur base, qui est formée essentiellement du chiffre d'affaires et des encours, en raison des nouveaux accords de commissionnements en assurance individuelle et de l'évolution de la rémunération de certains partenaires en assurance collective sous forme de commissions plutôt que sous forme de participation aux bénéfices.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 803,9 M€. Hors effet de la réévaluation des actifs – incidence de la variation de juste valeur des titres de transaction, des mouvements de provisions pour dépréciation des titres disponibles à la vente et de la charge de participation aux bénéfices en découlant par application du principe de la comptabilité reflet –, soit 106 M€ en 2006 contre 275 M€ en 2005, le résultat opérationnel 2006 atteint 1700 M€ contre 1410 M€ en 2005, soit une croissance de 20,6 %.

L'impôt sur les bénéfices diminue de 30,5 % entre 2005 et 2006. La charge d'impôt comprend l'impôt différé net relatif à la variation de juste valeur des titres de transactions, aux mouvements de provisions concernant les titres disponibles à la vente et à la participation aux bénéfices différée qui en résulte. La baisse de la charge fiscale est principalement due aux effets de la Loi de Finances qui a supprimé le bénéfice du taux réduit (15,5 %) sur les plus-values supérieures à 22,8 M $\in$  pour les participations détenues à moins de 5 %. Avec un double effet sur les comptes, pour un solde positif sur le résultat de + 183 M $\in$ :

- la dette fiscale sur les OPE en sursis d'imposition passe de 15,5 % à 34,4 % (impact : -82 M $\in$ ) ;
- la créance sur les titres ayant donné lieu à *impairment* passe de 15,5 % à 34,4 % (impact : + 265 M $\in$ ).

Hors ces effets de la loi de finances, le taux d'impôt sur les sociétés ressort à 29,3 % en 2006, à un niveau proche de 2005 (28,4 %).

Après prise en compte de la charge fiscale, et de la quotepart de résultat dans les entreprises intégrées, le résultat net de l'ensemble consolidé total progresse de 23,3 %.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 285 M€. Retraités des effets de la Loi de Finances, les intérêts minoritaires s'élèvent à 240 M€, en progression de 26 %, en raison des bonnes performances sur Caixa Seguros et Écureuil Vie.

Le bénéfice net consolidé part du Groupe de l'exercice 2006, (après déduction des intérêts minoritaires), s'établit à 1 145,3 M€, en progression de 18,1 % par rapport au résultat 2005 proforma. Un résultat proforma a été réalisé au titre de 2005 du fait du changement de classement de certains titres super subordonnés jusque-là classés en dette, désormais classés en capitaux propres suite à la clôture des débats de l'IFRIC en novembre 2006. Ce retraitement a eu un effet positif sur le résultat 2005 publié (952,3 M€) de 17,3 M€, portant à 969,6 le résultat proforma 2005.

Le **résultat net courant** correspond au résultat net part du Groupe (RNPG 2006 = 1145 M€) retraité des éléments exceptionnels, tels que la réévaluation (effet positif sur RNPG : 58 M€ en 2006 contre 200 en 2005) et la Loi de Finances (effet positif sur le RNPG : +139 M€). Le résultat net courant ressort par conséquent à 948,3 M€, en croissance de 23,2 % par rapport à l'an passé (769,6 M€).

#### Bilan consolidé au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le total du bilan consolidé s'élève à 263,3 Md€ au total contre 241,6 Md€ au 31 décembre 2005, soit une progression de 9 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 229,7 Md $\epsilon$ , en augmentation de 8,1% par rapport au 31 décembre 2005 ; cette progression provient à la fois de l'accroissement des provisions mathématiques, des

participations aux bénéfices accordées et du jeu de participation aux bénéfices différée passive nette comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur. Hors variation de PB différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 10 %.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 10 396 M€, en forte progression par rapport au proforma 2005 (+ 18,6 %). Les capitaux propres comportent les titres super subordonnés (TSS), désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006. Par conséquent, les capitaux propres 2005 proforma qui ont été accrus des émissions de TSS antérieures au 31 décembre 2005, s'élevant à 635 M€, portant ainsi les capitaux propres de 8 132 M€ (publié 2005) à 8 767 M€ (proforma 2005). Sur 2006, la forte croissance des capitaux propres (+ 18,6 %, soit + 1 629 M€) s'explique par le résultat 2006 (+ 1 145 M€), les dividendes distribués (-264 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (-569 M€ après la Loi de Finances; + 588 M€ avant la Loi de Finances) et les nouvelles émissions de TSS (+ 1 410 M€).

La progression de la dette subordonnée et super subordonnée qui s'élève à 4 069,3 M $\in$  au 31 décembre 2006 contre 2 551 M $\in$  à la clôture de l'exercice précédent résulte principalement des émissions de TSS destinées notamment à participer au financement de l'acquisition de la part des minoritaires d'Écureuil Vie.

#### Couverture de la marge de solvabilité

Le calcul de marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert 3,2 fois en prenant en compte les plus-values non réalisées et les titres subordonnés, et déduction faite des éléments incorporels. Hors plus-values non réalisées, la couverture s'élève à 126 %, contre 111 % au 31 décembre 2005. L'évolution du taux de couverture provient des nouvelles émissions de titres subordonnés, dont notamment celles réalisées dans la perspective de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie. Après augmentation de capital (0,7 Md€) et acquisition des 49,9 % d'Écureuil Vie réalisés au premier trimestre 2007 (1,4 Md€), le taux de couverture de la marge – hors plus-values latentes – ressort à 117 %.

# Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP au 31 décembre 2006 atteignent 249,8 Md $\epsilon$ , en progression de 9,2 % par rapport au 31 décembre 2005.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte, qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2006, 69,6 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 28%, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement et les prêts) 2,4 %.

### **4 COMPTES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES**

#### Chiffre d'affaires

La progression des unités de compte caractérise l'activité des assurances individuelles. Le chiffre d'affaires des assurances collectives bénéficie de la faiblesse des taux d'intérêt qui dynamise le marché du crédit et d'une croissance de la retraite collective.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	2006/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires assurances individuelles	12 715	9 328	+ 36,3 %	8 013
Chiffre d'affaires assurances collectives	2 776	2 411	+ 15,1%	2 391
Total	15 491	11 739	+ 32,0 %	10 404

#### Assurances individuelles

L'activité du réseau de La Banque Postale a connu une vive progression des unités de compte UC (+ 60 %), que ce soit au travers de la nouvelle gamme Vivaccio, qui a permis à la fois de rajeunir l'âge moyen des souscripteurs et d'accroître les versements réguliers notamment en unités de compte, ou par le biais du produit haut de gamme Ascendo.

Les objectifs fixés lors du lancement en test de Vivaccio ont été dépassés.

Dans le réseau CNP Trésor, la collecte en UC a progressé de près de 80 % grâce aux offres à fenêtres et au lancement

du nouveau contrat multisupport haut de gamme Horizon Performance.

#### Assurances collectives

L'activité de garantie décès des contrats emprunteurs continue d'être portée par une conjoncture favorable aux acquisitions immobilières et au crédit à la consommation. L'évolution du chiffre d'affaires de la retraite résulte notamment de la couverture de retraite des sapeurs-pompiers volontaires et de la réassurance du portefeuille de rentes d'une mutuelle.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	% d'évolution	31/12/2004
Décès	1 544	1 339	+ 15,3 %	1 240
Retraite	1 215	1 048	+ 15,9 %	1 133
Dommages corporels	17	24	- 29,2 %	18
Total	2 776	2 411	+ 15,1 %	2 391

#### Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 553,6 M€ contre 605,1 M€ en 2005.

#### Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 5 408,6 M€ au 31 décembre 2006, contre 5 078,5 M€ au 31 décembre 2005.

### Activité des principales filiales consolidées

#### Écureuil Vie

Le chiffre d'affaires d'Écureuil Vie, qui s'élève à 10 355,9 M $\epsilon$ , est en progression de 9,9 % sur le niveau atteint l'exercice précédent. L'activité est portée par les produits multisupport Nuances 3D, Nuances Plus et Nuances Privilège, qui connaissent une proportion élevée de versements en unités de compte.

Les produits de prévoyance poursuivent leur développement, notamment Ricochet, le produit d'entrée de gamme destiné aux jeunes épargnants, lancé en 2005.

Le résultat net d'Écureuil Vie s'établit à 196,1 M€.

#### Caixa Seguros

Le chiffre d'affaires du groupe Caixa Seguros avec Consorcios s'élève à 3 257,4 millions de reals en normes locales, en progression de 20,2 %. Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent 79 % du marché et en nette progression (+ 13 % en 2006), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 4,9 %, en hausse de 0,3 point par rapport à 2005.

Le résultat net du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios) atteint 471 MBRL en normes locales, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente, grâce notamment à la croissance des résultats techniques de Caixa Seguros et à la bonne performance de Caixa Consorcios.

#### **CNP IAM**

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 1 857 M€, soit + 11,7 % par rapport à 2005.

Le résultat atteint 66,5 M $\in$  au 31 décembre 2006, contre 54,7 M $\in$  sur l'exercice précédent.

#### CNP Capitalia Vita

Sur un marché de l'assurance vie en repli, CNP Capitalia Vita poursuit sa croissance.

En 2006, selon l'estimation de production nouvelle d'Iama, le marché italien de l'assurance vie a reculé de 4 % par rapport à 2005. Avec une production nouvelle de 2 831 M€, en croissance de 14 % par rapport à 2005 en année pleine, CNP Capitalia Vita surperforme nettement le marché et atteint une part de marché de 4,9 % à fin 2006, soit un gain de près d'un point en un an. Sur le marché de la bancassurance, la position de CNP Capitalia Vita atteint 6,5 %, en croissance de plus d'un point.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 40,7 M€ en normes locales.

### **5\_PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

Le groupe CNP Assurances poursuivra son développement tout en préservant sa rentabilité :

- en accroissant dans le domaine de l'épargne la part des produits en unités de compte principalement en France et en Italie, si l'évolution des marchés financiers reste favorable;
- en mettant l'accent sur la commercialisation des produits de prévoyance individuelle sur les marchés où CNP Assurances est déjà présente ;
- en renforçant sa présence sur la couverture de prêts en France, au Brésil et en Europe par le biais de succursales en Italie et en Espagne.

#### **6 LE CONTRÔLE INTERNE**

#### **6.1\_LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE**

Le contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

#### 6.1.1\_Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (Commitee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes:

• un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;

- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

### 6.1.2\_Le périmètre du dispositif

Le périmètre social couvre :

- CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement;
- les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait;
- les organismes (GIE...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.

Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

# **6.1.3**\_L'organisation du contrôle interne dans le groupe CNP

L'organisation du contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à deux niveaux:

#### Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau

Les responsables opérationnels, qui ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

#### Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs, rattachés directement au Président du Directoire.

La Direction de l'Audit Interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

La Direction des Risques et du Contrôle interne, devenue fin 2006 Direction des Risques et de la Conformité, a pour mission, d'une part d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités et sous l'égide du Directoire, les risques significatifs encourus par le Groupe, et d'autre part de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

À ces acteurs s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

#### 6.1.4\_L'impact de la réglementation

Les dispositions du titre III de la Loi de Sécurité Financière relatives à la modernisation du contrôle légal des comptes et à la transparence doivent amener les entreprises à renforcer leur dispositif de contrôle interne.

Dans cette perspective, la CNP a lancé dès l'automne 2003 un chantier stratégique en deux phases, chantier dont le déroulement se poursuit conformément au calendrier arrêté.

La phase I, achevée en 2005, avait pour objectif essentiel la construction du référentiel de contrôle interne du Groupe. Le référentiel externe choisi dès la fin 2003, le COSO, a permis de structurer l'approche mise en place. Cette première phase a donné lieu à plusieurs chantiers menés en parallèle, dont deux particulièrement importants :

• le premier concernait la modélisation des processus qui permet, en documentant l'ensemble des processus, de faciliter la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, l'identification et l'évaluation de ses risques ainsi que le niveau de ses contrôles;

• le second concernait la création au sein de la Direction des Risques et de la Conformité d'un service dédié à la vérification de l'existence et de l'efficacité des contrôles déclarés dans les processus, grâce à des tests sur une partie de ces contrôles.

La phase 2 du projet a démarré en 2005 avec pour objectif la mise en place d'un processus continu et exhaustif d'évaluation des contrôles au sein des processus significatifs au regard des comptes. Cette évaluation débouche sur des actions d'amélioration à chaque fois que cela s'avère opportun. Le chantier principal de cette seconde phase concerne la mise en place d'un dispositif d'auto-évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge.

L'évolution continue de la réglementation en matière de contrôle interne, illustrée par le décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'ACAM un rapport sur le contrôle interne (en attendant les effets de la directive Solvency 2) et la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité des entreprises pour ce qui a trait à la conformité des produits et aux règles éthiques, a amené la CNP à renforcer encore en 2006 son dispositif de contrôle interne.

Sur proposition de son Président, le Directoire a décidé de mettre en place un dispositif spécifique visant à renforcer la maîtrise de ces deux risques importants avec la création d'une fonction conformité attribuée à la Direction des Risques et du Contrôle interne, devenue Direction des Risques et de la Conformité.

## **6.2\_LE DISPOSITIF GLOBAL D'ÉVALUATION** ET DE PILOTAGE DES RISQUES

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, la CNP a créé dès 1999 une structure dédiée au contrôle des risques du Groupe. Le renforcement de la maîtrise des risques s'est fait en deux étapes :

 fin 2002, avec la mise en place d'une approche des risques par métier permettant de disposer d'une vision globale et cohérente des risques par société ou groupe de sociétés; • fin 2003, avec la mise en place d'une approche des risques par processus, s'inscrivant dans le cadre du projet lié à la Loi de Sécurité Financière.

L'objectif est de connaître les risques, de les évaluer et d'en améliorer le pilotage. La complémentarité des deux approches permet d'avoir l'assurance raisonnable de couvrir la totalité des risques significatifs du Groupe.

#### 6.2.1\_L'approche des risques par métier

Cette méthode présente l'avantage d'être indépendante de l'organisation et de croiser les appréciations, dans la mesure où un même métier est souvent exercé de façon complémentaire dans plusieurs directions.

Les cartographies, élaborées en étroite collaboration avec les directeurs opérationnels, offrent une vision consolidée des risques susceptibles d'affecter financièrement le Groupe ou de compromettre l'atteinte des objectifs fixés, notamment au plan de son développement.

Chaque risque est évalué selon deux critères : d'une part la gravité de l'impact du risque brut s'il survenait, d'autre part le degré de maîtrise de ce risque, c'est-à-dire l'efficacité des dispositifs mis en place pour éviter la survenance du risque ou réduire son coût.

Une échelle de mesure commune a été fixée, qui s'applique à l'ensemble des risques, indépendamment de leur nature ou de leur origine et qui fournit aussi un cadre d'appréciation unique.

La nomenclature des risques décompose les trois grands types de risques financiers, techniques d'assurance et opérationnels, qui sont caractéristiques de l'assurance de personnes, en risques élémentaires (environ 150).

La cartographie du Groupe à fin 2006 comporte plus 70 cartographies actualisées des sociétés consolidées du Groupe.

Elle constitue un élément essentiel mais non exclusif du dispositif de reporting aux instances de direction, en premier lieu au Directoire, mais aussi au Comité d'audit du Conseil de surveillance. Ces cartographies sont mises à jour soit grâce à des tableaux de suivi réguliers, soit par le biais de revues spécifiques.

Cette approche globale de la maîtrise des risques va de pair avec des approches spécifiques, notamment dans les domaines financiers et techniques. Elle est doublée d'une approche des risques par processus.

#### 6.2.2\_L'approche des risques par processus

La CNP dispose d'une modélisation de l'ensemble de ses processus. Ce travail a été mené dans le cadre du projet dit "Loi de Sécurité Financière", compte tenu de l'intérêt méthodologique de la démarche et en dépit du volume de ressources qu'elle nécessite. La mise à jour de cette modélisation se fait au fil de l'eau.

La modélisation comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, *in fine*, l'évaluation des risques résiduels.

Les risques bruts recensés suivent la nomenclature CNP utilisée également dans l'approche par métiers. Les seuils d'évaluation comportent eux aussi trois niveaux qui résultent de la double appréciation de leur impact financier et de leur récurrence.

Les contrôles sont évalués, d'une part, en terme de pertinence par rapport aux risques qu'ils couvrent et, d'autre part, en terme de maturité (degré de formalisation et de supervision principalement).

Le risque résiduel découle de ces deux évaluations.

La CNP a bâti son modèle d'affaires autour de 15 méga processus, eux-mêmes décomposés en 51 processus majeurs. Sur ce nombre, 11 processus majeurs ont un impact significatif sur les comptes et 19 sont jugés critiques au regard des affaires. Ces processus, qui sont tous modélisés, font l'objet d'une mise à jour aussi souvent que nécessaire.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée de risques. À titre indicatif, les 11 processus les plus importants, c'est-à-dire ceux qui ont un impact significatif sur les comptes, font apparaître environ 1 300 libellés de risques élémentaires.

Elle permet donc une analyse et une réponse fines à chacun des risques insuffisamment maîtrisés, mais elle donne plus difficilement une vision synthétique. D'où sa conjugaison avec l'approche par métier.

#### 6.2.3\_L'évaluation des contrôles

L'appréciation des risques, telle qu'elle ressort de la modélisation des processus, doit être confirmée ou infirmée de manière régulière. La CNP a décidé de mettre en place un dispositif d'évaluation de son contrôle interne, en concentrant ses efforts sur les processus jugés significatifs au regard des comptes.

Le dispositif conçu par la CNP comporte deux étages :

un premier niveau reposant sur l'auto-évaluation des contrôles, par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agira pour eux de s'engager sur le niveau de documentation des contrôles, sur leur degré de mise en œuvre et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter;
un deuxième niveau reposant sur des tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels.
Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques.

L'auto-évaluation des contrôles a commencé à être déployée en 2006. Les éléments clés de la démarche d'auto-évaluation sont les suivants :

• les opérationnels, qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique. L'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé, en deux parties :

- une première partie "fiche d'identité du contrôle", laquelle décrit les risques couverts par le contrôle, ses objectifs et les principales étapes du contrôle;
- une seconde partie "fiche d'auto-évaluation", qui est organisée autour de six thèmes : Conception du contrôle, Documentation, Formalisation de la réalisation du contrôle, Correction des anomalies, Supervision du contrôle, Atteinte des objectifs. La réponse à chaque question se fait par oui/ non ou par une échelle graduée de 1 à 4.

En fonction de l'évaluation du contrôle, les opérationnels décident de plans d'action.

Enfin, le suivi du dispositif est assuré par des Comités de contrôle interne de structure organisé par membre du Directoire concerné. Ce sont ces mêmes comités qui suivent également les résultats des tests.

35 % des 2 500 contrôles identifiés sur les 11 processus majeurs ayant un impact significatif sur les comptes avaient été évalués à mi-novembre 2006. Le calendrier prévu a été respecté jusqu'à présent et doit permettre que l'ensemble des 2 500 contrôles aient été auto-évalués une première fois d'ici à mai 2007.

À partir de mi-2007, les auto-évaluations entreront dans un processus normalisé à périodicité semestrielle ou annuelle. Dès 2007 également, le plan de tests portera sur 10 % des contrôles auto-évalués, permettant ainsi de fiabiliser le dispositif d'évaluation.

L'évaluation des risques figurant dans les cartographies de risques par processus est mise à jour au rythme de l'évaluation des contrôles.

# **6.3**\_LES OUTILS ET PROCÉDURES DE PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS EN COURS ET LEUR COUVERTURE

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés vis à vis de ses actionnaires. Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre :
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

#### Plus précisément:

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

#### Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan de marche de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen – long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarios alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

# **6.4\_CARACTÉRISTIQUES DES ENGAGEMENTS**DE L'ASSUREUR

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

# Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue **les contrats ou supports** libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (de huit à dix ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général), sur une durée de huit ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

Les **contrats en unités de compte**, pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

# Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère, qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt, qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

### Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

#### Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et à sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

#### Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée.
- l'évaluation permanente des risques via :
- un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires;
- des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/ exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

#### **6.5\_LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**

Les résultats des travaux de simulation actif/passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

## **6.5.1\_Organisation** de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux régimes de retraite de l'article L. 441-1 du Code des assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actifs ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégagement des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif/passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

#### 6.5.2\_Le risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 13 % des actifs du Groupe (en valeur bilan, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle.

Le risque global lié à l'exposition au marché actions de chaque société du groupe CNP est suivi mensuellement par la mesure du seuil de déclenchement de la "provision pour risque d'exigibilité".

# **6.5.3**\_Le risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Cela concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Pour CNP Assurances, aucune dotation à la PRE n'est constatée au titre de 2006 ; l'ensemble des actifs relevant de l'article R 332.20 demeure en plus-values latentes à la clôture de l'exercice 2006.

#### 6.5.4 Le risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur, validée par le Directoire, vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2006, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé (hors Brésil) comporte 98 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 50 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

#### 6.5.5\_Le risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1% des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

#### 6.6\_LA GESTION ACTIF/PASSIF

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

#### 6.6.1\_L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux. Cela résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérisation" à taux minimum garanti o % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

#### 6.6.2\_L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

#### Au passif:

• mise en place dans les contrats multisupport de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire; • limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance), offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

#### À l'actif:

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type Caps. Au cours de l'année 2006, le programme de couvertures a été à nouveau complété;
- les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

### **6.7\_RISQUES JURIDIQUES SPÉCIFIQUES** À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

# **6.7.1\_Risques de contentieux avec les assurés** ou leurs ayants-droit

Les assignations enregistrées en 2006 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants-droit à la suite de désaccord sur l'interprétation des clauses contractuelles enregistre une légère baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2005. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui reporte à 2008 les procès en cours. Cette baisse est la conséquence du rythme accru d'affaires classées (+4 % d'affaires classées en 2006 par rapport à 2005, c'est-à-dire environ la même décroissance que celle constatée entre les exercices 2004 et 2005).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP, tant en assurance individuelle que collective. Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire, et de façon secondaire sur le risque décès.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à la CNP, et ce de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par la CNP (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 65 % en première instance, et de 79 % en appel et en cassation. Alors que les résultats en première instance sont identiques par rapport à ceux de 2005, ils progressent sensiblement en cause d'appel (67 % en 2005), mais accusent en revanche une baisse en cassation (85 % en 2005).

En tout état de cause, la CNP assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige (12,280 M€ de provisions enregistrées à fin 2006 au titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et dommages-intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion).

### 6.7.2\_Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant la CNP à l'un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

#### L'exercice du droit de renonciation

La recherche systématique par certains assurés ou leurs conseils d'imperfections formelles sur les documents contractuels vise, en fait, à l'annulation des contrats en unités de compte.

Ce risque a connu une dimension particulière durant les deux dernières années, en raison de la baisse des marchés boursiers, et a contraint la profession à rechercher une modification législative de textes d'interprétation confuse.

Celle-ci est intervenue par la loi portant diverses dispositions d'adaptation communautaire, le 15 décembre 2005 et a donné lieu à une refonte généralisée des documents contractuels en 2006.

Concernant l'environnement jurisprudentiel, la Cour de cassation, qui s'était prononcée défavorablement à l'encontre des assureurs le 7 mars 2006, a confirmé sa position par quatre arrêts (arrêts des 13 juillet 2006, 5 octobre 2006 et deux arrêts du 19 octobre 2006).

Toutefois, malgré ces décisions, l'afflux de demandes de renonciations tardives sur les contrats en stock que nous craignions ne s'est pas concrétisé (seulement dix nouveaux contentieux enregistrés en 2006 sur ce sujet).

Cela peut être imputé au fait que les marchés boursiers ont remonté et que les contrats potentiellement litigieux sont de nouveau passés en plus-value, ôtant par là même tout intérêt à une demande en remboursement.

### Le nouveau régime de l'intermédiation

La loi du 15 décembre 2005, complétée par le décret du 30 août 2006 et l'arrêté du 3 novembre 2006, a modifié le régime de l'intermédiation dans le domaine de l'assurance. Elle a notamment fixé le principe d'une formalisation par écrit du conseil délivré par l'intermédiaire avant la conclusion du contrat.

Bien que constituant un progrès pour le consommateur, ce nouveau dispositif pourrait à terme accroître les litiges pour défaut de conseil dans la mesure où la présence d'un écrit peut mettre en évidence de façon plus systématique une faute de l'intermédiaire.

#### 6.7.3 Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentative de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts. C'est ainsi qu'en 2006, CNP Assurances a activement participé aux réunions qui ont conduit à la signature de la convention Aeras (substituée sur la convention sur l'assurabilité des risques aggravés de santé, dite convention Belorgey). Sa position de leader en assurance de personnes lui a donné la légitimité pour proposer des modalités d'élargissement de la couverture d'assurance, directement opérationnelles et prenant en compte les avancées déjà largement présentes dans les procédures qu'elle avait mises en place.

D'une manière générale, tout le travail d'application des textes, souvent complexes voire sophistiqués, prend en compte l'objectif majeur de rendre compréhensible à l'assuré le contexte contractuel dans lequel se situe son opération. C'est là un des services importants rendus au client en même temps que la garantie de relations de confiance avec les assurés, qui doivent se traduire favorablement sur les taux de réclamations et de litige.

#### **6.7.4\_Risques de blanchiment**

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre pour faire face à ce risque se veut complet. Il repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière "antiblanchiment" qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièces à effectuer et fixent les seuils d'alerte.

Des contrôles *a posteriori* approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau. Ces contrôles sont opérés sur les bases de gestion à partir de critères d'alerte et donnent lieu ensuite à des contrôles sur

pièces complétés le cas échéant de demandes d'investigations auprès du réseau partenaire concerné;

- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Directoire faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au Service de l'Audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent, bien sûr, au fur et à mesure des changements réglementaires, lesquels amènent à un renforcement permanent des règles internes.

Le dispositif CNP a été diffusé aux filiales étrangères du Groupe qui l'adaptent à la réglementation locale.

#### **6.8\_COUVERTURE DES RISQUES D'EXPLOITATION**

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

#### **6.8.1\_Le programme d'assurances**

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances "tous risques chantiers";
- les assurances de personnes (assistance).

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP. En 2006, le Groupe a payé plus 2 M€ de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

#### 6.8.2\_Le plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise, qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles, qui donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité des activités pour chacune des directions de l'entreprise;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité, qu'il s'agisse des ressources en personnel, en informatique ou logistique ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources. Cette révision, organisée par la Direction, est désormais doublée d'une analyse par processus afin d'améliorer encore la cohérence du dispositif et sa rationalité.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de la CNP. En 2006, cinq tests ont eu lieu, qui ont concerné les trois sites principaux de CNP Assurances (Paris, Arcueil et Angers) ainsi que l'une de ses filiales, implantée à Paris. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité: les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

En outre a eu lieu une simulation de crise mettant en jeu la cellule de crise décisionnelle de l'entreprise composée des membres du Directoire, et qui a testé la capacité de l'entreprise à réagir à un scénario de sinistre majeur touchant le siège social.

Le risque de pandémie grippale a été pris en compte avec l'élaboration d'un premier plan identifiant les actions à mener selon l'évolution des niveaux d'alerte de propagation du virus.

Concernant les filiales étrangères, après une première étape qui avait vu la mise à disposition des filiales d'un modèle type de PCE, CNP Assurances a, en 2006, initié une démarche active en trois temps pour aider ses filiales étrangères à évaluer et améliorer leur PCE: réalisation d'un état des lieux, proposition d'un plan d'actions, assistance à la mise en œuvre. Cette démarche se déploiera au fur et à mesure filiale par filiale.

#### **6.9\_AUTRES RISQUES ET ASPECTS SOCIAUX**

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offres. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte la CNP respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offres.

Par ailleurs, cette année, CNP Assurances a signé la Charte de la diversité dans l'entreprise, témoignant ainsi de son engagement à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser le pluralisme et la diversité au travers de ses recrutements et de la gestion des carrières de ses collaborateurs. Ces principes ont été repris dans les contrats avec les agences d'intérim travaillant pour CNP Assurances.

#### 7 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement du groupe CNP en faveur d'un développement durable correspond à la nature même de son métier d'assureur de personnes, et à son histoire marquée par le service de l'intérêt général en liaison avec ses grands actionnaires.

Par sa mission d'intermédiaire financier, le groupe CNP permet en effet de se protéger des conséquences financières de la retraite ou des accidents de la vie à un coût raisonnable. Sa valeur ajoutée repose sur 3 métiers, qui s'inscrivent tous dans le long terme :

- évaluer la probabilité qu'un risque advienne pour en optimiser la mutualisation et la tarification ;
- gérer les fonds des assurés avec 3 objectifs : sécurité, rendement satisfaisant et lissé dans le temps ;
- administrer les contrats sur une durée pouvant dépasser 50 ans.

À partir de cette analyse de la valeur ajoutée du métier d'assureur de personnes et des attentes des parties prenantes, le Directoire a défini 5 axes prioritaires. Les trois premiers sont inhérents à la responsabilité de toute entreprise en tant qu'employeur, ainsi que dans ses relations avec les actionnaires et dans ses actions en faveur de l'environnement. Les deux autres sont adossés aux savoir-faire spécifiques du Groupe, puisqu'ils concernent ses activités d'assureur et d'investisseur.

Des groupes de travail transversaux ont établi des plans d'action, dont certains impliquent les partenaires distributeurs. La démarche est ainsi au cœur de l'activité quotidienne de l'entreprise comme de ses filiales françaises et internationales. Le détail des actions engagées se retrouve donc tout naturellement au fil des rubriques du rapport annuel et de développement durable.

L'année 2006 a permis d'approfondir la démarche sur tous les volets de l'activité. Citons en particulier :

- la participation au lancement de la première microassurance en France destinée aux créateurs de microentreprises ;
- l'instauration d'une veille ISR sur l'ensemble du portefeuille actions et obligations corporate géré en direct ;
- la signature de la Charte de la diversité ;
- la sensibilisation des collaborateurs à travers un Intranet dédié ;
- l'approfondissement des plans d'action sur les trois vecteurs majeurs d'émission de CO<sub>2</sub> : la consommation de papiers, les déplacements professionnels et la gestion des locaux.

L'analyse de Vigeo confirme le niveau d'engagement de CNP Assurances:



Le titre CNP est désormais reconnu dans les principaux indices boursiers de développement durable. Présent depuis 2005 dans l'indice Aspi Eurozone 120, il a été intégré en 2006 dans l'Ethibel Sustainability Index Excellence et dans l'Ethibel Sustainability Index Pioneer, ainsi que dans un indice ISR italien, l'ECPI Ethical Index Europe.

### 7.1\_INDICATEURS SOCIAUX : PÉRIMÈTRE CNP ASSURANCES

En adhérant au Pacte mondial, CNP Assurances affirme son engagement à respecter les valeurs fondamentales des droits de l'Homme et les normes internationales du travail, et à lutter contre la corruption.

Périmètre CNP Assurances : salariés de CNP Assurances (y compris ceux travaillant dans ses filiales en France) et fonctionnaires mis à la disposition.

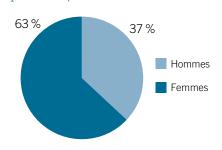
#### 7.1.1\_Effectifs

#### Total des effectifs total au 31 décembre

2004:2821 2005:2858 2006:2868

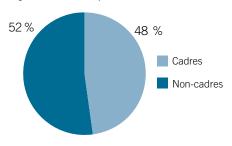
Stabilisation des effectifs après une forte croissance en 2004 pour former le réseau commercial CNP Trésor.

### **Structure des effectifs** Répartition H/F



La proportion de femmes a légèrement augmenté en 2006 (+ 0,5 %).

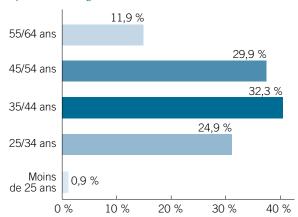
#### Répartition cadres/non-cadres



La progression du taux d'encadrement se poursuit (+ 1% par an).

Le poids des fonctionnaires mis à la disposition diminue historiquement (-4% entre 2004 et 2006).

#### Pyramide des âges



# Ancienneté moyenne en 2006 pour le personnel en CDI : 12,9 ans.

(Salariés : 10.5 ans, fonctionnaires mis à la disposition : 30 ans.)

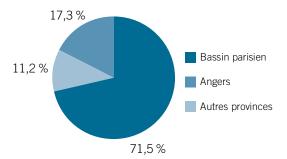
### Âge moyen en 2006 du personnel en CDI: 42,6 ans.

(Salariés : 41,4 ans, fonctionnaires mis à la disposition : 51,3 ans.)

L'âge moyen et l'ancienneté moyenne ont progressé de ½ année.

### Répartition géographique

La répartition reste stable depuis 2005.



#### Recours à de la main-d'œuvre extérieure à la Société

2005	2006
Maîtrise d'œuvre informatique : 341 Sécurité + accueil : 22	Maîtrise d'œuvre informatique : 333 Sécurité : 18 + 2 temps partiel Accueil : 3

La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIE de I-CDC et CNP Assurances.

### 7.1.2\_Gestion de l'emploi

Recrutements CDI		Total 2005			Total 2006
99 cadres	71 non-cadres	170 dont 93 femmes	83 cadres	65 non-cadres	148 dont 94 femmes
157 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion Turnover : 3,78 %		446 mobilités internes 176 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion			
,		Turnover : 4,05 %			

Sorties de CDI	2005	2006
Démissions	54	48
Départs en retraite	14	19
Licenciements	9	19
Ruptures de période d'essai	8	11
Autres (décès, retours CDC, préretraites en 2005)	59	18
Total	144	115

Licenciements	Total 2005	Total 2006
Fautes et motifs personnels	9	19

### 7.1.3\_Organisation et gestion du temps de travail en 2006

Durée de travail à temps plein : 1 575 heures	Le travail à temps partiel se développe continûment (+ 1,5 % en 2 ans)
Temps partiel: 16,1 % de l'effectif	Il concerne pour 73 % le régime à 80 %
Horaires personnalisés : 73 % de l'effectif	93 % sont des femmes et 31,5 % des cadres
Heures supplémentaires : 0	La création de CNP Trésor renforce le poids de la population au forfait
Absentéisme – tous motifs : 5,6 % et hors maternité : 4,1 %	

#### 7.1.4 Rémunération

La rémunération des salariés de CNP Assurances comprend, outre la rémunération fixe, une part de rémunération variable pour les cadres supérieurs de l'entreprise, déterminée individuellement à partir d'objectifs spécifiques, et, pour l'ensemble des salariés, une rémunération variable collective (intéressement, participation, distribution d'actions gratuites...).

En 2006, la rémunération moyenne des salariés permanents sur deux ans (brut DADS) a atteint 44 360 K€ (les variations de cet indicateur s'expliquent par l'importance des recrutements des commerciaux en 2004).

Tous les salariés ont bénéficié d'une augmentation générale de 1,1 %; 58 % d'entre eux ont bénéficié d'une augmentation individuelle, soit 59 % des femmes et 56 % des hommes.

La masse salariale globale (brute) a atteint 110,1 M€ en 2006, soit 3 % de plus que celle versée en 2005.

#### Épargne salariale

À fin 2006, le montant des avoirs en épargne salariale des collaborateurs de droit privé de CNP Assurances s'élève à  $93.35 \, \mathrm{M} \in$ .

Des augmentations de capital réservées aux salariés ont été émises en 1998 et 2002.

En 2006, des actions gratuites ont été accordées à tous les collaborateurs hors cadres de direction.

#### **Autres avantages**

- Signature d'un contrat Dépendance au profit de l'ensemble des salariés ;
- ouverture d'un Perco.

Les salariés de CNP Assurances bénéficient en outre d'une mutuelle et d'une couverture décès.

Rémunération collective variable	2005	2006	Commentaires
Intéressement	4 352 772 €	4 675 871 €	Montants versés au titre de l'année précédente et payés l'année considérée
Participation	8 896 691 €	12 175 952 €	Montants versés au titre de l'année précédente et payés l'année considérée
			Y compris prime exceptionnelle de contribution aux résultats pour les fonctionnaires mis à la disposition

#### 7.1.5 Formation

En 2006, la formation a représenté 4,87 % de la masse salariale.

68 % de l'effectif (dont 1 019 cadres et 934 non-cadres) a bénéficié d'une formation, d'environ 4,1 jours.

69 collaborateurs ont suivi une formation dans le cadre d'un DIF (48 en 2005).

Plus du quart des formations est assuré par des animateurs internes de la CNP.

#### 7.1.6\_Politique de non-discrimination

Au quotidien, CNP Assurances inscrit ses actions dans une politique active de non-discrimination :

- audit réalisé sur la diversité dans l'entreprise ;
- recrutement recherche de candidats d'origine diversifiée par la participation à des salons spécifiques ;

• mise en place dès 2005 d'une procédure d'alerte coordonnée par la DRH pour lutter contre le harcèlement moral dans l'entreprise.

# Politique en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Au 31 décembre 2006, CNP Assurances comptait 44 personnes handicapées en CDI. Un nouvel accord a été signé avec les partenaires sociaux et agréé par la Direction du travail. Il prévoit dix recrutements sur la période 2003-2006. Par ailleurs, CNP Assurances a recours à des CAT, et met en œuvre des actions d'insertion (adaptation du poste de travail...).

En 2006, CNP Assurances a signé la Charte de la diversité, qui ratifie ses engagements.

#### Égalité professionnelle entre hommes et femmes

Avec 48,7 % de femmes parmi les cadres et 23 % parmi les cadres de direction, CNP Assurances affiche sa volonté de promouvoir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Un accord a été signé en 2005 qui prévoit notamment que, outre l'augmentation générale, les femmes en congé de maternité bénéficient à leur retour d'une augmen-

tation de salaire égale à la moyenne des augmentations individuelles attribuées aux salariés de sa classe.

#### Insertion des jeunes

Une politique d'insertion des jeunes est menée très activement par la CNP. Elle se traduit par 54 jeunes en contrat d'insertion en 2004, 54 en 2005 et 56 en 2006.

#### 7.1.7\_Hygiène et sécurité

2005	2006	
21 accidents de travail dont 7 avec arrêt	32 accidents de travail dont 10 avec arrêt	
24 réunions du CHSCT	15 réunions du CHSCT	

#### 7.1.8\_Dialogue social en 2006

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

17 réunions du comité d'entreprise 12 réunions des délégués du personnel 13 réunions avec les délégués syndicaux Bilan des accords collectifs

Les accords en vigueur à CNP Assurances couvrent les principaux domaines :

- accord d'adaptation (1995);
- accord ARTT (2001);
- accord sur la formation professionnelle et le DIF (2005);
- accord sur l'égalité professionnelle H/F (2005) ;
- accord sur un contrat Dépendance (2005);

auxquels se sont ajoutés, en 2006 : les avenants aux accords intéressement, moyens syndicaux, plan d'épargne groupe (PEG) et la signature d'un nouvel accord sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco).

#### 7.1.9\_Œuvres sociales du comité d'entreprise

La part consacrée aux œuvres sociales représente 1,56 % de la masse salariale. Les prestations se répartissent ainsi :

- enfance: 43 %;
- chèques vacances : 26 %;
- voyages: 20 %;
- autres (sport, culture, action sociale): 11 %.

#### 7.1.10\_Mécénat

Le budget de la Fondation CNP s'élève à 700 K€/an dont les trois-quarts financent les actions contre la douleur/soins palliatifs – prévention de l'obésité, et 13 % des actions en faveur des personnes âgées/éthique/autonomie (association Gériapa).

Par ailleurs, 100 K€ sont consacrés à soutenir des actions diverses (Téléthon des Financiers, microcrédit au Vietnam...).

Enfin, en 2006, CNP Assurances a financé à hauteur de 850 K $\in$  l'acquisition d'une châsse limousine du XIII $^{\rm e}$  siècle au profit du Musée national du Moyen Âge dans le cadre du dispositif fiscal prévu par l'article 238 bis-O A du Code général des impôts.

Elle a également doté de 1 M€ la Fondation Entrepreneurs de la Cité qui lance la première microassurance en France.

# 7.1.11\_Promotion auprès des sous-traitants des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Pacte mondial

Des clauses sociales sont intégrées dans les appels d'offres. Le non-respect de cette clause est une cause d'éviction des appels d'offres.

### 7.1.12\_Lutte contre la corruption

Ce principe essentiel est décliné dans le Code de bonne conduite élaboré en 1994. Ce Code, auquel il est fait référence dans les contrats de travail, est diffusé dans le guide d'accueil des salariés et disponible sur l'Intranet RH.

# **7.2\_INDICATEURS SOCIAUX : PÉRIMÈTRE DES FILIALES INTERNATIONALES**

Toutes les filiales respectent les valeurs fondamentales des droits de l'Homme et les normes internationales du travail.

Europe	Indicateurs sociaux				
	Global Segui	ros au Portugal	CNP Capitalia Vita		
	2005	2006	2005	2006	
Effectif total	348 personnes (75,3 % hommes 24,7 % femmes)	<b>353 personnes</b> (73,4 % hommes 26,6 % femmes)	85 personnes (65 % hommes 35 % femmes)	101 personnes (55 % hommes 45 % femmes)	
Recrutements externes	9	27	12	28	
Licenciements et leur motif	0	1 Procès disciplinaire	0	13 Démission	
Heures supplémentaires	6	29	0	NA	
Organisation du travail	35 h/semaine Pas de temps partiel	35 h/semaine Pas de temps partiel	37 heures/semaine	37 heures/semaine	
Absentéisme et ses motifs	Taux : 3,5 % 29 % maternité	Taux : 3 % maladie (1,50 %) maternité (0,90 %)	2,46 % pour maladie	2,58 % maladie 1,84 % maternité	
Rémunérations	Rémunération mensuelle moyenne : 2 269,43 €	Rémunération mensuelle moyenne : 2 356,35 €	Rémunération mensuelle moyenne : 2369,14 €	Rémunération mensuelle moyenne : 2 630,45 €	
Intéressement	Évolution/2004 : + 9 % 4 372.74 €	Évolution/2004 : + 5 % 4 447.46 €			
Participation aux bénéfices	4 3 / 2 , / 4 € Non	4 447,46 € Non	-		
Formation	1,5 % de la masse salariale Nombre de bénéficiaires : 277 Nombre de jours moyen : 1,87	Masse salariale : 11 549 230 € Nombre de bénéficiaires : 247 Nombre de jours moyen : 1,62	1,83 % de la masse salariale	2% de la masse salariale Bénéficiaires : 70% des salariés Durée : 16 h/salarié	
Politique de non-discrimination	Les femmes représentent 15% des cadres supérieurs	Les femmes représentent 14 % des cadres supérieurs	Pas de discrimination –	Pas de discrimination —	
Hygiène et sécurité	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	
Œuvres sociales	Prêts bonifiés au logement Don social pour la fête de Noël	Prêts bonifiés au logement Don social pour la fête de Noël	-	Convention d'entreprise (il s'agit d'un moment dans lequel les collègues ont la possibilité de se connaître) et fête de Noë	
Recours à la main-d'œuvre extérieure à la société	Sécurité et accueil : 4 personnes	Sécurité et accueil : 4 personnes	-	Ménage	
Mécénat	Oui	Budget: 97 561 €  Actions:  Santa Casa Misericórdia  Bombeiros Voluntários  Clube Naval Funchal  Universidade Aveiro  Ass. Por. Contra Leucemia, etc.	-	Soutien à des projets Vie (volontaires internationaux en entreprise) Soutien à Milan Accueil	

Amérique du Sud		Indicateurs s	sociaux		
Effectif total  Recrutements externes Licenciements et leur motif  Heures supplémentaires Organisation du travail	Cia de Seguros de	Vida en Argentine	Caixa Seguros	au Brésil	
	2005	2006	2005	2006	
Effectif total	37 personnes (54 % hommes 46 % femmes)	43 personnes (51 % hommes 49 % femmes)	<b>720 personnes</b> (50,1 % hommes 49,9 % femmes)	<b>753 personnes</b> (47 % hommes 53 % femmes)	
Recrutements externes	3	7	108	107	
	4 Faute et inaptitude	1	0	40 (profil inadapté, démotivation, etc.)	
	0	0	Exceptionnelles (payées ou récupérées)	Exceptionnelles (payées ou récupérées)	
-	40 h/semaine	40 h/semaine	37 h 30/semaine	37 h 30/semaine	
Absentéisme et ses motifs	Taux : 3 % 35 % maladie, 23 % maternité, 42 % autres	Taux : 4 % 65 % maladie, 25 % maternité, 10 % autres	Taux : 3 % 57 % maternité, 33 % maladie, 10 % accidents du travail	Taux 1,70 % 94 % maladie, 6 % maternité, 1 % autres	
Rémunérations	Moyenne hommes : 3 200 \$ Moyenne femmes : 2 990 \$ (1 <sup>re</sup> réelle augmentation depuis la crise de 2001)	Moyenne mensuelle générale : 3 100 \$	Moyenne mensuelle : 2 200 reals (hors salaire des Directeurs)	Moyenne mensuelle : 3 045 reals (hors salaire des Directeurs)	
Intéressement	0	0	En fonction des résultats	En fonction des résultats	
Participation aux bénéfices	Non	Non	(1 mois et demi ces deux dernières années)	(1 mois et demi ces trois dernières années)	
Formation	3,2 % de la masse salariale	2,2 % de la masse salariale	2,4 % de la masse salariale 60 % des employés formés	3,8 % de la masse salariale 86 % des employés formés	
Politique de non-discrimination	50 % des cadres sont des femmes Stagiaires	Pas de discrimination : 50 % des cadres sont des femmes	Pas de discrimination 93 stagiaires	Pas de discrimination 108 stagiaires	
Hygiène et sécurité	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	2 accidents du travail	2 accidents du travail	
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	
Œuvres sociales	Contrat d'accès prioritaire aux soins	Contrat d'accès prioritaire aux soins	Une association du personnel à adhésion facultative Un syndicat professionnel avec un représentant du personnel Caixa Seguros élu	Une association du personnel à adhésion facultative Un syndicat professionnel avec un représentant du personnel Caixa Seguros élu	
Recours à la main-d'œuvre extérieure à la Société	Sécurité de nuit : 1 personne	Sécurité de nuit : 1 personne Ménage : 2 personnes	Sécurité et ménage	Sécurité et ménage	
Mécénat		Budget : ARS 5 000,00 Les actions : projet de responsabilité sociale OYITAS	Oui	Oui	

En outre, le groupe CNP comprend deux succursales intervenant en assurance emprunteur, l'une en Italie (dix personnes) et l'autre en Espagne (cinq personnes).

Par ailleurs, la filiale créée en Chine avec La Banque Postale chinoise emploie deux cadres détachés de CNP Assurances et 48 personnes sous droit local.

#### 7.3\_INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

En adhérant en 2003 au Pacte mondial, CNP Assurances a pris l'engagement d'œuvrer pour la protection de l'environnement.

#### 7.3.1\_Consommations

Voir p. 109 à 111 du Rapport d'activité et de développement durable.

	Consomm	ations		Périmètre	CNP Assurances
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Papier blanc	a) Fonctionnement interne de CNP Assurances	Million de feuilles A4	28,25	26,5 Paris : 19,7 Arcueil : 2,1 Angers : 3,7 DR : 1	Sensibilisation générale en 2006. "Plan papier" en cours pour conforter le mouvement d'économie engagé NB: le périmètre 2006 a été redéfini et englobe désormais l'ensemble des effectifs de CNP Assurances France, soit 2 868 personnes
	b) Communication client	Million de feuilles A4	Information des clients : 42	Information des clients : 108	Forte augmentation des volumes en 2006 liée aux obligations d'information des assurés prévue par la LSF et à l'augmentation du nombre d'assurés
				Documents contractuels et gestion des sinistres : 58	Volume important en 2006 du fait de la refonte des documents de La Banque Postale et du lancement de nouveaux produits
Transports	CNP Assurances (hors transport automobile)	Million de km	3,6	3,65	Compte tenu de la croissance de l'activité à l'international et du développement du réseau commercial, cette relative augmentation est satisfaisante. Un groupe de réflexion travaille sur les règles de déplacement dans l'entreprise. Ceux-ci sont limités au maximum et priorité est donnée au train sur le territoire national.
					Outre les <i>call</i> conférences, les visioconférences (internationales et nationales) se sont beaucoup développées depuis 2004. Les séances "multipoints" ont presque doublé en deux ans. Une nouvelle salle de visioconférence sera aménagée en 2007.
	Avion	Million de km	1,2 (dont 1 pour l'international)	1,13 (dont 0,9 à l'international)	
	Train	Million de km	2,4	2,52	Dont 1,4 million de km entre les sites de Paris et d'Angers

	Consomn	nations		Périmèt	re CNP Assurances
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Transports	Véhicules de société	Million de km	4,9	5,8	Montée en puissance du réseau CNP Trésor (299 en 2005, 313 en 2006)
Eau	CNP Assurances	1 000 m <sup>3</sup>	53,6	48	Le chiffre publié en 2005 intégrait une partie des bâtiments non occupés par CNP Assurances. Il a été corrigé. Forte réduction depuis 2003 grâce à la mise en place de climatisation en circuit fermé dans les principaux locaux. Changement de pompe et de tuyauterie. Remplacement des canalisations. Traitement rapide des fuites, entretien des sanitaires
			Paris : 33,86 Angers : 10 Arcueil : 9,7	Paris : 28,2 Angers : 10,1 Arcueil : 9,7	
Chauffage	CNP Assurances	Tonne vapeur	2 807	2 329	Économie favorisée par la météo 2006
Électricité	CNP Assurances	GWh	13,6  Paris: 7,9 Angers: 4 Arcueil: 1,7	Paris : 6,8 Angers : 4 Arcueil : 1,7	En 2004, installation d'ampoules basse tension, modernisation de la climatisation détecteurs de présence En 2005, l'impact des actions d'économie engagées a été plus que compensé par l'augmentation de 40 % du nombre de couverts du restaurant d'entreprise fin 2004. En 2006, changement du logiciel de commande de l'éclairage des bureaux et espaces communs. Projet 2007 : relamping : installation de lampes fluo Remplacement de la régulation sur les éjecto-convecteurs (réglage de la température, programmation horaire)
Consommables informatiques	CNP Assurances	Cartouche	Angers : 345 Paris : 4 598 Arcueil : 489 DIR : 1 800	Angers : 583 Paris : 5 140 Arcueil : 413 DIR : 1 920	En 2006, 1 500 imprimantes ont été changées pour des matériels écologiques entraînant une perte des stocks.  Toutes les imprimantes sont dotées d'un kit recto verso qui devrait permettre après une période de formation et d'adaptation, de réduire sensiblement le nombre de pages imprimées

### 7.3.2\_Puits carbone

	Consommations			Périmètre CNP Assurances		
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires	
Puits Carbone des forêts du groupe CNP	Groupe CNP	Tonne (t)	265 000 t	322 067 t	Le stockage croît régulièrement du fait de l'accroissement naturel des forêts – Calcul selon la méthode de l'Inventaire national français	

#### 7.3.3\_Gestion des déchets

	Consomr	nations		Périmètre CNP	Assurances
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Papier	CNP Assurances	Tonne	Paris : 29 210 Angers : 47,5 Arcueil : 2,44	Paris : 16 100 Angers : 45 Arcueil : 5,2	L'extension du tri sélectif en 2007 au dernier site parisien non couvert permettra d'atteindre 100 %
Cartouches	CNP Assurances	Cartouches récupérées	Paris : 1 353 Arcueil : 400	Paris : 1 347 Arcueil : 392 Angers : 306	
Lampes et tubes	CNP Assurances Paris	Lampe ou tube	525	475	Toutes les lampes et tous les tubes sont recyclés
Piles	CNP Assurances		Paris : 70 % Angers : 100 % Arcueil : 100 %	100 %	Projet 2007 : installation de deux nouveaux containers de récupération de piles sur Paris
Déchets de chantier	CNP Assurances		100 %	100 %	Les plans de prévention de chaque chantier prévoient la prise en charge des déchets par l'entreprise intervenante
Gestion des UC et écrans	CNP Assurances		Renouvellement du parc informatique en 2005	Poursuite de la démarche dans les DIR/DR	Don du matériel obsolète :  - écoles, hôpitaux : 73 %  - au personnel : 14 %  - aux associations humanitaires (Emmaüs, ATD Quart Monde, Burkina Faso) : 6 %  Mises au rebut : 7 %
Gestion des imprimantes	CNP Assurances			Renouvellement des imprimantes au profit d'imprimantes écologiques et recto verso	Les imprimantes sont données à des écoles et des associations Chantier en cours Finalisation : 1er semestre 2007
Mobilier	CNP Assurances		Le mobilier rempla	acé est donné à Emn	naüs

7.3.4\_Politique d'achats

	Consor	nmations	Périmètre C	NP Assurances
	Périmètre	Unité	2006	Commentaires
Promotion des achats éco-responsables	CNP Assurances	Normes des fournisseurs	Écolabels dans :  — les achats de mobilier de bureau (bois FSC)  — papier blanc et cartes de visite  — photocopieur  Certification ISO pour tous les fournisseurs à fin 2006	Promotion du Pacte mondial Charte "Éthique des achats" diffusée en janvier 2007 Clause environnementale dans tous les appels d'offres  Le lancement d'un dispositif d'audi est actuellement à l'étude. Les opérations devraient
			Engagements RSE Pacte mondial ou notation sociétale pour : – les prestations intellectuelles – les prestations de nettoyage – les prestations d'intérim	commencer fin 2007

NB: Les filiales internationales ont engagé de multiples actions en faveur de l'environnement, en particulier au Brésil et au Portugal. Leurs données de consommation ne sont pas encore disponibles de manière exhaustive.

#### **8**\_LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CNP Assurances est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance depuis 1992.

Les règles de gouvernance qui prévalent au sein de CNP Assurances ont pour objet de réguler le processus de décision par la recherche d'une articulation optimale entre les instances de l'Assemblée générale des actionnaires, du Conseil de surveillance et le management opérationnel de la Société.

Les organes du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société ont pour objectif commun de valoriser les orientations et les actions favorables aux intérêts des actionnaires et de l'ensemble des partenaires de la Société. À cet égard, le Directoire souligne la qualité de la relation qu'il entretient en permanence avec le Conseil de surveillance.

Le Directoire et le Conseil de surveillance de CNP Assurances agissent également dans un environnement conventionnel, caractérisé par les dispositions du pacte qui régissent les relations entre les principaux actionnaires de la Société. Ces derniers ont d'ailleurs signé, le 8 janvier 2007, un avenant par lequel ils ont prorogé la durée de leur accord jusqu'au 31 décembre 2015.

Deux règlements intérieurs fixent de façon pragmatique les règles de fonctionnement des instances du Conseil de surveillance et du Directoire de CNP Assurances.

Ainsi, dans son règlement intérieur, le Directoire rappelle qu'étant "responsable de la direction et de la gestion permanente des affaires de la Société, il a la charge de préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale". Dans ce cadre, "il veille à ce que la stratégie suivie soit liée aux éléments porteurs de valeurs et à la gestion des risques des activités clés de l'entreprise".

C'est aussi en vertu de son règlement que les membres du Directoire se sont engagés à participer de manière assidue aux travaux du collège qui les réunit, dans un esprit d'indépendance et de recherche de consensus. De plus, pour disposer des informations internes et externes nécessaires, les membres du Directoire avisent "le Directoire et s'informent mutuellement de l'activité de leurs directions respectives et de tout fait intéressant la gestion du Groupe". Enfin, chaque Directeur veille à ce que "les mesures de performance utilisées dans sa direction soient en adéquation avec les politiques, la stratégie et les facteurs de création de valeur, définis par le Directoire", en générant périodiquement des retours d'information auprès de lacollégialité.

Outre l'objectivité dont il doit faire preuve en toutes circonstances, chaque directeur veille à conserver un esprit d'indépendance, libre de tout conflit d'intérêt. Si des circonstances inopinées devaient altérer cette indépendance, tout membre du Directoire s'oblige, dans l'intérêt de l'entreprise, à se retirer des débats et des prises de décisions auxquels il serait amené à participer, tant au sein du groupe CNP Assurances, qu'au sein des instances d'autres sociétés.

Par ailleurs, et afin de marquer leur implication personnelle et financière de leur *affectio societatis*, chaque membre du Directoire s'engage également à détenir un nombre minimum de cinq cents actions de la Société.

Conformément à son règlement intérieur, le Directoire sous l'autorité de son Président consacre régulièrement un point de son ordre du jour à débattre des modalités de son fonctionnement, de l'organisation de ses travaux, ainsi que de la manière dont les sujets sont traités en relation avec la compétence collégiale et les délégations de pouvoir de ses membres.

Ce débat est fondé sur l'évaluation, par chacun des membres, du fonctionnement de l'entité collégiale, à partir d'un échange avec le secrétaire du Directoire. Lors des auto-évaluations réalisées en 2005 et 2006, les membres du Directoire ont unanimement considéré que les principes étaient appliqués de manière satisfaisante, et en particulier que les sujets relevant de ses missions essentielles étaient convenablement préparés et débattus.

Cet exercice a conduit en particulier, en 2006, à développer la programmation prévisionnelle des travaux du Directoire et à davantage relayer les décisions prises auprès des cadres de direction de l'entreprise. Le Directoire s'est également félicité de la montée en puissance de la transversalité, notamment à travers le pilotage de grands projets au cours de l'exercice. Ce développement, favorisé par l'implication personnelle des membres du Directoire concernés, est reconnu comme un gage d'efficacité significatif compte tenu de l'intrication croissante des sujets.

Durant l'année 2006, le Directoire a poursuivi ses actions inscrites dans le cadre du vaste projet de documentation du Contrôle interne, dit projet "LSF-CI", lequel constitue une composante très concrète et significative du gouvernement d'entreprise dont l'un des objectifs essentiels est de prévenir les risques de gestion de l'entreprise.

## 9\_TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE

### PÉRIODE DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2006 ET 2007

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Directoire	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2006	Utilisation au cours du début 2007 (09/04/2007)
Rachat d'actions	Acheter et vendre des actions CNP Assurances	Accordée par : AGO du 07/06/2005, 7º résolution Pour une durée de : 18 mois Échue par anticipation : 30/05/2006	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 30/05/2006, auto-détention de 267 047 actions, soit 0,19 % du capital social	Au 31 mars 2007, auto- détention de 364 928 actions, soit 0,25 % du capital
	Acheter et vendre des actions CNP Assurances	Accordée par : AGO du 30/05/2006, 8º résolution Pour une durée de : 18 mois Échéance : 30/11/2007	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31/12/2006, auto-détention de 343 079 actions, soit 0,25 % du capital social	Néant
Opérations en faveur des salariés	Augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents	Accordée par : AGE du 04/06/2002, 17º résolution Pour une durée de : 5 ans Échue par anticipation : 22/11/2006	10 M€ nominal	Néant	Néant
aux adrierents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de CNP Assurances  Attribuer des options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux  Attribuer des actions gratuites émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AGE du 22/11/2006, 2º résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/01/2009	7 M€ primes d'émission incluses	Néant	Néant	
	de souscription ou d'achat aux salariés et	Accordée par : AGE du 03/06/2003, 16° résolution Pour une durée de : 38 mois Échue le 03/08/2006	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant	Néant
	gratuites émises ou à émettre aux salariés et  AGE du 07/06/2005, 8° résolution Pour une durée de : 38 mois		0,4 % du capital social à la date de l'autorisation	52 965 actions maximum, soit 10% de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec DPS par émission d'actions ordinaire	Accordée par : AGE du 22/11/2006, 1 <sup>re</sup> résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/01/2009	700 M€ primes d'émission incluses	Néant	699,613 M€ primes d'émission incluses (39,610 M€ de nominal)

#### 10\_RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTION

#### 10.1\_RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE ORDINAIRE

# Approbation des comptes sociaux et consolidés 2006 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Directoire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> résolutions)

La 1<sup>re</sup> résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1145,3 M $\in$ .

Les comptes sociaux et consolidés, clos le 31 décembre 2006, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de CNP Assurances et de son Groupe ainsi que les diverses informations prescrites par la loi et la réglementation en vigueur figurent dans le Rapport annuel de la Société.

#### Affectation du résultat ; fixation du dividende à 2,30 € par action (3° résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2006 ressort à 553 653 593,55  $\in$  (contre 605 145 997,80  $\in$  en 2005). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit 581 624,38  $\in$ , le bénéfice distribuable est de 554 235 217,93  $\in$ .

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2006, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement à compter du 27 avril 2007 selon les modalités présentées dans la 3<sup>e</sup> résolution.

Le montant du dividende proposé est de 2,30 euros par action, soit une progression d'un peu plus de 20 % par rapport à l'an dernier. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 36 % du résultat net.

Conformément aux dispositions de l'article 158–3-2° du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

# Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce (4° résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, sont relatives :

D'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance et qui ont poursuivi leurs effets en 2006 et d'autre part, à cinq nouvelles conventions autorisées par le Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé:

Le Conseil a ainsi autorisé le 4 avril 2006, la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec la société Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management).

La prorogation par avenant, jusqu'au 31 décembre 2015, des deux principales conventions sur lesquelles repose le partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne a été soumise à l'accord du Conseil de surveillance, le 18 juillet 2006.

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a également autorisé la prorogation par avenant, jusqu'au 31 décembre 2015, de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale.

Enfin, le Conseil de surveillance du 10 octobre 2006 a autorisé le Directoire à signer le projet de contrat d'acquisition de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie par CNP Assurances auprès des Caisses d'Épargne pour un montant de  $1406~\mathrm{M}\odot$ .

Ces conventions ont fait l'objet des communications réglementaires auprès des Commissaires aux comptes de CNP Assurances par le Président du Conseil.

#### Renouvellements du mandat de sept membres du Conseil de surveillance (5° à 11° résolutions)

Il est demandé à l'Assemblée générale des actionnaires, dans le cadre de la composition du Conseil de surveillance, de bien vouloir renouveler pour une durée statutaire de cinq ans le mandat des personnes morales : la Caisse des dépôts et consignations, l'État, Sopassure (holding détenu par La Banque Postale et le Groupe Caisse d'Épargne). Est également soumis à votre décision le renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Edmond Alphandéry, de M. Jean-Paul Bailly, de M. Nicolas Mérindol et de M. Antonio Borges.

#### Mandat d'un nouveau membre du Conseil de surveillance (12º résolution)

Conformément à l'avenant au pacte d'actionnaires du 8 janvier 2007 qui a prorogé la durée de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2015, il est prévu que la Caisse des dépôts et consignations dispose de la faculté de proposer la nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance et ainsi de porter à 6 sur 18 les membres éligibles sur ses propositions. En conséquence et en vertu de l'exercice de cette faculté, il est soumis au vote de l'Assemblée la nomination de M. Franck Silvent en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée statutaire de cinq ans.

La notice biographique de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance figure dans la brochure remise à l'ensemble des actionnaires invités à participer à l'Assemblée générale de CNP Assurances.

### Autorisation donnée au Directoire en vue d'opérer sur les actions propres de la Société.

#### Prix maximum d'achat : 140 € par action (13° résolution)

Cette résolution récurrente, présentée annuellement à l'Assemblée, a pour objet, dans le cadre de la réglementation applicable au programme de rachat, d'autoriser le Directoire à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % de son capital, en vue notamment :

 d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière;
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire.

La présente autorisation est sollicitée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sans pouvoir excéder dix—huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par CNP Assurances en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Enfin, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire informe les actionnaires, des opérations que la Société a réalisées dans le cadre de la 8º résolution votée, l'an dernier, par l'Assemblée générale du 30 mai 2006 (cf. Rapport de gestion).

Au 31 décembre 2006, CNP Assurances détenait 343 079 actions propres.

#### 10.2\_RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### Mise en conformité de l'article 34 des statuts (14° résolution)

Les modifications statutaires présentées à l'Assemblée à caractère extraordinaire résultent de la mise en conformité de l'article 34 des statuts de CNP Assurances avec les dispositions du décret 2005-1566 du 11 décembre 2006.

À ce titre, il est proposé au vote de l'Assemblée de mettre en conformité les paragraphes 2 et 3 de l'article 34 des statuts relatif aux "Assemblées", tel que proposé dans le projet de la 14° résolution.

Le décret du 11 décembre 2006 procède à un nouveau toilettage du décret sur les sociétés commerciales. Il modernise le régime de tenue des assemblées des sociétés anonymes, notamment sur les points suivants :

- droit de participer à l'Assemblée générale : adoption du principe de la record date : il n'est plus nécessaire pour l'actionnaire d'immobiliser ses actions pour pouvoir participer à une assemblée générale, il suffit qu'il soit encore détenteur d'action(s) trois jours avant la tenue de l'Assemblée ;
- les questions écrites (mise en place d'une date butoir pour leur envoi) doivent être déposées au moins quatre jours avant l'Assemblée générale alors qu'auparavant elles pouvaient être posées le jour même de l'Assemblée. Ces questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception ou transmises à l'adresse électronique communiquée dans l'avis de réunion;
- anticipation de la publication de l'avis de réunion ; celuici doit être rendu public trente-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale au lieu de trente jours auparavant.

#### 11 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

#### 11.1\_COMPOSITION, LISTE DES MANDATS ET MANDATAIRES SOCIAUX

#### 11.1.1\_Directoire

#### Gilles Benoist Né le 12 décembre 1946. Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

#### **Fonctions**

Gilles Benoist est Président du Directoire de CNP Assurances depuis le 9 juillet 1998.

Sa nomination en tant que membre du Directoire et sa désignation en qualité de Président du Directoire ont été renouvelées par le Conseil de surveillance le 4 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 2 559

Parts de FCPE CNP

au 31 décembre 2006 : 5 362,424

#### Expérience professionnelle

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics

(CGE, Saint-Gobain, etc.). Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir Directeur des services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts.

#### Mandats et fonctions

#### Au sein du groupe CNP Assurances **CNP Assurances (SA)**

CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita) CNP Caution (SA)

Caixa Seguros (société de droit brésilien) CNP Immobilier (SCI)

Compagnie immobilière de la CNP-Cimo (SCI)

83, avenue Bosquet (SAS)

Îlot A5B (SCI)

Issy Desmoulins (SCI)

Le Sextant (SCI)

Rueil Newton (SCI)

Sino French Life Insurance

(société de droit chinois)

Société Civile du 136, rue de Rennes (SCI)

Société civile immobilière de la CNP (SCI)

Société Foncière de la CNP (SCI)

Société immobilière de construction et d'acquisition de la CNP - Sicac (SCI)

SPIFIC (SAS)

Vendôme Europe (SCI)

Compagnie Internationale

Dexia (société de droit belge)

André Trigano (SA)

Sogestop I (SA)

#### Président du Directoire

administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

administrateur

représentant de CNP Assurances, . Gérante

représentant de CNP Assurances,

. Gérante

représentant de CNP Assurances,

Présidente

représentant de CNP Assurances, Gérante

représentant de CNP Assurances,

représentant de CNP Assurances, Gérante

représentant de CNP Assurances,

Gérante

administrateur (depuis le 27 février 2006)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

représentant de CNP Assurances,

Présidente

représentant de CNP Assurances,

Gérante

#### Autres fonctions et mandats

Groupe Caisse des Dépôts membre du Comité de direction Groupe

(à partir de 2003)

membre du Conseil de surveillance

administrateur et Président

du Comité d'audit

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Benoist n'est plus titulaire

CDC Ixis (SA) membre du Conseil de surveillance CNCE (SA) membre du Conseil de surveillance

(démission le 11/06/2003) Gimar Finance (SCA) représentant permanent

de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin du mandat : 27/04/2005)

Groupe Caisse des Dépôts membre du Comité exécutif

(fin en 2003).

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration (fin: 12/12/2002)



**Fonctions** 

#### Xavier Larnaudie-Eiffel Né le 26 avril 1958. Institut d'études politiques de Bordeaux, Maîtrise de droit public, École

#### **CNP Assurances (SA)**

#### membre du Directoire, Directeur international

nationale d'administration.

CNP International (SA) administrateur - Directeur général

CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita) Vice-Président, membre du Comité du contrôle interne et Président du comité stratégique.

Caixa Seguros (société de droit brésilien)

Président du Conseil d'administration

Global (société de droit portugais)

Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité

des rémunérations et des nominations (depuis le 19 juin 2006)

Global Vida (société de droit portugais)

Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des rémunérations et des nominations (depuis le 19 juin 2006)

Sino French Life Insurance (société de droit chinois)

Vice-Président du Conseil d'administration (depuis le 27 février 2006)

### au 31 décembre 2006 : 29,572 Sa carrière dans la haute fonction publique

Expérience professionnelle

le conduit à exercer dans plusieurs

préfectures, avant de devenir chef de

et à l'enseignement supérieur en 1987. En 1988, il réintègre la direction

au niveau de l'activité internationale puis il est nommé en 1993 conseiller

de l'Économie chargé des dossiers

En 1994, il devient sous-directeur

du Trésor avec pour mission, notamment, la réglementation et la surveillance du secteur assurance. De 1995 à 2000, Xavier Larnaudie-Eiffel est Directeur de cabinet du Commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires. À ce titre, il se consacre essentiellement à la mise en place de l'euro. En mars 2000, il devient Vice-Président de Solving International, membre du Comité de direction et du Directoire, plus particulièrement en charge des secteurs financiers et bancaires pour l'Europe

technique auprès du ministre

"Europe" et "Développement".

des Assurances à la Direction

cabinet du ministre délégué à la recherche

du Trésor où il occupe différentes fonctions

au 31 décembre 2006 : 500

Actions CNP Assurances

Parts de FCPE CNP

Xavier Larnaudie-Eiffel est membre

du Directoire en qualité de Directeur

à l'issue de l'Assemblée générale

des actionnaires appelée à statuer

sur les comptes de l'exercice 2006.

international de CNP Assurances depuis

le 16 décembre 2003. Son mandat expire

#### **Autres fonctions et mandats**

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (Établissement public)

administrateur

Nexity (SA)

représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration

#### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Larnaudie-Eiffel n'est plus titulaire

ESL Network (société de droit belge) administrateur

(fin du mandat : 19/07/2005)

Italia Holding (SA)

membre du Conseil de surveillance (fin du mandat 12/12/2005

radiation de la société)

Solving International (SA)

membre du Directoire et Vice-Président (fin du mandat le 15/12/2003)

74

et le Brésil.



**Fonctions** 

#### Antoine Lissowski Né le 27 avril 1956. Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Antoine Lissowski est membre du Directoire

Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée

générale des actionnaires appelée à statuer

sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances

Parts de FCPF CNP

au 31 décembre 2006 : 500

Expérience professionnelle

des activités financières.

de R&D en finances.

compte propre.

au 31 décembre 2006 : 573,378

Antoine Lissowski débute sa carrière

à la Caisse des Dépôts en tant que

responsable de la Trésorerie devises

et des eurocrédits. Chargé de mission

(COB) en 1985, il anime les premiers

groupes de travail sur la déontologie

à la Commission des opérations de Bourse

Il réintègre la Caisse des Dépôts en 1988

commercial des activités sur les marchés

monétaires et obligataires. En 1990, il est nommé Directeur général de la Caisse

groupe Caisse des Dépôts). Dans ce cadre,

il se consacre à la gestion des adossements

à très long terme et développe une activité

autonome de refinancement (CAR -

Directeur financier à la direction

des activités bancaires et financières

de la Caisse des Dépôts depuis 1993,

Antoine Lissowski est nommé Directeur financier de CDC Ixis à sa création

en mai 2002 en charge de la Direction

en décembre 2000 et membre du Directoire

en tant que responsable du développement

en qualité de Directeur financier de CNP Assurances depuis le 16 décembre 2003.

#### **CNP Assurances (SA)**

#### membre du Directoire, Directeur financier

Assurbail (SA)

administrateur représentant permanent

Assurposte (SA)

de CNP Assurances au Conseil d'administration

CNP Immobilier (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

CNP IAM (SA)

administrateur - Directeur général

Caixa Seguros (société de droit brésilien) Compagnie immobilière de la CNP-Cimo

représentant de CNP Assurances,

(SCI)

Gérante

administrateur

Écureuil Vie (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance et Président

du Comité d'audit

Filassistance International (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

Investissement Trésor Vie (ITV) (SA)

représentant permanent de CNP Assurances

Îlot A5B (SCI)

au Conseil d'administration représentant de CNP Assurances,

Gérante

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Issy Desmoulins (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Le Sextant (SCI)

représentant de CNP Assurances, Gérante

Rueil Newton (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Société Civile du 136, rue de Rennes (SCI)

Gérante

Société civile du 147, avenue Victor-Hugo

(SCI)

représentant de CNP IAM, Gérante

Société civile immobilière l'Amiral (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

Société civile immobilière Parvis-Belvédère (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

représentant de CNP Assurances,

Société civile immobilière de la CNP

Gérante représentant de CNP Assurances,

Société Foncière de la CNP (SCI)

Gérante

Société immobilière de construction et d'acquisition de la CNP (Sicac) (SCI) représentant de CNP Assurances,

Sogestop I (SA)

représentant permanent de CNP IAM

au Conseil d'administration (fin de mandat le 24/11/2006, dissolution de la société)

Vendôme Europe (SCI)

représentant de CNP Assurances,

Gérante

#### **Autres fonctions et mandats**

CDC Entreprises (SA) CIFG Holding (SA)

membre du Conseil de surveillance membre du Conseil de surveillance

Ixis Asset Management Group (SA)

administrateur, membre du Comité d'audit

Société Forestière de la CDC (SA)

représentant permanent de la SA CNP IAM au Conseil d'administration

75

	Mandats et	fonctions
	Au sein du groupe	CNP Assurances
Antoine Lissowski	Mandats occupés de 2001 à 2005 d	ont M. Lissowski n'est plus titulaire
(suite)	CDC Finance-CDC lxis (SA)	membre du Directoire (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Asset Management (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis AM US Corporation (USA)	membre du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Financial Guaranty (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Financial Guaranty Europe (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CIFG Holding (ex-CDC Ixis Financial Guaranty Holding) SA	Président du Conseil de surveillance (du 25/09/2003 au 16/12/2003, auparavant membre du Conseil de surveillance)
	CDC Private Equity (SA)	représentant permanent de la SA CDC Finance-CDC Ixis au Conseil d'administration (démission le 16/12/2003)
	CNCE (SA)	membre du Conseil de surveillance
	Ixis AEW Europe (SA)	membre du Conseil d'administration (du 2/10/2003 au 16/12/2003)
	Ixis CIB (Ixis Corporate & Investment Bank) (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance (démission le 28/01/2005)
	Magnant (SA)	représentant permanent de la SA CDC Finance-CDC Ixis au Conseil d'administration (dissolution de la société le 17/08/2003)
	Martignac Finance (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 22/12/2003)
	Part'Com (SA)	administrateur (démission le 16/12/2003)
	Société Foncière Mogador (SA)	représentant permanent de la CDC au Conseil d'administration (fin du mandat en mai 2003)

**Fonctions** 

le 4 iuin 2002.

#### Gérard Ménéroud Né le 24 novembre 1947. École Polytechnique, Doctorat de gestion, Institut des actuaires français.

#### **CNP Assurances (SA)**

#### membre du Directoire, Directeur du développement et des partenariats

Âge d'Or Expansion (SA)

représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration

Assurposte (SA)

Vice-Président (auparavant représentant permanent au Conseil depuis 2002 puis administrateur

à compter de 2004)

CNP Capitalia Vita

(société de droit italien – ex-Fineco Vita)

administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations Président du Conseil d'administration

CNP Caution (SA)

CNP International (SA) administrateur

Écureuil Vie (SA)

Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de CNP Assurances au

Conseil d'administration depuis 2002)

Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 1 045

Gérard Ménéroud est membre du Directoire

en qualité de Directeur du développement et

des partenariats de CNP Assurances depuis

Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée

générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 2504,342

Expérience professionnelle

de l'organisation et de l'audit.

Gérard Ménéroud entre à l'Union des assurances de Paris (UAP) en 1970

et exerce pendant dix ans divers postes

Il devient Directeur comptable de l'UAP

à responsabilités dans les domaines

Equasanté (SAS)

Filassistance International (SA)

Président du Conseil d'administration

Gespré Europe (SA)

Fongépar (SA)

représentant permanent de CNP Assurances

Président-Directeur général

GPM Assurances (SA)

au Conseil d'administration

Vice-Président du Conseil

de surveillance

IARD (1980-1984), Directeur technique et financier (1984-1990) de l'UAP International, en charge de la coordination des filiales, des investissements et des opérations de croissance externe. Directeur

général adjoint, avant de devenir Directeur général d'UAP Vie en 1993 puis à compter de juillet 1996, Président du Directoire d'UAP Collectives.

En janvier 1998, il occupe la fonction de Directeur général adjoint d'Axa Courtage,

en décembre 2000.

puis de Directeur Central des partenariats

d'Axa France et de Président d'Axa Banque

Investissement Trésor Vie (ITV) (SA)

Président du Conseil d'administration

Préviposte (SA)

Président du Conseil d'administration

#### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Ménéroud n'est plus titulaire

Anticipa (GIE)

Président du collège des

administrateurs (fin du mandat : 2003)

**AXA Banque** 

Président (fin du mandat : février 2002)

Axa Collectives (SA)

administrateur

Carrés Bleus (SAS)

Président (fin du mandat : 2004)

CRUAP (Mutuelle)

Président et administrateur

membre du Conseil de surveillance

Gie Axa

Inter Ré

administrateur

Maxis (SAS)

Président administrateur

Monvoisin Assurances (SA)

administrateur

Mutuelle nationale de l'administration publique (MUNAP)

administrateur

Président

Mutuelle nationale interprofessionnelle

de Prévoyance (MUNIP)

Mutuelle phocéenne

Président et administrateur

Natio Assurances (SA)

administrateur

NSM Vie (SA)

**UNI-Prévoyance** Directeur général



#### Jean-Pierre Walbaum Né le 31 août 1945. Physique quantique, Maîtrise d'informatique, DEA d'économétrie, CPA (Groupe HEC).

### CNP Assurances (SA)

Assurposte (SA) Écureuil Vie (SA)

#### membre du directoire, Directeur de la gestion et de l'innovation

administrateur (depuis le 06/06/2001)

membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit (depuis le 27/06/2005, auparavant membre du Conseil d'administration depuis 2001)

Filassistance International (SA) représentant permanent de CNP IAM au Conseil d'administration

(depuis 2001)

Fongépar (SA) administrateur (depuis le 14/04/2004)

Global (société de droit portugais)

Président du Conseil de surveillance (depuis le 19/06/2006), auparavant Président du Conseil d'administration

Global Vida (société de droit portugais)

Président du Conseil de surveillance (depuis le 19/06/2006), auparavant Président du Conseil d'administration

Informatique CDC (GIE) administrateur (depuis le 05/12/2002)
Sino French Life Insurance membre du Conseil d'administration (société de droit chinois) (depuis le 27/02/2006)

#### **Fonctions**

Jean-Pierre Walbaum est, depuis le 17 janvier 2001, membre du Directoire en qualité de Directeur de la gestion et de l'innovation de CNP Assurances. Son mandat a été renouvelé le 4 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 2 640 Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 4 866,59

#### Autres fonctions et mandats

Écureuil Assurances IARD (SA)

Locindus (SA)

Surassur (Luxembourg)

administrateur (depuis le 16/09/1997) représentant de CNP Assurances au Conseil de surveillance et membre du

Comité d'audit (depuis le 02/07/2004)

#### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Walbaum n'est plus titulaire

CNCE (SA)

membre du Directoire
(fin du mandat 17/04/ 2001)

CEGI (SA)

représentant permanent
de Société financière CEGI
au Conseil d'administration
(démission le 21/10/2002)

Crédit Foncier de France (SA)

représentant permanent de la SA CNCE
au Conseil d'administration (démission

au Conseil d'administration (démission le 14/09/2001)

Holgest (SA) Président du Conseil d'administration (démission le 3/09/2002)

GIP (GIE) Chef d'établissement (fin du mandat : 25/02/2003)

Saccef (SA) Président du Conseil d'administration

(démission le 3/09/2002)
Société Financière CEGI (SA) représentant permanent de Sogecef

au Conseil d'administration (démission le 3/09/2002)

Sogeccef (SA) Président du Conseil d'administration (démission le 3/09/2002)

(deffilssion le 3/09/2002)

représentant permanent de Sogeccef au Conseil (fin du mandat : 3/09/2002)

#### Expérience professionnelle

Jean-Pierre Walbaum débute sa carrière en 1971 dans une société d'ingénierie, la Seria, et dès 1972, crée et assure jusqu'en 1978 la direction générale d'une société de conseil, Sotrac.

En outre, en 1974 et jusqu'en 1985, il rejoint le groupe Caisse des Dépôts où il sera successivement ingénieur en chef, ingénieur principal, responsable de département. En 1985, il entre dans le Groupe Caisse d'Épargne en qualité de Président du Directoire de la Sorefi Picardie, puis est nommé en 1991 Président du Directoire de la Caisse d'Épargne de Picardie. En septembre 1999, il est nommé au Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, en charge de l'exploitation bancaire. De 1995 à 2002, il est également Président-Directeur général du groupe d'assurance caution Sogeccef - Saccef, qui devient, par croissance interne et externe, le 1er groupe, par sa taille, dans ce secteur.

#### 11.1.2\_CONSEIL DE SURVEILLANCE



Edmond Alphandéry

Né le 2 septembre 1943.

Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, doctorat ès sciences économiques et agrégation d'économie politique.

Edmond Alphandéry est, depuis le 9 juillet 1998, Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Il est également membre du Comité d'audit et assure la Présidence du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 501 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

#### Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), Président du Conseil d'administration :
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), membre du Conseil d'administration ;
- CNP Capitalia Vita (ex-Fineco Vita) (société de droit italien), administrateur.

#### Autres fonctions et mandats

- Calyon (SA), membre du Conseil d'administration;
- Icade (SA), membre du Conseil d'administration
- Suez (SA), membre du Conseil d'administration.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Alphandéry n'est plus titulaire

- GT Finance (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2002) ;
- Polco (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : avril 2001) ;
- Société des Éditions de Presse "Affiches Parisiennes" (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : août 2005).



**Jean-Paul Bailly** 

Né le 29 novembre 1946.

École Polytechnique, Master of Science in Management.

Jean-Paul Bailly est, depuis novembre

2002, membre et Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Groupe La Poste, Président.
- Geopost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), représentant permanent de La Poste, membre ;
- La Banque Postale (SA), Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination-rémunération ;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur;
- SF2 (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administrateur ;
- SF12 (SA), représentant permanent de La Poste, Président ;
- Sofipost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- Sopassure (SA), administrateur;
- Systar (SA), administrateur.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Bailly n'est plus titulaire

- Efiposte (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur (fin du mandat : 16 décembre 2005) ;
- RATP, Président-Directeur général (fin du mandat : 2002).



**Augustin de Romanet** 

Né le 2 avril 1961. Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

M. Augustin de Romanet est depuis le

8 mars 2007, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et, depuis le 20 mars 2007, représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances. M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société. Il remplace M. Mayer décédé le 9 décembre 2006 et qui occupait ces différentes fonctions depuis le 16 janvier 2003.

Le mandat de la Caisse des dépôts et consignations, renouvelé le 4 juin 2002, expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Titulaire de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

M. Augustin de Romanet est également membre du Conseil d'administration de Veolia Environnement (SA) et de Dexia (Société de droit belge).



Étienne Bertier

Né le 25 février 1960. Institut d'études politiques de Paris, ESSEC, DEA de sociologie.

Étienne Bertier est depuis le 9 septembre

2003 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

#### Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- Icade (SA), Président-Directeur général, Président du Comité des investissements, membre du Comité des nominations et des rémunérations :
- CNP Capitalia Vita (ex-Fineco Vita) (société de droit italien), administrateur ;
- CDC Infrastructures (ex-Financière Lille puis MAP Holding) (SA), administrateur;
- Capri Danton (SNC), représentant permanent d'Icade, cogérante ;
- Icade EMGP (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur, membre du Comité des investissements et du Comité des nominations et des rémunérations ;
- Icade Foncière des Pimonts (SA), administrateur ;
- Icade Pierre pour tous (SAS), membre du Comité d'orientation ;
- Icade Patrimoine (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur ;
- Seloge (SCI), représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Construction Bassin parisien, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI de la Fontaine-au-Roi, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI du Rhône, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Résidence de Sarcelles, représentant permanent d'Icade, gérant;
- SCI Résidence d'Épinay-sur-Seine, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Saint-Étienne-du-Rouvray, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Vénissieux Grandes Terres des Vignes, représentant permanent d'Icade, gérant.

#### Autres mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 18 juillet 2006) ;
- Club Méditerranée (SA), censeur;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 18 juillet 2006).

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Bertier n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts développement (C3D) (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 26 novembre 2003);
- Capri (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 2004) ;
- Groupement foncier de France (SAS) (GFF), membre du Comité de surveillance (fin du mandat : 4 février 2005) ;
- Scit Habitat (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 26 mai 2005) ;
- Scit Habitat Île-de-France (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 2004);
- Services Conseils Expertises Territoires (SCET) (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 23 mai 2005).



Jérôme Gallot

Né le 25 octobre 1959.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Jérôme Gallot est depuis le 9 mars 2004 membre du Conseil de surveillance de

CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 200 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

#### Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- CDC Entreprises, Président du Directoire (septembre 2006), membre du Comité de direction de la Caisse des Dépôts;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois), administrateur (fin du mandat : 2006) ;
- Icade (SA), administrateur.

#### Autres mandats et fonctions

- Austral (SICAV), Président (fin du mandat : 2006);
- Compagnie nationale du Rhône (CNR) (SA), membre du Conseil de surveillance :
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 20 juillet 2006) ;

- NRJ Group (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 22 juin 2006);
- Oseo (EPIC), censeur (début du mandat : 2006);
- Plastic Omnium (SA), administrateur (début du mandat : 2006) ;
- Schneider Electric (SA), membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004-2005).

## Mandat occupé de 2001 à 2005 dont M. Gallot n'est plus titulaire

• Caisse des Dépôts, Directeur (fin du mandat : 2006).



**Dominique Marcel** 

Né le 8 octobre 1955.

DEA de sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Dominique Marcel est depuis le 9 mars 2004 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Il est également membre du comité d'audit de CNP Assurances depuis le 21 décembre 2004.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

#### Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- Caisse des Dépôts, membre du Comité de direction, Directeur des finances et de la stratégie du Groupe ;
- Caisse des Dépôts DI (société de droit allemand), représentant permanent de la Caisse des Dépôts Président du Conseil de surveillance;
- CDC Entreprises (SAS), membre du Conseil de surveillance;
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général (depuis le 16 novembre 2006, auparavant administrateur depuis le 27 octobre 2006);
- CDC Holding Finance (SA), Président du Conseil d'administration;

- CDC Infrastrucures (ex-Financière Lille puis MAP Holding) (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général ;
- Compagnie des Alpes (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Financière Transdev (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général ;
- Groupe Beture Cap Atrium (SASU), Président (début du mandat : 13 janvier 2006, fin du mandat : 15 juin 2006) ;
- Icade (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur;
- Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées (SA), administrateur (début du mandat : 23 février 2006) ;
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), administrateur;
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance;
- Transdev (SA), représentant permanent de la Financière Transdev, administrateur.

#### Autres mandats et fonctions

- Accor (SA), administrateur;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (début du mandat : 15 décembre 2006, fin du mandat : 29 janvier 2007) ;
- Dexia (société anonyme de droit belge), administrateur (début du mandat : 7 juillet 2005) ;
- Dexia Crédit Local France (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Marcel n'est plus titulaire

- CDC Ixis (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat 31 décembre 2004);
- Caisse des Dépôts développement (C3D), administrateur (SA ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la CDC en date du 3 janvier 2006);

- Crédit Foncier de France (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 12 mai 2005);
- Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 17 novembre 2005).



**André Laurent Michelson** 

Né le 10 février 1955.

HEC, maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

André Laurent Michelson est depuis

le 4 avril 2006 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat renouvelé le 30 mai 2006 : juin 2011).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 74 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, M. André Laurent Michelson est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.



Charles Milhaud

Né le 20 février 1943.

Certificat d'études supérieures de mathématiques, physique, chimie, de techniques mathématiques de la physique, de thermodynamique et de mécanique physique

d'électricité supérieure.

Charles Milhaud est depuis le 25 mars 1999 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA),
   Président du Directoire;
- Banque de la Réunion (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur ;
- Banque des Mascareignes (Société de droit mauricien), administrateur;
- Banque de Nouvelle-Calédonie (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur ;
- Banque de Tahiti (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Banque des Îles Saint-Pierre et Miquelon (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (auparavant représentant permanent au titre de la SPPACR en 2001 puis de la Financière Océor en 2002) (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- CM Investissements (SARL), gérant ;
- CDC Entreprises (SAS), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 9 octobre 2006) ;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 1er mars 2006) ;
- CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier) (société de droit marocain), administrateur ;
- CNED (établissement public), Président du Conseil d'administration ;
- Erixel (SAS), Président ;
- Ecufoncier (SNC), représentant permanent de CNCE, commanditaire (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Fédération Bancaire Française (association), Président du Comité exécutif (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006) ;
- Financière Océor (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Fondation des Caisses d'Épargne, Président du Conseil d'administration;
- GCE Habitat (SA), membre du Conseil de surveillance;
- GCE Immobilier (ex-PEREXIA) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- GCE Maroc (SAS), Président;
- GCE Participations (SAS), représentant permanent de la CNCE, Président;
- IDF TELE (SAS), membre du Conseil de surveillance;
- Issoria (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Ixis AM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 22 décembre 2006);

- Ixis Asset Management Group (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Ixis Corporate and Investment Bank (SA), Président du Conseil de surveillance et Président du Comité de rémunération (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Massira Capital Management (société de droit marocain), administrateur (depuis le 6 juillet 2006);
- Natixis (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- SLE Préfecture (société coopérative), administrateur ;
- Sodexho Alliance (SA), administrateur;
   Sogima (SA), représentant permanent de GCE Habitat, membre du Conseil de surveillance;
- Sopassure (SA), administrateur;
- Veolia Eau Compagnie générale des Eaux (SCA), administrateur.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Milhaud n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts développement (C3D) (SA dissoute le 30 décembre 2005), administrateur (fin du mandat 2001) ;
- Cetelem (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Compagnie financière Eulia (SA), Vice-Président (fin du mandat : 2004) ;
- CDC Ixis (SA), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Crédit Saint-Pierrais, représentant permanent de la SAPPACR au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2002) ;
- Holassure (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Ixis PCM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2005) ;
- Société de participation Provence-Alpes-Corse et Réunion (SAPPACR), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- Société Nouvelle d'Exploitation de la tour Eiffel (SA), administrateur (démission : 27 février 2003).



Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949. Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Marc-André Feffer est depuis le 9 mars 2004 représentant permanent de Sopassure

au Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- La Poste, Directeur général délégué en charge de la Stratégie et de l'Innovation, du Développement international, de la Régulation, du Juridique et des Systèmes d'information;
- Geopost (SA), administrateur;
- La Banque Postale (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis janvier 2006) ;
- Sopassure (SA), Président du Conseil d'administration;
- Xange Capital (SA), Président du Conseil de surveillance.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Feffer n'est plus titulaire

- Canal Plus (SA), Vice-Président du Directoire (fin du mandat : 2003) ;
- Media Overseas (SAS), membre du Comité de direction (fin du mandat : 2003).



**Patrick Werner** 

Né le 24 mars 1950.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Patrick Werner est depuis janvier 1999 membre du Conseil de surveillance de

CNP Assurances (son mandat, renouvelé le 3 juin 2003, expire en juin 2008).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 200 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- La Banque Postale (SA), Président du Directoire (depuis janvier 2006);
- La Poste, Directeur général délégué Directeur des Activités financières ;
- AFPEN (association), représentant de La Banque Postale, administrateur ;
- Assurposte (SA), Président du Conseil d'administration ;
- BMS Développement (SAS), Président ;
- BMS Exploitation (SAS), Président ;
- LBPAM Actions Indice Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Indice France (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration;
- Europay France (SAS), administrateur;
- LBPAM Obli Court Terme (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- Poste Immo (SA), administrateur;
- SF2 (SA), Président du Conseil d'administration ;
- SFPMEI (SAS), Président;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Sopassure (SA), représentant permanent de SF2, administrateur (auparavant Président puis administrateur en 2001);
- Société Financière de Paiements (SAS), Président du Comité de surveillance :
- Xange Private Equity, Président du Conseil de surveillance.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Werner n'est plus titulaire

- Crédit Logement CL (SA), représentant permanent de La Poste au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Efiposte (SA), Président du Conseil d'administration (jusqu'au 16 décembre 2005);
- GeoPost (SA), administrateur (fin du mandat : 2002);
- Postaxess (SA), administrateur (fin du mandat : 2002);
- Sofipost (SA), administrateur (fin du mandat : 2002).



Nicolas Mérindol

Né le 20 février 1961.

Institut supérieur de gestion (ISG), Institut national techniques économiques et comptables (INTEC), Diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Nicolas Mérindol est depuis septembre 2003 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007). Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Directoire, Directeur général depuis le 29 septembre 2006;
- Alliance Entreprendre (SAS), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de gestion (fin du mandat : 2006) :
- Alliance Entreprendre Développement (SAS), représentant permanent de la SAS Écureuil Participations, associé (fin du mandat : 2006) ;
- Banca Carige (société de droit italien), administrateur ;
- Banque des Antilles Françaises (SA), administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Banque de la Réunion (SA), administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Banque Palatine (SA) (ex-Banque San Paolo), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), administrateur (fin du mandat : 20 juin 2006);

- CEFI (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (jusqu'au 13 décembre 2006) ;
- CEMM (SAS), Président du Conseil de surveillance;
- Crédit Foncier de France (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006, auparavant Vice-Président du Conseil de surveillance);
- Écureuil Gestion FCP (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- Écureuil Gestion (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- Écureuil Vie (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de Rémunération et de Sélection ;
- Efidis (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 30 juin 2005, précédemment membre du Conseil d'administration) (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Ecufoncier (SCA), membre du Conseil de surveillance, commanditaire (fin du mandat : 30 juin 2006) ;
- Erilia (SA), administrateur (fin du mandat : 2006);
- Erixel (SAS), administrateur (fin du mandat : 2006);
- Financière Océor (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de CNCE) ;
- GCE Capital , membre du Conseil de surveillance ;
- GCE Fidélisation (SAS), Président (fin du mandat : 2006);
- GCE Financial Services (SAS), Président;
- GCE Immobilier (ex-Perexia) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- $\bullet$  GCE Newtec (SAS) , Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Gestrim (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 7 juin 2005 auparavant représentant permanent de Perexia) (fin du mandat : 2006) ;
- GEMO-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat: 13 décembre 2006);
- Girce Stratégie (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Holgest (SA), Président-Directeur général (auparavant représentant permanent d'Écureuil Participations) (fin du mandat : 6 octobre 2006) ;
- Ingepar, Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2006) ;
- Issoria (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance;

- Ixis Asset Management (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant membre du Conseil de surveillance);
- Ixis Asset Management Group (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance et membre du Comité stratégie (depuis le 27 janvier 2005, auparavant membre du Conseil de surveillance);
- Ixis AM Participations 1 (SAS), Vice-Président du Comité de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Ixis AM Participations 2 (SAS), Vice-Président du Comité de surveillance (depuis le 16 mars 2005, fin du mandat : 2006) ;
- Ixis AM US Corporation, Member of Board of Directors;
- Ixis Corporate and Investment Bank (ex-CDC Ixis Capital Markets), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant membre du Conseil de surveillance);
- Natixis (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (depuis le 17 novembre 2006) ;
- La Compagnie 1818 Banque Privée (SA) (ex-Vega Finance),
   Président du Conseil de surveillance et Président du Comité de rémunération et de sélection (auparavant Président du Conseil de surveillance de Vega Finance);
- SEDI-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Sopassure (SA), administrateur.

#### Principaux mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Mérindol n'est plus titulaire 2005

- A<sub>3</sub>C (SAS) (fusionnées avec CFF), administrateur (auparavant représentant permanent de CNCE au Conseil d'administration) ;
- Écureuil Vie (SA), administrateur (fin du mandat : 20 juin 2005) ;
- Entenial (SA) (fusionné avec CFF), administrateur ;
- Ixis Investor Services (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 30 août 2005) ;
- Vigeo (SAS), administrateur (fin du mandat : 10 octobre 2005).

#### 2004

- Compagnie Financière Eulia (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- CDC Finance-CDC Ixis (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Écureuil Monétaire (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Gérer Participations (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Les Éditions de l'Épargne (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Martignac Finance (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance;
- Mutuelle du Mans (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Mutuelle du Mans Iard (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Revenus Trimestriels (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration.

#### 2003

- Arese (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Arpege (GIE), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration.



**Xavier Musca** 

Né le 23 février 1960.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

M. Xavier Musca est le représentant de l'État au Conseil de surveillance de

CNP Assurances. Désigné par arrêté ministériel du 13 mars 2007, il remplace M. Denis Samuel-Lajeunesse qui a démissionné le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Le mandat de l'État, renouvelé le 4 juin 2002, expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2007.

#### Mandats et fonctions

• Directeur général de la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE), représentant permanent de l'État, administrateur de la SA Gaz de France.



**Jacques Hornez** 

Né le 19 juillet 1950.

Jacques Hornez est depuis septembre 2002 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat, renouvelé le 3 juin 2003, en juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- MGEN, Trésorier général;
- · ADOSEN (association), administrateur;
- Arts et Vie, Trésorier et membre fondateur ;
- CCOMCEN (GIE), administrateur;
- Casden Banque Populaire (SA coopérative à Conseil d'administration), administrateur ;
- Conseil national du Crédit Coopératif, représentant permanent;
- FNMF, Trésorier général Système fédéral de garantie ;
- GAIA, Président du Conseil de surveillance ;
- MGEN Action sanitaire et sociale, administrateur ;
- MGEN Centres de santé, administrateur ;
- MGEN Filia, administrateur;
- MGEN Union, administrateur;
- MGEN Vie. administrateur :
- MMC Titrisation (Sicav), administrateur;
- Natexis Convertibles Europe (Sicav), administrateur;
- Observatoire de l'enfance (GIE), administrateur ;
- Parnasse Immo (SCPI), membre du Conseil de surveillance ;
- Parnasse MAIF (SA), administrateur;
- Philgen (SCI), cogérant;
- Union nationale de la réassurance de la mutualité française (UNRMF), administrateur.

#### Mandats échus au cours de l'exercice

- Filia MAIF (SA), censeur;
- Moneden (SICAV), Président.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Hornez n'est plus titulaire

- Fructi Fonds Immobiliers (SCPI), administrateur (fin du mandat: 2003);
- GAIA, représentant permanent de la MGEN au Conseil (fin du mandat : 2002) ;

- Union Mutualiste Retraite, administrateur (fin du mandat: 2002);
- Valorg (SICAV), administrateur (fin du mandat : 2004).



**Henri Proglio** 

Né le 29 juin 1949 – HEC.

Henri Proglio est depuis le 7 juin 2005 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2010).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Veolia Environnement (SA), Président-Directeur général ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), censeur;
- Casino Guichard-Perrachon (SA), administrateur;
- Dalkia (SAS), membre des Conseils de surveillance A et B;
- Dalkia France (SCA), membre et Président du Conseil de surveillance :
- Dalkia International (SA), administrateur;
- EDF (SA), administrateur;
- Elior (SCA), membre du Conseil de surveillance;
- Lagardère (SCA), membre du Conseil de surveillance;
- Natixis (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- Siram (Italie), administrateur;
- SARP (SA), administrateur jusqu'en octobre 2006;
- SARP Industries (SA), administrateur;
- Société des Eaux de Marseille (SA), administrateur ;
- $\bullet \ Thales \ (SA), administrateur \ ;$
- Veolia Eau (SCA), gérant non associé;
- Veolia Env. Serv. (Royaume-Uni), administrateur;
- $\bullet$  Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), administrateur ;
- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), administrateur ; Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), administrateur ;
- Veolia Propreté (SA), Président du Conseil d'administration;
- Veolia Transport (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Veolia Transport Australia (Australie), administrateur;
  Veolia Water (SA), Président du Conseil d'administration.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Proglio n'est plus titulaire

- B 1998 SL (Espagne), administrateur jusqu'en février 2004;
- CFSP (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004;
- CEO (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004;
- Comgen Australia, administrateur jusqu'en février 2005 ;
- Connex, Président-Directeur général jusqu'en octobre 2002;
- Connex Asia Holding (Singapour), administrateur jusqu'en août 2002 ;
- Connex Leasing (Royaume Uni), administrateur jusqu'en avril 2004 ;
- Connex Transport AB (Suède), administrateur jusqu'en octobre 2004;
- Connex Transport UK (Royaume Uni), administrateur jusqu'en avril 2004;
- Coteba Management, administrateur jusqu'en mai 2002;
- EDF International (SA), administrateur jusqu'en juin 2004;
- FCC (Espagne), administrateur jusqu'en septembre 2004;
- GRUCYSCA (Espagne), administrateur jusqu'en octobre 2003;
- $\bullet$  Montenay International Corp (USA), administrateur jusqu'en octobre 2002 ;
- ONEL (UK), administrateur jusqu'en janvier 2002;
- Onyx (SA), Président-Directeur général jusqu'en octobre 2002;
- Onyx UK Holding (Royaume-Uni), administrateur jusqu'en février 2005 ;
- OWS (USA), administrateur jusqu'en octobre 2002;
- $\bullet$  SAFISE (SA), administrateur jusqu'en décembre 2004 ;
- Société des Eaux de Melun (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004 ;
- Vinci (SA), administrateur jusqu'en mai 2003;
- Vivendi Environnement, Président du Directoire jusqu'en avril 2003;
- Wasco (ex-US Filter, USA), administrateur jusqu'en septembre 2004.



#### **Alexandre Lamfalussy**

Né le 26 avril 1929.

Doctorat d'économie (université d'Oxford). Alexandre Lamfalussy est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances depuis le 6 juin 2000 (fin de son mandat

renouvelé le 7 juin 2005 : juin 2010).

Il assure également la présidence du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Professeur émérite à l'université catholique de Louvain.

#### Mandat et fonction

• MOL (compagnie pétrolière hongroise), membre du Conseil de surveillance.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Lamfalussy n'est plus titulaire

Euro MTS (société de droit anglais), Président du Conseil (fin du mandat : 2003) ;

MTS s.p.a (société de droit italien), Président du Conseil (fin du mandat : 2003).



**Philippe Baumlin** 

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme universitaire de technologie "gestion d'entreprise", option finance-comptabilité.

Délégué Régional CNP Assurances -

Délégation régionale de Toulouse.

Philippe Baumlin est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances depuis le 8 juin 2004 (fin du mandat en cours : juin 2009).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- FCPE "Actions CNP", Président du Conseil de surveillance ;
- Norpierre 2 (SCPI), membre du Conseil de surveillance.



**Antonio Borges** 

Né le 18 novembre 1949.

Antonio Borges est depuis le 4 juin 2002 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat en cours: avril 2007).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Goldman Sachs International, Vice-Président Managing Director:
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Heidrick and Struggles (USA), administrateur;
- Jeronimo Martins (société de droit portugais), administrateur :
- Scor (SA), administrateur;
- Scorvie (SA), administrateur.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Borges n'est plus titulaire

- Banco Santander (société de droit portugais), membre du Conseil (fin du mandat : 2001) ;
- Banco Santander de Negocios (société de droit portugais), membre du Conseil (fin du mandat : 2001) ;
- Novartis Fondation for Management Developpement (société de droit suisse), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Novartis Venture Fund (société de droit suisse), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Sonaecom, administrateur.

#### **Bernard Comolet**

Né le 9 mars 1947.

Bernard Comolet est depuis le 19 septembre 1998 censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- Caisse d'Épargne Île-de-France, Président du Directoire ;
- Banque BCP (SAS), Président du Conseil de surveillance (début 2006) ;

- Banque BCP (SA) (Luxembourg), membre du Conseil d'administration (début 2006) ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- EFIDIS (SA HLM), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil de surveillance (début 2006);
- Immobilière 3 F (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (auparavant représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil de surveillance);
- Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Natixis (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- OPAC de Paris, représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration en qualité de membre désigné par le préfet.

### Mandats occupés de 2002 à 2005 dont M. Comolet n'est plus titulaire

- Écureuil Dynamique Plus (SICAV), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Eulia Caution (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2005) ;
- Euro-Sofac (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2004);
- Groupement d'achats des Caisses d'Épargne (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Le Livret Portefeuille, représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- SACCEF (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2005) ;
- SOCAMAB (SA), administrateur (fin du mandat 2005);
- SOGECCEF (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001).

#### Jean-Louis de Mourgues

Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de Droit Public, École nationale d'administration.

Jean-Louis de Mourgues est depuis le 19 septembre 1998 censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

#### Mandats et fonctions

- AG2R, Délégué général;
- Arial Assurance (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- La Mondiale (SA), administrateur;
- Natexis Obli Premiere (SICAV), Président du Conseil d'administration.

### Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. de Mourgues n'est plus titulaire

- Génération numérique (SICAV), représentant permanent de l'AG2R au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- HBSC Republic Actions France (SICAV), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2001);
- Patrimoine Retraite (SICAV), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004);
- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), Président du Conseil de surveillance;
- La Mondiale Participation (SA), administrateur.

### Nomination soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires réunie en 2007



Franck Silvent
Né le 1<sup>er</sup> août 1972.
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

#### Mandats et fonctions

- Compagnie des Alpes (SA), membre du Directoire et Directeur Finances, Stratégie et Développement (début du mandat : janvier 2005) ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA),
   Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 19 juillet 2006);
- Compagnie des Alpes Domaines skiables (SAS), membre du Comité de surveillance ;
- Compagnie des Alpes-Financement, représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérante;
- Compagnie du Mont-Blanc (SA), administrateur (depuis le 28 novembre 2006) ;
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie CI2S (SAS), Président;
- Domaine skiable de Flaine DSF (SA), membre du Conseil de surveillance;
- Domaine skiable du Giffre DGF (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes Domaines skiables au
   Conseil de surveillance (début du mandat : 31 août 2006);
- Grévin et Compagnie (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration ;
- Musée Grévin (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration (depuis le 29 juin 2006, auparavant Président du Conseil d'administration);
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (jusqu'au 10 juin 2006);
- SwissAlp, administrateur (depuis le 3 avril 2006).

### Mandat et fonction occupés de 2001 à 2005 dont M. Silvent n'est plus titulaire

• CDC DIGMBH, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 23 décembre 2004) ;

- CDC Holding Finance (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur Général;
- CDC Ixis Asset Management Holding (SA), membre du Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> mars 2004 au 23 décembre 2004;
- CDC Ixis Investor Services, administrateur jusqu'au 12 janvier 2005;
- CDC Ixis Italia Holding, représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance du 28 mars 2003 au 28 juillet 2004;
- CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises Capital Investissement) (SA), administrateur du 3 mars 2004 au 23 décembre 2004;
- Financière Lille, Président du Conseil d'administration du 4 juillet 2003 au 23 décembre 2004;
- Galaxy Fund Management, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 1er mars 2004) ;
- Groupe Caisse des Dépôts, Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie de 2002 à 2005 ;
- Part'com, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'en juin 2004);
- Sicav "Liberté et Solidarité", représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 1er mars 2004) ;
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 10 mars 2005);
- Transdev (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 23 décembre 2004);
- Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA), membre du Conseil de surveillance du 15 octobre 2003 au 23 décembre 2004 ;
- Xange Capital (SA), représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 23 décembre 2004).

### 11.2\_RÉMUNÉRATION TOTALE INDIVIDUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 11.2.1\_Membres du Directoire

Chaque membre du Directoire perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de o à 70 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations réuni le 13 mars 2007, le Conseil de surveillance a déterminé pour l'exercice 2006 la part variable de la rémunération des membres du Directoire en fonction des objectifs collectifs et individuels suivants :

- les objectifs collectifs, dont la proportion est plafonnée à 35 % dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de trois critères préalablement fixés et inchangés depuis l'exercice 1999, relatifs à :
- l'évolution de la productivité avec un critère du ratio des frais de gestion sur encours;
- l'évolution du cours de Bourse de l'action CNP ;
- la variation du résultat récurrent.
- Les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 35 %, sont différenciés selon les domaines de compétence dévolus à chaque membre du Directoire, dans le cadre de la répartition des tâches directoriales.

Après avoir examiné attentivement le degré d'atteinte de l'ensemble de ces objectifs, le Conseil de surveillance, sur avis de son Comité des rémunérations et des nominations a décidé lors de sa séance du 20 mars 2007:

- de fixer la part variable de rémunération applicable aux objectifs collectifs à 29 % pour chacun des membres du Directoire :
- $\bullet$  de fixer la part variable applicable aux objectifs individuels entre 21 et 24 % ; soit un total de part variable au titre de l'exercice 2006 qui varie de 50 % à 53 % en fonction des membres.

Par ailleurs, suite à une décision du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2005, les membres du Directoire sont autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés à compter de l'exercice 2005. Ils n'ont bénéficié jusqu'à ce jour d'aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le montant (exprimé en brut fiscal) des rémunérations perçues en 2006 par chacun des membres du Directoire (au titre de leurs activités salariales et de leur mandat social) s'établit comme suit:

#### Rémunérations annuelles brutes versées en 2006

En € Membres du Directoire	Rémunération fixe (1)	Rémunération variable (1)	Jetons de présence (2)	Avantages en nature (3)	Options de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2006
Gilles Benoist	387 933,96	162 443,00	53 299,00	1 600,44	0	605 276,40
Xavier Larnaudie-Eiffel	339 194,00(4)	145 330,00	42 472,31	4 343,00	0	531 339,31
Antoine Lissowski	285 000,00	110 680,00	45 094,51	0	0	440 774,51
Gérard Ménéroud	248 183,76	105 190,00	27 113,81	5 213,00	0	385 700,57
Jean-Pierre Walbaum	248 183,76	105 190,00	36 242,67	4 563,35	0	394 179,78

<sup>(1)</sup> Contrat de travail et mandat social.

#### Détail des rémunérations 2006

En €	Rémunération fixe versée en 2006			Rémunération variable versée en 2006 (au titre de l'exercice 2005)			Rémunération variable versée en avril 2007 (au titre de l'exercice 2006)		
Membres du Directoire	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social	Total
Gilles Benoist	307 933,92	80 000,04	387 933,96	147 808,00	14 635,00	162 443,00	153 967,00	40 000,00	193 967,00
Xavier Larnaudie-Eiffel	289 193,96	50 000,04	339 194,00	131 610,00	13 720,00	145 330,00	144 597,00	25 000,00	169 597,00
Antoine Lissowski	234 999,96	50 000,04	285 000,00	96 350,00	14 330,00	110 680,00	124 550,00	26 500,00	151 050,00
Gérard Ménéroud	198 183,72	50 000,04	248 183,76	91 165,00	14 025,00	105 190,00	103 056,00	26 000,00	129 056,00
Jean-Pierre Walbaum	198 183,72	50 000,04	248 183,76	91 165,00	14 025,00	105 190,00	103 056,00	26 000,00	129 056,00

#### Rémunérations annuelles brutes (1) versées au cours des trois derniers exercices

En € Membres du Directoire	2004	2005	2006
Gilles Benoist	425 798,37	512 981,46	605 276,40
Xavier Larnaudie-Eiffel	345 829,00	482 768,41	531 339,31
Antoine Lissowski	250 570,79	356 865,41	440 774,51
Gérard Ménéroud	316 136,16	327 619,32	385 700,57
Jean-Pierre Walbaum	316 746,03	330 202,42	394 179,78

<sup>(1)</sup> Rémunérations totales : rémunération fixe + rémunération variable + jetons de présence + avantages en nature.

<sup>(2)</sup> À compter de l'exercice 2005, les membres du Directoire sont autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés.

<sup>(3)</sup> Avantages en nature : ce montant inclut la valorisation du véhicule de fonction ainsi que l'abondement de la CNP à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat groupe d'assurance vie souscrit au profit de tous les personnels de l'entreprise).

<sup>(4)</sup> Dont 84 194 € correspondant au nombre de jours hors de France dans le cadre de son activité internationale.

#### 11.2.2 Informations complémentaires

En vertu des dispositions de la loi du 26 juillet 2005, les informations suivantes doivent être communiquées :

#### 11.2.2.1\_Indemnités de fin de contrat de travail

Chaque membre du Directoire dispose dans son contrat de travail d'une clause relative aux indemnités en cas de rupture du contrat. Le montant exact de ces indemnités figure de façon individuelle dans le tableau "Informations complémentaires relatives à l'exercice 2006". Ces clauses sont reprises *in extenso* ci-dessous.

#### **Gilles Benoist**

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Gilles Benoist percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Gilles Benoist à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1987, une indemnité forfaitaire de rupture égale à la différence entre la rémunération nette qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique."

#### Xavier Larnaudie-Eiffel

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Xavier Larnaudie-Eiffel percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, une indemnité forfaitaire de rupture de dix-huit mois, soit 1,5 fois la rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la rupture (bonus et prime d'expatriation compris).

En cas de réintégration dans la fonction publique, cette indemnité forfaitaire serait limitée à la différence entre la rémunération nette perçue (bonus et prime d'expatriation compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération annuelle nette (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la Fonction publique."

#### Antoine Lissowski

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Antoine Lissowski percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Antoine Lissowski à compter du 1er octobre 2000, une indemnité forfaitaire de rupture, égale à la différence entre la rémunération nette qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique."

#### Gérard Ménéroud

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Gérard Ménéroud percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Gérard Ménéroud une indemnité forfaitaire de rupture égale à la rémunération brute qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture."

#### Jean-Pierre Walbaum

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Jean-Pierre Walbaum percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Jean-Pierre Walbaum dans le groupe Caisse des Dépôts, une indemnité forfaitaire de rupture égale à la rémunération brute qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture.

Compte tenu des fonctions précédemment exercées par Jean-Pierre Walbaum dans le groupe Caisse des Dépôts, une ancienneté de 18,75 ans lui est reconnue."

Enfin, il convient de souligner qu'il n'existe pour aucun des membres du Directoire de clause de non-concurrence dans leur contrat de travail.

#### Informations complémentaires relatives à l'exercice 2006

En €	Gilles Benoist	Xavier Larnaudie-Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Ménéroud	Jean-Pierre Walbaum
Indemnités de fin de contrat de travail (1)	972 873,10	708 895,35	386 534,17	385 043,78	853 069,83
Régime de retraite complémentaire : calcul de la rente annuelle brute théorique au 31/12/2006	57 696,99	20 683,83 (2)	20 683,83 (2)	30 957,70 (2)	39 462,56

- (1) Ces montants correspondent à l'indemnité conventionnelle de licenciement complétée par les dispositions du contrat de travail
- (cf. extraits du contrat de travail ci-dessus) ; le calcul est effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos.
- (2) Sans objet (moins de 60 ans au 31 décembre 2006).

#### 11.2.2.2\_Indemnités de départ à la retraite

Les membres du Directoire auraient droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité égale à 3/12° de leur dernier salaire annuel brut, majorée de 1/120° de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120° de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

#### 11.2.2.3 Dispositif de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, c'est-à-dire :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993);
- les dirigeants sociaux rémunérés, ce qui vise à la fois les membres du Directoire et les dirigeants rémunérés du Conseil de surveillance de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

• 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 62 136  $\epsilon$ ;

- 1,75 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre  $62\ 136\ \in\ et\ 124\ 272\ \in\ ;$
- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 124 272 € et 248 544 €.

Le taux de remplacement équivaut à un maximum de 32 % de la dernière rémunération annuelle.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de 15 années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération fixe et variable à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 248 544 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque membre du Directoire au 31 décembre 2006 figure dans le tableau intitulé "Informations complémentaires à l'exercice 2006".

#### 11.2.3\_MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 550 000 €, votée par l'Assemblée du 30 mai 2006 (au titre des exercices 2006 et suivants), le Conseil de surveillance, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2006, selon les modalités suivantes :

L'attribution des jetons de présence rétribuant l'activité générale du Conseil de surveillance est subordonnée à la participation effective de ses membres aux séances du Conseil de surveillance et de ses Comités spécialisés.

Le montant unitaire des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil de surveillance a été fixé à 3 800  $\epsilon$  et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit et Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050  $\epsilon$  par séance.

Il est précisé par ailleurs que :

- les jetons de présence versés à M. Philippe Baumlin ont été reversés à l'association CDC tiers-monde ;
- en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy, en tant que membre de ce Comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit:
- la rémunération globale du Président du Conseil de surveillance, M. Edmond Alphandéry, au titre de l'exercice 2006, se décompose comme suit :

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2006

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP Assurances	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2006	Régime de retraite complémentaire <sup>(2)</sup>
Edmond Alphandéry	199 992,00	21 401,31	0	0	221 393,31	13 764,88

<sup>(1)</sup> Jetons de présence perçus au titre de ses mandats d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros et de la filiale italienne CNP Capitalia Vita. (2) Calcul de la rente annuelle brute théorique au 31 décembre 2006.

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2005

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP	Rémunération CNPI	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2005
Edmond Alphandéry	100 000	100 000	14 845,38	0	0	214 845,38

<sup>(1)</sup> Jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de la fililale brésilienne Caixa Seguros.

#### Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2004

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP	Rémunération CNPI	Jetons de présence (1)	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2004
Edmond Alphandéry	100 000	100 000	2 833	0	0	202 833

<sup>(1)</sup> Jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de la fililale brésilienne Caixa Seguros correspondant à la période septembre/décembre 2003.

#### Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2006

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	22 800	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	22 050	Sopassure
Patrick Werner (*)	31 950	Sopassure
Charles Milhaud (*)	7 600	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	31 950	Sopassure
Francis Mayer (*) représentant de la CDC	11 400	CDC
Étienne Bertier	11 400	CDC
Dominique Marcel (*)	25 100	CDC
Jérôme Gallot	19 000	CDC
André Laurent Michelson	11 400	CDC
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	7 600	Trésor Public
Henri Proglio	19 000	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	37 300	L'intéressé
Antonio Borges	19 000	L'intéressé
Philippe Baumlin (1)	19 000	L'intéressé

<sup>(\*)</sup> Mandataire social également membre d'un Comité spécialisé.

<sup>(1)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nom des censeurs	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	19 000	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	19 000	L'intéressé

#### Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2005

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire	
Edmond Alphandéry (*)	0		
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	15 200	Sopassure	
Jean-Paul Bailly (*)	13 700	Sopassure	
Patrick Werner (*)	27 400	Sopassure	
Charles Milhaud (*)	17 500	Sopassure	
Nicolas Mérindol (*)	27 400	Sopassure	
Francis Mayer (*) représentant de la CDC	21 300	CDC	
Étienne Bertier	7 600	CDC	
Dominique Marcel (*)	27 400	CDC	
Jérôme Gallot	15 200	CDC	
Jean-Pierre Menanteau	11 400	L'intéressé	
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	15 200	Trésor Public	
Henri Proglio	7 600	L'intéressé	
Jacques Hornez	11 400	MGEN	
Alexandre Lamfalussy (*)	29 700	L'intéressé	
Antonio Borges	15 200	L'intéressé	
Philippe Baumlin (1)	15 200	L'intéressé	

<sup>(\*)</sup> Mandataire social également membre d'un comité spécialisé.

Nom des censeurs	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	15 200	L'intéressé

<sup>(1)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

#### Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2004

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2005 au titre de l'exercice 2004	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	15 250	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	18 300	Sopassure
Patrick Werner (*)	24 400	Sopassure
Charles Milhaud (*)	15 250	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	30 500	Sopassure
Francis Mayer (*), représentant de la CDC	18 300	CDC
Étienne Bertier	15 250	CDC
Dominique Marcel	12 200	CDC
Jérôme Gallot	15 250	CDC
Jean-Pierre Menanteau (*)	30 500	L'intéressé
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	15 250	Trésor Public
Michel Lies, représentant la Cie Suisse de Réassurance	3 050	Cie Suisse de Réassurances
Jacques Hornez	12 200	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	45 750	L'intéressé
Antonio Borges	6 100	L'intéressé
Jean-Jacques Doaré (1)	6 100	L'intéressé
Philippe Baumlin (2)	9 150	L'intéressé

<sup>(\*)</sup> Mandataire social également membre d'un Comité spécialisé.

<sup>(2)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nom des censeurs	Montant versé en 2005 au titre de l'exercice 2004 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	15 250	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	12 200	L'intéressé

## 11.2.4\_Déclarations concernant les mandataires sociaux

Selon les déclarations effectuées à la Société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux;
- aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

<sup>(1)</sup> L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'Association des actionnaires salariés de CNP Assurances.

#### Conflits d'intérêts

En dehors des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été conclue par la Société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ni garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la Société.

Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêt entre la Société et ses intérêts privés.

Aucun contrat de service dont les termes prévoiraient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

#### 11.3\_HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### Honoraires des Commissaires aux comptes en 2006

En K€ TTC	MAZ	ARS	KP	MG
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	453		453	
CNP IAM	90		90	
Cimo	32			
Préviposte	64			
ITV			49	
Écureuil Vie	344			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	16			
SAS Immobilière PB6	6			
SCI Assurimmeuble	6			
Global			85	
Global Vida			61	
Assurbail	32		32	
CNP International			19	
Caixa Seguros			362	
CNP Capitalia Vita			512	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	404		819	
Sous-total	1 461	100 %	2 482	100 %
Autres prestations				
Total	1 461	100 %	2 482	100 %

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

#### Honoraires des Commissaires aux comptes en 2005\*

En K€ TTC	MAZ	ARS	KPMG		
	Montant	%	Montant	%	
Audit					
Certification, examen des comptes individuels et consolidés					
CNP Assurances	306		306		
CNP IAM	88		88		
Cimo	31				
Préviposte	58				
ITV			48		
Écureuil Vie	255				
SCI AEP 3	14				
SCI AEP 4	13				
SAS Immobilière PB6	10				
SCI Assurimmeuble	5				
Global			105		
Global Vida			80		
Assurbail	38		38		
CNP International			18		
Caixa Seguros			165		
CNP Capitalia Vita					
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	889		602		
Sous-total	1 707	100 %	1 450	100 %	
Autres prestations					
Total	1 707	100 %	1 450	100 %	

<sup>\*</sup> Pour rendre l'analyse du poste "Certification, examen des comptes individuels et consolidés" plus cohérente d'année en année, en 2005 les missions de mise en place des IFRS ont été reclassées dans "Autres missions accessoires et autres missions d'audit".

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

#### Honoraires des Commissaires aux comptes en 2004

En K€ TTC	MAZ	ARS	KPMG		
	Montant	%	Montant	%	
Audit					
Certification, examen des comptes individuels et consolidés					
CNP Assurances	300		300		
CNP IAM	86		86		
Cimo					
Préviposte	43				
ITV			36		
Écureuil Vie	179				
SCI AEP 3					
SCI AEP 4					
SAS Immobilière PB6					
SCI Assurimmeuble					
Global			70		
Global Vida			39		
Assurbail	31		31		
CNP International			14		
Caixa Seguros	12				
CNP Capitalia Vita					
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	84		96		
Sous-total	735	100 %	672	100 %	
Autres prestations					
Autres					
Technologies					
Total	735	100 %	672	100 %	

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

# Valeur intrinsèque

(embedded value)

CNP Assurances publie sa valeur intrinsèque (embedded value) selon les principes de l'european embedded value (EEV). Ces principes ont été définis par le CFO Forum, réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002. Ce Forum a développé douze principes applicables à l'embedded value, que ses membres se sont engagés à appliquer à partir de l'exercice 2005.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2006.

B&W Deloitte, consultants actuariels de la CNP, ont revu les choix méthodologiques, les hypothèses et les résultats des calculs effectués par le Groupe dans le cadre de la publication de l'*embedded value* de ses activités d'assurance au 31 décembre 2006.

#### B&W Deloitte a indiqué:

- que les principes méthodologiques étaient conformes aux pratiques du marché et aux principes du CFO Forum;
- $\bullet$  que les hypothèses retenues étaient raisonnables ;
- et que les calculs avaient été effectués en conformité avec ces principes méthodologiques et ces hypothèses.

Dans le cadre de ses travaux de revue, B&W Deloitte a procédé à des vérifications non exhaustives sur les informations et données fournies par le groupe CNP.

#### La méthode retenue:

- intègre la valeur temps des options financières des portefeuilles d'épargne et du contrat retraite Préfon;
- maintient l'approche par prime de risque pour les autres portefeuilles ;
- prend en compte une charge au titre du coût d'immobilisation du capital et des risques non financiers.

#### L'EEV est la somme de :

- l'actif net réévalué, valeur des actifs en représentation des fonds propres après déduction des goodwill et d'autres éventuels ajustements actuariels attribuables aux actionnaires;
- la valeur du portefeuille In Force (IF EEV). Cette valeur correspond à la valeur actualisée des résultats futurs, calculée sans prime de risque (RFV) sur la durée des contrats en portefeuille de laquelle sont déduits :
  - la valeur temps des options financières (VTO) calculée en intégrant une modélisation dynamique du comportement des assurés et de la politique financière de CNP Assurances,
  - le coût d'immobilisation du capital réglementaire nécessaire à l'activité, et le coût pour les risques non financiers (CMS & RNF).

Le capital réglementaire correspond à 100 % des exigences de marge de solvabilité selon les directives européennes. Pour les portefeuilles sur lesquels l'approche avec prime de risque a été maintenue, le taux d'actualisation prend en compte un financement par des titres subordonnés.

#### Nombre d'actions

Au 31 décembre 2005 : 138 635 302. Au 31 décembre 2006 : 138 635 302.

#### 1\_EEV AU 31 DÉCEMBRE 2006

#### **CALCUL**

#### En euros par action

Part du Groupe	2006 avant dividende	2005 après dividende	%
			Croissance
Actif net réévalué (ANR)	54,0	45,8	18 %
In Force	15,9	13,6	17 %
Embedded Value	69,8	59,4	17,50 %
Dont EV France	64,5	54,4	18,70 %
Dont EV Brésil	3,1	2,8	9 %
Dont EV Italie	2,2	2,2	-2%

#### EEV = ANR + IF EEV = 9 683 M€, soit 69,85 € par action avant dividende (2,30 €).

#### Décomposition de l'In Force EEV par pays

En M€	Total	France	Brésil	Italie
Part du Groupe				
RFV – Valeur hors prime de risque	3 644	3 341	177	126
Valeur temps des options	- 185	- 185	0	0
CMS & RNF	- 1 258	- 1 239	- 10	-9
In Force	2 202	1 918	167	117
En €/action	15,9	13,8	1,2	0,8

#### 1.2\_HYPOTHÈSES

#### Hypothèses France au 31 décembre 2006

	Épargne et Retraite Préfon	Autres
Taux sans risque (TSR)	3,98 %	3,98 %
Taux d'actualisation	TSR (1)	6,20 % <sup>(2)</sup>
Prime de risque obligations au-delà du TSR	0 %	0 %
Prime actions et immobilier au-delà du TSR	0 %	2 %
Plus-values obligataires au 31/12/2006 des portefeuilles assurés	Valorisées dans In Force avec modèle ALM	Partagées entre New Business et In Force (3)
Plus-values actions au 31/12/2006 des portefeuilles assurés	Valorisées dans In Force avec modèle ALM	Non valorisées
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
Frais de gestion – Inflation des coûts unitaires	2 %	2 %

<sup>1)</sup> À l'exception de la retraite Préfon où un taux d'actualisation plus élevé a été retenu pour tenir compte des risques non financiers.

#### Hypothèses Italie

Hypothèses France, avec un taux d'imposition de 38,25 %.

<sup>2)</sup> Taux d'actualisation déterminé selon la méthode WACC ; intègre le financement par la dette subordonnée.

<sup>3)</sup> Les obligations sont conservées jusqu'à échéance et leur coupon entrent dans le calcul du taux projeté.

#### Hypothèses Brésil

	2007	2008	2009	2010	2011	Post 2011
	2007	2008	2009	2010	2011	P0St 2011
Taux d'actualisation	19,10 %	17,40 %	15,60 %	13,80 %	12,00 %	11,70 %
Rendement des actifs	12,70 %	11,60 %	10,60 %	9,60 %	8,50 %	8,00 %
Inflation	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Prime de risque	10,90 %	9,80 %	8,70 %	7,60 %	6,50 %	6,50 %
Taux d'imposition	34 %					
Taux de change €/real	2,8157					

Les hypothèses économiques du Brésil prennent en compte :

- les améliorations de la situation économique du pays : baisse du risque pays et baisse des taux, hausse du real ;
- l'inflation dans les comptes de résultats projetés et dans le taux d'actualisation.

#### 1.3\_SENSIBILITÉS DE L'EEV AU 31 DÉCEMBRE 2006

En M€	ANR	In Force	EEV	EEV €/action
Part du Groupe				
Valeur centrale	7 481	2 202	9 683	69,85
Courbe des taux +100pb	- 101	126	25	0,18
Courbe des taux -100pb	101	- 240	- 139	- 1,00
Prime de risque WACC +100pb	0	- 144	- 144	- 1,04
Action + 10 %	271	27	298	2,15
Rachats – 10 %	0	98	98	0,71
Coûts + 10 %	0	- 236	- 236	- 1,70
Sinistralité – 5 %				
Risque longévité	0	- 58	- 58	- 0,42
Sinistralité – 5 %				
Risque mortalité/invalidité	0	89	89	0,64

#### 1.4\_VARIATION D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE DE L'EEV

Part du Groupe	ANR	In Force	EEV	EEV
	M€	M€	M€	€/action
EEV au 31/12/2005	6 356	1 882	8 238	59,4
Transfert : résultat projeté In Force 2005 vers ANR	364	- 364	-	
Rendement attendu In Force et ANR	238	230	468	3,4
Glissement d'un an (1)	602	- 134	468	3,4
Changement de conjoncture économique (2)	301	133	434	3,1
New Business 2006	61	239	300	2,2
Autres éléments de gestion 2006	161	82	243	1,8
Gestion 2006 (3)	222	321	543	3,9
Résultat sur EV (1) + (2) + (3)	1 125	320	1 445	10,4
EEV au 31/12/2006*	7 481	2 202	9 683	69,8*

<sup>\*</sup> Avant dividende (2,30 €).

#### 1.5\_TAUX IMPLICITE

Le taux implicite correspond au taux d'actualisation cible permettant de retrouver la valeur de l'EEV dans une approche traditionnelle.

Au 31 décembre 2006, le taux implicite est de 4,94 % pour CNP France, calculé sur la base d'un *spread* sur les taux longs de 20 points de base, et d'une prime de risque action de 2 %. Pour le groupe CNP, ce taux implicite est de 5,72 %.

#### 2 VALEUR DES AFFAIRES NOUVELLES (NEW BUSINESS) AU 31 DÉCEMBRE 2006

#### 2.1\_NEW BUSINESS PAR PAYS

En M€	N	NB 2006		NB 2005	
Part du Groupe	M€	€/action	M€	€/action	Croissance
Valeur du <i>New Business</i>	300	2,2	231	1,7	30 %
Dont France	226	1,6	182	1,3	24 %
Dont Brésil	53	0,4	36	0,3	47 %
Dont Italie	21	0,2	13	0,1	62 %

Le New Business augmente de 30 % de 2005 à 2006 dont :

- 22 % lié à l'augmentation des volumes ;
- 8 % lié à l'amélioration des marges.

#### 2.2\_TAUX DE MARGE SUR NEW BUSINESS

Le taux de marge sur affaires nouvelles est un indicateur de rentabilité. Il est calculé de deux manières :

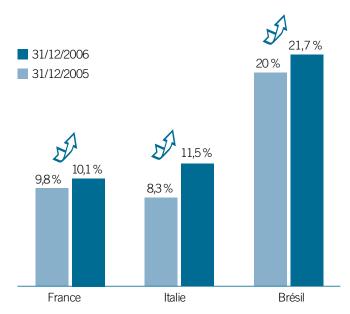
- $\bullet$  comme la valeur du New Business rapporté aux primes annuelles équivalentes (NB/APE) ;
- ou comme la valeur du *New Business* rapporté à la valeur actuelle des primes (NB/VAP), indicateur dont la publication est demandée dans le cadre des principes du CFO Forum.

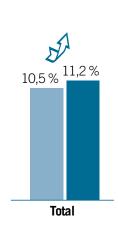
Total	France	Brésil	Italie	
504	424	57	23	
- 38	-38	_	_	
- 166	- 160	-4	- 2	
300	226	53	21	
2,2	1,6	1,4	0,2	
2 669	2 242	244	183	
23 707	21 181	901	1 625	
11,2 %	10,1 %	21,7 %	11,5 %	
1,27 %	1,07 %	5,88 %	1,29 %	
	504 - 38 - 166 <b>300</b> 2,2 2 669 23 707 <b>11,2 %</b>	504 424 - 38 - 38 - 166 - 160  300 226 2,2 1,6 2 669 2 242 23 707 21 181  11,2 % 10,1 %	504       424       57         - 38       - 38       -         - 166       - 160       - 4         300       226       53         2,2       1,6       1,4         2 669       2 242       244         23 707       21 181       901         11,2 %       10,1 %       21,7 %	

#### 2.3\_VARIATION D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE DU NEW BUSINESS

En M€	Groupe	France			Brésil		Italie	
Part du Groupe	NB	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	
New Business 2005	231	182	9,8 %	36	20,0 %	13	8,3 %	
Nouveaux accords	- 19	- 19	- 1,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	
Mise à jour du volume APE	48	33	0,0 %	13	0,0 %	2	0,0 %	
Mise à jour du <i>mix produit</i> et de l'expérience	21	10	0,4 %	5	2,2 %	6	3,1 %	
Mise à jour des marchés financiers	19	20	0,9 %	- 1	- 0,6 %	0	0,0 %	
New Business 2006	300	226	10,1 %	53	21,7 %	21	11,5 %	

#### Évolution du ratio NB/APE





#### France

L'évolution favorable du *mix produit*, notamment une augmentation des UC de 14,2 % en 2005 à 17 % en 2006, à 100 %, associée à une croissance des marchés financiers permettent d'augmenter le ratio APE à 10,1 %.

#### Italie

Le ratio APE de CNP Capitalia Vita connaît une augmentation de 8,3 % à 11,5 %, porté par une évolution favorable du *mix produit*: collecte des *index linked* reportée vers des *unit linked* plus margés et progression de CNP Capitalia Life.

#### Brésil

L'amélioration de la rentabilité de Caixa Seguros résulte d'une diminution des ratios de frais généraux et d'une amélioration sensible de la sinistralité de la partie risque de CVP et des branches non-vie.

#### 2.4\_SENSIBILITÉS

En M€	NB	NB	NB	NB	NB
Part du Groupe	France	Brésil	Italie	Groupe	Groupe €/action
Valeur centrale	226	53	21	300	2,16
Courbe des taux +100pb	19	0	0,2	19	0,14
Courbe des taux –100pb	- 32	0	- 0,1	- 32	- 0,23
Prime de risque WACC +100pb	- 11	-2	- 0,2	- 13	- 0,10
Rachats – 10 %	14	2	0,2	16	0,12
Coûts + 10 %	- 33	-3	- 1,4	- 37	- 027
Sinistralité – 5 %					
Risque longévité	-3	0	0	- 3	- 0,02
Sinistralité – 5 %					
Risque mortalité/invalidité	34	3	0,2	37	0,27

# Comptes consolidés Sommaire

Bilan consolidé	110
Compte de résultat	112
État des produits et charges comptabilisés	113
Tableau des flux de trésorerie	113
Annexe aux comptes consolidés	116
NOTE 1_FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2006	116
1.1_Émission de titres subordonnés perpétuels	116
1.2_Reclassement comptable de certains titres	116
subordonnés émis par CNP Assurances et ses filiales	
1.3_Transfert de contrats monosupports	116
vers des contrats multisupports	
1.4_Renouvellement des accords commerciaux	116
avec les réseaux de La Poste et des Caisses d'Épargn	е
1.5_Modification du régime d'imposition	116
des plus ou moins-values à long terme	
1.6_Dilution de CNP Assurances au capital	117
d'Ixis Asset Management Group (Ixis AMG)	
NOTE 2_ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS	117
2.1_Augmentation de capital de CNP Assurances	117
2.2_Achat par CNP Assurances des 49,9 %	117
d'Écureuil Vie détenus par le Groupe Caisse d'Épargn	е
2.3_Acquisition de la société d'assurance espagnole	117
Skandia Vida	
NOTE 3_PRINCIPES COMPTABLES	118
3.1_Déclaration de conformité	118
3.2_Base d'établissement des comptes	118
3.3_Champ de consolidation	119
3.4_Opérations entre sociétés consolidées	119
3.5_Participation aux bénéfices différée	119
3.6_Conversion des états financiers	120
des filiales étrangères	

3.7_Opérations en devises	120
3.8_Actifs incorporels	121
3.9_Placements	122
3.10_Capitaux propres	125
3.11_Actions propres	125
3.12_Classification des contrats	125
3.13_Immobilisations corporelles	129
3.14_Avantages au personnel	129
3.15_Emprunts et dettes subordonnées	131
3.16_Frais d'acquisition et d'exploitation	131
3.17_Fiscalité	131
3.18_Information sectorielle	132
3.19_Passifs éventuels	132
NOTE 4_PROFORMA SUITE AU RETRAITEMENT DES TITRES SUPER SUBORDONNÉS	133
4.1_Bilan et compte de résultat 2005	133
4.2_Bilan et compte de résultat 2004	134
NOTE 5_CAPITAL	136
5.1_Tableau de variation des capitaux propres 2006	136
5.1_Tableau de variation des capitaux propres 2006 5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 -	136 137
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 -	
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma	137
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 -	137
<ul><li>5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 -</li><li>Proforma</li><li>5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 -</li><li>Proforma</li></ul>	<ul><li>137</li><li>138</li></ul>
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés	<ul><li>137</li><li>138</li></ul>
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres	<ul><li>137</li><li>138</li><li>139</li></ul>
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur	<ul><li>137</li><li>138</li><li>139</li><li>140</li></ul>
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur 5.6_Capitaux propres	137 138 139 140 140
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur 5.6_Capitaux propres 5.7_Dividendes 2006	137 138 139 140 140 140
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur 5.6_Capitaux propres 5.7_Dividendes 2006 5.8_Résultat par action/résultat dilué	137 138 139 140 140 140 140
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur 5.6_Capitaux propres 5.7_Dividendes 2006 5.8_Résultat par action/résultat dilué 5.9_Information relative aux parties liées	137 138 139 140 140 140 141
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur 5.6_Capitaux propres 5.7_Dividendes 2006 5.8_Résultat par action/résultat dilué 5.9_Information relative aux parties liées 5.10_Rémunération des dirigeants	137 138 139 140 140 140 141 142
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur 5.6_Capitaux propres 5.7_Dividendes 2006 5.8_Résultat par action/résultat dilué 5.9_Information relative aux parties liées 5.10_Rémunération des dirigeants	137 138 139 140 140 140 141 142
5.2_Tableau de variation des capitaux propres 2005 - Proforma 5.3_Tableau de variation des capitaux propres 2004 - Proforma 5.4_Tableau des titres super subordonnés reclassés en capitaux propres 5.5_Capital social par détenteur 5.6_Capitaux propres 5.7_Dividendes 2006 5.8_Résultat par action/résultat dilué 5.9_Information relative aux parties liées 5.10_Rémunération des dirigeants  NOTE 6_PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 6.1_Sociétés entrant dans la consolidation	137 138 139 140 140 140 141 142

NOTE 7_ANALYSE SECTORIELLE	145
7.1_Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2006	146
7.2_Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2005	148
7.3_Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2004	150
7.4_Bilan par secteur géographique	152
au 31 décembre 2006	
7.5_Bilan par secteur géographique	154
au 31 décembre 2005	
7.6_Bilan par secteur géographique	156
au 31 décembre 2004	
7.7_Compte de résultat par secteur d'activité	158
au 31 décembre 2006	
7.8_Compte de résultat par secteur d'activité	159
au 31 décembre 2005	
7.9_Compte de résultat par secteur d'activité	160
au 31 décembre 2004	
7.10_Compte de résultat par secteur géographique	161
au 31 décembre 2006	
7.11_Compte de résultat par secteur géographique	162
au 31 décembre 2005	
7.12_Compte de résultat par secteur géographique	163
au 31 décembre 2004	
NOTE 8_ACTIFS INCORPORELS	164
8.1_Synthèse des actifs incorporels	164
8.2_Écarts d'acquisition	164
8.3_Valeurs de portefeuille	165
8.4_Logiciels	166
NOTE 9_IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	166
9.1_Immeubles de placement	166
9.2_Immeubles d'exploitation	167
NOTE 10_PLACEMENTS	168
10.1_Inventaire des placements par nature	168
10.2_Titres mis en pension	171

10.3_Titres prêtés	171
10.4_Réconciliation ouverture clôture	171
des placements sur l'exercice 2006	
10.5_Instruments dérivés	172
10.6_Risque de crédit	173
10.7_Opérations en devises	174
10.8_Engagements donnés et reçus	175
NOTE 11_PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS	176
11.1_Ventilation des passifs relatifs à des contrats	176
11.2_Charge des provisions d'assurance	179
11.3_Participation aux bénéfices différée –	183
Shadow Accounting	100
11.4_Principales hypothèses	183
11.5_Tableau de variation des contrats en UC	184
_ 11.6_Risque de crédit des réassureurs	186
11.7_Passifs subordonnés	187
NOTE 12_CRÉANCES	190
	190
12.1_Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	190
et de reassurance 12.2_Autres créances	191
12.2_Autres creances	191
NOTE 13_IMPÔTS DIFFÉRÉS	191
NOTE 14_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	193
14.1_Provisions pour risques et charges –	193
Exercice 2006	
14.2_Provisions pour risques et charges –	193
Exercice 2005	
14.3_Provisions pour risques et charges –	193
Exercice 2004	
NOTE 15_DETTES	194
15.1_Dettes nées d'opérations d'assurance	194
et de réassurance	15-
15.2_Autres dettes	195
15.3_Avantages au personnel – IAS 19	195
	100

NOTE 16_CHIFFRE D'AFFAIRES	196
16.1_Primes acquises et chiffre d'affaires	196
ou produits des autres activités	
16.2_Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié	197
16.3_Chiffre d'affaires par centre de partenariat	197
16.4_Chiffre d'affaires par segment de marché	197
16.5_Chiffre d'affaires par société	197
16.6_Chiffre d'affaires direct et accepté	198
NOTE 17_PRESTATIONS	198
NOTE 18_CHARGES DE GESTION ET DE COMMISSIONS	198
18.1_Charges par destination	198
18.2_Charges par nature	199
18.3_Charges de gestion nettes	199
18.4_Détail des commissions	199
NOTE 19_RÉSULTAT DE RÉASSURANCE	199
NOTE 20_PRODUITS DE PLACEMENTS	200
20.1_Produits et charges financiers	200
20.2_Écart de juste valeur des actifs	201
20.3_Dépréciation	204
NOTE 21 CHARGE D'IMPÔT	205

NOTE 22_RISQUE DE TAUX DES ACTIFS FINANCIERS	206
22.1_Cap et Floor	206
22.2_Taux d'intérêt effectif	207
22.3. Valeurs comptables par échéance	208
22.4_Valeurs comptables par échéance	209
des instruments en HTM	
22.5_Durée moyenne des titres	209
	010
NOTE 23_RISQUE DE LIQUIDITÉ	210
23.1_Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2006	210
23.2_Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2005	210
23.3_Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2004	210
NOTE 24_ADÉQUATION ACTIF/PASSIF DES CONTRATS EN UC	211
NOTE 25_RISQUES D'ASSURANCE	211
25.1_Termes et conditions des contrats	211
25.2_Évaluation des contrats d'assurance	213
hypothèses et sensibilités)	
25.3_Concentration du risque d'assurance	215
25.4_Options, garanties et dérivés incorporés	216
non séparés	
25.5_Risque de crédit	216
spécificités des contrats d'assurance)	
25.6_Gestion des risques	216
25.7_Gestion actif/passif	217

# Comptes consolidés au 31 décembre 2006

### Bilan consolidé

#### ACTIF

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma	31/12/2004 Proforma
Écarts d'acquisition	640,7	654,8	234,5
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	179,5	196,2	28,1
Autres immobilisations incorporelles	29,9	29,7	25,8
Total actifs incorporels	850,1	880,7	288,4
Immobilier de placement	1 285,6	1 240,4	1 273,6
Titres conservés jusqu'à échéance	894,5	880,3	658,2
Titres disponibles à la vente	173 932,8	162 714,2	148 367,3
Titres de transaction	69 985,2	61 808,6	37 202,4
Prêts et avances	2 034,6	1 051,1	1 234,3
Instruments dérivés	1 636,4	1 070,4	519,7
Placements des activités d'assurance	249 769,1	228 765,0	189 255,5
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	690,2	510,0	557,9
Investissements dans les entreprises associées	300,3	346,7	98,4
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	5 912,6	5 382,7	4 404,7
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	2 197,4	2 485,1	2 232,5
Créances nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0
Créance d'impôt exigible	424,8	211,6	18,6
Autres créances	1 629,5	1 836,6	824,7
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	197,6	303,5	209,1
Autres actifs d'exploitation à long terme	132,0	105,4	95,5
Participation différée active aux bénéfices	0,0	0,0	0,0
Impôts différés actifs	41,1	3,9	0,0
Autres actifs	4 622,4	4 946,1	3 380,4
Actifs destinés à la vente et aux abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 126,8	789,8	131,0

Total de l'actif	263 271,5	241 621,0	198 116,3

#### PASSIF

Capital Primes d'émission, de fusion et d'apport Réserve de réévaluation Titres super subordonnés Résultats cumulés Résultat consolidé Écarts de conversion  Capitaux propres du Groupe	554,5 321,5 2 077,4 2 035,0 4 171,4 1 145,3 90,6 0 395,7 1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	31/12/2005 Proforma 554,5 321,5 2 529,4 625,0 3 663,0 969,6 104,0 8 767,0 1 415,4 10 182,4 37 329,5 16 358,6	31/12/2004 Proforma 554,5 321,5 1 926,9 300,0 2 933,0 655,4 6,2 6697,5 1 108,8 7 806,3 31 444,7
Primes d'émission, de fusion et d'apport Réserve de réévaluation Titres super subordonnés Résultats cumulés Résultat consolidé Écarts de conversion  Capitaux propres du Groupe	321,5 2 077,4 2 035,0 4 171,4 1 145,3 90,6 0 395,7 1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	321,5 2 529,4 625,0 3 663,0 969,6 104,0 <b>8 767,0</b> 1 415,4 <b>10 182,4</b> 37 329,5	321,5 1 926,9 300,0 2 933,0 655,4 6,2 <b>6 697,5</b> 1 108,8 <b>7 806,3</b>
Réserve de réévaluation Titres super subordonnés Résultats cumulés Résultat consolidé Écarts de conversion  Capitaux propres du Groupe	2 077,4 2 035,0 4 171,4 1 145,3 90,6 0 395,7 1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	2 529,4 625,0 3 663,0 969,6 104,0 <b>8 767,0</b> 1 415,4 <b>10 182,4</b> 37 329,5	1 926,9 300,0 2 933,0 655,4 6,2 <b>6 697,5</b> 1 108,8 <b>7 806,3</b>
Titres super subordonnés Résultats cumulés Résultat consolidé Écarts de conversion  Capitaux propres du Groupe	2 035,0 4 171,4 1 145,3 90,6 0 395,7 1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	625,0 3 663,0 969,6 104,0 <b>8 767,0</b> 1 415,4 <b>10 182,4</b> 37 329,5	300,0 2 933,0 655,4 6,2 <b>6 697,5</b> 1 108,8 <b>7 806,3</b>
Résultats cumulés Résultat consolidé Écarts de conversion  Capitaux propres du Groupe 1	4 171,4 1 145,3 90,6 0 395,7 1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	3 663,0 969,6 104,0 <b>8 767,0</b> 1 415,4 <b>10 182,4</b> 37 329,5	2 933,0 655,4 6,2 <b>6 697,5</b> 1 108,8 <b>7 806,3</b>
Résultat consolidé Écarts de conversion  Capitaux propres du Groupe 1	1 145,3 90,6 <b>0 395,7</b> 1 513,8 <b>1 909,5</b> 4 866,4 22 921,6	969,6 104,0 <b>8 767,0</b> 1 415,4 <b>10 182,4</b> 37 329,5	655,4 6,2 <b>6 697,5</b> 1 108,8 <b>7 806,3</b>
Écarts de conversion  Capitaux propres du Groupe 1	90,6 0 395,7 1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	104,0 <b>8 767,0</b> 1 415,4 <b>10 182,4</b> 37 329,5	6,2 <b>6 697,5</b> 1 108,8 <b>7 806,3</b>
Capitaux propres du Groupe 1	1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	8 767,0 1 415,4 10 182,4 37 329,5	6 697,5 1 108,8 7 806,3
	1 513,8 1 909,5 4 866,4 22 921,6	1 415,4 10 182,4 37 329,5	1 108,8 <b>7 806,3</b>
	1 909,5 4 866,4 22 921,6	<b>10 182,4</b> 37 329,5	7 806,3
Intérêts minoritaires	4 866,4 22 921,6	37 329,5	
Capitaux propres totaux 1	22 921,6	,	31 444,7
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC 4		16 358 6	
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	7 700 0	====,0	9 740,2
Passifs relatifs à des contrats d'assurance 6	788,0	53 688,1	41 184,9
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	3 584,2	127 631,7	119 160,3
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	392,6	366,5	271,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	.5 778,9	16 162,4	6 328,6
Passifs relatifs à des contrats financiers 14	9 755,7	144 160,6	125 760,4
Instruments dérivés séparés sur contrats			
Participation au bénéfice différée passive	.2 133,3	14 533,1	10 170,5
Passifs relatifs aux contrats 22	29 677,0	212 381,8	177 115,8
Provisions pour risques et charges	96,1	87,7	130,8
Dettes subordonnées	1 926,3	1 926,0	1 836,0
Dettes de financement représentées par des titres	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0
Autres dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement	1 926,3	1 926,0	1 836,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	6 661,8	6 175,9	2 462,6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	319,2	196,2	492,6
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	1 842,8	1 896,0	1 249,2
Dettes d'impôts exigibles	167,7	115,0	157,5
Comptes courants créditeurs	36,5	33,2	86,9
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 035,3	3 016,4	3 172,1
Instruments dérivés passifs	1 410,6	973,6	441,8
Impôts différés passifs	1 587,4	723,8	903,5
Autres dettes	4 601,3	3 913,0	2 261,2
Autres passifs 1	.9 662,6	17 043,1	11 227,4
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0,0	0,0	0,0
Total du passif 26	3 271,5	241 621,0	198 116,3

# Compte de résultat

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma	31/12/2004 Proforma
Primes émises	31 947,2	26 488,2	21 146,6
Variation des primes non acquises	- 25,2	- 22,4	- 16,1
Primes acquises	31 922,0	26 465,8	21 130,5
Produits d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	171,7	115,7	39,7
Autres produits d'exploitation	0,2	0,0	0,0
Produits des placements	8 742,2	8 258,1	7 207,9
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 451,5	755,8	817,3
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 039,3	3 431,9	930,3
Variation des dépréciations sur instruments financiers	- 24,7	- 15,3	- 106,0
Produits financiers hors coût de l'endettement	12 208,3	12 430,5	8 849,5
Total produit des activités ordinaires	44 302,2	39 012,0	30 019,7
Charges des prestations des contrats	- 38 952,5	- 34 704,1	- 26 507,0
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	- 566,6	- 312,3	- 282,2
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 3,6	- 4,9	- 26,8
Charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0
Charges des autres activités	- 23,7	- 0,1	- 5,1
Frais d'acquisition des contrats	- 2 459,7	- 1 964,1	– 1 517,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	– 16,3	– 15,3	- 7,8
Frais d'administration	- 389,1	- 388,0	– 336,9
Autres produits et charges opérationnels courants	- 86,8	61,5	18,9
Total autres produits et charges courants	<b>- 42 498,3</b>	<b>– 37 327,3</b>	- 28 664,0
Résultat opérationnel courant	1 803,9	1 684,7	1 355,7
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0	0,0
Résultat opérationnel	1 803,9	1 684,7	1 355,7
Charge de financement	- 104,9	- 91,3	- 82,6
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	46,0	19,3	17,9
Impôts sur les résultats	- 314,7	- 453,0	- 475,9
Résultat après impôt des activités discontinues	0,0	0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 430,3	1 159,7	815,1
Intérêts minoritaires	- 285,0	- 190,1	- 159,7
Résultat net (part du Groupe)	1 145,3	969,6	655,4
Résultat par action (en €)	7,7	7,0	4,8
Résultat dilué par action (en €)	7,7	7,0	4,8

### État des produits et charges comptabilisés

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma	31/12/2004 Proforma
Écarts de conversion sur les opérations en devises	- 25,5	145,3	10,8
Impact des réévaluations	- 735,6	667,6	573,9
Éléments directement reconnus en capitaux propres	1 471,8	318,1	296,1
Revenu net reconnu en capitaux propres	710,7	1 131,0	880,8
Résultat consolidé de l'exercice	1 430,3	1 159,7	815,1
Attribution des capitaux propres au :			
Groupe	1 926,7	1 996,1	1 484,2
Minoritaires	214,3	294,6	211,7
Total des produits et des pertes reconnus de la période	2 141,0	2 290,7	1 695,9

# Tableau des flux de trésorerie

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- la quote-part du Groupe dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du % IP);
- les flux de trésorerie liés aux participations du Groupe et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

#### Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la classification des fiches AMF: les OPCVM de trésorerie dite "Régulière" ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

#### Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

#### Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

#### Définition des flux de financement

Ce sont l'ensemble des flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital;
- émission et remboursement de dettes de financement;
- mouvements sur les actions propres dividendes versées hors du Groupe (associés et minoritaires).

#### Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 126,8	789,8	131,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 172,4	- 23,6	- 298,9
Titres de transaction	4 840,7	4 800,2	4 282,6
Total	5 795,1	5 566,4	4 114,7

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie et équivalents de trésorerie présents à l'actif du bilan ,
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondant à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan/passif),
- titres de transactions correspondant aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan.

### Tableau des flux de trésorerie

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Résultat opérationnel avant impôt	1 803,7	1 684,8	1 355,7
Plus et moins-values de cession des placements	- 1 451,5	- 755,8	- 817,3
Dotations nettes aux amortissements	84,9	65,8	61,3
Variation des frais d'acquisitions reportés	0,0	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 31,6	- 15,3	- 106,0
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	21 406,8	20 604,6	14 436,0
Dotations nettes aux autres provisions	- 10,2	174,9	- 3,9
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	- 2 057,4	- 3 431,9	- 930,3
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	325,0	- 225,0	138,3
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	18 266,0	16 417,2	12 778,0
Variation des créances et dettes d'exploitation	1 116,2	- 671,7	- 142,5
Variation des valeurs données ou reçues en pension	462,7	3 605,5	319,5
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 1 456,6	- 1 187,5	31,5
Impôts nets décaissés	- 595,9	- 439,5	- 184,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	19 596,2	19 408,8	14 157,9

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise		- 339,2	0,0
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée		0,0	0,0
Prises de participation dans des entreprises associées		- 85,1	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées		0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0,0	- 424,3	0,0
Cession de placements financiers	88 822,7	38 375,8	27 035,7
Cessions d'immobilier de placement	49,3	1 313,4	941,9
Cessions d'autres placements		8,7	0,0
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	88 872,1	39 697,9	27 977,7
Acquisition de placements financiers	- 109 025,4	- 56 733,0	- 41 497,6
Acquisition d'immobilier de placement	- 148,2	- 510,4	- 125,3
Acquisition et/ou émissions d'autres placements	- 2,8	- 10,7	- 0,3
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 109 176,4	- 57 254,1	- 41 623,2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,1	1,7	2,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 71,6	- 37,9	- 36,4
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incoporelles	- 64,5	- 36,1	- 33,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 20 368,9	- 18 016,6	- 13 679,4
Émissions d'instruments de capital (1)	51,5	56,1	57,8
Remboursements d'instruments de capital	- 47,6	0,0	- 26,0
Opérations sur actions propres	- 14,3	1,0	5,0
Dividendes payés	- 442,0	- 300,4	- 302,3
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 452,4	- 243,3	- 265,6
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement (2)	1 518,0	433,0	536,5
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 2,8	- 5,3	2,6
Intérêts payés sur dettes de financement	-66,2	- 122,5	- 119,7
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	1 449,0	305,2	419,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	996,6	61,9	153,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	5 566,4	4 114,7	3 480,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	19 596,2	19 408,8	14 157,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 20 368,9	- 18 016,6	- 13 679,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	996,6	61,9	153,8
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4,8	- 2,4	2,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	5 795,1	5 566,4	4 114,7

<sup>(1)</sup> Augmentation du capital d'Écureuil Vie de 103 M€.
(2) Émission de titres subordonnées de 1 410 M€ par CNP Assurances et de 108 M€ par Écureuil Vie.

# Annexe aux comptes consolidés

# **NOTE 1\_FAITS CARACTÉRISTIQUES**DE L'EXERCICE 2006

#### 1.1 ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS

CNP Assurances a procédé à deux émissions de titres subordonnés perpétuels pour des montants de, respectivement, 160 M€ le 16 mai 2006 et 1 250 M€ le 22 décembre 2006. Sa filiale, Écureuil Vie, a également émis un emprunt subordonné perpétuel pour 108 M€ le 20 décembre 2006.

#### 1.2\_RECLASSEMENT COMPTABLE DE CERTAINS TITRES SUBORDONNÉS ÉMIS PAR CNP ASSURANCES ET SES FILIALES

Compte tenu des dernières positions prises par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) en novembre 2006, l'examen des conditions contractuelles a conduit à reclasser en instruments de capitaux propres une partie des titres subordonnés émis par CNP Assurances et ses filiales, préalablement comptabilisés en passifs financiers dans les comptes consolidés de l'exercice 2006.

Ce reclassement touche les titres subordonnés perpétuels émis en 2004, 2005 et 2006 par CNP Assurances et Écureuil Vie pour un encours total de 2 143 M $\in$  (2 035 M $\in$  en part du Groupe). Son incidence fait l'objet d'un proforma en note 4 "Proforma suite au retraitement des titres super subordonnés".

Les intérêts versés, y compris frais et ICNE nets d'impôts, au titre des emprunts concernés sont reclassés en dividendes (voir note 3 "Principes comptables").

# 1.3\_TRANSFERT DE CONTRATS MONOSUPPORTS VERS DES CONTRATS MULTISUPPORTS

Les transferts liés à l'amendement Fourgous des contrats monosupports sur des contrats multisupports ont commencé à la fin du premier semestre 2006 et représentent un chiffre d'affaires de 2 262,3 M $\epsilon$ .

#### 1.4\_RENOUVELLEMENT DES ACCORDS COMMERCIAUX AVEC LES RÉSEAUX DE LA POSTE ET DES CAISSES D'ÉPARGNE

En juin 2006, CNP Assurances s'est mise d'accord avec ses deux grands partenaires en France, La Banque Postale pour le réseau de La Poste et la CNCE pour le Groupe Caisse d'Épargne, sur la prolongation des accords commerciaux jusqu'au 31 décembre 2015.

S'agissant des conventions réglementées, elles sont soumises à l'approbation des organes de gouvernance signataires de ces accords. Ces conventions ont été examinées par le Conseil de surveillance de CNP Assurances le 18 juillet 2006.

# 1.5\_MODIFICATION DU RÉGIME D'IMPOSITION DES PLUS OU MOINS-VALUES À LONG TERME

La loi du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 a modifié le régime d'imposition des plus ou moins-values à long terme réalisées par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. Le changement principal est le relèvement de 15,5 % (taux réduit) à 34,4 % (taux normal) du taux d'imposition des plus values long terme sur les investissements, supérieurs à 22,8 M $\epsilon$ , en valeurs mobilières ou participations cotées et dont la détention représente moins de 5 % du total du capital de ces dernières. Ces effets sur le résultat net part du Groupe, d'un total de 139 M $\epsilon$ , sont de deux natures : i) une charge sur les plus-values réalisées sur des titres apportés à des offres publiques d'échanges (OPE) ii) et un supplément d'impôt différé actif des titres "Available For Sale" (AFS) qui font l'objet d'une dépréciation, pour un effet positif sur le résultat de 212 M $\epsilon$ .

La réserve de réévaluation incorporée aux capitaux propres a été diminuée de 1157 M $\in$ .

# 1.6\_DILUTION DE CNP ASSURANCES AU CAPITAL D'IXIS ASSET MANAGEMENT GROUP (IXIS AMG)

La participation de CNP Assurances au capital d'Ixis Asset Management Group (Ixis AMG), entité qui gère la majeure partie des actifs du groupe CNP, est passée de 20 % à 15,4 % consécutivement à une augmentation de capital de cette dernière courant septembre 2006, à laquelle CNP Assurances n'a pas souscrit.

CNP Assurances continue, cependant, d'exercer une influence notable sur Ixis AMG et consolide, de ce fait, cette entreprise par mise en équivalence en tant qu'entreprise associée au sens des normes IFRS.

CNP Assurances n'ayant pas suivi cette augmentation de capital, elle a réalisé un profit de dilution en 2006, qui s'est élevé à 102 M€.

#### NOTE 2\_ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS

#### 2.1 AUGMENTATION DE CAPITAL DE CNP ASSURANCES

Le 10 octobre 2006, CNP Assurances a annoncé l'acquisition à venir de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie (cf. 2.2) et a précisé que le financement se ferait par une émission de dette super subordonnée (cf. 1.1) et par une augmentation de capital.

C'est dans ce cadre, et après l'approbation de ses actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 22 novembre dernier, et signature ce jour d'un avenant au pacte d'actionnaires, que CNP Assurances a lancé courant janvier 2007 une augmentation de capital de 700 M€ par émission de 9 902 521 actions nouvelles, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit de ses actionnaires, à raison d'un droit préférentiel de souscription pour une action existante détenue. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles sont entièrement

assimilées aux actions existantes dès leur émission et confèrent les mêmes droits, y compris le droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2006 et des exercices suivants. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite.

Les deux actionnaires principaux de CNP Assurances, la Caisse des Dépôts (CDC) et Sopassure, qui détiennent respectivement 36,49 % et 35,48 % du capital de CNP Assurances, ont souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de leur quote-part dans le capital.

# 2.2\_ACHAT PAR CNP ASSURANCES DES 49,9 % D'ÉCUREUIL VIE DÉTENUS PAR LE GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE

CNP Assurances a acheté au Groupe Caisse d'Épargne, le 20 février 2007, les 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par ce dernier. Cette opération envisagée par le protocole d'accord de sortie de la Caisse des dépôts et consignations du capital de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), s'est conclue conformément aux accords entre CNP Assurances et la CNCE.

Le prix de 1 406 M€ a été ajusté, conformément au dispositif annoncé pour tenir compte des conséquences sur l'actif net réévalué (ANR) de l'évolution des marchés financiers. Ce calcul opéré à la date du 16 février conduit à une fixation du prix d'acquisition final à 1 404,8 M€.

CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne prévoient la création d'une structure commune d'animation et de soutien aux réseaux des Caisses d'Épargne dont l'objet est de favoriser la vente de produits Écureuil Vie.

# 2.3\_ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE ESPAGNOLE SKANDIA VIDA

CNP Assurances a annoncé le 20 décembre 2006 avoir conclu un accord avec Skandia Insurance Company Ltd ("Skandia", filiale de Old Mutual plc), pour le rachat de leur part de 94 % dans la société d'assurance espagnole Skandia Vida SA de Seguros y Reaseguros ("Skandia Vida") pour un montant de 76 M€. Les 6 % restants sont détenus par sept Caisses d'Épargne espagnoles qui distribuent, sans exclusivité, les produits de Skandia Vida.

#### **NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES**

CNP Assurances, société mère du Groupe, est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 554 541 208 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social :
• pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;

- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Directoire qui s'est tenu le 13 mars 2007 et présentés au Conseil de surveillance le 20 mars 2007.

#### 3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant l'arrêté des comptes.

Les filiales doivent appliquer les principes comptables et la méthode d'évaluation du Groupe qui figurent dans l'annexe aux états financiers consolidés.

#### 3.2\_BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les états financiers sont présentés en M€ arrondis au million d'euros le plus proche, avec une décimale.

Les comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire, qui sont évalués selon les méthodes déjà appliquées par le Groupe (cf. note 10), et pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminués des coûts à la vente.

La préparation des états financiers selon IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour les besoins de la transition aux IFRS.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

#### 3.3 CHAMP DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe CNP comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

#### Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle exclusif résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et ses options de conversion pouvant être exercés sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode dite de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

#### Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode dite d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du Groupe dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du Groupe.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que le groupe CNP détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

#### 3.4\_OPÉRATIONS ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

#### 3.5 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfèrent, les participations différées sont de deux sortes.

#### 3.5.1\_Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés;

il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements ;

les provisions pour participation différée des bénéficiaires de contrats aux résultats, constatées sur des écarts d'évaluation sur titres passibles de la réserve de capitalisation, sont reprises en résultat, consécutivement à une cession de titres auxquels elles se rattachent ; ces reprises ont pour contrepartie un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition. Ce traitement s'applique quel que soit le délai séparant la cession des titres de leur entrée.

#### 3.5.2\_Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement. Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée.

La comptabilité reflet, explicitée au paragraphe 3.12.1 de la présente annexe, s'inscrit dans ce processus.

#### 3.6\_CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges des activités à l'étranger, à l'exception des activités dont la monnaie de fonctionnement est celle d'une économie hyper inflationniste, sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de

fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

#### 3.7\_OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé en résultat.

#### 3.8\_ACTIFS INCORPORELS

#### 3.8.1\_Écarts d'acquisition

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de la comptabilité d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition, les écarts d'acquisition positifs représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur nette de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date des prises de participation.

Pour les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, les écarts d'acquisition sont comptabilisés sur la base du coût présumé, lequel correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur à la date de transition aux normes IFRS comme le permet le paragraphe 15 et l'annexe B de la norme IFRS 1.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des dépréciations. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à laquelle ils ont été affectés avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est appréciée sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels.

L'écart d'acquisition négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé en résultat.

Par ailleurs, conformément au paragraphe 47 de la norme IAS 21, les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises étrangères sont traités comme des actifs de l'entreprise acquise.

### 3.8.2\_Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

#### 3.8.3\_Logiciels

Les licences acquises, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38, et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de cinq ans.

#### 3.9\_PLACEMENTS

#### 3.9.1\_Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'ACAM. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

Le groupe CNP a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements;
- installations générales techniques.

Les coûts ultérieurs sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

#### Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre, cinquante ans ;
- façade et toiture, trente ans, mais vingt ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques, vingt ans ;
- agencements, dix ans.

#### Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'immeuble est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP pour son patrimoine immobilier.

Pour établir le bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les normes IAS 16 et 40 ont été appliquées de manière rétrospective. Cela signifie que le groupe CNP doit se replacer au moment de l'acquisition de chaque immeuble, ventiler chaque immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par le Groupe et

recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour déterminer la ventilation par composants du coût amorti de chaque immeuble au 1er janvier 2004, une approche forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaires des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (huit catégories) :

- habitation haussmannienne;
- habitation intermédiaire et récente ;
- bureaux anciens;
- bureaux intermédiaires et récents ;
- centres commerciaux et cinémas ;
- locaux d'activité ;
- IGH habitation;
- IGH bureaux.

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des huit catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composants, compte tenu de leur poids peu significatif.

#### 3.9.2\_Actifs financiers

#### Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères:

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance, qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur

échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.

- Les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- Les actifs disponibles à la vente sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder, mais qu'elle pourra être amenée à vendre, pour répondre, par exemple, à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

#### Comptabilisation et décomptablisation

Le Groupe comptabilise les actifs et les passifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

#### Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque qu'il est éteint, c'est-à-dire que l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou qu'elle arrive à expiration.

#### Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. "Comptabilité reflet", au paragraphe 3.12.1).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur sur la période est constatée par le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. "Comptabilité reflet", au paragraphe 3.12.1).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et points payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amorties sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

#### Modalités de dépréciation

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté.

# Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation, une perte de valeur est comptabilisée par résultat. Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer, à titre d'exemples :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur;
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;

- une probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur croissante ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières.

#### Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine, à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente, s'il existe une indication objective de dépréciation correspondant à :

- un prix de revient unitaire moyen supérieur au cours maximum atteint sur les six derniers mois, ou;
- un cours à la date d'inventaire inférieur à 80 % du prix de revient unitaire moyen.

La dépréciation comptabilisée en résultat est égale à l'écart entre le prix de revient unitaire moyen net des dépréciations déjà constatées et le cours à la date d'arrêté.

En cas de baisse durable de la valeur de réalisation des titres de participation non cotés, une perte de valeur est constatée en résultat. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : la valeur actualisée des flux de trésorerie, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

#### Reprise de dépréciations

#### Titres en AFS

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette en AFS augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

#### Prêts, créances et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

# 3.9.3\_Actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont des contrats dont la valeur de rachat est égale au nombre d'unités de compte multiplié par la valeur vénale de l'unité de compte à la date de clôture. Les contrats d'assurance en unités de compte sont évalués, selon les normes comptables locales, à la valeur vénale. Les contrats financiers en unités de compte sont, quant à eux, évalués selon la norme IAS 39, en juste valeur.

#### 3.9.4 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes : a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le "sous-jacent") ; b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;

• le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le Groupe se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

#### 3.10 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet des placements dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat, la réserve de capitalisation nette d'impôt ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. 3.15).

#### 3.11\_ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées notamment à régulariser les cours, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Il en est de même des actions propres acquises en vue de l'attribution d'actions gratuites au personnel (cf. 3.14).

#### 3.12\_CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance *(cf. 3.12.1)* comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent:

- soit de la norme IAS 18, s'ils correspondent à une prestation de services,
- soit de la norme IAS 19, pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP envers ses salariés.

# 3.12.1\_Contrats d'assurance et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

#### Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance, sauf s'il s'agit de risques initialement suppotés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif, du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

# Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit qu'a le titulaire d'un contrat d'obtenir, en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

#### Contrats hybrides

Certains contrats émis par le Groupe comportent à la fois une composante "dépôt" et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante "dépôt" peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante "dépôt" est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le Groupe n'ont pas été séparées.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe en application des normes locales, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

#### Assurance vie et capitalisation

#### Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats groupe comportant la couverture du risque décès;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinées à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renonciations de l'année.

#### Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garanties plancher sont évaluées selon la méthode de Black & Scholes.

#### Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

#### Test de suffisance des passifs

À chaque arrêté, le groupe CNP Assurances vérifie que les passifs d'assurance comptabilisés nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs, issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, en calculant l'évaluation des engagements dans un grand nombre de scenarii économiques par une approche stochastique après prise en compte, notamment, des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion.

Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques.

Si la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

#### Comptabilité reflet

Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moinsvalues des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée dans les passifs d'assurance en contrepartie des plus-values latentes reconnues dans les placements, ou à l'actif en cas de moins-values, dans la mesure où cette participation différée est recouvrable. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif le taux de participation estimé sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ce taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Des participations aux bénéfices différées sont donc comptabilisées en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation des plus ou moins-values latentes dans le bilan en normes IAS/IFRS. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la "comptabilité reflet" sont identiques aux taux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

La participation aux bénéfices différée permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif.

#### Réassurance

#### Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

#### Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

#### 3.12.2\_Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités. Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

#### 3.12.3 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance, ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif, et qui ne créent ni actif ou ni passif financier, sont classés

dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

#### 3.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimée vont de trois ans, pour le matériel informatique, à dix ans, pour les agencements, aménagements et installations.

#### 3.14\_AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 révisée, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

#### 3.14.1\_Engagements sociaux

#### Engagements et méthodes d'évaluation

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code général des impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

#### Indemnités de fin de carrière et médailles du Travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du Travail sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

#### Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

#### Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

#### Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations d'État ou selon le taux des obligations Corporate de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la duration des engagements.

Pour les préretraites, la duration des engagements étant plus courte, les taux sont fondés sur la courbe des taux au 31 décembre.

#### Mode de comptabilisation

Le groupe CNP Assurances a souhaité appliquer l'option proposée par IAS 19 amendée de l'exercice 2005, qui permet de comptabiliser les écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi par les capitaux propres.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par le résultat. Pour les régimes postérieurs à l'emploi les écarts actuariels passent par capitaux propres.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier, au rendement attendu des actifs de régime.

#### 3.14.2\_Rémunérations en actions

# Programme d'attribution d'actions gratuites de CNP Assurances

Aux termes de sa 8e résolution, l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2005 statuant en la forme extraordinaire, a autorisé le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre. Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 0,4 % du capital social, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées et/ou émises.

Dans le cas d'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital, l'Assemblée générale a autorisé le Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale du 7 juin 2005 a fixé à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de la présente autorisation. Le Directoire, qui n'avait pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2005, a attribué le 5 juillet 2006 des attributions gratuites au personnel dans les conditions suivantes.

# Conditions d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2006

Le 5 juillet 2006, le Directoire a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 52 920 actions CNP, représentant 0,038 % du capital de CNP Assurances à cette date. La durée d'acquisition est fixée à deux ans, ainsi que la durée de conservation minimale.

#### Mode de comptabilisation

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayantsdroit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

#### 3.15 EMPRUNTS ET DETTES SUBORDONNÉES

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

#### 3.16 FRAIS D'ACQUISITION ET D'EXPLOITATION

Les charges techniques sont classées par destination:

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative, exposées en vue de la production des nouveaux contrats;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière;

• les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges:

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue:

- les frais des centres fonctionnels, qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité :
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

#### 3.17\_FISCALITÉ

#### Régime fiscal

Le groupe CNP a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Carrés Bleus (ex-Sogestop C), Prévimut, Cicoge SA (société de placements immobiliers), CNP A2E et Âge d'Or Expansion.

#### Impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans le cas où le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et où il est probable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part, et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît raisonnablement possible. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### 3.18\_INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe CNP a retenu comme axe d'analyse primaire les secteurs d'activité et comme axe d'analyse secondaire les secteurs géographiques.

La distinction des secteurs d'activité, qui correspond au niveau de reporting interne, repose sur les caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe. Trois secteurs sont distingués en fonction de leurs risques et de leur rentabilité:

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêts :
- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à la survie de l'assuré;

• les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les prix de transfert entre les secteurs sont déterminés sur la base de conditions de concurrence normale.

Les secteurs géographiques sont définis en fonction des conditions économiques et des spécificités des marchés sur lesquels opère le groupe CNP. À cet égard, trois secteurs géographiques sont distingués : la France, l'Europe hors France et l'Amérique du Sud.

#### 3.19 PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est:

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP.
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

#### NOTE 4\_PROFORMA SUITE AU RETRAITEMENT DES TITRES SUPER SUBORDONNÉS

#### 4.1\_BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT 2005

#### Actif

En M€	31/12/2005 Publié	Retraitement	31/12/2005 Proforma
Total des actifs incorporels	880,7		880,7
Immobilier de placement	1 240,4		1 240,4
Titres conservés jusqu'à échéance	880,3		880,3
Titres disponibles à la vente (1)	162 698,5	15,7	162 714,2
Titres de transaction	61 808,6		61 808,6
Prêts et avances	1 051,1		1 051,1
Instruments dérivés	1 070,4		1 070,4
Placements des activités d'assurance	228 749,3	15,7	228 765,0
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	510,0		510,0
Investissements dans les entreprises associées	346,7		346,7
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	5 382,7		5 382,7
Autres actifs	4 946,1		4 946,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	789,8		789,8
Total de l'actif	241 605,3	15,7	241 621,0

<sup>(1)</sup> Le montant du retraitement correspond à l'annulation des ICNE des titres super subordonnés.

#### **Passif**

En M€	31/12/2005 Publié	Retraitement	31/12/2005 Proforma
Capital	554,5		554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	321,5		321,5
Réserve de réévaluation	2 529,4		2 529,4
Titres super subordonnés (1)		625,0	625,0
Résultats cumulés (2)	3 669,9	- 6,9	3 663,0
Résultat consolidé (3)	952,3	17,3	969,6
Écarts de conversion	104,0		104,0
Capitaux propres du Groupe	8 131,6	635,4	8 767,0
Intérêts minoritaires	1 415,4		1 415,4
Capitaux propres totaux	9 547,0	635,4	10 182,4
Passifs relatifs aux contrats	212 381,8		212 381,8
Provisions pour risques et charges	87,7		87,7
Dettes subordonnées (1)	2 551,0	- 625,0	1 926,0
Dettes de financement	2 551,0	- 625,0	1 926,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	6 175,9		6 175,9
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	196,2		196,2
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	1 896,0		1 896,0
Dettes d'impôts exigibles	115,0		115,0
Comptes courants créditeurs	33,2		33,2
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 016,4		3 016,4
Instruments dérivés passifs	973,6		973,6
Impôts différés passifs (4)	718,5	5,3	723,8
Autres dettes	3 913,0		3 913,0
Autres passifs	17 037,8	5,3	17 043,1
Total du passif	241 605,3	15,7	241 621,0

<sup>(1)</sup> Retraitement des titres super subordonnés précédemment classés en dettes et comptabilisés désormais en capitaux propres.
(2) Intégration dans les capitaux propres des intérêts des titres super subordonnés (− 10,6 M€) et de l'impôt différé correspondant (3,7 M€).
(3) Retraitement des intérêts payés par capitaux propres (y compris impôts différés) et annulation des ICNE.
(4) Impôts différés sur l'annulation des ICNE du résultat.

#### Compte de résultat

En M€	31/12/2005 Publié	Retraitement	31/12/2005 Proforma
Primes acquises	26 465,8	0,0	26 465,8
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	115,7		115,7
Produits financiers hors coût de l'endettement	12 430,5	0,0	12 430,5
Total produit des activités ordinaires	39 012,0	0,0	39 012,0
Total autres produits et charges courants	- 37 327,3	0,0	- 37 327,3
Résultat opérationnel courant	1 684,7	0,0	1 684,7
Résultat opérationnel	1 684,7	0,0	1 684,7
Charge de financement (1)	- 117,7	26,4	- 91,3
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	19,3		19,3
Impôts sur les résultats (2)	- 443,9	- 9,1	- 453,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 142,4	17,3	1 159,7
Intérêts minoritaires	- 190,1		- 190,1
Résultat net (part du Groupe)	952,3	17,3	969,6

#### 4.2\_BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT 2004

#### Actif

En M€	31/12/2004 Publié	Retraitement	31/12/2004 Proforma
Total actifs incorporels	288,4		288,4
Immobilier de placement	1 273,6		1 273,6
Titres conservés jusqu'à échéance	658,2		658,2
Titres disponibles à la vente	148 367,3		148 367,3
Titres de transaction	37 202,4		37 202,4
Prêts et avances	1 234,3		1 234,3
Instruments dérivés	519,7		519,7
Placements des activités d'assurance	189 255,5	0,0	189 255,5
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	557,9		557,9
Investissements dans les entreprises associées	98,4		98,4
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	4 404,7		4 404,7
Autres actifs	3 380,4		3 380,4
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131,0		131,0
Total de l'actif	198 116,3	0,0	198 116,3

<sup>(1)</sup> Annulation des intérêts payés et ICNE.(2) Impôt différé sur annulation des intérêts payés et ICNE.

En M€	31/12/2004 Publié	Retraitement	31/12/2004 Proforma
Capital	554,5		554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	321,5		321,5
Réserve de réévaluation	1 926,9		1 926,9
Titres super subordonnés (1)		300,0	300,0
Résultats cumulés (2)	2 936,9	- 3,9	2 933,0
Résultat consolidé (3)	651,5	3,9	655,4
Écarts de conversion	6,2		6,2
Capitaux propres du Groupe	6 397,5	300,0	6 697,5
Intérêts minoritaires	1 108,8		1 108,8
Capitaux propres totaux	7 506,3	300,0	7 806,3
Passifs relatifs aux contrats	177 115,8		177 115,8
Provisions pour risques et charges	130,8		130,8
Dettes subordonnées (1)	2 136,0	- 300,0	1 836,0
Dettes de financement	2 136,0	- 300,0	1 836,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	2 462,6		2 462,6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	492,6		492,6
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	1 249,2		1 249,2
Dettes d'impôts exigibles	157,5		157,5
Comptes courants créditeurs	86,9		86,9
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 172,1		3 172,1
Instruments dérivés passifs	441,8		441,8
Impôts différés passifs	903,5	0,0	903,5
Autres dettes	2 261,2		2 261,2
Autres passifs	11 227,4	0,0	11 227,4
Total du passif	198 116,3	0,0	198 116,3

Retraitement des titres super subordonnés précédemment classés en dettes et comptabilisés désormais en capitaux propres.
 Intégration dans les capitaux propres des intérêts des titres super subordonnés et de l'impôt différé correspondant.
 Retraitement des intérêts payés par capitaux propres (y compris impôts différés) et annulation des ICNE.

# Compte de résultat

En M€	31/12/2004 Publié	Retraitement	31/12/2004 Proforma
Primes acquises	21 130,5	0,0	21 130,5
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	39,7		39,7
Produits financiers hors coût de l'endettement	21 170,2	0,0	21 170,2
Total produit des activités ordinaires	30 019,7	0,0	30 019,7
Total autres produits et charges courants	- 28 664,0	0,0	- 28 664,0
Résultat opérationnel courant	1 355,7	0,0	1 355,7
Résultat opérationnel	1 355,7	0,0	1 355,7
Charge de financement (1)	- 88,5	5,9	- 82,6
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	17,9		17,9
Impôts sur les résultats (2)	- 473,9	- 2,0	- 475,9
Résultat net de l'ensemble consolidé	811,2	3,9	815,1
Intérêts minoritaires	- 159,7		- 159,7
Résultat net (part du Groupe)	651,5	3,9	655,4

Annulation des intérêts payés et ICNE.
 Impôt différé sur annulation des intérêts payés et ICNE.

# NOTE 5\_CAPITAL

# 5.1\_TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2006

En M€				Part du Group	e				
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Situation d'ouverture IFRS au 01/01/2006 corrigée	554,5	321,5	2 529,4	625,0	4 632,6	104,0	8 767,0	1 415,4	10 182,4
Incidence des réevaluations									
Actifs disponibles à la vente (AFS)			- 2 049,0				- 2 049,0	- 943,1	- 2 992,1
Shadow accounting brut d'impôt différé			2 335,3				2 335,3	893,8	3 229,1
Impôts différés			- 855,4				- 855,4	- 117,2	- 972,6
Titres super subordonnés nets d'impôt				1 410,0	- 25,5		1 384,5	107,9	1 492,4
Actions propres nettes d'impôt					- 16,2		- 16,2		- 16,2
Autres variations							0,0		0,0
Incidence des écarts de conversion						- 13,4	- 13,4	- 12,1	- 25,5
Revenu net reconnu en capitaux propres	0,0	0,0	- 569,1	1 410,0	- 41,7	- 13,4	785,8	- 70,7	715,1
Résultat net consolidé de l'exercice					1 145,3		1 145,3	285,0	1 430,3
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0,0	0,0	- 569,1	1 410,0	1 103,6	- 13,4	1 931,1	214,3	2 145,4
Distribution de dividendes					- 264,2		- 264,2	- 168,4	- 432,6
Mouvements sur le capital							0,0		0,0
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							0,0		0,0
Autres variations*			117,1		- 155,3		- 38,2	52,5	14,3
Situation à la clôture au 31/12/2006	554,5	321,5	2 077,4	2 035,0	5 316,7	90,6	10 395,7	1 513,8	11 909,5

<sup>\*</sup> Reclassement SCI entre réserves de réévaluation et résultat cumulés.

# 5.2\_TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2005 – PROFORMA

En M€				Part du Group	e				
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Situation d'ouverture IFRS au 01/01/2005 corrigée	554,5	321,5	1 926,9	300,0	3 588,4	6,2	6 697,5	1 108,8	7 806,3
Incidence des réevaluations							0,0		0,0
Actifs disponibles à la vente (AFS)			2 866,6				2 866,6	477,7	3 344,3
Shadow accounting brut d'impôt différé			- 2 501,9				- 2 501,9	- 465,3	- 2 967,2
Impôts différés			237,8		8,1		245,9	44,7	290,6
Titres super subordonnés nets d'impôt				325,0	- 6,9		318,1		318,1
Actions propres nettes d'impôt							0,0		0,0
Autres variations							0,0		0,0
Incidence des écarts de conversion						97,8	97,8	47,5	145,3
Revenu net reconnu en capitaux propres	0,0	0,0	602,5	325,0	1,2	97,8	1 026,5	104,5	1 131,0
Résultat net consolidé de l'exercice					969,6		969,6	190,1	1 159,7
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0,0	0,0	602,5	325,0	970,8	97,8	1 996,1	294,6	2 290,7
Distribution de dividendes					- 230,1		- 230,1	- 119,4	- 349,5
Mouvements sur le capital							0,0		0,0
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							0,0		0,0
Autres variations					303,5		303,5	131,4	434,9
Situation à la clôture au 31/12/2005	554,5	321,5	2 529,4	625,0	4 632,6	104,0	8 767,0	1 415,4	10 182,4
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs							0,0	0,0	

# 5.3\_TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2004 – PROFORMA

En M€				Part du Group	е				
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Situation d'ouverture IFRS corrigée au 01/01/2004	551,4	299,3	1 400,4	0,0	3 318,7	0,0	5 569,8	999,8	6 569,6
Incidence des réevaluations									
Actifs disponibles à la vente (AFS)			2 962,3				2 962,3	685,6	3 647,9
Shadow accounting brut d'impôt différé			- 2 467,1				- 2 467,1	- 659,5	- 3 126,6
Impôts différés			31,3				31,3	21,3	52,6
Titres super subordonnés nets d'impôt				300,0	- 3,9		296,1		296,1
Actions propres nettes d'impôt							0,0		0,0
Autres variations							0,0		0,0
Incidence des écarts de conversion						6,2	6,2	4,6	10,8
Revenu net reconnu en capitaux propres	0,0	0,0	526,5	300,0	- 3,9	6,2	828,8	52,0	880,8
Résultat net consolidé de l'exercice					655,4		655,4	159,7	815,1
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0,0	0,0	526,5	300,0	651,5	6,2	1 484,2	211,7	1 695,9
Distribution de dividendes					- 210,5		- 210,5	- 90,7	- 301,2
Mouvements sur le capital	3,1	22,2					25,3		25,3
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							0,0		0,0
Autres variations					- 171,4		- 171,4	- 12,1	- 183,5
Situation à la clôture IFRS au 31/12/2004	554,5	321,5	1 926,9	300,0	3 588,4	6,2	6 697,5	1 108,8	7 806,3
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs							0,0		0,0

# 5.4\_TABLEAU DES TITRES SUPER SUBORDONNÉS RECLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES

En M€		31/12/2006	•	
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				2 035,0
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10bps, Cap à 9 %	€	250,0
CNP Assurances	Novembre 2004	Tec 10 + 10bps, Cap à 9 %	€	50,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) – Cap à 9 % et Floor à 2,75%	€	25,0
CNP Assurances	Juin 2005	7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30 %, Cap à 10 fois (CMS 10 ans - CMS 2 ans), Floor à 2 %	€	75,0
CNP Assurances	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185bp	€	160,0
CNP Assurances	Décembre 2006	4,750 %	€	1 250,0
Total				2 035,0

En M€	31/12/2006					
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants		
Titres super subordonnés part minoritaires				108,0		
Écureuil Vie	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026, puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0		
Total				108,0		

En M€		31/12/2005 – Proforma		
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				625,0
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10bps, Cap à 9 %	€	250,0
CNP Assurances	Novembre 2004	Tec 10 + 10bps, Cap à 9 %	€	50,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) Cap à 9% et Floor à 2,75%	€	25,0
CNP Assurances	Juin 2005	7 % jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30 %, Cap à 10 fois (CMS 10 ans – CMS 2 ans), Floor à 2 %	€	75,0
Total				625,0

En M€				
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				300,0
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10bps, Cap à 9 %	€	250,0
CNP Assurances	Novembre 2004	Tec 10 + 10bps, Cap à 9 %	€	50,0
Total				300,0

#### **5.5\_CAPITAL SOCIAL PAR DÉTENTEUR**

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	50 582 880	36,49 %
Sopassure (holding de La Poste et du Groupe Caisse d'Épargne)	49 191 780	35,48 %
État	1 618 841	1,17 %
Total des actions de concert	101 393 501	73,14 %
Public	37 241 801	26,86 %
dont CNP Assurances (actions propres)	343 079	0,25 %
Total	138 635 302	100,00 %

# **5.6\_CAPITAUX PROPRES**

Nombre d'actions émises		Actions ordinaires			
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004		
Nombres d'actions émises à l'ouverture	138 635 302	138 635 302	137 854 064		
Émissions sur l'exercice	0	0	781 238		
Nombres d'actions émises à la clôture	138 635 302	138 635 302	138 635 302		

En 2007, la CNP a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 9 902 521 actions, portant le nombre total d'actions émises à 148537823.

#### **5.7\_DIVIDENDES 2006**

Le dividende proposé à l'Assemblée générale est de 2,30 € par action, ce qui représente un total de 342 M€.

# **5.8\_RÉSULTAT PAR ACTION/RÉSULTAT DILUÉ**

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma	31/12/2004 Proforma
Résultat de l'exercice	1 145,3	969,6	655,4
Dividendes des actions préférentielles			
Résultat attribuable aux actions ordinaires	1 145,3	969,6	655,4

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture	138 635 302	138 635 302	137 854 064
Effet des actions propres détenues	- 278 683	- 235 789	- 279 504
Effet de l'émission d'actions ordinaire*	9 902 521	0	304 751
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	148 259 140	138 399 513	137 879 311

<sup>\*</sup> Augmentation de capital lancée par CNP Assurances le 8 janvier 2007. Les actions nouvelles donnent droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2006.

En euros par action*	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004 Proforma
Résultat attribuable aux actions ordinaires	7,7	7,0	4,8
Effet après impôts des intérêts sur obligations convertibles			
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	7,7	7,0	4,8

<sup>\*</sup> Soit 148 259 140.

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma	31/12/2004 Proforma
Résultat attribuable aux actions ordinaires	1 145,3	969,6	655,4

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

#### **5.9\_INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES**

# 5.9.1\_Flux entre le groupe CNP Assurances et les sociétés hors Groupe

#### 5.9.1.1\_Flux entre les actionnaires directs du Groupe

En M€	CNP Assurances	Caisse des dépôts et consignations	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne	La Banque Postale
Commissions	- 1 206,1	Néant	719,0	487,1
Prestations	- 10,9	10,9	Néant	Néant
Frais de personnel	- 19,2	19,2	Néant	Néant
Dividendes	- 190,6	96,6	46,9	47,1

#### **5.9.1.2**\_Flux entre les actionnaires du Groupe et des filiales du Groupe

En M€	Écureuil Vie	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne
Titres subordonnés	– 17,6	17,6
Commissions	- 561,0	561,0
Compte à terme	<b>-70,7</b>	70,7
En M€	Assurposte	La Banque Postale
Commissions	<b>– 39,5</b>	39,5
Dividendes	- 6,1	6,1
En M€	Саіха	CEF*
Dividendes	<b>- 49,9</b>	49,9
En M€	CNP Capitalia Vita	Capitalia

- 13,0

Dividendes

# 5.9.2\_Flux entre sociétés du Groupe au 31 décembre 2006

#### **5.9.2.1**\_Sociétés en intégration globale ou en intégration proportionnelle

En M€	CNP Assurances	Écureuil Vie	Assurposte	Caixa	CNP Capitalia Vita	Global
Prestations	140,5	122,3	15,2	1,0	2,0	0,0
Titres subordonnés	25,2	25,2	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de réassurance/coassurance	- 5,8	0,4	- 6,2	0,0	0,0	0,0
Dividendes	185,6	103,0	6,1	52,5	19,3	4,9

#### 5.9.2.2\_Sociétés mises en équivalence

En M€	CNP Assurances	IXIS Asset Management Group
Mandat de gestion	- 13.2	13.2

13,0

<sup>\*</sup> Caixa Economica Federal.

#### 5.10\_RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En euros			31/12/2	2006		
	Gilles Benoist	Xavier Larnaudie-Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Ménéroud	Jean-Pierre Walbaum	Total
Avantages à court terme (1)	605 276	531 339	440 774	385 700	394 179	2 357 268
Indemnités de fin de contrat de travail (2)	972 873	708 895	386 534	385 043	853 069	3 306 414
Régime de retraite supplémentaire (3)	57 696	20 683	20 683	30 957	39 462	169 481
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0

En euros		31/12/2005					
	Gilles Benoist	Xavier Larnaudie-Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Ménéroud	Jean-Pierre Walbaum	Total	
Avantages à court terme (1)	512 981	482 768	356 865	327 619	330 202	2 010 437	
Indemnités de fin de contrat de travail (2)	881 766	679 235	290 887	352 898	788 205	2 992 991	
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	

En euros			31/12/2	2004		
	Gilles Benoist	Xavier Larnaudie- Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Méneroud	Jean-Pierre Walbaum	Total
Avantages à court terme (1)	425 798	345 829	250 571	316 136	316 746	1 655 080
Indemnités de fin de contrat de travail (2)	747 657	488 414	186 617	322 062	756 323	2 501 073
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0

<sup>(1)</sup> Rémunération annuelle brute totale (fixe + variable + jetons de présence + avantages en nature).

#### Commentaires

De plus, les membres du Directoire auraient droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité égale à  $3/12^{\rm e}$  de leur dernier salaire annuel brut, majorée de  $1/120^{\rm e}$  de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et au-delà de

dix ans d'ancienneté, des 2/120° de ce salaire annuel brut par année de présence.

Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

<sup>(2)</sup> Indemnité conventionnelle de licenciement complétée par les dispositions des contrats de travail. Le calcul est effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos.

<sup>(3)</sup> Régime de retraite supplémentaire à prestations définies : calcul de la rente annuelle théorique au 31 décembre 2006 (article 39 décrit dans la note 3.14).

# NOTE 6\_PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

# 6.1\_SOCIÉTÉS ENTRANT DANS LA CONSOLIDATION ET POURCENTAGE DE CONTRÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Nom	Méthode de consolidation	Pays	% contrôle	% intérêts	Activité
1. Filiales stratégiques					
CNP Assurances	IG	France	100,00 %	100,00 %	Assurances
CNP IAM	IG	France	100,00 %	100,00 %	Assurances
Préviposte	IG	France	100,00 %	100,00 %	Assurances
Écureuil	IG	France	100,00 %	50,00 %	Assurances
ITV	IG	France	100,00 %	100,00 %	Assurances
CNP International	IG	France	100,00 %	100,00 %	Assurances
Assurposte	IP	France	50,00 %	50,00 %	Assurances
Global	IG	Portugal	83,52 %	83,52 %	Assurances
Global Vida	IG	Portugal	83,57 %	83,57 %	Assurances
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine	76,47 %	76,47 %	Assurances
Caixa	IG	Brésil	51,75 %	51,75 %	Assurances
CNP Capitalia Vita	IG	Italie	57,50 %	57,50 %	Assurances
2. OPCVM					
Univers CNP 1 FCP	IG	France	99,90 %	99,90 %	Opcvm
CNP Assur Euro SI	IG	France	98,97 %	98,97 %	Opcvm
CNP Montparnasse Action	IG	France	99,58 %	99,58 %	Opcvm
CNP Assur Valeur SI	IG	France	98,84 %	98,84 %	Opcvm
Écureuil Équilibre 3dec	IG	France	93,24 %	93,24 %	Opcvm
LBPAM Prof.80d 5dec	IG	France	84,57 %	84,57 %	Opcvm
LBPAM Prof.50d 5dec	IG	France	69,16 %	69,16 %	Opcvm
LBPAM Act Div. 5dec	IG	France	67,38 %	67,38 %	Opcvm
Éparcourt Sicav SI	IG	France	70,00 %	70,00 %	Opcvm
CNP ACP Oblig FCP	IG	France	49,71 %	49,71 %	Opcvm
Doublo Monde 4	IG	France	52,18 %	52,18 %	Opcvm
Boule de Neige 3 3dec	IG	France	56,64 %	56,64 %	Opcvm
Assur Écur. Crois	IG	France	99,99 %	99,99 %	Opcvm
Cappuccino 7 3dec	IG	France	49,29 %	49,29 %	Opcvm
CDC Ionis FCP 4dec	IG	France	100,00 %	100,00 %	Opcvm
CNP ACP 10 FCP	IG	France	50,12 %	50,12 %	Opcvm
PROGRESSIO 5 DEC	IG	France	90,71 %	90,71 %	Opcvm
3. Activités immobilières					
Assurbail	IG	France	99,07 %	99,07 %	Crédit bail immobilier
AEP3 SCI	IG	France	100,00 %	50,00 %	SCI
Cimo SCI	IG	France	100,00 %	100,00 %	SCI
AEP4 SCI	IG	France	100,00 %	50,00 %	SCI
PB6 SAS	IP	France	50,00 %	37,50 %	Immobilier
SICAC	IG	France	100,00 %	100,00 %	SCI
CNP Immobilier	IG	France	100,00 %	100,00 %	SCI
Assurimmeuble	IG	France	100,00 %	50,00 %	SCI
Ixis Asset Management Group*	MEE	France	15,42 %	15,42 %	Gestion d'actifs

<sup>\*</sup> Maintien dans le périmètre de consolidation de lxis AM Group, en raison notamment du poids de la CNP au sein du Conseil d'administration.

# 6.2\_INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

# **6.2.1\_Information financière synthétique à 100 %**

Le groupe CNP ne met en équivalence que la société Ixis AM Group sur la base des comptes consolidés de cette entité.

		31/12/2006					
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résulta			
Ixis Asset Management Group	2 533	1 740	1 666	228			
		31/12	/2005				
	Total Bilan	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résulta			
lxis Asset Management Group	2 523	739	1 487	180			
		31/12	2004				
	Total Bilan	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résulta			
Ixis Asset Management Group	2 060	466	1 103	107			

# 6.2.2\_Titres mis en équivalence

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Position au 1 <sup>er</sup> janvier	175,5	68,2	- 21,6
Augmentation de participation	0,0	85,0	92,8
Augmentation de capital	110,3	0,0	0,0
Part dans le résultat	46,0	19,3	17,9
Part dans les éléments reconnus en situation nette	- 19,6	3,0	- 20,3
Dividendes reçus	- 11,9	0,0	- 0,6
Position à la date d'arrêté	300,3	175,5	68,2

### **NOTE 7\_ANALYSE SECTORIELLE**

Le groupe CNP a retenu comme axe d'analyse primaire les secteurs d'activité et comme axe d'analyse secondaire les secteurs géographiques.

La distinction des secteurs d'activité, qui correspond au niveau de reporting interne, repose sur les caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe. Trois secteurs de produits d'assurance sont distingués en fonction de leurs risques et de leur rentabilité:

- les produits d'épargne qui ont pour finalité la constitution d'une épargne pouvant être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêts ;
- les produits de retraite qui ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. En cas de sorti en rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré;

• les produits de risque et de prévoyance qui regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les secteurs géographiques sont définis en fonction des conditions économique et des spécificités des marchés sur lesquels opère le groupe CNP. À cet égard, trois secteurs géographiques sont distingués : la France, l'Europe hors France et l'Amérique latine.

Les éléments d'actifs, de passifs et de résultat sectoriels sont ceux qui peuvent être obtenus directement ainsi que ceux qui peuvent être raisonnablement affectés.

Le compte de résultat et le bilan sectoriels sont directement réconciliables avec les informations globales fournies dans les états financiers.

# 7.1\_BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

# Actif

En M€	31/12/2006						
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total*		
Écarts d'acquisition					640,7		
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance					179,5		
Autres immobilisations incorporelles					29,9		
Total actifs incorporels					850,1		
Immobilier de placement	500,2	523,1	262,3	0,0	1 285,6		
Titres conservés jusqu'à échéance	811,9	63,1	19,5	0,0	894,5		
Titres disponibles à la vente	153 392,5	14 549,9	5 985,8	4,6	173 932,8		
Titres de transaction	56 460,5	7 716,1	5 773,1	35,5	69 985,2		
Prêts et avances	1 968,3	64,6	1,7	0,0	2 034,6		
Instruments dérivés	992,4	371,3	272,7	0,0	1 636,4		
Placements des activités d'assurance	214 125,8	23 288,1	12 315,1	40,1	249 769,1		
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	104,7	59,7	525,8	0,0	690,2		
Investissements dans les entreprises associées	162,0	79,7	58,6	0,0	300,3		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	470,8	4 737,7	704,1	0,0	5 912,6		
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	287,1	337,2	1 573,1	0,0	2 197,4		
Créances nées des opérations bancaires					0,0		
Créance d'impôt exigible					424,8		
Autres créances					1 629,5		
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles					197,6		
Autres actifs d'exploitation à long terme					132,0		
Participation aux bénéfices différée active					0,0		
Impôts différés actifs	9,1	2,1	29,8	0,1	41,1		
Autres actifs	296,2	339,3	1 602,9	0,1	4 622,4		
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités					0,0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie					1 126,8		

Total de l'actif	215 159,5	28 504,5	15 206,5	40,2	263 271,5

<sup>\*</sup> Certaines rubriques ne font pas l'objet d'une ventilation par secteur d'activité.

En M€	31/12/2006							
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total			
Capital social					554,			
Primes d'émission, de fusion et d'apport					321,			
Réserve de réévaluation					2 077,			
Titres super subordonnés					2 035,			
Résultats cumulés					4 171,			
Résultat consolidé					1 145,			
Écarts de conversion					90,			
Capitaux propres du Groupe					10 395,			
Intérêts minoritaires					1 513,			
Capitaux propres totaux					11 909,			
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	23 475,5	14 098,4	7 292,2	0,3	44 866,			
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	20 628,6	2 293,0	0,0	0,0	22 921,0			
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	44 104,1	16 391,4	7 292,2	0,3	67 788,0			
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	129 233,3	4 350,9	0,0	0,0	133 584,2			
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	392,6	0,0	0,0	0,0	392,			
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	14 345,6	1 433,3	0,0	0,0	15 778,			
Passifs relatifs à des contrats financiers	143 971,5	5 784,2	0,0	0,0	149 755,			
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	Ο,			
Participation au bénéfice différée passive	9 591,4	1 678,4	863,5	0,0	12 133,			
Passifs relatifs aux contrats	197 667,0	23 854,0	8 155,7	0,3	229 677,			
Provisions pour risques et charges					96,			
Dettes subordonnées					1 926,			
Dettes de financement représentées par des titres					0,			
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire					0,			
Autres dettes de financement					0,			
Dettes de financement					1 926,			
Dettes d'exploitation représentées par des titres	5 803,0	440,4	395,8	22,6	6 661,			
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	319,2	319,			
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance Dettes d'impôts exigibles	964,5	370,1	500,0	8,2	1 842, 167,			
Dettes nées des opérations bancaires					0,			
Comptes courants créditeurs					36,			
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 320,9	22,7	691,7	0,0	3 035,			
Instruments dérivés passifs	760,6	374,3	275,7	0,0	1 410,			
Impôts différés passifs	867,5	258,0	461,1	0,8	1 587,			
Autres dettes					4 601,3			
Autres passifs	10 716,5	1 465,5	2 324,3	350,8	19 662,0			
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0			
Total du passif	208 383,5	25 319,5	10 480,0	351,1	263 271,5			
·								

<sup>\*</sup> Certaines rubriques ne font pas l'objet d'une ventilation par secteur d'activité.

# 7.2\_BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005

# Actif

En M€	31/12/2005 – Proforma						
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total*		
Écarts d'acquisition					654,8		
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance					196,2		
Autres immobilisations incorporelles					29,7		
Total des actifs incorporels					880,7		
Immobilier de placement	449,3	528,8	261,5	0,8	1 240,4		
Titres conservés jusqu'à échéance	797,0	62,6	18,0	2,7	880,3		
Titres disponibles à la vente	142 933,8	13 825,6	5 954,8	0,0	162 714,2		
Titres de transaction	50 517,3	6 424,3	4 830,5	36,5	61 808,6		
Prêts et avances	1 011,8	36,5	2,8	0,0	1 051,1		
Instruments dérivés	618,4	284,3	167,7	0,0	1 070,4		
Placements des activités d'assurance	196 327,6	21 162,1	11 235,3	40,0	228 765,0		
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	107,0	71,7	331,3	0,0	510,0		
Investissements dans les entreprises associées	225,5	86,9	34,3	0,0	346,7		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	436,6	4 291,2	654,9	0,0	5 382,7		
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	20,8	215,9	2 247,4	1,0	2 485,1		
Créances nées des opérations bancaires					0,0		
Créance d'impôt exigible					211,6		
Autres créances					1 836,6		
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles					303,5		
Autres actifs d'exploitation à long terme					105,4		
Participation aux bénéfices différée active					0,0		
Impôts différés actifs	3,0	0,1	0,8	0,0	3,9		
Autres actifs	23,8	216,0	2 248,2	1,0	4 946,1		
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0	789,8		

Total de l'actif	197 117,5	25 827,8	14 503,2	41,0	241 621,0

 $<sup>\</sup>hbox{\it $^*$ Certaines rubriques ne font pas l'objet d'une ventilation par secteur d'activit\'e.}$ 

En M€	31/12/2005 – Proforma						
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total*		
Capital social					554,5		
Primes d'émission, de fusion et d'apport					321,5		
Réserve de réévaluation					2 529,4		
Titres super subordonnées					625,0		
Résultats cumulés					3 663,0		
Résultat consolidé					969,6		
Écarts de conversion					104,0		
Capitaux propres du Groupe					8 767,0		
Intérêts minoritaires					1 415,4		
Capitaux propres totaux					10 182,4		
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	15 143,2	14 981,6	7 204,2	0,5	37 329,5		
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	15 514,5	844,1	0,0	0,0	16 358,6		
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	30 657,7	15 825,7	7 204,2	0,5	53 688,1		
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	123 360,0	4 271,7	0,0	0,0	127 631,7		
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	366,5	0,0	0,0	0,0	366,5		
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	14 979,2	1 183,2	0,0	0,0	16 162,4		
Passifs relatifs à des contrats financiers	138 705,7	5 454,9	0,0	0,0	144 160,6		
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Participation au bénéfice différée passive	12 096,9	1 760,5	675,7	0,0	14 533,1		
Passifs relatifs aux contrats	181 460,3	23 041,1	7 879,9	0,5	212 381,8		
Provisions pour risques et charges					87,7		
Dettes subordonnées					1 926,0		
Dettes de financement représentées par des titres					0,0		
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire					0,0		
Autres dettes de financement					0,0		
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0	2 551,0	1 926,0		
Dettes d'exploitation représentées par des titres	5 638,1	346,6	190,6	0,6	6 175,9		
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	196,2	196,2		
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	924,1	470,5	487,9	13,5	1 896,0		
Dettes d'impôts exigibles					115,0		
Dettes nées des opérations bancaires					0,0		
Comptes courants créditeurs					33,2		
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 341,8	20,2	654,2	0,2	3 016,4		
Instruments dérivés passifs	506,3	292,5	174,8	0,0	973,6		
Impôts différés passifs	312,8	74,3	300,0	36,7	723,8		
Autres dettes					3 913,0		
Autres passifs	9 723,1	1 204,1	1 807,5	247,2	17 043,1		
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0		
Total du passif	191 183,4	24 245,2	9 687,4	247,7	241 621,0		

<sup>\*</sup> Certaines rubriques ne font pas l'objet d'une ventilation par secteur d'activité.

# 7.3\_BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

# Actif

En M€	31/12/2004 – Proforma						
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total*		
Écarts d'acquisition					234,5		
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance					28,1		
Autres immobilisations incorporelles					25,8		
Total des actifs incorporels					288,4		
Immobilier de placement	299,7	577,9	396,0	0,0	1 273,6		
Titres conservés jusqu'à échéance	569,1	50,0	39,1	0,0	658,2		
Titres disponibles à la vente	129 847,2	13 184,9	5 335,2	0,0	148 367,3		
Titres de transaction	28 005,8	5 171,5	4 001,8	23,3	37 202,4		
Prêts et avances	1 194,7	43,1	- 3,5	0,0	1 234,3		
Instruments dérivés	466,5	23,5	29,7	0,0	519,7		
Placements des activités d'assurance	160 383,0	19 050,9	9 798,3	23,3	189 255,5		
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	80,2	66,5	411,2	0,0	557,9		
Investissements dans les entreprises associées	57,2	33,8	7,4	0,0	98,4		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	5,7	3 835,6	563,4	0,0	4 404,7		
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	235,2	415,3	1 582,0	0,0	2 232,5		
Créances nées des opérations bancaires					0,0		
Créance d'impôt exigible					18,6		
Autres créances					824,7		
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles					209,1		
Autres actifs d'exploitation à long terme					95,5		
Participation aux bénéfices différée active					0,0		
Impôts différés actifs					0,0		
Autres actifs	235,2	415,3	1 582,0	0,0	3 380,4		
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie					131,0		

Total de l'actif	160 761,3	23 402,1	12 362,3	23,3	198 116,3

 $<sup>\</sup>hbox{$^*$ Certaines rubriques ne font pas l'objet d'une ventilation par secteur d'activit\'e.}$ 

En M€	31/12/2004 – Proforma						
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Total <sup>*</sup>		
Capital social					554,5		
Primes d'émission, de fusion et d'apport					321,5		
Réserve de réévaluation					1 926,9		
Titres super subordonnés					300,0		
Résultats cumulés					2 933,0		
Résultat consolidé					655,4		
Écarts de conversion					6,2		
Capitaux propres du Groupe					6 697,5		
Intérêts minoritaires					1 108,8		
Capitaux propres totaux					7 806,3		
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	11 430,3	13 349,5	6 664,9	0,0	31 444,7		
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	9 126,1	614,1	0,0	0,0	9 740,2		
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	20 556,4	13 963,6	6 664,9	0,0	41 184,9		
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	115 063,3	4 097,0	0,0	0,0	119 160,3		
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	271,5	0,0	0,0	0,0	271,5		
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	5 220,1	1 108,5	0,0	0,0	6 328,6		
Passifs relatifs à des contrats financiers	120 554,9	5 205,5	0,0	0,0	125 760,4		
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Participation au bénéfice différée passive	8 587,5	1 183,0	400,0	0,0	10 170,5		
Passifs relatifs aux contrats	149 698,8	20 352,1	7 064,9	0,0	177 115,8		
Provisions pour risques et charges					130,8		
Dettes subordonnées					1 836,0		
Dettes de financement représentées par des titres					0,0		
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire					0,0		
Autres dettes de financement					0,0		
Dettes de financement					1 836,0		
Dettes d'exploitation représentées par des titres	1 930,2	317,9	210,7	3,8	2 462,6		
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	492,6	492,6		
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	323,7	518,3	407,2	0,0	1 249,2		
Dettes d'impôts exigibles	0,0	0,0	0,0	0,0	157,5		
Dettes nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptes courants créditeurs	0,0	0,0	0,0	0,0	86,9		
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 658,3	- 63,3	575,4	1,7	3 172,1		
Instruments dérivés passifs	203,5	151,1	87,2	0,0	441,8		
Impôts différés passifs	513,5	118,8	271,2	0,0	903,5		
Autres dettes	0,0	0,0	0,0	0,0	2 261,2		
Autres passifs	5 629,2	1 042,8	1 551,7	498,1	11 227,4		
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0		
Total du passif	155 328,0	21 394,9	8 616,6	498,1	198 116,3		

 $<sup>{\</sup>it * Certaines rubriques ne font pas l'objet d'une ventilation par secteur d'activit\'e.}$ 

# 7.4\_BILAN PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2006

# Actif

En M€	31/12/2006					
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total	
Écarts d'acquisition	22,9	405,6	212,2	0,0	640,7	
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0,0	156,7	22,8	0,0	179,5	
Autres immobilisations incorporelles	27,7	2,1	0,1	0,0	29,9	
Total des actifs incorporels	50,6	564,4	235,1	0,0	850,1	
Immobilier de placement	1 284,9	0,0	0,7	0,0	1 285,6	
Titres conservés jusqu'à échéance	614,7	0,0	279,8	0,0	894,5	
Titres disponibles à la vente	172 783,9	1 137,4	11,5	0,0	173 932,8	
Titres de transaction	54 201,6	13 242,5	2 541,1	0,0	69 985,2	
Prêts et avances	2 029,8	4,8	0,0	0,0	2 034,6	
Instruments dérivés	1 634,2	0,1	2,1	0,0	1 636,4	
Placements des activités d'assurance	232 549,1	14 384,8	2 835,2	0,0	249 769,1	
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	690,2	0,0	0,0	0,0	690,2	
Investissements dans les entreprises associées	300,3	0,0	0,0	0,0	300,3	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	5 453,5	449,4	9,7	0,0	5 912,6	
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2 073,3	84,0	40,1	0,0	2 197,4	
Créances nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Créance d'impôt exigible	244,3	132,6	47,9	0,0	424,8	
Autres créances	1 530,1	8,2	91,2	0,0	1 629,5	
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	162,9	22,3	12,4	0,0	197,6	
Autres actifs d'exploitation à long terme	115,9	6,4	9,7	0,0	132,0	
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0		0,0	
Impôts différés actifs	25,3	1,7	14,1	0,0	41,1	
Autres actifs	4 151,8	255,2	215,4	0,0	4 622,4	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	862,8	254,0	10,0	0,0	1 126,8	

Total de l'actif	244 058,3	15 907,8	3 305,4	0,0	263 271,5

En M€	31/12/2006				
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Capital	554,5	0,0	0,0	0,0	554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	321,5	0,0	0,0	0,0	321,5
Réserve de réévaluation	2 074,7	2,7	0,0	0,0	2 077,4
Titres super subordonnés	2 035,0	0,0	0,0	0,0	2 035,0
Résultats cumulés	4 356,2	10,9	- 195,7	0,0	4 171,4
Résultat consolidé	1 023,4	35,0	86,9	0,0	1 145,3
Écarts de conversion	-6,1	0,0	96,7	0,0	90,6
Capitaux propres du Groupe	10 359,2	48,6	- 12,1	0,0	10 395,7
Intérêts minoritaires	1 041,0	201,5	271,3	0,0	1 513,8
Capitaux propres totaux	11 400,2	250,1	259,2	0,0	11 909,5
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	43 552,7	814,3	499,4	0,0	44 866,4
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	15 121,8	6 442,6	1 357,2	0,0	22 921,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	58 674,5	7 256,9	1 856,6	0,0	67 788,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	133 412,7	171,5	0,0	0,0	133 584,2
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	5,3	- 44,6	431,9	0,0	392,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	9 131,4	6 647,5	0,0	0,0	15 778,9
Passifs relatifs à des contrats financiers	142 549,4	6 774,4	431,9	0,0	149 755,7
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation au bénéfice différée passive	12 125,2	8,1	0,0	0,0	12 133,3
Passifs relatifs aux contrats	213 349,1	14 039,4	2 288,5	0,0	229 677,0
Provisions pour risques et charges	50,7	3,2	42,2	0,0	96,1
Dettes subordonnées	1 836,0	90,3	0,0	0,0	1 926,3
Dettes de financement représentées par des titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement	1 836,0	90,3	0,0	0,0	1 926,3
Dettes d'exploitation représentées par des titres	6 620,1	0,0	41,7	0,0	6 661,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	319,2	0,0	0,0	0,0	319,2
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 107,9	679,7	55,2	0,0	1 842,8
Dettes d'impôts exigibles	15,3	79,9	72,5	0,0	167,7
Dettes nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes courants créditeurs	36,5	0,0	0,0	0,0	36,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 031,3	0,0	4,0	0,0	3 035,3
Instruments dérivés passifs	1 410,3	0,0	0,3	0,0	1 410,6
Impôts différés passifs	1 555,8	30,8	0,8	0,0	1 587,4
Autres dettes	3 325,9	734,4	541,0	0,0	4 601,3
Autres passifs	17 422,3	1 524,8	715,5	0,0	19 662,6
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0
Total du passif	244 058,3	15 907,8	3 305,4	0,0	263 271,5

7.5\_BILAN PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2005

		٠	•
$\Delta c$	t	ı	t
$\neg \cdot$		ı	

En M€ 31/12/2005 – Pr					
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Écarts d'acquisition	22,9	405,6	226,3	0,0	654,8
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0,0	167,2	29,0	0,0	196,2
Autres immobilisations incorporelles	28,3	1,4	0,0	0,0	29,7
Total actifs incorporels	51,2	574,2	255,3	0,0	880,7
Immobilier de placement	1 239,6	0,0	0,8	0,0	1 240,4
Titres conservés jusqu'à échéance	615,4	5,4	259,5	0,0	880,3
Titres disponibles à la vente	161 553,7	1 148,7	11,8	0,0	162 714,2
Titres de transaction	47 217,8	12 608,4	1 982,4	0,0	61 808,6
Prêts et avances	1 051,1	0,0	0,0	0,0	1 051,1
Instruments dérivés	1 070,2	0,2	0,0	0,0	1 070,4
Placements des activités d'assurance	212 747,8	13 762,7	2 254,5	0,0	228 765,0
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	510,0	0,0	0,0	0,0	510,0
Investissements dans les entreprises associées	346,7	0,0	0,0	0,0	346,7
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	4 938,1	444,6	0,0	0,0	5 382,7
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2 411,2	26,5	47,4	0,0	2 485,1
Créances nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créance d'impôt exigible	82,2	61,9	67,5	0,0	211,6
Autres créances	1 795,8	9,4	31,4	0,0	1 836,6
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	268,0	22,5	13,0	0,0	303,5
Autres actifs d'exploitation à long terme	93,8	2,2	9,4	0,0	105,4
Participation aux bénéfices différée active					0,0
Impôts différés actifs	3,9	0,0	0,0	0,0	3,9
Autres actifs	4 654,9	122,5	168,7	0,0	4 946,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités					0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	577,4	204,4	8,0	0,0	789,8

Total de l'actif	223 826,1	15 108,4	2 686,5	0,0	241 621,0

En M€	31/12/2005 – Proforma				
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Capital	554,5	0,0	0,0	0,0	554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	321,5	0,0	0,0	0,0	321,5
Réserve de réévaluation	2 518,8	10,6	0,0	0,0	2 529,4
Titres super subordonnés	625,0	0,0	0,0	0,0	625,0
Résultats cumulés	3 858,1	2,3	- 197,4	0,0	3 663,0
Résultat consolidé	869,6	35,4	64,6	0,0	969,6
Écarts de conversion	0,0	0,0	104,0	0,0	104,0
Capitaux propres du Groupe	8 747,5	48,3	- 28,8	0,0	8 767,0
Intérêts minoritaires	975,7	199,4	240,3	0,0	1 415,4
Capitaux propres totaux	9 723,2	247,7	211,5	0,0	10 182,4
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	35 192,4	740,6	1 396,5	0,0	37 329,5
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	11 949,7	4 408,9	0,0	0,0	16 358,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	47 142,1	5 149,5	1 396,5	0,0	53 688,1
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	127 425,1	206,6	0,0	0,0	127 631,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10,7	9,6	346,2	0,0	366,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	8 068,7	8 093,7	0,0	0,0	16 162,4
Passifs relatifs à des contrats financiers	135 504,5	8 309,9	346,2	0,0	144 160,6
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation au bénéfice différée passive	14 503,8	29,3	0,0	0,0	14 533,1
Passifs relatifs aux contrats	197 150,4	13 488,7	1 742,7	0,0	212 381,8
Provisions pour risques et charges	53,6	3,0	31,1	0,0	87,7
Dettes subordonnées	1 836,0	90,0	0,0	0,0	1 926,0
Dettes de financement représentées par des titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement	1 836,0	90,0	0,0	0,0	1 926,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	6 157,5	0,0	18,4	0,0	6 175,9
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	196,2	0,0	0,0	0,0	196,2
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 353,4	496,2	46,4	0,0	1 896,0
Dettes d'impôts exigibles	41,1	7,1	66,8	0,0	115,0
Dettes nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes courants créditeurs	33,2	0,0	0,0	0,0	33,2
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 016,4	0,0	0,0	0,0	3 016,4
Instruments dérivés passifs	973,3	0,0	0,3	0,0	973,6
Impôts différés passifs	683,2	37,9	2,7	0,0	723,8
Autres dettes	2 608,6	737,8	566,6	0,0	3 913,0
Autres passifs	15 062,9	1 279,0	701,2	0,0	17 043,1
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0
Total du passif	223 826,1	15 108,4	2 686,5	0,0	241 621,0

7.6\_BILAN PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2004 Actif

En M€	31/12/2004 – Proforma				
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Écarts d'acquisition	22,9	39,1	172,5	0,0	234,5
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0,0	0,0	28,1	0,0	28,1
Autres immobilisations incorporelles	25,5	0,3	0,0	0,0	25,8
Total actifs incorporels	48,4	39,4	200,6	0,0	288,4
Immobilier de placement	1 273,6	0,0	0,0	0,0	1 273,6
Titres conservés jusqu'à échéance	430,2	9,0	219,0	0,0	658,2
Titres disponibles à la vente	148 005,6	352,7	9,0	0,0	148 367,3
Titres de transaction	36 036,5	22,0	1 143,9	0,0	37 202,4
Prêts et avances	1 234,3	0,0	0,0	0,0	1 234,3
Instruments dérivés	513,8	1,5	4,4	0,0	519,7
Placements des activités d'assurance	187 494,0	385,2	1 376,3	0,0	189 255,5
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	557,9	0,0	0,0	0,0	557,9
Investissements dans les entreprises associées	98,4	0,0	0,0	0,0	98,4
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	4 391,9	12,8	0,0	0,0	4 404,7
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2 131,7	15,3	85,5	0,0	2 232,5
Créances nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créance d'impôt exigible	0,0	0,3	18,3	0,0	18,6
Autres créances	786,9	1,2	36,6	0,0	824,7
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	182,6	20,5	6,0	0,0	209,1
Autres actifs d'exploitation à long terme	89,1	0,0	6,4	0,0	95,5
Participation aux bénéfices différée active					0,0
Impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	3 190,3	37,3	152,8	0,0	3 380,4
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119,4	11,4	0,2	0,0	131,0

Total de l'actif	195 900,3	486,1	1 729,9	0,0	198 116,3

En M€	31/12/2004 – Proforma				
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Capital social	554,5	0,0	0,0	0,0	554,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	321,5	0,0	0,0	0,0	321,5
Réserve de réévaluation	1 919,4	7,5	0,0	0,0	1 926,9
Titres super subordonnés	300,0	0,0	0,0		300,0
Résultats cumulés	3 148,5	- 0,4	- 215,1	0,0	2 933,0
Résultat consolidé	605,7	7,3	42,4	0,0	655,4
Écarts de conversion	0,4	0,0	5,8	0,0	6,2
Capitaux propres du Groupe	6 850,0	14,4	- 166,9	0,0	6 697,5
Intérêts minoritaires	947,9	10,3	150,6	0,0	1 108,8
Capitaux propres totaux	7 797,9	24,7	- 16,3	0,0	7 806,3
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	30 310,8	343,0	790,9	0,0	31 444,7
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	9 737,6	0,0	2,6	0,0	9 740,2
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	40 048,4	343,0	793,5	0,0	41 184,9
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	119 160,3	0,0	0,0	0,0	119 160,3
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	11,3	0,0	260,2	0,0	271,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	6 328,6	0,0	0,0	0,0	6 328,6
Passifs relatifs à des contrats financiers	125 500,2	0,0	260,2	0,0	125 760,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation au bénéfice différée passive	10 154,9	15,6	0,0	0,0	10 170,5
Passifs relatifs aux contrats	175 703,5	358,6	1 053,7	0,0	177 115,8
Provisions pour risques et charges	130,5	0,1	0,2	0,0	130,8
Dettes subordonnées	1 836,0	0,0	0,0	0,0	1 836,0
Dettes de financement représentées par des titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de financement	1 836,0	0,0	0,0	0,0	1 836,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	2 420,0	0,0	42,6	0,0	2 462,6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	492,6	0,0	0,0	0,0	492,6
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 158,0	15,5	75,7	0,0	1 249,2
Dettes d'impôts exigibles	146,1	4,3	7,1	0,0	157,5
Dettes nées des opérations bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes courants créditeurs	86,9	0,0	0,0	0,0	86,9
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 170,9	0,0	1,2	0,0	3 172,1
Instruments dérivés passifs	441,6	0,0	0,2	0,0	441,8
Impôts différés passifs	905,4	- 0,7	- 1,2	0,0	903,5
Autres dettes	1 610,9	83,6	566,7	0,0	2 261,2
Autres passifs	10 432,4	102,7	692,3	0,0	11 227,4
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					0,0

# 7.7\_COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

En M€			31/12/	2006		
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Éliminations	Tota
Primes émises	25 612,5	2 145,1	4 189,6	0,0		31 947,2
Variation des primes non acquises	0,0	0,0	- 25,2	0,0		- 25,2
Primes acquises	25 612,5	2 145,1	4 164,4	0,0	0,0	31 922,0
Produits d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	117,1	1,2	4,5	48,9		171,7
Autres produits d'exploitation	0,2	0,0	0,0	0,0		0,2
Produits des placements	7 067,5	1 165,6	504,9	4,2		8 742,2
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 092,6	217,7	141,2	0,0		1 451,5
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 815,6	166,4	57,3	0,0		2 039,3
Variation des dépréciations sur instruments financiers	- 19,7	- 0,5	- 4,5	0,0		- 24,7
Produits financiers hors coût de l'endettement	9 956,0	1 549,2	698,9	4,2	0,0	12 208,3
Total produit des activités ordinaires	35 685,8	3 695,5	4 867,8	53,1	0,0	44 302,2
Charges des prestations des contrats	- 32 714,7	-3338,1	- 2 899,8	0,1		- 38 952,5
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	- 364,6	- 106,8	- 95,0	-0,2		- 566,6
Résultat de réassurance	11,8	0,4	- 15,8	0,0		- 3,6
Charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Charges des autres activités	- 3,9	0,0	- 1,8	- 18,0		- 23,7
Frais d'acquisition des contrats	- 1 267,5	- 40,6	- 1 151,6	0,0		- 2 459,7
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	- 12,8	2,1	- 5,6	0,0		- 16,3
Frais d'administration	- 207,1	- 19,8	- 162,2	0,0		- 389,1
Autres produits et charges opérationnels courants	- 48,7	12,5	- 48,8	- 1,8		- 86,8
Total autres produits et charges courants	- 34 607,5	- 3 490,3	<b>- 4 380,6</b>	– 19,9	0,0	<b>- 42 498,3</b>
Résultat opérationnel courant	1 078,3	205,2	487,2	33,2	0,0	1 803,9
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Résultat opérationnel	1 078,3	205,2	487,2	33,2	0,0	1 803,9
Charge de financement						- 104,9
Quote-part dans les résultats des entreprises associées						46,0
Impôts sur les résultats						- 314,7
Résultat après impôt des activités discontinues						0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé						1 430,3
Intérêts minoritaires						- 285,C
Résultat net (part du Groupe)						1 145,3

# 7.8\_COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005

En M€			31/12/2005	– Proforma		
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Éliminations	Total
Primes émises	20 888,6	1 942,7	3 656,9	0,0		26 488,2
Variation des primes non acquises	0,0	0,0	- 22,4	0,0		- 22,4
Primes acquises	20 888,6	1 942,7	3 634,5	0,0	0,0	26 465,8
Produits d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	66,3	- 0,9	3,7	46,6		115,7
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Produits des placements	6 562,7	1 137,5	555,6	2,3		8 258,1
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	534,7	172,6	48,5	0,0		755,8
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 949,8	318,5	163,5	0,1		3 431,9
Variation des dépréciations sur instruments financiers	- 11,9	- 2,0	- 1,4	0,0		- 15,3
Produits financiers hors coût de l'endettement	10 035,3	1 626,6	766,2	2,4	0,0	12 430,5
Total produit des activités ordinaires	30 990,2	3 568,4	4 404,4	49,0	0,0	39 012,0
Charges des prestations des contrats	- 28 581,5	- 3 237,9	- 2 884,6	- 0,1		- 34 704,1
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	- 169,8	- 70,3	- 72,2	0,0		- 312,3
Résultat de réassurance	5,0	- 0,1	- 9,8	0,0		- 4,9
Charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Charges des autres activités	0,1	0,2	- 0,4	0,0		-0,1
Frais d'acquisition des contrats	- 1 100,5	- 59,7	-803,8	-0,1		- 1 964,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	- 10,0	1,2	- 6,5	0,0		- 15,3
Frais d'administration	- 231,1	- 19,0	- 137,9	0,0		- 388,0
Autres produits et charges opérationnels courants	42,4	29,1	10,9	- 20,9		61,5
Total autres produits et charges courants	- 30 045,4	- 3 356,5	- 3 904,3	- 21,1	0,0	- 37 327,3
Résultat opérationnel courant	944,8	211,9	500,1	27,9	0,0	1 684,7
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Résultat opérationnel	944,8	211,9	500,1	27,9	0,0	1 684,7
Charge de financement						- 91,3
Quote-part dans les résultats des entreprises associées						19,3
Impôts sur les résultats						- 453,0
Résultat après impôt des activités discontinues						
Résultat net de l'ensemble consolidé					0,0	1 159,7
Intérêts minoritaires						- 190,1
Résultat net (part du Groupe)						969,6

# 7.9\_COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

En M€			31/12/2004	– Proforma		
	Épargne	Retraite	Risque	Autres	Éliminations	Tota
Primes émises	16 048,4	1 823,8	3 274,4	0,0		21 146,6
Variation des primes non acquises	0,0	0,0	- 16,1	0,0		- 16,1
Primes acquises	16 048,4	1 823,8	3 258,3	0,0	0,0	21 130,5
Produits d'exploitation bancaire						0,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	6,1	2,5	4,2	26,9		39,7
Autres produits d'exploitation						0,0
Produits des placements	6 016,9	810,1	380,7	0,2		7 207,9
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	542,3	153,8	121,2	0,0		817,3
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	792,8	87,7	49,8	0,0		930,3
Variation des dépréciations sur instruments financiers	- 75,3	- 20,1	- 10,6	0,0		- 106,0
Produits financiers hors coût de l'endettement	7 276,7	1 031,5	541,1	0,2	0,0	8 849,5
Total produit des activités ordinaires	23 331,2	2 857,8	3 803,6	27,1	0,0	30 019,7
Charges des prestations des contrats	- 21 271,9	- 2 575,1	- 2 651,7	- 8,3		- 26 507,C
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	- 171,1	- 58,4	- 52,7	0,0		- 282,2
Résultat de réassurance	- 28,2	0,1	1,3	0,0		- 26,8
Charges d'exploitation bancaire						0,0
Charges des autres activités	- 0,8	- 0,4	- 3,9	0,0		- 5,1
Frais d'acquisition des contrats	- 825,8	- 48,5	- 642,8	0,0		- 1 517,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0,0	0,0	- 5,3	- 2,5		- 7,8
Frais d'administration	- 212,7	- 15,8	- 108,8	0,4		- 336,9
Autres produits et charges opérationnels courants	4,4	10,3	4,2	0,0		18,9
Total autres produits et charges courants	- 22 506,1	<b>- 2 687,8</b>	- 3 459,7	- 10,4	0,0	- 28 664,0
Résultat opérationnel courant	825,1	170,0	343,9	16,7	0,0	1 355,7
Autres produits et charges opérationnels						0,0
Résultat opérationnel	825,1	170,0	343,9	16,7	0,0	1 355,7
Charge de financement						- 82,6
Quote-part dans les résultats des entreprises associées						17,9
Impôts sur les résultats						- 475,9
Résultat après impôt des activités discontinues						0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé						815,1
Intérêts minoritaires						– 159,7
Résultat net (part du Groupe)						655,4

# 7.10\_COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2006

En M€	31/12/2006						
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total		
Primes émises	27 888,4	3 177,7	881,1	0,0	31 947,2		
Variation des primes non acquises	0,4	- 10,6	- 15,0	0,0	- 25,2		
Primes acquises	27 888,8	3 167,1	866,1	0,0	31 922,0		
Produits d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	5,4	92,3	74,0	0,0	171,7		
Autres produits d'exploitation	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2		
Produits des placements	8 130,6	268,0	343,6	0,0	8 742,2		
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 471,1	- 19,6	0,0	0,0	1 451,5		
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 172,6	- 133,3	0,0	0,0	2 039,3		
Variation des dépréciations sur instruments financiers	- 24,7	0,0	0,0	0,0	- 24,7		
Produits financiers hors coût de l'endettement	11 749,6	115,1	343,6	0,0	12 208,3		
Total produit des activités ordinaires	39 644,0	3 374,5	1 283,7	0,0	44 302,2		
Charges des prestations des contrats	- 35 166,2	- 2 910,5	- 875,8	0,0	- 38 952,5		
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	- 513,3	- 39,3	- 14,0	0,0	- 566,6		
Résultat de réassurance	1,7	- 5,0	- 0,3	0,0	- 3,6		
Charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Charges des autres activités	- 1,9	- 3,8	- 18,0	0,0	- 23,7		
Frais d'acquisition des contrats	- 2 123,3	- 283,5	- 52,9	0,0	- 2 459,7		
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-0,1	- 10,5	- 5,7	0,0	- 16,3		
Frais d'administration	- 335,9	- 20,6	- 32,6	0,0	- 389,1		
Autres produits et charges opérationnels courants	- 61,3	1,4	- 26,9	0,0	- 86,8		
Total autres produits et charges courants	- 38 200,3	- 3 271,8	- 1 026,2	0,0	- 42 498,3		
Résultat opérationnel courant	1 443,7	102,7	257,5	0,0	1 803,9		
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résultat opérationnel	1 443,7	102,7	257,5	0,0	1 803,9		
Charge de financement					- 104,9		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					46,0		
Impôts sur les résultats					- 314,7		
Résultat après impôt des activités discontinues					•		
Résultat net de l'ensemble consolidé					1 430,3		
Intérêts minoritaires					- 285,0		
Résultat net (part du Groupe)					1 145,3		

# 7.11\_COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2005

En M€		31/12/2	2005 – Proforma	1	
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Primes émises	23 123,8	2 653,1	711,3	0,0	26 488,2
Variation des primes non acquises	0,8	- 1,6	- 21,6	0,0	- 22,4
Primes acquises	23 124,6	2 651,5	689,7	0,0	26 465,8
Produits d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	- 8,4	77,5	46,6	0,0	115,7
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits des placements	7 962,0	37,2	258,9	0,0	8 258,1
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	746,0	9,8	0,0	0,0	755,8
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 393,7	21,0	17,2	0,0	3 431,9
Variation des dépréciations sur instruments financiers	- 15,3	0,0	0,0	0,0	- 15,3
Produits financiers hors coût de l'endettement	12 086,4	68,0	276,1	0,0	12 430,5
Total produit des activités ordinaires	35 202,6	2 797,0	1 012,4	0,0	39 012,0
Charges des prestations des contrats	- 31 517,2	- 2 474,6	- 712,3	0,0	- 34 704,1
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	- 297,6	- 14,7	0,0	0,0	- 312,3
Résultat de réassurance	22,6	- 10,2	- 17,3	0,0	- 4,9
Charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges des autres activités	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,1
Frais d'acquisition des contrats	- 1 664,9	- 229,4	- 69,8	0,0	- 1 964,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0,0	- 8,1	- 7,2	0,0	- 15,3
Frais d'administration	- 313,5	- 42,5	- 32,0	0,0	- 388,0
Autres produits et charges opérationnels courants	- 33,4	82,6	12,3	0,0	61,5
Total autres produits et charges courants	- 33 804,1	- 2 696,9	- 826,3	0,0	- 37 327,3
Résultat opérationnel courant	1 398,5	100,1	186,1	0,0	1 684,7
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat opérationnel	1 398,5	100,1	186,1	0,0	1 684,7
Charge de financement					- 91,3
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					19,3
Impôts sur les résultats					- 453,0
Résultat après impôt des activités discontinues					
Résultat net de l'ensemble consolidé					1 159,7
Intérêts minoritaires					- 190,1
Résultat net (part du Groupe)					969,6

# 7.12\_COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2004

En M€		31/12/2	2004 – Proforma	ı	
	France	Autres pays d'Europe	Amérique latine	Asie	Total
Primes émises	20 423,1	229,4	494,1	0,0	21 146,6
Variation des primes non acquises	2,0	- 4,8	- 13,3	0,0	- 16,1
Primes acquises	20 425,1	224,6	480,8	0,0	21 130,5
Produits d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	12,8	0,0	26,9	0,0	39,7
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits des placements	7 017,0	16,0	174,9	0,0	7 207,9
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	817,3	0,0	0,0	0,0	817,3
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	926,9	0,0	3,4	0,0	930,3
Variation des dépréciations sur instruments financiers	- 106,0	0,0	0,0	0,0	- 106,0
Produits financiers hors coût de l'endettement	8 655,2	16,0	178,3	0,0	8 849,5
Total produit des activités ordinaires	29 093,1	240,6	686,0	0,0	30 019,7
Charges des prestations des contrats	- 25 917,4	- 113,0	- 476,6	0,0	- 26 507,0
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	- 282,2	0,0	0,0	0,0	- 282,2
Résultat de réassurance	34,0	- 48,0	- 12,8	0,0	- 26,8
Charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges des autres activités	- 5,1	0,0	0,0	0,0	- 5,1
Frais d'acquisition des contrats	- 1 421,9	– 49,5	- 45,7	0,0	- 1 517,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0,0	0,0	- 7,8	0,0	- 7,8
Frais d'administration	- 291,2	– 16,3	- 29,4	0,0	- 336,9
Autres produits et charges opérationnels courants	15,7	- 0,8	4,0	0,0	18,9
Total autres produits et charges courants	- 27 868,1	- 227,6	- 568,3	0,0	- 28 664,0
Résultat opérationnel courant	1 225,0	13,0	117,7	0,0	1 355,7
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat opérationnel	1 225,0	13,0	117,7	0,0	1 355,7
Charge de financement					- 82,6
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					17,9
Impôts sur les résultats					- 475,9
Résultat après impôt des activités discontinues					•
Résultat net de l'ensemble consolidé					815,1
Intérêts minoritaires					- 159,7
Résultat net (part du Groupe)					655,4

# **NOTE 8\_ACTIFS INCORPORELS**

# 8.1\_SYNTHÈSE DES ACTIFS INCORPORELS

En M€			31/12/2006		
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	640,7	0,0	0,0	0,0	640,7
Valeurs de portefeuille	275,0	- 95,5	0,0	0,0	179,5
Logiciels	173,7	- 143,8	0,0	0,0	29,9
Développés en interne	70,8	- 62,4	0,0	0,0	8,4
Autres	102,9	- 81,4	0,0	0,0	21,5
Total	1 089,4	- 239,3	0,0	0,0	850,1

En M€			31/12/2005		
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	654,8	0,0	0,0	0,0	654,8
Valeurs de portefeuille	276,9	- 80,7	0,0	0,0	196,2
Logiciels	150,4	- 120,7	0,0	0,0	29,7
Développés en interne	66,5	- 60,3	0,0	0,0	6,2
Autres	83,9	- 60,4	0,0	0,0	23,5
Total	1 150,3	- 201,4	0,0	0,0	880,7

En M€		31/12/2004				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette	
Écarts d'acquisition	234,5	0,0	0,0	0,0	234,5	
Valeurs de portefeuille	77,5	- 49,4	0,0	0,0	28,1	
Logiciels	133,7	- 107,9	0,0	0,0	25,8	
Développés en interne	64,1	- 57,0	0,0	0,0	7,1	
Autres	69,6	- 50,9	0,0	0,0	18,7	
Total	526,7	- 157,3	0,0	0,0	288,4	

# 8.2\_ÉCARTS D'ACQUISITION

# 8.2.1\_Valeur des écarts d'acquisition

En M€	Écart d'acquisition à l'origine	Écarts d'acquisition net au 31/12/2006	Écarts d'acquisition net au 31/12/2005	Écarts d'acquisition net au 31/12/2004
Global	34,4	25,8	25,8	25,8
Global Vida	17,8	13,3	13,3	13,3
Assurposte	45,8	22,9	22,9	22,9
Groupe Caixa	360,6	212,2	226,3	172,5
CNP Capitalia Vita	366,5	366,5	366,5	0,0
Total	825,0	640,7	654,8	234,5

# 8.2.2\_Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur nette comptable à l'ouverture	654,8	234,5	377,6
Écarts d'acquisition résultant de prises de participations	0,0	366,5	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivant l'acquisition	0,0	0,0	0,0
Ajustements résultant de la reconnaissance postérieure d'actifs d'impôt différés	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	- 5,0	41,0	- 143,1
Autres mouvements*	- 9,7	0,0	0,0
Dépréciation (impairment losses)	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,6	12,8	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	640,7	654,8	234,5

<sup>\*</sup> Le montant repris dans cette ligne correspond à la mise en jeu de la garantie de passif au Brésil pour 9,7 M  $\in$  .

# **8.3\_VALEURS DE PORTEFEUILLE**

# 8.3.1\_Valeurs de portefeuille

En M€	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2006	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2005	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2004
Groupe Caixa	122,6	22,8	29,0	28,1
CNP Capitalia Vita	175,3	156,7	167,2	0,0
Total	297,9	179,5	196,2	28,1

# 8.3.2\_Variation des valeurs de portefeuille

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur brute à l'ouverture	276,9	77,5	72,5
Écarts de conversion	- 2,0	24,1	5,0
Acquisitions de l'exercice	0,0	175,3	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	274,9	276,9	77,5
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 80,7	- 49,4	- 36,8
Écarts de conversion	1,5	- 16,0	- 4,8
Charges d'amortissement de l'exercice	- 16,3	- 15,3	- 7,8
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cumul des dépréciations à la clôture	- 95,5	- 80,7	- 49,4
Valeur nette comptable à la clôture	179,5	196,2	28,1

#### 8.4 LOGICIELS

#### 8.4.1\_Logiciels développés en interne

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur nette comptable à l'ouverture	6,2	7,1	9,4
Acquisitions de l'exercice	4,3	2,4	1,7
Amortissement de l'exercice	- 2,1	- 3,3	- 4,0
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	8.4	6.2	7.1

#### 8.4.2\_Autres logiciels

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur nette comptable à l'ouverture	23,5	18,7	11,5
Acquisitions de l'exercice	19,1	14,1	13,6
Amortissement de l'exercice	- 21,1	- 9,3	- 6,4
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	21,5	23,5	18,7

# **NOTE 9\_IMMEUBLES DE PLACEMENT** ET D'EXPLOITATION

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajouté aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble

de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;

• la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

#### 9.1\_IMMEUBLES DE PLACEMENT

31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
1 212,5	1 222,9	1 308,4
- 303,6	- 307,8	- 301,4
- 18,0	- 25,7	- 29,0
890,9	889,3	978,0
394,7	351,1	295,6
1 285,6	1 240,4	1 273,6
	1 212,5 - 303,6 - 18,0 <b>890,9</b> 394,7	1 212,5 1 222,9 - 303,6 - 307,8 - 18,0 - 25,7 <b>890,9 889,3</b>

En M€			
Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur nette comptable à l'ouverture	889,3	978,8	1 001,1
Acquisitions	116,1	0,0	14,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	14,3	6,2	3,3
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	- 19,9	- 51,2	- 20,8
Amortissements de l'exercice	- 12,5	- 10,3	- 22,0
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 0,2	- 1,6	- 0,4
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	8,0	3,2	2,9
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	- 104,2	- 35,7	- 0,1
Valeur nette comptable à la clôture	890,9	889,3	978,0

En M€			
Immeubles de placement en UC	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur nette comptable à l'ouverture	351,1	295,6	286,0
Acquisitions	4,2	0,0	0,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	10,0	1,6	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	0,0	- 7,1	- 0,4
Profits/pertes nets d'ajustement de la juste valeur	32,8	25,2	10,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Transfert vers les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Transfert depuis les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Autres variations	- 3,4	35,7	0,0
Valeur comptable à la clôture	394,7	351,1	295,6

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement, valorisés selon le modèle du coût.

# 9.2\_IMMEUBLES D'EXPLOITATION

En M€			
Immeubles d'exploitation	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur nette comptable à l'ouverture	159,5	171,6	171,5
Acquisitions	0,4	0,5	5,4
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	1,5	2,2	2,3
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,1	- 9,3	- 2,1
Amortissements de l'exercice	- 5,4	- 5,5	- 5,4
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-6,3	0,0	0,0
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	11,7	0,0	0,0
Écarts de conversion	-0,1	0,0	0,0
Transferts	- 23,6	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	137,6	159,5	171,6

# **NOTE 10\_PLACEMENTS**

# 10.1\_INVENTAIRE DES PLACEMENTS PAR NATURE

L'objectif est de présenter, pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

10.1.1\_Inventaire des placements au 31 décembre 2006

En M€		31/12/2006					
		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins- values nettes latentes
	Obligations TF					12 667,4	
	Obligations TV					3 488,5	
	TCN					13 446,7	
N/	Actions					8 857,4	
JV avec variation de JV par résultat	OPCVM					29 744,3	
uo 77 pai rosaitat	Parts de SCI					1 753,4	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					27,5	
	Total					69 985,2	
	Instruments dérivés (juste valeur positive)					1 636,4	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 1 410,6	
	Total					225,8	
	Obligations TF	120 498,3	- 686,9		2 592,1	122 403,5	
	Obligations TV	8 454,1	- 299,9		309,1	8 463,3	
	TCN	4 545,2	7,3		- 6,8	4 545,7	
	Actions	13 328,4		- 2 478,9	9 666,0	20 515,4	
AFS	OPCVM	8 152,2		- 25,1	349,8	8 476,9	
Aro	Parts de SCI	1 539,9		- 27,7	877,5	2 389,8	
	Titres participatifs	59,0		- 13,8	43,2	88,4	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	6 990,3			59,6	7 049,9	
	Total	163 567,4	- 979,4	- 2 545,5	13 890,4	173 932,8	
нтм	Obligations TF	894,5				894,5	21,8
	Total	894,5		0,0		894,5	
Prêts et avances	Prêts et avances	2 034,6				2 034,6	
Tiets et availces	Total	2 034,6		0,0		2 034,6	
	Immeubles de placement en coût amorti	1 230,0	- 308,2	- 30,9		890,9	791,3
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	394,7				394,7	
	Total	1 624,7	- 308,2	- 30,9		1 285,6	
Total				- 2 576,4	13 890,4	248 358,5	

10.1.2\_Inventaire des placements au 31 décembre 2005

En M€				31/12/2005 -	- Proforma		
		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins- values nettes latentes
	Obligations TF					11 026,0	
	Obligations TV					2 931,3	
	TCN					12 231,2	
IV avec veriation	Actions					62,0	
JV avec variation de JV par résultat	OPCVM					33 858,4	
ao 77 par rocartat	Parts de SCI					1 493,4	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					206,3	
						61 808,6	
	Instruments dérivés (juste valeur positive)					1 070,4	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 973,6	
	Total					96,8	
	Obligations TF	108 693,2	928,6		8 150,8	117 772,6	
	Obligations TV	8 550,1	232,6		866,7	9 649,4	
	TCN	127,9	- 17,7		9,1	119,3	
	Actions	13 161,6		- 2 471,7	6 717,3	17 407,2	
AFS (1)	OPCVM	6 249,4		- 4,0	201,5	6 446,9	
Ars	Parts de SCI	1 606,3		- 2,9	603,5	2 206,9	
	Titres participatifs	59,0		- 0,5	44,9	103,4	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	8 769,3			239,1	9 008,3	
	Total	147 216,9	1 143,5	- 2 479,0	16 832,7	162 714,2	
нтм	Obligations TF	880,3				880,3	31,8
	Total	880,3		0,0		880,3	
Prêts et avances	Prêts et avances	1 051,1				1 051,1	
Fiels et availces	Total	1 051,1		0,0		1 051,1	
Immeubles	Immeubles de placement en coût amorti	1 189,7	- 274,4	- 25,9		889,3	849,8
de placement	Immeubles de placement en juste valeur	351,1				351,1	
	Total	1 540,7	- 274,4	- 25,9		1 240,4	
Total				<b>- 2 504,9</b>	16 832,7	227 791,4	

<sup>(1)</sup> Reclassement de montants entre prix de revient et réserves de réévaluation suite aux travaux réalisés pour l'AMF.

10.1.3\_Inventaire des placements au 31 décembre 2004

En M€		31/12/2004					
		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins- values nettes latentes
	Obligations TF					7 898,6	
	Obligations TV					1 139,7	
	TCN					677,9	
N/	Actions					0,0	
JV avec variation de JV par résultat	OPCVM					24 844,1	
uo se pai rosaitat	Parts de SCI					418,5	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					2 223,6	
	Total					37 202,4	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					519,7	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 441,8	
	Total					77,9	
	Obligations TF	103 930,5	864,9		8 276,6	113 072,0	
	Obligations TV	7 801,4	25,8		568,5	8 395,7	
	TCN	245,2	24,2		43,5	312,9	
	Actions	11 900,2		- 2 590,4	3 730,3	13 040,1	
AFS	OPCVM	6 690,8		- 3,9	91,6	6 778,5	
Ars	Parts de SCI	2 438,9		0,0		2 438,9	
	Titres participatifs	63,3		- 0,5	34,9	97,7	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	4 189,5			42,0	4 231,5	
	Total	137 259,8	914,9	- 2 594,8	12 787,4	148 367,3	
нтм	Obligations TF	658,2				658,2	34,6
ПІМ	Total	658,2		0,0		658,2	
Drête et evenes	Prêts et avances	1 234,3				1 234,3	
Prêts et avances	Total	1 234,3		0,0		1 234,3	
	Immeubles de placement en coût amorti	1 337,1	- 304,4	- 54,7		978,0	725,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	295,6				295,6	
	Total	1 632,8	- 304,4	- 54,7		1 273,6	
Total				- 2 649,5	12 787,4	188 813,7	

# 10.1.4\_Réconciliation "Placements des activités d'assurance" au bilan/"Inventaire des placements" des annexes 10.1.1, 10.1.2 et 10.1.3

En M€	31/12/2006	Proforma 31/12/2005	31/12/2004
Annexe sur les placements	248 358,5	227 791,4	188 813,7
Bilan passif – Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 1 410,6	- 973,6	- 441,8
Bilan actif – Placements d'assurance	249 769,1	228 765,0	189 255,5
Total	0,0	0,0	0,0

#### 10.2\_TITRES MIS EN PENSION

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

En M€			Valeurs nettes	
		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
AFS	Obligations TF	5 868,2	4 746,6	1 516,9
	Actions	413,2	827,0	815,6
	Total	6 281,4	5 573,6	2 332,5

### 10.3\_TITRES PRÊTÉS

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

En M€			Valeurs nettes	
		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
AFS	Actions	222,6	36,0	89,8
	Total	222,6	36,0	89,8

#### 10.4\_RÉCONCILIATION OUVERTURE CLÔTURE DES PLACEMENTS SUR L'EXERCICE 2006

En M€ Proforma	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations	Reprise de provisions pour dépréciations	Variations de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	61 808,6	22 253,4	- 16 052,0	1 975,2	0,0	0,0	0,0	0,0	69 985,2
Instruments dérivés	96,8	86,2	-0,7	41,5	0,0	0,0	0,0	2,0	225,8
Titres disponibles à la vente	162 714,2	102 542,4	- 88 330,7	- 2 992,1	- 80,0	55,3	0,0	23,7	173 932,8
Titres conservés jusqu'à échéance	880,3	118,4	- 134,8	0,0	0,0	0,0	0,0	30,6	894,5
Prêts et créances	1 051,1	1 300,4	- 316,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 034,6
Immobilier de placement	1 240,4	132,0	- 19,9	40,7	0,0	0,0	0,0	- 107,6	1 285,6
Total	227 791,4	126 432,8	- 104 855,0	- 934,7	- 80,0	55,3	0,0	- 51,3	248 358,5

# 10.5\_INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En M€					31/12	/2006						
	1 an	Entre 1 Entre 6 et 5 ans et 10 ans			Entre 11 > et 15 ans		> 15 ans		Total			
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
SWAP	26,2	- 29,0	317,2	- 308,4	81,8	- 74,9	22,4	- 24,6	867,6	- 920,6	1 315,1	- 1 358,5
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP/FLOOR	0,0	0,0	16,8	-0,4	291,4	- 16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	308,2	- 17,1
EQUITY	7,7	- 17,4	2,3	– 17,6	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,1	- 35,0
Total des dérivés	33,9	- 46,4	336,3	- 326,4	376,3	- 91,6	22,4	- 24,6	867,6	- 920,6	1 636,4	- 1 410,6

En M€					31/12	/2005							
	<	< 1 an		Entre 1 et 5 ans		tre 6 0 ans		Entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	
SWAP	14,6	- 19,9	277,7	- 227,8	41,9	- 49,2	18,7	- 22,8	561,1	- 653,9	914,0	– 973,6	
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
CAP/FLOOR	0,0	0,0	8,8	0,0	147,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	156,4	0,0	
EQUITY	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total des dérivés	14,6	- 19,9	286,5	- 227,8	189,5	- 49,2	18,7	- 22,8	561,1	- 653,9	1 070,4	- 973,6	

En M€					31/12/	2004							
	<	< 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	
SWAP	22,0	- 20,7	90,3	- 114,3	5,4	- 4,8	21,0	- 23,0	249,4	- 274,6	388,1	- 437,6	
SWAPTION	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	
CAP/FLOOR	0,0	0,0	23,5	- 1,5	107,7	- 2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	131,2	-4,2	
EQUITY	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total des dérivés	22,0	- 20,7	114,1	- 115,8	113,2	- 7,5	21,0	- 23,0	249,4	- 274,6	519,7	- 441,8	

#### 10.6\_RISQUE DE CRÉDIT

L'objectif est de présenter une ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par zone géographique.

10.6.1\_Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2006

En M€				Z	ne géographiq	ue de l'émetteur			
Au 31/12/2006		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	Total
AFS	Titres de créance	48 931	11 306	9 185	46 633	7 895	186	11 276	135 412
	OPCVM	8 013	19	42	391	0	0	12	8 477
	Actions	13 402	2 085	1 247	3 480	0	0	303	20 516
	Autres	9 523	0	0	4	0	0	1	9 528
TRA	Titres de créance	8 925	751	4 298	4 451	5 199	10	5 970	29 603
	OPCVM	27 051	4	2 019	594	4	0	72	29 744
	Actions	8 760	0	0	0	0	0	96	8 857
	Autres	1 754	0	27	0	0	0	0	1 781
HTM	Titres de créance	242	16	86	208	47	0	295	895
Prêts et créances		2 030	0	0	5	0	0	0	2 035
Instruments dérivés		224	0	0	0	0	0	2	226
Immeubles de placement		1 285	0	0	0	0	0	1	1 286
Total		130 141	14 180	16 903	55 765	13 146	196	18 027	248 358

10.6.2\_Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2005

En M€				Zone gé	ographique d	le l'émetteur – Pr	oforma		
Au 31/12/2005		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	Total
AFS	Titres de créance	46 694	10 630	9 534	41 057	7 399	302	11 925	127 541
	OPCVM	6 208	0	37	201	0	0	1	6 4 4 7
	Actions	11 852	1 590	1 003	2 676	0	0	287	17 408
	Autres	10 999	47	0	212	15	2	43	11 318
TRA	Titres de créance	9 377	667	2 313	4 180	5 543	13	4 096	26 189
	OPCVM	31 384	0	2 161	224	1	0	90	33 859
	Actions	0	0	0	0	0	0	62	62
	Autres	1 624	4	0	11	6	0	53	1 699
HTM	Titres de créance	615	0	0	6	0	0	259	880
Prêts et créances		1 051	0	0	0	0	0	0	1 051
Instruments dérivés		97	0	0	0	0	0	0	97
Immeubles de placement		1 240	0	0	0	0	0	1	1 241
Total		121 141	12 938	15 048	48 567	12 964	317	16 817	227 792

10.6.3\_Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2004

En M€				Z	ne géographi	que de l'émetteu	r		
Au 31/12/2004		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	Total
AFS	Titres de créance	51 623	9 678	8 699	33 658	6 634	309	11 180	121 781
	OPCVM	6 705	0	0	74	0	0	0	6 779
	Actions	8 778	1 162	820	2 206	0	0	74	13 040
	Autres	6 756	0	0	4	0	0	8	6 768
TRA	Titres de créance	4 683	176	104	2 190	277	5	2 281	9 716
	OPCVM	24 383	0	0	384	1	0	76	24 844
	Actions	-37	0	0	0	0	0	37	0
	Autres	2 642	0	0	0	0	0	0	2 642
HTM	Titres de créance	439	0	0	0	0	0	219	658
Prêts et créances		1 225	0	0	9	0	0	0	1 234
Instruments dérivés		73	0	0	1	0	0	4	78
Immeubles de placement		1 273	0	0	0	0	0	1	1 274
Total		108 542	11 016	9 623	38 526	6 912	314	13 882	188 814

### 10.7\_OPÉRATIONS EN DEVISES

L'objectif est de présenter une ventilation par devises des actifs et passifs financiers.

# 10.7.1\_Opérations en devises au 31 décembre 2006

En M€			31/12/2006	Devises à livrer  166 92 27 0			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer			
USD	283	0	0	166			
GBP	165	0	0	92			
YEN	27	0	0	27			
BRL	3 289	3 289	0	0			
Autres	18	16	0	0			
Total	3 782	3 305	0	285			

# 10.7.2\_Opérations en devises au 31 décembre 2005

En M€			31/12/2005	
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
USD	260	0	0	156
GBP	57	0	0	0
YEN	11	0	0	11
BRL	2 667	2 640	0	0
Autres	23	15	0	4
Total	3 018	2 655	0	171

### 10.7.3\_Opérations en devises au 31 décembre 2004

En M€		31/12/2004			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	
USD	67	0	0	36	
GBP	56	0	0	0	
YEN	11	0	0	11	
BRL	1 897	1 710	0	0	
Autres	13	11	0	0	
Total	2 044	1 721	0	47	

# 10.8\_ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En M€ Engagements donnés	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Engagements de financement	5,4	0,0	2.3
Engagements de garantie	27,2	26,6	22,2
Engagements sur titres	1 975,6	2 511,9	531,8
En M€ Engagements reçus	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
	167.0	4.7	
Engagements de financement	167,8	4,7	36,7
Engagements de financement Engagements de garantie	167,8 533,8	4,7 527,4	36,7 527,4

Les engagements reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres reçus des réassureurs. Ces nantissements couvrent les engagements théoriques acceptés par les réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance existants.

# NOTE 11\_PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS

### 11.1\_VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

### 11.1.1\_Ventilation des passifs au 31 décembre 2006

En M€		31/12/2006	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Provisions techniques d'assurance non-vie	5 066,2	4 377,7	688,5
Provisions pour primes non acquises	124,4	117,8	6,6
Provisions pour sinistres	439,2	391,3	47,9
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	137,2	122,9	14,3
Autres provisions techniques	4 365,4	3 745,7	619,7
Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	62 721,8	57 909,1	4 812,7
Provisions d'assurance vie	61 031,2	56 260,1	4 771,1
Provisions pour sinistres	862,5	836,2	26,3
Provisions pour participation aux bénéfices	652,1	645,1	7,0
Autres provisions techniques	176,0	167,7	8,3
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	140 365,8	140 365,8	0,0
Provisions d'assurance vie	136 723,5	136 723,5	0,0
Provisions pour sinistres	1 607,5	1 607,5	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	2 033,6	2 033,6	0,0
Autres provisions techniques	1,2	1,2	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	9 389,9	8 978,5	411,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Provisions pour PB différée	12 133,3	12 133,3	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	229 677,0	223 764,4	5 912,6

# 11.1.2\_Ventilation des passifs au 31 décembre 2005

En M€		31/12/2005	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Provisions techniques d'assurance non-vie	4 813,2	4 197,7	615,5
Provisions pour primes non acquises	105,3	104,2	1,1
Provisions pour sinistres	411,0	358,9	52,1
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	152,1	110,5	41,6
Autres provisions techniques	4 144,8	3 624,1	520,7
Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	48 875,1	44 533,2	4 341,9
Provisions d'assurance vie	47 087,2	42 778,0	4 309,2
Provisions pour sinistres	781,4	760,3	21,1
Provisions pour participation aux bénéfices	884,8	873,2	11,6
Autres provisions techniques	121,7	121,7	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	133 576,9	133 576,9	0,0
Provisions d'assurance vie	130 303,7	130 303,7	0,0
Provisions pour sinistres	1 358,8	1 358,8	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	1 912,9	1 912,9	0,0
Autres provisions techniques	1,5	1,5	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	10 583,5	10 158,2	425,3
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Provisions pour PB différée	14 533,1	14 533,1	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	212 381,8	206 999,1	5 382,7

# 11.1.3\_Ventilation des passifs au 31 décembre 2004

En M€		31/12/2004	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Provisions techniques d'assurance non-vie	4 513,7	3 978,4	535,3
Provisions pour primes non acquises	6,2	6,2	0,0
Provisions pour sinistres	308,6	269,7	38,9
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	189,9	138,5	51,4
Autres provisions techniques	4 009,0	3 564,0	445,0
Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	36 671,3	32 801,9	3 869,4
Provisions d'assurance vie	35 346,7	31 498,5	3 848,2
Provisions pour sinistres	623,8	610,9	12,9
Provisions pour participation aux bénéfices	606,0	597,7	8,3
Autres provisions techniques	94,8	94,8	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	123 509,4	123 509,4	0,0
Provisions d'assurance vie	120 687,5	120 687,5	0,0
Provisions pour sinistres	1 076,1	1 076,1	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	1 745,8	1 745,8	0,0
Autres provisions techniques	0,3	0,3	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	2 250,9	2 250,9	0,0
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Provisions pour PB différée	10 170,5	10 170,5	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	177 115,8	172 711,1	4 404,7

#### 11.2\_CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégories homogènes en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un effet significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

#### 11.2.1\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

11.2.1.1\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2006	177 390,9	173 081,7	4 309,2
Primes	28 422,5	28 085,0	337,5
Extinction de passifs liée aux prestations	- 15 293,3	- 15 153,8	- 139,5
Revalorisation acquise	6 666,5	6 406,9	259,6
Variation de valeur des supports en unités de compte	1 601,0	1 601,0	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 592,9	- 598,7	5,8
Prélèvements sur encours	- 149,7	- 149,7	0,0
Boni/mali	0,6	0,6	0,0
Effets de change	- 20,7	- 20,7	0,0
Changements d'hypothèse	- 212,0	- 212,0	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	- 58,2	- 56,8	- 1,4
Provisions mathématiques 31/12/2006	197 754,7	192 983,5	4 771,2

#### 11.2.1.2\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31 décembre 2005

En M€		31/12/2005		
	Brut	Net	Réassurance	
Provisions mathématiques 01/01/2005	156 034,0	152 185,8	3 848,2	
Primes	23 619,1	23 309,4	309,7	
Extinction de passifs liée aux prestations	- 12 559,3	- 12 445,5	- 113,8	
Revalorisation acquise	5 901,1	5 625,3	275,8	
Variation de valeur des supports en unités de compte	2 103,9	2 103,9	0,0	
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 320,4	- 310,2	- 10,2	
Prélèvements sur encours	- 43,6	- 43,6	0,0	
Boni/mali	0,2	0,2	0,0	
Effets de change	184,2	184,2	0,0	
Changements d'hypothèse	- 212,0	- 212,0	0,0	
Entrée de périmètre : CNP Capitalia Vita	2 918,0	2 913,6	4,4	
Autres	- 234,3	- 229,4	-4,9	
Provisions mathématiques 31/12/2005	177 390,9	173 081,7	4 309,2	

11.2.1.3\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31 décembre 2004

En M€		31/12/2004	
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2004	142 729,7	139 303,1	3 426,6
Primes nettes	18 437,5	18 076,7	360,8
Extinction de passifs liée aux prestations	- 10 973,3	- 10 864,3	- 109,0
Revalorisation acquise	5 331,8	5 157,4	174,4
Variation de valeur des supports en unités de compte	717,5	717,5	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 161,7	- 159,9	- 1,8
Prélèvements sur encours	- 34,2	- 34,2	0,0
Boni/mali	0,1	0,1	0,0
Effets de change	0,0	0,0	0,0
Changements d'hypothèse	3,4	3,4	0,0
Autres	- 16,8	- 13,9	- 2,9
Provisions mathématiques 31/12/2004	156 034,0	152 185,8	3 848,2

# 11.2.2\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance non-vie

11.2.2.1\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance non-vie au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006	
	Brut	Net
PSAP 01/01/2006	411,0	358,9
Charge de sinistre sur l'exercice en cours	1 185,0	1 128,1
Bonus/malus sur exercices antérieurs	52,2	51,6
Charge de sinistre totale	1 237,2	1 179,7
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 1 223,8	- 1 165,2
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	13,6	16,7
Paiements totaux	- 1 210,2	- 1 148,5
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	1,6	1,6
Variations de change	-0,4	- 0,4
Entrée de périmètre	0,0	0,0
PSAP 31/12/2006	439,2	391,3

### 11.2.2.2\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance non-vie au 31 décembre 2005

n M€	31/12/2005	
	Brut	Net
PSAP 01/01/2005	308,6	269,7
Charge de sinistre sur l'exercice en cours	1 247,9	1 191,1
Bonus/malus sur exercices antérieurs	- 5,6	- 7,1
Charge de sinistre totale	1 242,3	1 184,0
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 837,5	– 795,0
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 305,9	- 302,7
Paiements totaux	- 1 143,4	- 1 097,7
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	- 4,1	- 4,1
Variations de change	6,6	6,6
Entrée de périmètre : CNP Capitalia Vita	1,0	0,4
PSAP 31/12/2005	411,0	358,9

# 11.2.2.3\_Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance non-vie au 31 décembre 2004

En M€	31/12	2/2004
	Brut	Net
PSAP 01/01/2004	426,8	393,4
Charge de sinistre sur l'exercice en cours	1 224,6	1 148,0
Bonus/malus sur exercices antérieurs	- 60,1	- 59,0
Charge de sinistre totale	1 164,5	1 089,0
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 948,0	- 882,5
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 334,7	- 330,2
Paiements totaux	- 1 282,7	- 1 212,7
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	0,0	0,0
Variations de change	0,0	0,0
PSAP 31/12/2004	308,6	269,7

### 11.2.3\_Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

# 11.2.3.1\_Charge des provisions mathématiques des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaires au 31 décembre 2006

En M€	31/12/2006		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2006	10 583,5	10 158,2	425,3
Primes	551,0	551,0	0,0
Extinction de passifs liée aux prestations	- 1 854,7	- 1 429,4	- 425,3
Revalorisation acquise	35,5	35,5	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	56,5	56,5	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	16,0	16,0	0,0
Effets de change	-6,1	-6,1	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	8,2	8,2	0,0
Provisions mathématiques 31/12/2006*	9 389,9	9 389,9	0,0

En M€		31/12/2005	5	
	Brut	Net	Réassurance	
Provisions mathématiques 01/01/2005	2 250,9	2 250,9	0,0	
Primes	466,8	423,0	43,8	
Extinction de passifs liée aux prestations	- 2 073,7	- 2 046,2	- 27,5	
Revalorisation acquise	60,4	60,4	0,0	
Variation de valeur des supports en unités de compte	1 122,9	1 082,2	40,7	
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 187,8	- 187,8	0,0	
Effets de change	81,1	81,1	0,0	
Entrée de périmètre : CNP Capitalia Vita	8 935,5	8 567,2	368,3	
Autres	- 72,6	- 72,6	0,0	
Provisions mathématiques 31/12/2005*	10 583,5	10 158,2	425,3	

En M€		31/12/2004	
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2004	2 197,5	2 197,5	0,0
Primes	245,1	245,1	0,0
Extinction de passifs liée aux prestations	- 190,1	- 190,1	0,0
Revalorisation acquise	49,8	49,8	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	52,6	52,6	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 93,0	- 93,0	0,0
Effets de change	2,5	2,5	0,0
Autres	- 13,5	- 13,5	0,0
Provisions mathématiques 31/12/2004*	2 250,9	2 250,9	0,0

<sup>\*</sup> Dont au 31 décembre 2006, 8 997,5 M€ des contrats en UC, au 31 décembre 2005, 10 217 M€, et au 31 décembre 2004, 1 979,3 M€.

#### 11.3\_PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE - SHADOW ACCOUNTING

En M€	31/12/2006		31/1	2/2005	31/12/2004	
Participation aux bénéfices différée passive	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen
Participation différée sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	802,1	ns	208,1	ns	- 1 196,8	67,1 %
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	10 967,8	79,0 %	14 196,9	86,3 %	11 229,7	85,9 %
Participation différée sur retraitement de la réserve de capitalisation						
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	158,0	100,0 %	128,1	100,0 %	137,6	100,0 %
Participation différée sur autres retraitements de consolidation	205,4					
Total	12 133,3		14 533,1		10 170,5	

En M€			
Participation aux bénéfices différée	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Montant à l'ouverture	14 533,1	10 170,5	6 749,1
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres à la juste valeur par résultat	594,0	1 404,9	114,9
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation constatés par capitaux propres	- 3 229,1	2 967,2	3 126,6
Variation liée à la réalisation de plus ou moins-values			
Effet du changement de taux de participation différée brut		0,0	203,1
Effet du changement de taux de recouvrabilité			
Autres variations*	235,3	- 9,6	- 23,2
Montant à la clôture	12 133,3	14 533,1	10 170,5

<sup>\*</sup> Retraitement des SCI.

#### 11.4\_PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat.

# Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

• les contrats ou supports en euros pour lesquels l'assureur accorde un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (huit ans en général) ou viagère. Quelles que soient les conditions de marché, à la demande du client, l'assureur versera les capitaux garantis.

L'adossement en duration de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

• Les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et l'engagement de l'assureur correspondent aux garanties proposées du type garantie de capital en cas de décès.

# Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

# Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et l'activité exercée.

CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance, et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Les éléments constitutifs des provisions techniques sont présentés aux articles R331-3 du Code des assurances pour les opérations d'assurance vie et capitalisation, et R331-6 du Code des assurances pour les opérations d'assurance non-vie.

#### Valorisation de passifs relatifs aux contrats

Les provisions sont valorisées comme suit :

- contrats d'assurance IFRS 4 valorisés selon les principes appliqués par le Groupe dans le référentiel antérieur en application de normes locales;
- contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire – valorisés selon les normes locales ;
- contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices discrétionnaire valorisés à la juste valeur.

#### 11.5\_TABLEAU DE VARIATION DES CONTRATS EN UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

#### 11.5.1\_Variation sur 2006

En M€	31/1	2/2006
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	22 304,0	22 304,0
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	8 044,6	8 004,0
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	1 830,4	1 831,9
(–) Sorties (prestations et frais payés)	- 1 642,7	- 1 589,9
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 585,0	- 585,0
(–) Chargement sur encours prélevés	- 72,0	- 72,0
(+/–) Boni /mali	0,1	0,1
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	0,0	0,0
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	– 176,3	- 210,5
Montant de provisions à la clôture	29 703,1	29 682,6

### 11.5.2\_Variation sur 2005

En M€	31/12/2005	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	14 089,4	14 089,4
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	5 199,9	5 199,9
(+/–) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	1 438,6	1 438,6
(–) Sorties (prestations et frais payés)	- 549,3	- 549,3
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 141,6	- 141,6
(–) Chargement sur encours prélevés	- 8,0	- 8,0
(+/–) Boni/mali		
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses		
(+/–) Effet de variations de change		
(+/-) Entrée de périmètre : CNP Capitalia Vita	2 272,8	2 272,8
Autres	2,1	2,1
Montant de provisions à la clôture*	22 304,0	22 304,0

# 11.5.3\_Variation sur 2004

En M€	31/12/2004	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	11 925,5	11 925,5
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	2 114,4	2 114,4
(+/–) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	748,2	748,2
(–) Sorties (prestations et frais payés)	- 542,4	- 542,4
(+/–) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 148,2	- 148,2
(–) Chargement sur encours prélevés	- 6,8	-6,8
(+/–) Boni/mali		
(+/–) Variations liées aux changements d'hypothèses		
(+/–) Effet de variations de change		
(+/–) Entrée de périmètre : CNP Capitalia Vita		
Autres	- 1,2	- 1,2
Montant de provisions à la clôture*	14 089,5	14 089,5

<sup>\*</sup> Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous tableau de réconciliation.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Montant des provisions en UC au passif du bilan	38 700,5	32 521,0	16 068,8
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS39	29 703,0	22 304,0	14 089,5
Provisions en UC - contrats	8 997,5	10 217,0	1 979,3
Réconciliation des provisions en UC	0,0	0,0	0,0

#### 11.6 RISQUE DE CRÉDIT DES RÉASSUREURS

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur pour CNP France et les filiales les plus importantes.

- a) Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.
- b) Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées est la suivante, lorsque l'actif n'est pas détenu par la CNP :

#### 11.6.1\_Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2006

En M€	Provisions cédées					
	Notation de crédit	Montant	%			
Premier cessionnaire	А	2 347,4	39,7%			
Deuxième cessionnaire	А	1 571,5	26,6%			
Troisième cessionnaire	AA-	800,7	13,5%			
Quatrième cessionnaire	AA-	400,6	6,8%			
Autres cessionnaires	_	792,4	13,4%			
Total		5 912,6				

#### 11.6.2\_Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2005

En M€	Provisions cédées					
	Notation de crédit	Montant	%			
Premier cessionnaire	А	2 139,2	39,7%			
Deuxième cessionnaire	А	1 428,9	26,5%			
Troisième cessionnaire	AA-	720,6	13,4%			
Quatrième cessionnaire	AA-	388,0	7,2%			
Autres cessionnaires	_	706,0	13,1%			
Total		5 382,7				

#### 11.6.3\_Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2004

En M€	Provisions cédées				
	Notation de crédit	Montant	%		
Premier cessionnaire	A	1 947,4	44,2%		
Deuxième cessionnaire	Α	1 278,0	29,0%		
Troisième cessionnaire	AA-	608,5	13,8%		
Autres cessionnaires	_	570,8	13,0%		
Total		4 404,6			

### 11.7\_PASSIFS SUBORDONNÉS

Les passifs subordonnés sont comptabilisés au coût amorti.

# 11.7.1\_Passifs subordonnés au 31 décembre 2006

En M€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée
Passifs subordonnés remboursables			€	1 881,3	0,0	448,0	0,0	0,0	1 250,3	183,0
CNP Assurances	Mai 99	4,63%	€	403,0		403,0				
CNP Assurances	Avril 01	5,75% jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11/07/2011	€	150,0					150,0	
Juil. ( Déc.	Mai 01		€	50,0					50,0	
	Juil. 01		€	50,0					50,0	
	Déc. 01		€	150,0					150,0	
	Fév. 02		€	100,0					100,0	
	Avril 02		€	250,0					250,0	
CNP Assurances	Avril 03	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00% à partir du 11/07/2013	€	300,0					300,0	
Capitalia	Nov. 03	Euribor 6 mois + 0,90 %	€	45,0		45,0				
Écureuil Vie	Juin 03	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	200,0					200,0	
Écureuil Vie	Nov. 04	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0
Écureuil Vie	Nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0
CNP Capitalia Vita	Oct. 03	Euribor 6 mois + 1,50 %	€	45,0						45,0
Total				1 926,3	0,0	448,0	0,0	0,0	1 250,3	228,0

### 11.7.2\_Passifs subordonnés au 31 décembre 2005

En M€						31/12/	2005 – Prof	orma		
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée
Passifs subordonnés remboursables			€	1 881,0	0,0	448,0	0,0	0,0	1 250,0	183,0
CNP Assurances	Mai 99	4,63 %	€	403,0		403,0				
CNP Assurances	Avril 01	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 %	€	150,0					150,0	
	Mai 01	à partir du 11/07/2011	€	50,0					50,0	
	Juil. 01		€	50,0					50,0	
	Déc. 01		€	150,0					150,0	
	Fév. 02		€	100,0					100,0	
	Avril 02		€	250,0					250,0	
CNP Assurances	Avril 03	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00 % à partir du 11/07/2013	€	300,0					300,0	
Écureuil Vie	Juin 03	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	200,0					200,0	
Capitalia	Nov. 03	Euribor 6 mois + 0,90 %	€	45,0		45,0				
Écureuil Vie	Nov. 04	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0
Écureuil Vie	Nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0
Passifs subordonnés perpétuels			€	45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0
CNP Capitalia Vita	Oct. 03	Euribor 6 mois + 1,50 %	€	45,0						45,0
Total				1 926,0	0,0	448,0	0,0	0,0	1 250,0	228,0

#### 11.7.3\_Passifs subordonnés au 31 décembre 2004

En M€						31/12/	2004 – Prof	orma		
	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée
Passifs subordonnés remboursables			€	1 836,0	0,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	183,0
CNP Assurances	Mai 99	4,63 %	€	403,0		403,0				
CNP Assurances	Avril 01	5,75% jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 %	€	150,0					150,0	
	Mai 01	à partir du 11/07/2011	€	50,0					50,0	
	Juil. 01		€	50,0					50,0	
	Déc. 01		€	150,0					150,0	
	Fév. 02		€	100,0					100,0	
	Avril 02		€	250,0					250,0	
CNP Assurances	Avril 03	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00 % à partir du 11/07/2013	€	300,0					300,0	
Écureuil Vie	Juin 03	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	200,0					200,0	
Écureuil Vie	Nov. 04	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0
Écureuil Vie	Nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0
Total				1 836,0	0,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	183,0

# NOTE 12\_CRÉANCES

# 12.1\_CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur trois exercices, et de les ventiler par échéance.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Primes acquises non émises	1 783,3	1 799,8	1 578,6
Autres créances nées d'opérations d'assurance	267,4	599,0	563,4
Créances nées d'opérations de réassurance	146,7	86,3	90,5
Total	2 197,4	2 485,1	2 232,5
Créances douteuses	2,0	2,0	2,1
En M€		31/12/2006	
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	1 783,3		
Autres créances nées d'opérations d'assurance	262,6	4,8	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	146,7		
Total	2 192,6	4,8	0,0
En M€		31/12/2005	
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	1 799,8		
A 1 / / / / / / / / / / / / / / / / / /	505.4	0.0	

En M€	31/12/2005				
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Primes acquises non émises	1 799,8				
Autres créances nées d'opérations d'assurance	595,4	3,6	0,0		
Créances nées d'opérations de réassurance	86,3				
Total	2 481,5	3,6	0,0		

En M€	31/12/2004				
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Primes acquises non émises	1 578,6				
Autres créances nées d'opérations d'assurance	561,3	2,1	0,0		
Créances nées d'opérations de réassurance	90,5				
Total	2 230,4	2,1	0,0		

#### 12.2\_AUTRES CRÉANCES

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Personnel	0,7	31,7	37,8
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	197,8	139,9	139,1
Débiteurs divers	1 431,0	1 665,0	647,8
Total	1 629,5	1 836,6	824,7

# NOTE 13\_IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

En M€		31/12/2006	
Source des différences temporelles	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	25,5	0,0	25,5
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	- 67,7	- 67,7
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	25,2	- 55,3	- 30,1
Placements financiers	0,7	- 5 197,2	- 5 196,5
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 1,3	- 1,3
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	4,7	0,0	4,7
Réserves de capitalisation	0,0	- 520,8	- 520,8
Titres subordonnés	0,0	- 7,9	- 7,9
Provisions pour risques et charges	34,0	0,0	34,0
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	1,1	- 1,5	- 0,4
Participation aux bénéfices différée	4 060,8	0,0	4 060,8
Autres passifs	153,3	0,0	153,3
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif/passif	- 4 264,3	4 264,3	0,0
Actifs ou passifs d'impôt différé	41.1	- 1 587.4	- 1 546.3

En M€		31/12/2005 – Proforma	
Source des différences temporelles	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	52,5	0,0	52,5
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	- 73,8	- 73,8
Autres actifs incorporels	0,1	- 10,1	- 10,0
Immeubles de placement	61,8	- 40,8	21,0
Placements financiers	0,4	- 5 215,6	- 5 215,2
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,1	- 1,4	- 1,3
Frais d'acquisition reportés	0,4	0,0	0,4
Autres actifs	6,1	- 40,9	- 34,8
Réserves de capitalisation	0,0	- 501,4	- 501,4
Titres subordonnés	0,0	- 5,3	- 5,3
Provisions pour risques et charges	27,7	0,0	27,7
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	2,2	- 34,0	- 31,8
Participation aux bénéfices différée	4 958,7	0,1	4 958,8
Autres passifs	90,5	- 0,2	90,3
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	- 117,2	120,2	3,0
Compensation actif/passif	- 5 079,4	5 079,4	0,0
Actifs ou passifs d'impôt différé	3,9	- 723,8	- 719,9

En M€		31/12/2004	
Source des différences temporelles	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	0,0	0,0	0,0
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	- 9,5	- 9,5
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	37,4	- 39,0	- 1,6
Placements financiers	4,1	- 3 985,5	- 3 981,4
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 4,3	- 4,3
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	0,0	0,0	0,0
Réserves de capitalisation	0,0	<i>–</i> 477,7	- 477,7
Provisions pour risques et charges	10,9	0,0	10,9
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	2,3	0,0	2,3
Participation aux bénéfices différée	3 485,8	0,0	3 485,8
Autres passifs	46,5	0,1	46,6
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	25,4	0,0	25,4
Compensation actif/passif	-3606,8	3 606,8	0,0
Actifs ou passifs d'impôt différé	5,6	- 909,1	- 903,5

### NOTE 14\_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions concernées sont les provisions pour litiges.

### 14.1\_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2006

En M€	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture au 01/01/2006	42,4	45,3	87,7
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	11,5	0,2	11,7
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	- 1,2	- 1,2
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	- 1,1	- 0,2	- 1,3
Écarts de conversion	- 0,8	0,0	- 0,8
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture au 31/12/2006	52,0	44,1	96,1

### 14.2\_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2005

En M€	Provisions pour engagements sociaux	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture au 01/01/2005	85,5	18,0	27,3	130,8
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	0,0	56,3	18,2	74,5
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 85,5	- 1,4	0,0	- 86,9
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0,0	- 12,2	- 0,7	- 12,9
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	- 18,4	0,0	- 18,4
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de périmètre	0,0	0,1	0,5	0,6
Valeur comptable à la clôture au 31/12/2005	0,0	42,4	45,3	87,7

Commentaire : les provisions pour engagements sociaux ont fait l'objet en 2005 d'un reclassement en dettes sociales dans les comptes sociaux.

#### 14.3\_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2004

En M€	Provisions pour engagements sociaux	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture au 01/01/2004	82,9	26,3	39,4	148,6
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	8,2	3,1	0,5	11,8
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 7,7	- 11,4	- 10,6	- 29,7
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 1,3	0,0	- 2,0	- 3,3
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	3,4	0,0	0,0	3,4
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture au 31/12/2004	85,5	18,0	27,3	130,8

# NOTE 15\_DETTES

### 15.1\_DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur trois exercices et de les ventiler par échéance.

#### Ventilation des dettes par échéance

Dettes nées d'opérations de réassurance

Total

Tollination add dotted par dolloundo			
En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	423,2	468,9	14,6
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 071,9	1 060,6	922,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	347,7	366,5	312,1
Total	1 842,8	1 896,0	1 249,2
En Me		31/12/2006	
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	423,2		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 069,8	0,5	1,6

En M€	31/12/2005		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	468,9		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 059,0	0,1	1,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	366,5		
Total	1 894.4	0.1	1.5

347,7

0,5

1,6

1 840,7

En M€	31/12/2004		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14,6		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	920,0	1,6	0,9
Dettes nées d'opérations de réassurance	312,1		
Total	1 246,7	1,6	0,9

#### 15.2\_AUTRES DETTES

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Personnel	140,7	125,3	38,9
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	208,4	214,5	174,5
Créanciers divers	4 252,2	3 573,2	2 047,8
Total	4 601,3	3 913,0	2 261,2

### 15.3\_AVANTAGES AU PERSONNEL - IAS 19

# 15.3.1\_Principales hypothèses actuarielles

### Taux actuariels

L'indice de référence est la courbe OAT.

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariel
Indemnités de départ à la retraite	15,6	3,80 %
Médailles du Travail	12,4	3,75 %
Régime EPI	11,0	3,73 %

# Table de mortalité

La table de mortalité utilisée est la table Insee 98.

### 15.3.2\_Montants comptabilisés

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Dette actuarielle des actifs des régimes	41,4	23,1	20,3
Coût des services passés non comptabilisés	- 15,9		
Écarts actuariels non comptabilisés			
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	25,5	23,1	20,3
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies			
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	25,5	23,1	20,3

### 15.3.3\_Analyse de la charge

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004 Régimes postérieurs à l'emploi
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	2,8	2,1	1,5
Coût financier	1,2	0,8	0,6
Amortissement des écarts actuariels	- 0,5	1,3	2,2
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations			
Amortissement du coût des services passés	1,1		
Coûts des régimes à prestations définies	4,6	4,2	4,3
Coûts des régimes à cotisations définies			
Coût total au titre des régimes postérieurs à l'emploi	4,6	4,2	4,3

15.3.4\_Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestation définie

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Montant au 1er janvier	23,1	20,3	16,6
Écarts de conversion			
Charge de retraite	4,6	4,2	4,3
Cotisations de l'employeur	- 1,4		
Prestations versées directement par l'employeur	- 0,8	- 1,3	- 0,6
Variations de périmètre			
Montant au 31 décembre	25,5	23,1	20,3

# NOTE 16\_CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne "Chiffre d'affaires et produits des autres activités" du compte de résultat.

### 16.1\_PRIMES ACQUISES ET CHIFFRE D'AFFAIRES OU PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

En M€			
Activité et type de contrat	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Contrats d'assurance	18 676,0	12 739,8	9 251,0
Vie	16 428,2	10 744,7	7 457,2
Primes pures	15 398,5	10 006,3	6 954,1
Chargements	1 029,7	738,4	503,2
Non-vie	2 247,8	1 995,1	1 793,8
Primes pures	1 652,0	1 543,4	1 440,6
Chargements	595,8	451,7	353,3
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	13 246,0	13 726,0	11 879,5
Primes pures	12 986,7	13 382,9	11 564,1
Chargements	259,3	343,1	315,4
Primes acquises	31 922,0	26 465,8	21 130,5
En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	93,6	89,3	12,8
Chargements			
Flux	67,5	61,1	9,9
Encours	26,1	28,2	2,9
IAS 18	48,9	25,9	15,3
Autres activités	29,2	0,5	12,3
Total	171,7	115,7	40,4

#### 16.2\_RÉCONCILIATION AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Primes acquises	31 922,0	26 465,8	21 130,5
Chargements sur flux IAS39	67,5	61,1	9,9
Total	31 989,5	26 526,9	21 140,4

#### 16.3\_CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRE DE PARTENARIAT

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
La Banque Postale	12 101,5	8 865,4	7 810,2
Caisse d'Épargne	10 741,3	9 774,5	8 481,7
CNP Trésor	982,5	790,8	605,3
Établissements financiers	1 278,1	1 143,9	1 060,0
Mutuelles	961,1	687,8	646,2
Entreprises et collectivités locales	1 684,7	1 722,2	1 726,4
Filiales étrangères	4 100,5	3 401,6	718,2
Autres	139,8	140,7	92,4
Chiffre d'affaires brut	31 989,5	26 526,9	21 140,4

### 16.4\_CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE MARCHÉ

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Épargne	25 687,0	20 935,6	16 047,1
Retraite	2 148,1	1 954,8	1 824,8
Prévoyance	1 449,5	1 282,2	1 156,2
Couverture de prêts	2 112,3	1 840,9	1 672,1
Frais de soins de santé	271,9	253,1	236,8
Dommages IARD	320,7	260,3	203,4
Total prévoyance/risque	4 154,4	3 636,5	3 268,5
Chiffre d'affaires brut	31 989,5	26 526,9	21 140,4

### 16.5\_CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
CNP Assurances	15 299,2	11 611,6	10 270,1
CNP IAM	1 857,0	1 662,0	1 530,0
Préviposte	402,3	408,0	424,9
Écureuil Vie	10 350,5	9 420,1	8 150,9
ITV	7,3	12,4	16,0
CNP International	0,1	0,3	0,3
Assurposte	95,0	75,8	74,6
Global	145,4	138,3	129,8
Global Vida	39,9	42,3	51,5
CNP Seguros de Vida	3,7	3,4	2,5
Caixa Seguros	887,5	707,3	489,8
CNP Capitalia Vita	2 901,6	2 445,4	0,0
Chiffre d'affaires brut	31 989,5	26 526,9	21 140,4

### 16.6\_CHIFFRE D'AFFAIRES DIRECT ET ACCEPTÉ

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Affaires directes	31 129,9	26 021,0	20 686,5
Affaires acceptées	859,6	505,9	453,9
Chiffre d'affaires brut	31 989,5	26 526.9	21 140.4

# **NOTE 17\_PRESTATIONS**

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

En M€			
Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sinistres survenus	5 511,0	4 681,4	5 264,6
Capitaux échus	410,7	456,4	222,8
Arrérages	1 517,6	1 549,4	1 627,2
Rachats	9 228,6	6 593,3	5 539,7
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incluse dans les sinistres de l'année	- 105,7	- 71,3	- 73,3
Frais de gestion prestations	134,9	134,8	62,2
Prestations	16 697,1	13 344,0	12 643,2
Variation des provisions des contrats d'assurance	11 862,5	7 355,0	4 060,4
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	1 537,9	4 896,1	3 213,0
Variation des autres provisions techniques	599,8	454,8	81,9
Variation des provisions	14 000,2	12 705,9	7 355,3
Intérêts techniques	1 938,8	2 067,4	2 308,8
Participation aux bénéfices	6 316,4	6 586,8	4 199,7
Participation aux résultats	8 255,2	8 654,2	6 508,5
Charges de prestations d'assurance	38 952,5	34 704,1	26 507,0

# NOTE 18\_CHARGES DE GESTION ET DE COMMISSIONS

# **18.1\_CHARGES PAR DESTINATION**

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Commissions	<b>– 2 277,7</b>	- 1 725,1	- 1 316,2
Frais ventilés par destination	- 182,0	- 239,0	- 201,0
Frais d'acquisition	- 2 459,7	- 1 964,1	- 1 517,1
Frais d'administration	- 389,1	- 388,0	- 336,9
Autres produits et charges techniques	- 34,0	23,7	- 2,1
Autres produits et charges non techniques	- 37,8	50,5	29,4
Participation	- 15,0	- 12,7	- 8,4
Autres produits et charges opérationnels courants	- 86,8	61,5	18,9
Total	- 2 935,6	- 2 290,6	- 1 835,2

#### 18.2\_CHARGES PAR NATURE

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Charges de dépréciation et d'amortissement	28,2	33,6	26,9
Frais de personnel	286,9	297,8	239,5
Impôts	82,1	96,3	85,9
Autres charges	329,9	246,1	248,9
Total	727,1	673,8	601,2

### **18.3\_CHARGES DE GESTION NETTES**

En M€		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Charges nettes de gestion*				
Hors filiales étrangères		529,5	498,2	485,5
Y compris filiales étrangères et autres activités		695,1	644,1	577,4
Ratio*	Charges de gestion			
	Provisions techniques fin**	<del></del>		
Hors filiales étrangères et autres activités	4,111	0,26 %	0,27 %	0,29 %
Y compris filiales étrangères et autres activités		0,32 %	0,33 %	0,35 %
* Hors frais du réseau Trésor. ** Contrats d'assurance et financier, hor	's PB différée.	32	29,7	23,8

### 18.4\_DÉTAIL DES COMMISSIONS

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Caisse d'Épargne	719,0	615,0	539,7
La Banque Postale	487,1	421,3	365,4
Autres	1 071,6	688,8	411,1
Total	2 277,7	1 725,1	1 316,2

# NOTE 19\_RÉSULTAT DE RÉASSURANCE

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Primes cédées	- 624,6	- 591,9	- 640,5
Variation des charges techniques	771,0	746,4	699,4
Commissions reçues des réassureurs	125,8	131,9	94,4
Produits financiers	- 275,8	- 291,3	- 180,1
Total	- 3,6	- 4,9	- 26,8

# **NOTE 20\_PRODUITS DE PLACEMENTS**

### **20.1\_PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur trois exercices consécutifs.

En M€		31/12/2006	31/12/2005 Proforma
	Résultat sur titres de créances	6 101,0	6 094,7
	Intérêts sur prêts		
Destruction des retife	Produits sur autres placements	792,3	1 095,5
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	PV et MV de cession	1 216,8	602,1
aropombroo a la vonto	Impairments	- 24,7	- 15,3
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	8 085,4	7 777,2
	Résultat sur titres de créances	54,6	25,2
	Intérêts sur prêts		
Portefeuille des actifs	Autres		
détenus jusqu'à l'échéance	Impairments		
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	54,6	25,2
	Résultat sur titres de transaction et assimilés	3 558,5	4 293,6
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 86,3	- 125,4
	PV et MV de cession	98,2	102,7
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	3 570,4	4 270,9
	Immeubles de placement	294,2	249,5
Immeubles de placement	PV et MV de cession	34,7	51,0
	Total immeubles de placement	328,9	300,5
Autres charges liés aux placements		- 499,7	- 255,6
Plus-values de dilution		102,0	0,0
Total des revenus des placements		11 641,7	12 118,2
	Dette représentée par un titre		
	Dette subordonnée	- 104,9	- 91,3
	Total des charges de financement	- 104,9	- 91,3
Total des revenus des actifs net de charges	s de financement	11 536,8	12 026,9
En M€			31/12/2004 Proforma
Total des revenus des placements			8 567,3
Dette subordonnée			- 82,6
Total des revenus des actifs net de charges	de financement		8 484,7
			, ,

### 20.2\_ÉCART DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

# 20.2.1\_Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2006

En M€ Proforma		Titres détenus au 31/12/2006	Titres détenus au 31/12/2005	Variation 2006
	Obligations TF	12 667,4	11 026,0	1 641,4
	Obligations TV	3 488,5	2 931,3	557,2
	TCN	13 446,7	12 231,2	1 215,5
JV avec variation de JV	Actions	8 857,4	62,0	8 795,4
par résultat	OPCVM	29 744,3	33 858,4	- 4 114,1
	Parts de SCI	1 753,4	1 493,4	260,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	27,5	206,3	- 178,8
	Total	69 985,2	61 808,6	8 176,6
	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 636,4	1 070,4	566,0
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 1 410,6	- 973,6	- 437,0
	Total	225,8	96,8	129,0
	Obligations TF	122 403,5	117 772,6	4 630,9
	Obligations TV	8 463,3	9 649,4	- 1 186,2
	TCN	4 545,7	119,3	4 426,4
	Actions	20 515,4	17 407,2	3 108,2
AFS	OPCVM	8 476,9	6 446,9	2 030,0
	Parts de SCI	2 389,8	2 206,9	182,8
	Titres participatifs	88,4	103,4	- 15,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	7 049,9	9 008,3	– 1 958,4
	Total	173 932,8	162 714,2	11 218,7
нтм	Obligations TF	916,3	912,1	4,2
пти	Total	916,3	912,1	4,2
Prêts et avances	Prêts et avances	2 034,6	1 051,1	983,4
riets et availces	Total	2 034,6	1 051,1	983,4
	Immeubles de placement en coût amorti	1 682,2	1 739,1	- 56,9
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	394,7	351,1	43,6
	Total	2 076,9	2 090,2	- 13,3
Total		249 171,6	228 673,1	20 498,5

20.2.2\_Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2005

En M€ Proforma		Titres détenus au 31/12/2005	Titres détenus au 31/12/2004	Variation 2005
	Obligations TF	11 026,0	7 898,6	3 127,4
	Obligations TV	2 931,3	1 139,7	1 791,6
	TCN	12 231,2	677,9	11 553,3
JV avec variation de JV	Actions	62,0	0,0	62,0
par résultat	OPCVM	33 858,4	24 844,1	9 014,3
	Parts de SCI	1 493,4	418,5	1 074,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	206,3	2 223,6	- 2 017,3
	Total	61 808,6	37 202,4	24 606,2
	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 070,4	519,7	550,7
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 973,6	- 441,8	- 531,8
	Total	96,8	77,9	18,9
	Obligations TF	117 772,6	113 072,0	4 700,6
	Obligations TV	9 649,4	8 395,7	1 253,7
	TCN	119,3	312,9	- 193,6
	Actions	17 407,2	13 040,1	4 367,1
AFS	OPCVM	6 446,9	6 778,5	- 331,6
	Parts de SCI	2 206,9	2 438,9	- 232,0
	Titres participatifs	103,4	97,7	5,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	9 008,3	4 231,5	4 776,8
	Total	162 714,2	148 367,3	14 346,9
нтм	Obligations TF	912,1	692,8	219,4
TI IWI	Total	912,1	692,8	219,4
Duâto et evenese	Prêts et avances	1 051,1	1 234,3	- 183,2
Prêts et avances	Total	1 051,1	1 234,3	- 183,2
	Immeubles de placement en coût amorti	1 739,1	1 703,0	36,2
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	351,1	295,6	55,4
	Total	2 090,2	1 998,6	91,6
Total		228 673,1	189 573,3	39 099,8

20.2.3\_Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2004

En M€		Placements détenus au 31/12/2004	Placements détenus au 31/12/2003	Variation 2004
	Obligations TF	7 898,6	7 225,1	673,5
	Obligations TV	1 139,7	653,6	486,1
	TCN	677,9	754,9	- 77,0
JV avec variation de JV	Actions	0,0	0,0	0,0
par résultat	OPCVM	24 844,1	21 641,4	3 202,7
	Parts de SCI	418,5	398,4	20,1
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	2 223,6	1 200,7	1 022,9
	Total	37 202,4	31 874,1	5 328,3
	Instruments dérivés (juste valeur positive)	519,7	175,2	344,5
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 441,8	0,0	- 441,8
	Total	77,9	0,0	77,9
	Obligations TF	113 072,0	105 181,9	7 890,1
	Obligations TV	8 395,7	6 088,1	2 307,6
	TCN	312,9	448,0	- 135,1
	Actions	13 040,1	11 713,8	1 326,3
AFS	OPCVM	6 778,5	4 548,1	2 230,4
	Parts de SCI	2 438,9	2 507,4	- 68,5
	Titres participatifs	97,7	79,1	18,6
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	4 231,5	4 168,9	62,6
	Total	148 367,3	134 735,2	13 632,1
нтм	Obligations TF	692,8	616,3	76,5
TIM	Total	692,8	616,3	76,5
D.:211	Prêts et avances	1 234,3	1 442,6	- 208,3
Prêts et avances	Total	1 234,3	1 442,6	- 208,3
	Immeubles de placement en coût amorti	1 703,0	1 002,0	701,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	295,6	286,2	9,4
	Total	1 998,6	1 288,2	710,4
Total		189 573,3	169 956,3	19 616,9

# 20.2.4\_Réconciliation "Écart de juste valeur"/"Annexe des placements"

En M€		Proforma	
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Juste valeur des actifs	249 171,6	228 673,1	189 573,3
Plus ou moins-values nettes latentes – Annexe des placements	- 813,1	- 881,7	- 759,6
Valeurs comptables des placements – Annexe des placements	248 358,5	227 791,4	188 813,7

# 20.3\_DÉPRÉCIATION

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Actifs disponibles à la vente	- 80,0	- 15,3	– 106,0
Obligations TF			
Obligations TV			
TCN TF			
TCN TV			
Actions			- 106,0
OPCVM actions	<b>- 52,6</b>	- 15,3	
Titres participatifs			
Autres (dont les FCP)	<i>−</i> 27,4		
Actifs détenus jusqu'à l'échéance			
Prêts et créances			
Total des dotations aux provisions	- 80,0	- 15,3	- 106,0
En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Actifs disponibles à la vente	55,3	134,2	30,5
Obligations TF			
Obligations TV			
TON TE			
TCN TF			
TCN TF			
			30,5
TCN TV	49,6	134,2	30,5
TCN TV Actions	49,6	134,2	30,5
TCN TV Actions OPCVM actions	49,6 5,7	134,2	30,5
TCN TV Actions OPCVM actions Titres participatifs	,	134,2	30,5 <b>0,0</b>
TCN TV Actions OPCVM actions Titres participatifs Autres (dont les FCP)	,	134,2	0,0
TCN TV Actions OPCVM actions Titres participatifs Autres (dont les FCP) Actifs détenus jusqu'à l'échéance	,	134,2 134,2	,

# NOTE 21\_CHARGE D'IMPÔT

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (ou du produit) d'impôt.

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma	31/12/2004 Proforma
Charge fiscale courante	533,6	429,5	405,3
Charge fiscale différée	- 218,9	23,5	70,6
Charge d'impôt	314,7	453,0	475,9
En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma	31/12/2004 Proforma
Résultat de l'exercice	1 430,3	1 159,7	815,1
Taux d'impôt	18,03 %	28,09 %	36,88 %
Impôt sur les résultats	314,7	453,0	475,9

n M€													
Preuve d'impôt	31/12	/2006	31/12/2005	– Proforma	31/12/2004 – Proforma								
	Taux	Montants	Taux	Montants	Taux	Montants							
Bénéfice avant impôt		1 744,9		1 586,3		1 285,1							
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	34,43 %	600,8	34,93%	554,1	35,43 %	455,3							
Différences permanentes	- 1,37 %	- 23,9	- 1,64%	- 26,0	- 0,38 %	- 4,8							
Effet des taux d'impôt réduits	- 3,29 %	- 57,4	- 3,09%	- 49,1	- 0,45 %	- 5,8							
Effet des changements de taux d'impôt	- 10,49 %	- 183,0			2,51 %	32,2							
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	- 2,30 %	- 40,1	- 1,89%	- 30,0	- 0,95 %	- 12,2							
Autres éléments impactant la charge d'impôt	1,06 %	18,5	- 0,22%	3,9	0,72 %	11,2							
Total	18,04 %	314,7	28,09%	453,0	36,88 %	475,9							

En M€			
Impôts différés relatifs à :	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Juste valeur des actifs financiers en Trading	189,9	518,3	95,5
Participation aux bénéfices différés	- 137,9	- 419,9	- 69,3
Juste valeur des autres actifs financiers	- 255,3	- 27,1	64,1
Autres	- 15,6	- 47,9	- 19,8
Total	- 218,9	23,5	70,6

# **NOTE 22\_RISQUE DE TAUX DES ACTIFS FINANCIERS**

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

### 22.1\_CAP ET FLOOR

Cette annexe présente le nominal des Caps et des Floors par niveau de strike et par durée résiduelle, et ce au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.

### 22.1.1\_Cap et Floor au 31 décembre 2006

En M€		Durée résiduelle										
Niveau strike		1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Total
>=4 %	< 5 %	0	0	80	30	550	2 405	5 065	2 075	675	700	11 580
>=5 %	< 6 %	1 362	2 872	1 418	1 130	1 895	1 400	245	100	350	0	10 772
>=6 %	< 7 %	656	495	1 930	100	810	1 258	400	0	0	0	5 649
>=7 %	< 8 %	76	0	76	656	0	0	0	0	0	0	808
>=8 %	< 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>=9 %	< 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		2 094	3 367	3 504	1 916	3 255	5 063	5 710	2 175	1 025	700	28 809

#### 22.1.2\_Cap et Floor au 31 décembre 2005

En M€			Durée résiduelle									
Niveau strike		1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Total
>=4 %	< 5 %	0	0	0	80	30	550	2 355	1 765	325	385	5 490
>=5 %	< 6 %	100	1 361	2 872	1 417	1 130	1 895	1 400	1 295	1 100	350	12 921
>=6 %	< 7 %	0	656	495	1 930	100	810	1 115	400	0	0	5 506
>=7 %	< 8 %	152	76	0	76	656	0	0	0	0	0	961
>=8 %	< 9 %	305	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305
>=9 %	< 10 %	152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152
Total		710	2 094	3 367	3 504	1 916	3 255	4 870	3 460	1 425	735	25 335

#### 22.1.3\_Cap et Floor au 31 décembre 2004

En M€		Durée résiduelle										
Niveau strike		1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Total
>=4 %	< 5 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>=5 %	< 6 %	100	1 361	2 872	1 417	1 130	1 865	1 400	1 295	1 100	0	12 541
>=6 %	< 7 %	0	656	495	1 930	100	810	1 115	400	0	0	5 506
>=7 %	< 8 %	152	76	0	76	656	0	0	0	0	0	961
>=8 %	< 9 %	305	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305
>=9 %	< 10 %	152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152
Total		710	2 094	3 367	3 424	1 886	2 675	2 515	1 695	1 100	0	19 465

### 22.2\_TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

L'annexe 22.2 a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et à zéro coupon en date d'arrêté et à l'achat.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie CNP Capitalia Vita
- Brésil Caixa
- Portugal Global et Global Vida

### 22.2.1\_Taux actuariels à l'achat

31/12/2006	France	Italie	Brésil	Portugal
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe à remboursement in fine	4,71 %	3,79 %	14,90 %	4,45 %
31/12/2005	France	Italie	Brésil	Portugal
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe à remboursement in fine	4,96 %	3,70 %	17,48 %	4,50 %
31/12/2004	France	Italie	Brésil	Portugal
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe à remboursement in fine	5,25 %	N/A	18,14 %	4,73 %

31/12/2006	France	Italie	Brésil	Portugal
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe à remboursement <i>in fine</i>	4,08 %	3,85 %	12,57 %	4,06 %
31/12/2005	France	Italie	Brésil	Portugal
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe à remboursement in fine	3,25 %	3,44 %	18,12 %	3,31 %
31/12/2004	France	Italie	Brésil	Portuga
Titres représentatifs d'une dette – taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe à remboursement in fine	3,31 %	N/A	16,98 %	3,51 %

### 22.3\_VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE

### 22.3.1\_Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2006

En M€				31/12/2006			
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	9 230,2	10 409,7	9 850,6	10 039,8	10 830,8	68 225,7	118 586,8
Obligations zéro coupon	1 131,8	262,6	133,3	161,9	55,7	3 663,8	5 409,1
Obligations à taux révisable	297,0	348,1	2 284,6	153,8	80,0	1 171,9	4 335,4
Obligations à taux variable	4 364,1	435,2	236,7	94,9	192,5	244,1	5 567,5
Obligations à taux fixe indexées inflations	1 018,7	319,8	3 626,3	1 827,3	2 250,0	9 015,0	18 057,1
Autres obligations	2 762,3	898,5	830,3	413,5	792,1	13 230,6	18 927,3
Total	18 804,1	12 673,9	16 961,8	12 691,2	14 201,1	95 551,1	170 883,2

### 22.3.2\_Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2005

En M€				31/12/2005			
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	8 205,9	7 174,1	10 928,8	10 507,5	10 241,5	63 208,0	110 265,7
Obligations zéro coupon	1 075,1	380,6	455,4	243,3	161,8	3 802,0	6 118,3
Obligations à taux révisable	1 659,9	256,0	229,8	2 157,4	111,7	708,1	5 123,0
Obligations à taux variable	3 371,2	301,3	264,7	85,5	47,0	215,8	4 285,5
Obligations à taux fixe indexées inflations	131,5	13,6	12,4	1 006,5	40,7	6 211,5	7 416,2
Autres obligations	2 109,1	2 124,8	1 259,7	3 334,8	2 907,5	13 551,8	25 287,7
Total	16 552,7	10 250,3	13 150,7	17 335,0	13 510,3	87 697,3	158 496,4

### 22.3.3\_Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2004

En M€		31/12/2004							
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
Obligations taux fixe	6 421,1	9 307,9	7 315,9	10 520,7	9 902,3	57 681,8	101 149,7		
Obligations zéro coupon	1 515,3	875,8	376,1	443,3	236,2	3 505,5	6 952,1		
Obligations à taux révisable	785,1	5,7	1,6	2,1	21,2	75,2	890,9		
Obligations à taux variable	0,0	128,7	0,0	0,3	1 002,7	4 661,9	5 793,7		
Obligations à taux fixe indexées inflations	582,8	1 572,3	138,5	90,0	2 166,7	532,5	5 081,8		
Autres obligations	705,5	1 238,9	1 006,8	875,6	905,2	7 329,7	12 061,7		
Total	10 009,7	13 129,4	8 838,8	11 932,1	14 233,4	73 786,6	131 929,9		

### 22.4\_VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE DES INSTRUMENTS EN HTM

### 22.4.1\_Valeur comptable au 31 décembre 2006

En M€		31/12/2006					
Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	60,1	109,7	100,9	83,1	161,2	379,5	894,5
Total	60,1	109,7	100,9	83,1	161,2	379,5	894,5

### 22.4.2\_Valeur comptable au 31 décembre 2005

En M€		31/12/2005					
Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
НТМ	136,4	64,6	79,8	63,9	57,5	477,9	880,3
Total	136,4	64,6	79,8	63,9	57,5	477,9	880,3

### 22.4.3\_Valeur comptable au 31 décembre 2004

En M€		31/12/2004					
Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	68,6	92,9	51,9	43,3	60,8	340,6	658,2
Total	68,6	92,9	51,9	43,3	60,8	340,6	658,2

### 22.5\_DURÉE MOYENNE DES TITRES

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

### 22.5.1\_Durée moyenne des titres au 31 décembre 2006

France	Italie	Brésil	Portugal
6,6	3,5	0,8	6,0

### 20.5.2\_Durée moyenne des titres au 31 décembre 2005

France	Italie	Brésil	Portugal
7,0	4,1	2,0	7,1

### 22.5.3\_Durée moyenne des titres au 31 décembre 2004

France	Italie	Brésil	Portugal
6,8	N/A	2,0	7,0

### NOTE 23\_RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (i.e. remboursements, coupons).

### 23.1\_FLUX FUTURS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Intention de gestion	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	16 360	62 388	60 313	30 074
TRADING	4 019	11 882	8 456	2 458
HTM	91	553	333	96

### 23.2\_FLUX FUTURS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Intention de gestion	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	18 994	58 222	54 930	23 851
TRADING	3 513	13 799	4 372	2 233
HTM	139	372	395	146

### 23.3\_FLUX FUTURS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Intention de gestion	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	13 866	58 106	49 957	18 502
TRADING	2 957	3 691	2 798	900
HTM	95	335	333	41

### NOTE 24 ADÉQUATION ACTIF/PASSIF DES CONTRATS EN UC

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	892,1	730,9	691,9
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	37 811,3	31 791,5	15 396,1
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidées)	0,0	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex. : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0	0,0
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC	38 703,4	32 522,4	16 088,0
Passifs des contrats financiers en UC	15 778,9	16 162,4	9 740,2
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garanties plancher	22 921,6	16 358,6	6 328,6
Total passifs contrats en UC	38 700,5	32 521,0	16 068,8
Provisions pour garanties plancher	8,5	8,3	
Total passifs contrats en UC	38 709,0	32 529,3	16 068,8

### **NOTE 25\_RISQUES D'ASSURANCE**

### 25.1\_TERMES ET CONDITIONS DES CONTRATS

## 25.1.1\_Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et nous conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

## Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros, pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte, pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

## Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère, qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt, qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

## Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

### 25.1.2\_Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

• capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;

- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes: versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale, toutefois ils offrent des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 4411): rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point;

• rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat.

- Temporaires renouvelables pluriannuelles et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel.
- Rentes éducation, rentes de conjoint : rentes temporaires ou viagères en cas de décès du parent ou du conjoint.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital.
- Contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de toute partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire.
- Complémentaire maladie destinée à couvrir les soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais à l'occasion d'une maladie ou d'un accident

par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

## 25.1.3\_Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également, pour les contrats de retraite ou de prévoyance, une partie des résultats techniques.

## 25.1.4\_Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plusvalues est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation.

## 25.1.5\_Bases de détermination des taux de participation aux bénéfices

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

## 25.2\_ÉVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE (HYPOTHÈSES ET SENSIBILITÉS)

### 25.2.1\_Modèles d'estimation des provisions techniques

Les provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ; provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

### 25.2.2 OBJECTIFS DU MODÈLE D'ESTIMATION

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

## **25.2.3\_Procédure pour déterminer les hypothèses** les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, par les spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif;
- et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

## 25.2.4\_Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marché/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement

prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

## 25.2.5\_Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), nous avons utilisé des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat qui n'ont pu être vérifiées par les données passées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs d'embedded value (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé, mais plutôt d'une projection raisonnable du partage des plus-values latentes suivant les principes retenus pour le calcul de l'embedded value que le groupe CNP Assurances publie chaque année.

## 25.2.6\_Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

## 25.2.7\_Nature des incertitudes sur les flux des contrats d'assurance

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

## 25.2.8\_Sensibilité du résultat et des capitaux propres à des changements dans les variables qui les affectent de façon significative

Le résultat est sensible aux niveaux de sinistralité (impact sur le provisionnement collectif actualisé à 60 % ou 75 % du TME suivant les risques).

### 25.3\_CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE 25.3.1\_Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Directoire et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ; partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

## 25.3.2\_Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

- Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et des acceptations auprès de la CNP souscrites par les filiales Assurposte, Écureuil Vie et Global Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement est constitué d'au moins cinq victimes, la CNP conserve 5 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice. (PASS : Plafond annuel de la Sécurité sociale : 31 068 € en 2006) ;
- Portefeuille collectif: l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes des coassurances cédées et acceptations en quotes-parts souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau commun des assurances collectives qui

prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de 20 M€ (dont la part CNP représente 26 %), une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon trois tranches: tranche1: 30 XS 20 M€, tranche 2:100 XS 50 M€, tranche 3 : 150 XS 150 M€ avec une reconstitution payante à 200 % sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC. Un événement est défini à partir de trois victimes. Par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de la CNP est de 1 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 30 M€ par événement et 60 M€ par exercice à l'exception des risques Nucléaire et du Terrorisme NBC pour lequels la couverture par exercice est limitée à 30 M€.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès-IPA3 d'un assuré.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance ;
- les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP au Portugal à travers sa filiale Global Nao Vida, est également couvert par une protection de marché.

### 25.4\_OPTIONS, GARANTIES ET DÉRIVÉS INCORPORÉS NON SÉPARÉS

Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés (si dérivés pas à la JV).

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de huit ans au plus;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

### 25.5\_RISQUE DE CRÉDIT (SPÉCIFICITÉS DES CONTRATS D'ASSURANCE)

## 25.5.1\_Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

### 25.5.2\_Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières/informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants-droit. Les assignations enregistrées en 2006 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccords sur l'interprétation des clauses contractuelles enregistrent une légère baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2005. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 2008 les procès en cours. Cette baisse est la conséquence du rythme accru d'affaires classées (+ 4 % d'affaires classées en 2006 par rapport à 2005, c'est-à-dire environ la même décroissance que celle constatée entre les exercices 2004 et 2005).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

On peut également identifier des risques émergents d'assurance. Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences lourdes pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

### 25.6 GESTION DES RISQUES

Objectifs de gestion des risques et méthodes pour atténuer ses risques/politique de souscription (y compris sélection des risques)/politique de tarification/méthodes d'évaluation des risques:

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés vis-à-vis de ses actionnaires. Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre :
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Ces outils sont utilisés pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

### Plus précisément:

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

### Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du Plan de marché de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite:
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

### 25.7 GESTION ACTIF/PASSIF

Techniques de gestion actif/passif appliquées/prise en compte des hypothèses de renouvellement et de rachat/ effets d'une variation des hypothèses de rachat:

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarii caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

### L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarii de baisse des taux. Cela résulte de la mise en application, depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les dispositions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérisation" à taux minimum garanti o % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

### L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

#### Au passif:

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

### À l'actif:

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2006, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté. Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

## Rapport

des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CNP Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport:

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

### I\_OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• la note 1.2 aux états financiers expose le changement de méthode comptable relatif aux titres subordonnés et intervenu au cours de l'exercice. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative aux exercices 2005 et 2004, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de cette nouvelle méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés de l'exercice 2005.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2005 et 2004 et l'information donnée à ce titre, notamment dans les notes 4.1 et 4.2 aux états financiers.

• Certains postes techniques, propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et les valeurs de portefeuilles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées respectivement dans les notes 3.8 et 3.12 aux états financiers.

Conformément à la norme professionnelle relative aux estimations comptables, nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées, et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du Groupe et de son expérience. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 3.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.
- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 3.9 aux états financiers. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation, ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III\_VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité ou leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Coubevoie, le 3 avril 2007 Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Régis Tribout *Associé*  Mazars & Guérard Pascal Parant *Associé* 

# Comptes sociaux au 31 décembre 2006 (extraits)

### Bilan

### ACTIF

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Actifs incorporels	40,2	28,2	25,4
Placements en euros	98 833,1	88 505,4	81 230,7
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	12 207,1	10 451,1	8 718,1
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	4 854,2	4 407,1	3 939,1
Créances	2 045,4	2 272,4	1 965,3
Autres actifs	618,3	558,2	214,6
Comptes de régularisation Actif	3 363,6	3 544,2	3 550,5
Différence de conversion	30,1	4,1	26,9
Total actif	121 991,9	109 770,7	99 670,6

### **PASSIF**

Total passif	121 991,9	109 770.7	99 670,6
Différence de conversion			
Comptes de régularisation Passif	714,0	684,4	655,7
Autres dettes	5 864,5	5 499,2	4 760,5
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	27,3	17,2	15,7
Provisions pour risques et charges	74,1	33,0	144,6
Provisions techniques des contrats en unités de compte	12 207,1	10 451,1	8 718,1
Provisions techniques brutes	94 208,3	85 929,2	78 900,7
Passifs subordonnés	3 488,0	2 078,0	1 753,0
Capitaux propres	5 408,6	5 078,6	4 722,3
En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004

## Engagements hors bilan

En M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
1. Engagements reçus	19 377,5	17 983,0	13 929,2
2. Engagements donnés	3 533,0	2 763,9	1 255,2
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	20,0	20,0	20,0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 880,9	2 142,1	747,0
2d. Autres engagements donnés	632,0	601,8	488,3
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	5 169,4	4 774,7	4 108,2

## Compte de résultat

En M€		Opérations nettes	;
Compte technique non-vie	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Primes acquises	20,0	34,1	22,3
Produits des placements alloués	7,9	7,8	6,4
Autres produits techniques			
Charges des sinistres	- 17,2	- 17,2	- 16,8
Charges des autres provisions techniques	- 3,6	- 33,7	- 34,1
Participation aux résultats			
Frais d'acquisition et d'administration	- 15,0	- 14,2	- 13,6
Autres charges techniques	- 0,1	- 0,4	- 2,3
Variation de la provision pour égalisation			
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 8,0	- 23,6	- 38,2

En M€		Opérations nettes	
Compte technique vie	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Primes acquises	15 056,4	11 293,6	9 911,6
Produits des placements	5 419,1	4 811,3	4 098,8
Ajustements ACAV (plus-values)	1 355,8	1 678,0	751,3
Autres produits techniques	50,7	9,9	4,1
Charges des sinistres	-8 800,3	- 6 559,9	- 5 838,6
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 5 666,6	- 4 551,1	- 3 234,9
Participation aux résultats	- 4 071,0	- 3 822,9	- 3 464,7
Frais d'acquisition et d'administration	- 1 090,8	- 791,7	- 685,3
Charges des placements	- 1 114,0	- 866,5	- 521,0
Ajustement ACAV (moins-values)	- 613,2	- 598,9	- 379,0
Autres charges techniques	- 39,1	- 11,1	- 8,1
Résultat technique de l'assurance vie	487,1	590,8	634,3

En M€			
Compte non technique	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Résultat technique de l'assurance non-vie	-8,0	- 23,6	- 38,2
Résultat technique de l'assurance vie	487,1	590,8	634,3
Produits des placements	303,0	277,5	246,1
Charges des placements	- 62,3	- 50,0	- 31,3
Produits des placements transférés	- 7,9	- 7,8	-6,4
Autres produits non techniques	0,2	0,3	0,3
Autres charges non techniques	- 1,8	- 2,8	- 2,6
Résultat exceptionnel	- 29,9	- 0,8	- 1,4
Participation des salariés	- 13,1	- 11,9	- 7,6
Charges d'impôts	- 113,7	- 166,6	- 270,0
Résultat de l'exercice	553,7	605,1	523,1

## Résultats financiers des cinq derniers exercices

Euros	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital en fin d'exercice (en milliers)					
Capital social en milliers d'euros	554 541,2	554 541,2	554 541,2	551 416,3	551 416,3
Nombre d'actions ordinaires existantes	138 635 302	138 635 302	138 635 302	137 854 064	137 854 064
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers)					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 491 627,2	11 738 882,7	10 404 118,8	9 282 902,1	8 856 539,6
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	713 358,4	812 239,9	822 744,3	718 873,4	309 106,9
Impôt sur les bénéfices	113 740,1	166 632,0	270 044,0	144 924,8	235 432,3
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	553 653,6	605 146,0	523 144,4	505 345,1	526 764,6
Résultat par action (en euros)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	5,15	5,86	5,93	5,21	2,24
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	3,99	4,37	3,77	3,67	3,82
Dividende attribué à chaque action	2,30*	1,91	1,66	1,53	1,49
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	3 247	3 199	3 043	2 916	2 835
Montant de la masse salariale de l'exercice, y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	224 539,1	207 562,8	201 760,2	191 473,3	172 176,8

<sup>\*</sup> Dividende distribué en 2007. L'augmentation de capital lancée le 8 janvier 2007 par CNP Assurances s'est traduite par la création de 9 902 521 actions nouvelles avec jouissance courante, émises en date du 6 février 2007. Elles bénéficient du dividende distribué en 2007 au titre de l'exercice 2006.

## Filiales et participations

En K€	Siége social	Devise	Capital	
Filiales et participations	pations ants détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital treinte à la publication annes à plus de 50 %)  28, rue d'ulles-Dicier - 10120 St-André-les-Vergers 56, rue de Lille - 75007 Paris SCN Quadra 01 Lote A Ed. N°1 - 15°;16° e 17° Andares, Brésil 4, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 4, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 39e Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 Paris 4, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 4, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 4, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 6, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 7, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 8, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 9, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 1, place Raoul-Dautry - 75015 Paris 2, place Raoul-Dautry - 75015 P			
	nt les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital			
l – Filiales (détenues à plus de 50 %)				
Âge d'Or Expansion	28, rue Jules-Didier – 10120 St-André-les-Vergers	EUR	ND	
Assurbail	56, rue de Lille – 75007 Paris	EUR	177 408	
Caixa Seguros	SCN Quadra 01 Lote A Ed. N°1 – 15°,16° e 17° Andares, Brésil	EUR	213 091	
Cicoge (1)	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	37 320	
Cimo <sup>(1)</sup>	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	213 022	
CNP Capeor <sup>(1)</sup>	39e Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75015 Paris	EUR	458	
CNP Caution	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	7 683	
CNP IAM	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	30 500	
CNP International	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	22 875	
CNP Seguros de Vida	Avenue Leandro Nalem 1002-piso 13 – Buenos Aires, Argentine	EUR	2 309	
Écureuil Vie	•	EUR	589 154	
CNP Capitalia Vita		EUR	92 699	
Global	, ,	EUR	16 250	
Global Vida		EUR	9 000	
Investissement tresor vie		EUR	22 417	
Prévimut <sup>(1)</sup>	•	EUR	88 000	
Préviposte	•	EUR	125 813	
SC rue de Rennes (1)		EUR	8	
SCI de la CNP (1)		EUR	59 711	
Sogestop G (1)	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	11 167	
II – Participations (détenues entre 10 et	50 %)			
Captiva Capital Partners II	25, rue Goethe L-1637 Luxembourg	EUR	ND	
Ixis Asset Management	7, place des 5-Martyrs du-Lycée-Buffon – BP 541 – 75725 Paris Cedex 15	EUR	1 008 510	
CDC Service Industrie 2-A	TMM – 33, avenue du Maine – BP 179 – 75755 Paris Cedex 15	EUR	ND	
CDC Capital III B-A	148, rue de l'Université – 75007 Paris	EUR	ND	
China Equity Links O	ND		ND	
Centre Commercial la Défense (1)	15, parvis Défense – 92800 Puteaux	EUR	3 048	
Défense CB3	117, quai du Président-Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux	EUR	38	
Développement PME IV-A	152, avenue de Malakoff – 75116 Paris	EUR	ND	
Eiffel Partners	41, avenue de l'Opéra – 75002 Paris	EUR	ND	
Foncière Image	42, avenue Raymond-Poincaré – 75116 Paris	EUR	42 980	
Îlot A5b	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	42 199	
Inparsa (1)	Lugar do Espido Via Norte, Maia, Portugal	EUR	2 500	
JV-Sino-French-Life Insurance Co Ltd		RMB	200 000	
L'Amiral (1)	4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris	EUR	30 490	
Lehman Crossroads XVII-A	325 North St Paul Street - Suite 4900 -TX 75201 Dallas	USD	37 821	
LL Porto Retail <sup>(1)</sup>	Praceta Henrique Moreira nº244, 2º floor, Afurada, Vila Nova de Gaia, Portugal	EUR	4 748	
Ofélia		EUR	12 609	
Partech Ventures V	•	EUR	4 768	
PB6		EUR	23 500	
Prévisol		EUR	ND	
Provincia art <sup>(1)</sup>	Carlos Pellegrini 91, neuvième Piso Capital Fédéral – Buenos Aires, Portugal	EUR	ND	
Pyramides		EUR	51 103	
SCI Îlot 13 <sup>(1)</sup>	•	EUR	45 000	
Sonae		EUR	ND	
Vencap 8 (ex-Europe Partners)		EUR	ND	
Assurposte	83, bd du Montparnasse – 75006 Paris	EUR	5 202	
B – Renseignements globaux concernan du capital de la société astreinte à la pu	· · ·			
Filiales françaises				
Filiales étrangères			_	
Participations dans les sociétés français	es		_	
Participations dans les sociétés étrangèr			_	
C – Renseignements globaux sur les titr	es(A + B)			
Filiales françaises			_	
Filiales étrangères			_	
Participations dans les sociétés français			_	
Participations dans les sociétés étrangèr			-	

<sup>(1)</sup> Les données sont provisoires.(2) La valeur d'inventaire des titres brute ne tient pas compte du capital non libéré.

Dividendes encaissés	Bénéfice ou perte	Chiffre d'affaires	Prêts et avances	Quote-part détenue	Valeur d'inventaire des titres nette	Valeur d'inventaire des titres brute (2)	Total bilan	Capitaux propres autres que capital et résultat
C	ND	ND	0	100,0%	3 667	6 348	ND	ND
9 622	18 515	20 678	89 236	79,9%	157 381	157 381	516 751	23 767
52 500	169 742	879 236	0	51,8%	455 637	455 637	3 029 138	78 459
11 992	7 631	9 427	20	100,0%	193 366	193 366	122 213	72 185
21 007	19 359	20 258	0	84,5%	496 020	496 020	362 934	114 146
0	115	3 851	0	100,0%	6 000	6 000	3 814	1 537
0	205	2 632	0	100,0%	7 683	7 683	31 674	- 3 449
0	66 471	1 856 968	0	100,0%	245 595	245 595	5 580 784	494 070
3 570	2 718	64 790	0	100,0%	23 325	23 325	111 669	6 613
479	813	3 534	0	76,5%	3 577	6 060	16 961	3 065
103 034	196 101	10 355 861	0	50,0%	600 218	600 218	94 421 368	1 239 946
19 279	40 689	3 059 533	0	57,5%	575 000	575 000	14 876 250	252 556
4 859	11 146	145 374	0	83,5%	50 511	50 511	224 728	19 195
150	1 438	39 929	0	83,6%	26 274	26 274	277 067	5 022
1 088	3 502	7 254	0	100,0%	22 410	22 410	844 215	28 556
13 416	992	0	0	93,8%	86 597	86 597	443 170	847
11 385	15 871	402 332	0	100,0%	125 770	125 770	9 042 688	175 849
0	0	5 164	40 399	99,8%	10 452	10 452	39 660	534
556	2 425	4 427	0	100,0%	127 304	127 304	98 372	35 504
0	13 244	0	55	100,0%	0	11 167	7	- 26 092
0	ND	ND	20 492	12,5%	9 048	9 048	ND	ND
11 847	227 861	1 666 027	0	15,4%	288 443	288 443	2 532 804	503 881
0	ND	ND	0	26,6%	8 120	30 318	ND	ND
0	ND	ND	0	28,5%	0	113 900	ND	ND
0	ND	ND	0	16,9%	0	6 150	ND	ND
660	21 032	40 630	18 319	22,0%	27 567	27 567	326 134	1
0	- 1 210	9 131	5 354	25,0%	24 950	24 950	161 161	19 885
0	ND	ND	0	15,8%	3 712	14 850	ND	ND
0	ND	ND	0	17,5%	4 200	20 000	ND	ND
0	4 853	8 423	3 149	50,0%	32 226	32 226	114 025	22 510
1 891	3 067	6 488	12 921	50,0%	26 366	26 366	82 123	9 306
879	10 102	10 555	0	25,0%	11 957	11 957	152 763	31 045
0	ND	ND	0	50,0%	9 728	12 250	ND	ND
0	- 344	4 889	25 796	50,0%	15 245	15 245	88 399	- 133
0	ND	ND	0	19,2%	5 403	10 984	36 967	ND
525	10 363	10 343	4 255	25,0%	11 589	11 589	166 483	42 591
0	1 013	0	33 202	33,3%	11 916	11 916	36 831	23 138
0	ND	ND	0	10,0%	505	10 005	4 759	ND
0	5 189	22 838 NB	33 407	25,0%	7 622	7 622	214 321	- 3 809
0	ND	ND	0	29,8%	1 322	7 227	ND	ND
1 101	ND	ND	0	10,0%	1 022	5 861	ND	ND
1 121	3 117	0	22 538	45,0%	23 881	23 881	108 701	2 218
0	- 1 435	0	19 781	50,0%	22 500	22 500	84 348	0
1 147	ND	ND	0	14,8%	54 577	80 000	ND	ND
0.000	ND	ND	0	11,0%	4 098	5 918	ND	ND
6 069	14 981	207 861	0	50,0%	94 061	94 061	534 105	92 859
0.007			C1 FF0		4.000	C CO1		
2 827	-	_	61 552	_	4 883	6 691	_	_
10 400	_	_	04.941	_	0	0 51 027	_	_
16 492 0	_	_	94 841 0	_	33 036 0	51 927 843	_	
-	-	_	191 354	-	2 204 732	2 220 388	_	_
-	-	-	0	_	1 110 999	1 113 482	_	_
		_	269 308	_	526 072	582 961	_	_
-	_		14 793		122 916	300 582		

## Rapport spécial

des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2006

CNP Assurances SA

Siège social: 4, place Raoul-Dautry – 75015 Paris

Capital social : 594 151 292 €

### Sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### I\_CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Mandat de gestion d'actifs confié à Sogéposte

Votre Conseil de surveillance du 4 avril 2006 a autorisé la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec Sogéposte (devenue La Banque Postale Asset Management), société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF et filiale de La Banque Postale. La mise en place de ce mandat, dont les conditions sont totalement analogues en termes de tarification et d'intégration opérationnelle au mandat donné à Ixis Asset Management, répond au souhait de confier à Sogéposte la gestion d'un portefeuille de la filiale d'Assurposte, codétenue avec La Banque Postale, et d'un portefeuille de la filiale Préviposte, pour un encours total de 3 Md€.

Les personnes concernées sont : MM. Jean-Paul Bailly, Patrick Werner et Marc-André Feffer (représentant de Sopassure).

Au titre de l'exercice 2006, le montant à la charge de votre Société est de 0,3 M€. Ce montant est refacturé aux différentes filiales concernées.

### Prorogation des deux principales conventions sur lesquelles repose le partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne

Votre Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 des deux principales conventions sur lesquelles repose le partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne, à savoir : la convention cadre de partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne fixant les conditions de leur collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation par l'intermédiaire de la société Écureuil Vie ; la convention de prestations de services entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne fixant les conditions de rémunération de CNP Assurances pour ce qui est de la gestion administrative des contrats :

- au titre des produits d'épargne et de retraite d'Écureuil
   Vie, votre Société reçoit une rémunération annuelle qui est fonction des encours gérés et de la nature des contrats concernés;
- au titre des contrats d'assurance décès, sa rémunération annuelle est déterminée en fonction d'un pourcentage des primes annuelles versées par les assurés.

Les personnes concernées sont : MM. Charles Milhaud, Nicolas Merindol, Dominique Marcel et Marc-André Feffer (représentant de Sopassure).

CNP Assurances a reçu en 2006, au titre de la convention de prestations de services, une rémunération de 114,3 M€.

### Prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale

Votre Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale. Cette convention fixe les conditions de la collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation entre CNP Assurances et La Banque Postale par l'intermédiaire de La Banque Postale.

La rémunération de La Banque Postale en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Les personnes concernées sont : MM. Patrick Werner, Jean-Paul Bailly et Marc-André Feffer (représentant de Sopassure).

Au titre de l'exercice, le montant à la charge de votre Société s'élève à 414,4 M€.

## Projet de contrat d'acquisition de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie

Votre Conseil de surveillance du 10 octobre 2006 a autorisé le Directoire à signer le projet de contrat d'acquisition de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie par CNP Assurances auprès des Caisses d'Épargne pour un montant de  $1406~\mathrm{M}\odot$ .

Ce montant est assorti d'une clause d'ajustement de prix.

Les personnes concernées sont : MM. Charles Milhaud, Nicolas Mérindol, Marc-André Feffer (représentant de Sopassure) et Francis Mayer (représentant de la Caisse des Dépôts).

## II\_CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967 et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Régime de retraite supplémentaire

Votre Conseil de surveillance du 20 décembre 2005 a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire collectif à prestations définies ayant pour objet le versement d'une rente viagère à ses bénéficiaires. Le versement de la prestation serait subordonné à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits à la retraite, sauf cas prévus par la réglementation. Le bénéfice de ce régime additif à titre obligatoire est accordé aux cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, c'est-à-dire:

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993);
- les dirigeants sociaux rémunérés, ce qui vise à la fois les membres du Directoire et les dirigeants rémunérés du Conseil de surveillance de CNP Assurances.

Au titre de ce régime, les cadres dirigeants bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui prévoit le versement d'une rente d'un montant compris entre 0,2 % et 4,50 % par année d'ancienneté selon les tranches de rémunération. Ce nombre d'années est plafonné à quinze.

Au titre de l'ensemble des personnes concernées par ce dispositif, votre Société a versé, au cours de l'exercice, une prime à une société d'assurance de 1,4 M $\in$  et a constitué un complément de provision de 1,3 M $\in$ .

### Convention de partenariat conclue entre CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France (Dexia CLF) et Sofca

CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France et Sofca (dénommées ensemble Sofaxis) ont signé une convention de partenariat de dix ans, renouvelable tacitement par période de cinq ans, pour coopérer sur le marché des collectivités locales.

Cette convention autorisée par votre Conseil de surveillance du 20 mars 2000 prévoit notamment les modalités de partage des chargements de gestion et le mode de rémunération qui dépend de l'étendue des tâches confiées à chaque partie et du niveau des marges techniques des contrats.

Par ailleurs, Dexia CLF accorde à CNP Assurances une option d'achat d'actions lui permettant de détenir une minorité de blocage dans la société Ifax, société de tête du Groupe Dexia Sofaxis.

Les seuls effets financiers enregistrés en 2006 chez CNP Assurances au titre de la présente convention sont une charge de 36,4 M€ au titre de la commission de courtage.

Par ailleurs, l'option d'achat n'a pas été exercée au cours de l'année 2006.

## Souscription par CNP Assurances de TSDI émis par la société Écureuil Vie

CNP Assurances a souscrit la totalité des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée d'une valeur nominale de 103 M€ émis par la société Écureuil Vie en date du 15 décembre 1999.

La rémunération des titres est fixée à 5,595 % l'an, révisable tous les dix ans sur option de l'émetteur, et dans les condi-

tions prévues par le contrat d'émission. Le paiement de la rémunération annuelle stipulée est subordonné à l'existence d'un bénéfice comptable constaté lors du dernier arrêté des comptes annuels précédant la date du paiement. À défaut, ou en cas de bénéfice insuffisant, le paiement des intérêts dépassant ce bénéfice sera reporté. Les intérêts reportés porteront intérêt au taux nominal annuel de la période de report, majoré de 3 %.

Les intérêts enregistrés au cours de l'exercice 2006 se sont élevés à 5,7 M $\epsilon$ .

## Mandat de gestion financière avec CDC Asset Management

Un mandat de gestion financière a été conclu entre CNP Assurances et CDC Asset Management en date du 24 septembre 1998. Selon cette convention, CNP Assurances donne tous pouvoirs à CDC Asset Management, dans les limites de la réglementation applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurance, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière des portefeuilles visés par la convention et des liquidités déposées sur un compte numéraire associé.

CDC Asset Management, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- un montant forfaitaire annuel par portefeuille (à l'exception des portefeuilles ne comportant que des OPCVM) ;
- un montant calculé selon une tarification dégressive en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus.

Depuis le 31 décembre 2001, ce mandat de gestion est prorogé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties.

Au titre de l'exercice 2006, le montant à la charge de votre Société s'élève à 13,9 M€.

## Apport à la holding lxis Asset Management Group et signature d'un pacte d'actionnaires

Le Conseil de surveillance du 7 septembre 2004 a approuvé le principe de l'apport à la holding Ixis Asset Management Group par CNP Assurances de :

- 11 655 280 actions ordinaires, représentant 20 % du capital de la société Ixis Asset Management,
- et d'une créance de 50 936 122,14 €, née du remboursement anticipé des obligations convertibles en actions de la société Ixis Asset Management détenues par CNP Assurances.

En rémunération de ces apports valorisés à 203 338 318,88  $\in$ , CNP Assurances a reçu 7 262 082,58 actions ordinaires de la société bénéficiaire, représentant 14 % du capital de la holding. Au cours de l'exercice 2005, CNP Assurances a exercé l'option qui lui était offerte de porter sa participation dans Ixis Asset Management à 20 %.

Ces opérations ont donné lieu à la signature d'un pacte d'actionnaires de la nouvelle holding Ixis Asset Management Group qui a été conclu le 16 novembre 2004 entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, en présence d'Ixis Asset Management Group et d'un traité d'apport conclu le 26 novembre 2004 entre CNP Assurances et CDC Finance – CDC Ixis.

Fait à Paris – La Défense et Coubevoie, le 3 avril 2007 Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Régis Tribout *Associé*  Mazars & Guérard Pascal Parant Associé

## Renseignements

de caractère général

### Concernant CNP Assurances et son capital

### 1\_RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT CNP ASSURANCES

### 1.1\_DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL, N° RCS ET CODE APE

CNP Assurances 4, place Raoul-Dautry 75716 Paris Cedex 15 341 737 062 RCS Paris – APE: 660 A

### 1.2\_FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de surveillance, régie notamment par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

La société anonyme CNP Assurances a été créée par la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

CNP Assurances est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance. La Société relève du secteur public.

### 1.3\_DATE DE CONSTITUTION ET DATE D'EXPIRATION, DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Issue des Caisses nationales d'assurance créées en 1850, CNP Assurances est née en 1959 et a été dotée du statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret n° 87-833 du 12 octobre 1987. Son statut actuel, sous forme de société anonyme d'assurance, résulte de la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 (Journal officiel du 17 juillet 1992).

Durée et expiration de la société : 99 ans, jusqu'au 15 juillet 2086.

### 1.4\_OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### 1.5\_EXERCICE SOCIAL

Du 1er janvier au 31 décembre (année civile).

### 1.6\_AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 36 DES STATUTS)

Les produits nets de l'exercice constitués par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif, et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée ordinaire, sur la proposition du Directoire, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux. Ceux-ci peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'Assemblée, sur proposition du Directoire. Elle pourra également décider, sur proposition de celui-ci, une distribution de dividendes sur tout ou partie du bénéfice.

L'Assemblée peut décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

## 1.7\_ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT STATUTAIRE DE L'ARTICLE 34 – ASSEMBLÉES)

Article modifié par l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2007

### Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote des actionnaires

"2. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

- **3.** L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :
  - donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou s'agissant de l'actionnaire non résident en France, à l'intermédiaire inscrit (au sens de l'article L. 228-3-2 du Code de commerce) ou encore à toute autre personne admise par les lois et règlements;
  - voter par correspondance;
  - adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Lorsque l'actionnaire au porteur a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il peut néanmoins choisir le jour même de l'assemblée un autre mode de participation si les moyens techniques permettent que la Société, en liaison avec le teneur de compte conservateur, "désactive" immédiatement et sur place le mode d'expression exprimé précédemment.

L'actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser sa formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission".

#### Droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples Néant.

### 1.8\_EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À L'ÉMETTEUR (ARTICLE 11.3 DES STATUTS)

## Déclaration statutaire de seuils de détention du capital ou des droits de vote

"Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au moins 0,5 % puis 1 %, puis tous multiples de ce dernier pourcentage du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que chacun de ces seuils statutaires seront franchis en hausse ou en baisse.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent, et à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % des droits de vote consignés dans le procès-verbal de l'Assemblée, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi".

### **2**\_RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

### 2.1\_MONTANT DU CAPITAL SOCIAL, VALEUR NOMINALE

a) Montant du capital social au 31 décembre 2006, entièrement souscrit et libéré :

554 541 208 €, divisé en 138 635 302 actions de 4 € de nominal.

b) Montant du capital social au 31 mars 2007, entièrement souscrit et libéré :

594 151 292 €, divisé en 148 537 823 actions de 4 € de nominal.

### 2.2\_DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

### 2.2.1\_Délégation en vue d'augmenter le capital social

Au terme de sa 17e résolution, l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2002 statuant en la forme extraordinaire, conformément, d'une part aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-138-I-V et L. 225-129-VII, et d'autre part à celles des articles L. 4431 et suivants et R. 443-1 et suivants du Code du travail a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social de CNP Assurances dans la limite d'un montant nominal maximal de 10 M€, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, par émissions d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservées aux adhérents (i) d'un plan d'épargne d'entreprise (ii), de groupe ou (iii) à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire d'entreprise ou de groupe, salariés ou mandataires sociaux de CNP Assurances et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 443-3 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire.

Cette délégation est échue par anticipation après l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2006 de sa deuxième résolution.

La teneur de la résolution de l'Assemblée générale du 22 novembre 2006 est reproduite ainsi qu'il suit :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- r) délègue au Directoire la compétence nécessaire à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France, en euros, à l'augmentation du capital social de la Société par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou de groupe;
- 2) décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 7 M€, primes d'émission incluses, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne s'imputera sur aucun autre plafond relatif aux émissions d'actions ordinaires autorisées par la présente assemblée;
- 3) décide que les bénéficiaires de ces augmentations de capital seront, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;
- 4) décide de supprimer, en faveur des bénéficiaires susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de la présente résolution;

5) décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % respectivement dans le cas d'un plan d'épargne retraite collectif.

- 6) décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :
- (i) fixer les critères auxquels devront répondre les sociétés dont les salariés pourront bénéficier des augmentations de capital, déterminer la liste de ces sociétés;
- (ii) arrêter les conditions et modalités d'émission, les caractéristiques des actions, déterminer le prix de souscription calculé selon la méthode définie ci-dessus, fixer le délai de libération des actions souscrites, le versement des bénéficiaires pouvant être complété par la Société ou les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ; imputer sur le poste "Primes d'émission" le montant des frais relatifs à ces augmentations de capital;
- (iii) arrêter les dates d'ouverture et de clôture de souscription, constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante et modifier les statuts en conséquence.

La délégation conférée au Directoire est valable pour une durée de 26 mois à compter du 22 novembre 2006.

### 2.2.3\_Délégation donnée au Directoire en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Au terme de sa 16° résolution, l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2003 statuant en la forme extraordinaire, en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, avait délégué au Directoire, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir, pour une période de 38 mois (soit jusqu'au 3 août 2006), en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, au profit des bénéficiaires ci-après

indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions.

Le Directoire n'a jamais fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2003. Cette délégation est échue depuis le 3 août 2006.

## 2.2.4\_Délégation donnée au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions de la Société

Les principales dispositions de la résolution, afférentes à cette délégation, sont reproduites ci-après :

- au terme de sa 8e résolution, l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2005 statuant en la forme extraordinaire, en application des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, a autorisé le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre ; le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne
- le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 0,4 % du capital social [ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées et/ou émises].

Ladite Assemblée générale a fixé à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Directoire, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225–197–3 du Code de commerce ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

L'Assemblée générale a fixé à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Directoire, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social;
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans le respect des limites minimales fixées ci-dessus par l'Assemblée;
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leurs titulaires, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci.

Dans le cas d'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital, l'Assemblée générale a autorisé le Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale du 7 juin 2005 a fixé à trente-huit (38) mois, le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de la présente autorisation.

Le Directoire a fait usage de cette autorisation pour la première fois le 5 juillet 2006.

### 2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

### 2.3.1\_Autorisation d'opérer en Bourse sur les propres actions de la Société

Les principales dispositions de la 13º résolution de l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2007, visée ci-dessous, sont reproduites ci-après :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, décide :

- de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2006 au terme de sa huitième résolution;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin.

Autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, est limité à 5 %.

Décide que les actions pourront être achetées en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;

- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière;
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire.

Décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser cent quarante (140) euros, hors frais.

Décide que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards soixante-dix-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-deux (2 079 529 522) euros.

Décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels

ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :

- conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- passer tous ordres en Bourse ou hors marché;
- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes ;
- $\bullet$  effectuer toutes formalités et publications.

Et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation.

Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sans pouvoir excéder dix—huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

## 2.3.2\_ Autorisation en vue de procéder à l'émission d'obligations, de titres ou valeurs mobilières représentatifs de créances

La teneur de la décision, visée ci-dessous, peut être résumée ainsi qu'il suit :

Il résulte des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de commerce que :

le Directoire a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'Assemblée générale ou si celle-ci décide d'exercer ce pouvoir;
le Directoire peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

Les statuts de CNP Assurances ne réservant pas à l'Assemblée générale le pouvoir de décider ou d'autoriser l'émission d'obligations, le Directoire en sa séance du 25 septembre 2006 a réitéré son autorisation, dans les conditions prévues par la loi, M. Gilles Benoist [Président du Directoire] et avec l'accord de ce dernier, M. Antoine Lissowski [Membre du Directoire], agissant conjointement ou séparément, sans faculté de subdélégation, à procéder en une ou plusieurs fois, sur leurs seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés (le cas échéant dans le cadre d'un programme EMTN) tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou tout autre forme de rémunération, y compris une indexation), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance sur la Société.

Dans le cadre de la présente autorisation, le Directoire fixe le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre, à la somme d'un milliard et cinq cents millions d'euros (150000000€), ou de la contrevaleur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à compter du 25 septembre 2006.

À cet effet tous pouvoirs sont donnés aux délégataires ci-dessus désignés, dans les conditions prévues par la loi, aux fins de :

- décider la nature, les formes, conditions et modalités des émissions ; arrêter toutes les caractéristiques des titres à émettre et notamment de fixer leurs conditions d'exercice, le rang qui pourra, le cas échéant, être subordonné, leur mode d'amortissement, les conditions de libération des titres émis, la périodicité du paiement des intérêts et la date et le mode du (ou des) remboursement(s) du capital avec ou sans prime, ainsi que le montant de la prime de remboursement éventuelle, qui s'ajoutera au montant maximal total des titres qui pourront être émis en vertu de la présente délégation, le droit applicable ;
- et de décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie et d'une manière générale arrêter l'ensemble des taux, conditions et modalités que les délégataires ci-dessus désignés jugeront convenables au regard des conditions de marché et de l'intérêt de la Société.

### 2.4\_TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Depuis 1987 jusqu'à la réforme législative du 16 juillet 1992, la CNP était un Établissement public industriel et commercial sans capital social au sens de la loi du 24 juillet 1966. Devenue société anonyme d'assurances le 9 décembre 1992, CNP Assurances dispose d'un capital dont l'évolution est schématisée de la façon suivante :

Date	Nature des opérations réalisées	Nombre d'actions nouvelles	Inscription au capital	Montant de la prime d'émission nette
31/12/1991	Capital initial de CNP Assurances	50 000	5 000 000 F (1)	=
01/01/1992	Augmentation de capital par apport en nature de CNP EPIC	28 500 000	2 850 000 000 F (1)	4 243 612 960 F (affectés à des postes de réserve)
23/04/1993	Augmentation de capital en numéraire	3 170 000	317 000 000 F (1)	538 900 000 F
27/10/1994	Division de la valeur nominale par 4	126 880 000	3 172 000 000 F (2)	_
18/09/1998	Augmentation de capital en numéraire	9 803 922	245 098 050 F (2)	1 244 619 067 F
31/12/2000	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEG	443 786	11 094 650 F <sup>(2)</sup>	67 620 016 F
01/01/2001	Augmentation du capital par incorporation de réserves consécutive à la conversion du capital social en euros		25 886 223,98 € <sup>(3)</sup>	
21/06/2002	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	726 356	2 905 424 €	17 105 683,80 €
25/06/2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	731 402	2 925 608 €	20 508 512,08 €
22/12/2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG International CNP Assurances	49 836	199 344 €	1 678 476,48 €
06/02/2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	9 902 521	39 610 084 €	660 003 024 ,65 €

<sup>(1)</sup> Valeur nominale de 100 francs  $\bullet$  (2) Valeur nominale de 25 francs  $\bullet$  (3) Valeur nominale de 4  $\in$ 

### 2.5\_ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL SUR TROIS ANS

### Exercice 2004

Nombre d'actions : 138 635 302. Nombre de droits de vote : 138 412 835.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote(1)
Caisse des Dépôts	50 582 880	36,49 %	36,54 %
Sopassure (holding de La Poste et du Groupe Caisse d'Épargne)	49 191 780	35,48 %	35,54 %
État	1 618 841	1,17 %	1,17 %
Total des actions de Concert *	101 393 501	73,14 %	73,25 %
Public, personnels de la Société et autres	37 241 801	26,86 %	26,75 %
dont:			
CNP Assurances (actions détenues en propre)	222 467	0,16 %	_
Total titres CNP Assurances	138 635 302	100 %	100 %

### Exercice 2005

Nombre d'actions : 138 635 302. Nombre de droits de vote : 138 492 902.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote (1)
Caisse des Dépôts	50 582 880	36,49 %	36,52 %
Sopassure (holding de La Poste et du Groupe Caisse d'Épargne)	49 191 780	35,48 %	35,52 %
État	1 618 841	1,17 %	1,17 %
Total des actions de Concert *	101 393 501	73,14 %	73,21%
Public, personnels de la Société et autres	37 241 801	26,86 %	26,79 %
dont:	140 400	0.10.0/	
CNP Assurances (actions détenues en propre)	142 400	0,10 %	
Total titres CNP Assurances	138 635 302	100 %	100 %

### Exercice 2006

Nombre d'actions : 138 635 302. Nombre de droits de vote : 138 292 223.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote (1)
Caisse des Dépôts	50 582 880	36,49 %	36,58 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et du Groupe Caisse d'Épargne)	49 191 780	35,48 %	35,57 %
État	1 618 841	1,17 %	1,17 %
Total des actions de Concert *	101 393 501	73,14 %	73,32 %
Public, personnels de la Société et autres	37 241 801	26,86 %	26,68 %
dont:			
CNP Assurances (actions détenues en propre)	343 079	0,25 %	=
Total titres CNP Assurances	138 635 302	100 %	100 %

### Situation au 31 mars 2007

Nombre d'actions : 148 537 823. Nombre de droits de vote : 148 172 895.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote(1)
Caisse des Dépôts	54 475 125	36,67 %	36,76 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et du Groupe Caisse d'Épargne)	52 705 478	35,48 %	35,57 %
État	1 618 841	1,09 %	1,09 %
Total des actions de Concert *	108 799 444	73,25 %	73,43 %
Public, personnels de la Société et autres	39 738 379	26,75 %	26,57 %
dont:			
CNP Assurances (actions détenues en propre)	364 928	0,25 %	=
Total titres CNP Assurances	148 537 823	100 %	100 %

<sup>\*</sup> Les actions de Concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant. (1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions auto-détenues, dépourvues du droit de vote.

### Tableau simplifié du pacte d'actionnaires de CNP Assurances (1998-2007)

### CNP Assurances – $1^{er}$ marché de la Bourse de Paris – $1^{re}$ cotation : 06/10/1998

(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des marchés financiers/Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité)

Date de signature et durée du pacte et des avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Signature: 2 septembre 1998  Durée initiale: cinq ans, avec tacite reconduction, par période de deux ans	CDC: 40 % La Poste: 20 % CNCEP: 12,5 % État: 1 %	Les principaux actionnaires de CNP Assurances, à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, la CNCEP et l'État ont affirmé par le biais d'un protocole conclu pour une durée de cinq ans renouvelable, signé le 2 septembre 1998, leur intention de rester durablement au capital de la Société et de mettre en œuvre une politique commune : les parties se sont engagées à se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers, la composition du Directoire et du Conseil de surveillance, et plus généralement toute décision stratégique pour la Société CNP Assurances.	Ce pacte comporte des dispositions relatives à l'inaliénabilité temporaire des actions pactées et à un droit de préemption applicable à toutes les cessions, à l'exception de celles réalisées par l'État:  — inaliénabilité temporaire des actions pactées (100 % des actions pactées (100 % des actions pendant 1 an, 80 % l'année suivante, puis 75 % jusqu'à la 5° année);  — toutes les cessions sont soumises à droit de préemption à l'exception de celles de l'État;  — les parties appartenant au secteur public doivent conserver ensemble 61 % du capital.
		Premier avenant	
Signature: 19 décembre 2000  Durée initiale: échéance modifiée – trois ans, après regroupement des actions CNP dans la holding Sopassure, soit le 5 janvier 2004	CDC: 37 % (40 % > 37 %) La Poste (20 % > 18 %) CNCEP (12,5 % > 18 %) État: 1,2 % (1,7 % > 1,2 %)	En octobre 2000, les signataires de ce pacte ont réaménagé leurs participations au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Le nouvel équilibre a donné lieu à la substitution de la holding Sopassure dans les droits et obligations de La Poste et des Caisses d'Épargne.  La durée de vie de la holding et de celle du pacte qui lie La Poste et le Groupe Caisse d'Épargne sont alignées sur celle du pacte de CNP Assurances. À l'échéance du pacte CNP, les 2 actionnaires de la holding disposeront chacun de leur participation propre et se détermineront en fonction des circonstances du moment, sur la poursuite d'une volonté commune vis-à-vis de CNP Assurances.  Composition du Conseil de surveillance : maintien de l'équilibre initial des sièges entre les signataires du pacte (CDC : 5 sièges ; La Poste :	Réaménagement des participations CNP Assurances au sein du bloc majoritaire :  - acquisition par le Groupe Caisse d'Épargne de 5,5 % du capital auprès de la CDC (3 %), de La Poste (2 %), et de l'État (0,5 %) ;  - regroupement des actions CNP Assurances de La Poste et du Groupe Caisse d'Épargne dans la holding commune Sopassure qui appartient au secteur public (détention de La Poste : 50,1 %) ;  - Sopassure détient et conservera une participation d'environ 36 %, inférieure à celle de la CDC, fixée à environ 37 %.
		3 sièges ; CNCEP : 2 sièges ; État : 1 siège).  Dans sa décision du 24 novembre 2000, le CMF avait considéré que la conjonction des intérêts de La Poste et du Groupe Caisse d'Épargne (via Sopassure) n'entraînait pas de modification significative de l'équilibre initial, laissant à la Caisse des Dépôts sa place de 1er actionnaire dans le bloc majoritaire.	

### CNP Assurances – 1er marché de la Bourse de Paris – 1re cotation : 06/10/1998

(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des marchés financiers/Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité)

Date de signature et durée du pacte et des avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
		Deuxième avenant	
Signature : 26 mai 2003  Durée : prorogation de l'échéance – 31 décembre 2008	CDC: 37 %  La Poste La CNCEP État: 1 %	Par ce 2 <sup>e</sup> avenant, les parties sont convenues, par anticipation, de reporter l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2008.	Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, la CNCEP et La Poste s'engagent à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelque forme que ce soit.
			Afin de garantir l'équilibre des participations, la part de la Caisse des Dépôts dans le capita social de CNP Assurances est maintenue à : 50 582 880 actions, et celle de Sopassure à : 49 191 780 actions.
		Troisième avenant	
Signature : 8 janvier 2007  Durée : prorogation de l'échéance – 31 décembre 2015	CDC : 37 % La Poste La CNCEP État : 1 %	Par ce 3° avenant, les parties sont convenues de proroger l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2015. Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder	Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. Les signataires du pacte
		à aucune cession d'actions.  La composition du Conseil de surveillance est réorganisée de la façon suivante : 18 membres, soit 1 sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la CDC, 5 sur proposition de Sopassure, 1 sur proposition d'actionnaires entrés au capital sur le fondement d'accords de coopération industrielle, commerciale ou financière, 1 représentant des salariés actionnaires et 4 personnalités qualifiées indépendantes.	ne pourront procéder à aucune opération, notamment à aucune acquisition d'actions qui conduirait (i) la CDC à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentan plus de 40 % du capital de CNP Assurances et/ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la CNCE, à détenir ensemble, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentan plus de 35,48 % du capital de CNP Assurances.

## 2.6\_ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL 2.6.1 Exercice 1998

Le 23 septembre 1998, dans le cadre des opérations préliminaires au transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'État au capital de la CNP, les participations dans le capital de la Société, de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste ont été respectivement portées de 30 % à 40 % et de 17.5 % à 20 % à la suite d'une cession d'actions de gré à gré opérée par l'État.

Conformément à l'avis conforme de la Commission des participations et transferts et à l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 23 septembre 1998, l'État a cédé environ 6,5 % du capital à de nouveaux partenaires de la société : les Mutuelles de la fonction publique, l'AGRR prévoyance et la Compagnie Suisse de Réassurances.

La participation de l'État à l'issue des deux opérations décrites ci-dessus a été ramenée de 42,38 % à environ 23,39 %.

À l'issue des opérations de transfert au secteur privé, l'État a conservé une part résiduelle d'environ 2,24 % du capital. Néanmoins le secteur public détiendra par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste 61 % du capital de la Société.

Faisant application de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 18 septembre 1998, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 245 098 050 francs pour le porter à 3 417 098 050 francs, par émission de 9 803 922 actions nouvelles de 25 francs de valeur nominale chacune, dans le cadre des modalités de transfert au secteur privé de la participation minoritaire de l'État et du prix de 149 francs et 153 francs par action fixé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre respectivement de l'offre à prix ferme et du placement global garanti.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 153 francs par action, soit avec une prime d'émission de 128 francs par action, et sont de même catégorie que les actions existantes de la Société.

### 2.6.2\_Exercice 1999

Sans changement.

### 2.6.3\_Exercice 2000

Le 25 septembre 2000, le Directoire, faisant usage pour la première fois de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 15 décembre 2000 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 443 786 actions nouvelles de 25 francs de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 11 999 973,44 euros, soit 78 714 665,78 francs dont 11 094 650 francs a été porté au compte "Capital social" et 67 620 015,78 francs au compte "Prime d'émission". Au 31 décembre 2000, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 207 896 actions.

Le 19 décembre 2000, les principaux actionnaires de la Société, signataires du pacte conclu en septembre 1998, (à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, le Groupe Caisse d'Épargne et l'État) ont réaménagé leurs participations respectives au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Au terme de ce processus qui s'est achevé au 5 janvier 2001, la situation de l'actionnariat majoritaire de la Société s'établit comme suit :

- regroupement des actions CNP détenues par La Poste et le Groupe Caisse d'Épargne (18 % chacune) au sein de la société Sopassure, laquelle détient ainsi environ 36 % du capital de CNP Assurances;
- participation de la CDC ramenée de 40 % à environ 37 % et celle de l'État de 1,7 % à 1,2 %.

### 2.6.4 Exercice 2001

Le Directoire, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, pour convertir le capital social en euros au moyen notamment de la conversion de la valeur nominale des actions de capital, a décidé de convertir le capital social de CNP Assurances en euros à la date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2001, par majoration de la valeur nominale des actions de la Société. Cette conversion a entraîné une augmentation du capital social par incorporation de réserves qui a porté le capital de 3 428 192 700 francs à 548 510 832 € (divisé en 137 127 708 actions de nominal de 4 € entièrement libérées). Dans le cadre de cette délégation, le Directoire a reçu pouvoir de modifier corrélativement les statuts.

#### 2.6.5 Exercice 2002

Le 17 avril 2002, le Directoire, faisant usage pour la seconde fois de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 21 juin 2002 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 726 356 actions nouvelles de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 20 011 107,80 €, dont un montant de 2 905 424 € a été porté au capital social de CNP Assurances, le solde, soit 17 105 683,80 €, étant inscrit au compte "Prime d'émission". Le capital social statutaire a été porté à cinq cent cinquante et un millions quatre cent seize mille deux cent cinquante six (551 416 256) euros, divisé en cent trente sept millions huit cent cinquante quatre mille soixante quatre (137 854 064) actions de nominal de quatre (4) euros, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2002, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1744 969 actions, soit 1,26 % du capital social.

### 2.6.6\_Exercice 2003

Il n'a été apporté aucune modification au capital social de la Société au cours de l'exercice 2003. Au 31 décembre 2003, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1482 563 actions, soit environ 1,08 % du capital social.

### 2.6.7 Exercice 2004

Le 7 janvier 2004, le Directoire, faisant usage de délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2002, a réalisé le 25 juin 2004, une augmentation du capital social réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du Plan d'épargne Groupe CNP Assurances, par création de 731 402 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 23 434 120,08  $\epsilon$ , dont un montant de 2 925 608  $\epsilon$  a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 20 508 512,08  $\epsilon$ . Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 551 416 256  $\epsilon$  à 554 341 864  $\epsilon$ , divisé en 138 585 466 actions entièrement libérées.

Par décision du 19 juillet 2004, le Directoire a réalisé le 22 décembre 2004 une nouvelle augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents du Plan d'épargne Groupe international CNP Assurances, par création de 49 836 actions nouvelles, de  $4 \in$  de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 1877 820,48  $\epsilon$ , dont un montant de 199 344  $\epsilon$  a été enregistré au capital social de CNP Assurances ; le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 1678 476,48  $\epsilon$ . Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 554 341 864  $\epsilon$  à 554 541 208  $\epsilon$ , divisé en 138 635 302 actions entièrement libérées.

### 2.6.8\_Exercice 2005

Sans changement.

Au 31 décembre 2005, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de la Société s'élève à 148 300 actions détenues en direct et 1445 276 actions détenues dans les FCPE Actions de l'entreprise, soit environ 1,15 % du capital social.

### 2.6.9\_Exercice 2006

Sans changement.

Au 31 décembre 2006, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de la Société s'élève à 1 458 866 actions, soit environ 1 % du capital social.

# 2.7\_COTATION DU TITRE CNP ASSURANCES

CNP Assurances a été introduite en Bourse le 6 octobre 1998.

L'action CNP Assurances est cotée sur Euronext Paris SA sur le premier marché, code ISIN FR 0000120222. Elle fait partie des indices suivants : SBF 120, Euronext 100, DJ Euostoxx Insurance, CAC Next 20 MSCI France.

# Transactions de l'action CNP Assurances sur 24 mois (Source Euronext)

CNP	Volumes	Maximum mensuel	Date maximum	Minimum mensuel	Date mininimum
Avril 2005	2 361 871	56,19	13/04/2005	50,81	27/04/2005
Mai 2005	1 593 876	53,82	31/05/2005	51,40	11/05/2005
Juin 2005	2 514 716	54,16	07/06/2005	50,31	28/06/2005
Juillet 2005	3 251 396	55,15	28/07/2005	51,75	05/07/2005
Août 2005	2 039 314	56,88	10/08/2005	53,87	05/08/2005
Septembre 2005	3 174 352	55,99	12/09/2005	53,97	23/09/2005
Octobre 2005	4 236 237	57,32	31/10/2005	55,25	10/10/2005
Novembre 2005	3 167 424	64,48	18/11/2005	58,02	02/11/2005
Décembre 2005	2 279 207	67,74	16/12/2005	63,69	01/12/2005
Janvier 2006	2 905 627	70,66	27/01/2006	66,56	02/01/2006
Février 2006	2 566 723	79,40	28/02/2006	70,95	03/02/2006
Mars 2006	5 406 988	82,21	29/03/2006	75,25	08/03/2006
Avril 2006	3 961 669	86,46	26/04/2006	82,70	04/04/2006
Mai 2006	6 795 722	91,74	08/05/2006	72,78	22/05/2006
Juin 2006	6 146 254	75,49	02/06/2006	66,85	14/06/2006
Juillet 2006	3 390 494	74,70	04/07/2006	69,22	17/07/2006
Août 2006	3 489 166	79,94	30/08/2006	72,09	01/08/2006
Septembre 2006	3 498 490	80,68	01/09/2006	75,00	28/09/2006
Octobre 2006	4 966 975	81,77	23/10/2006	73,22	10/10/2006
Novembre 2006	2 937 744	82,85	15/11/2006	77,77	28/11/2006
Décembre 2006	1 805 780	84,04	28/12/2006	79,30	01/12/2006
Janvier 2007	4 027 894	90,35	15/01/2007	83,44	08/01/2007
Février 2007	2 655 374	90,70	07/02/2007	84,74	28/02/2007
Mars 2007	5 385 219	87,65	27/03/2007	77,90	15/03/2007

# Source

Volumes : Euronext (marché + hors marché).

Cours: Factset/JCF.

#### 2.8 DIVIDENDES

CNP Assurances a, au titre des exercices 2002,2003, 2004, 2005 et 2006\*, mis en distribution les dividendes suivants :

Mise en distribution	2002	2003	2004	2005	2006
Bénéfice net consolidé/action	4,14 €	4,23 €	4,7 €	6,9€	7,7 €
Dividende brut par action*	2,235€	2,295 €	1,660 €	1,91 €	2,30 € (1)
Nombre de titres rémunérés	137 854 064	137 854 064	138 635 302	138 635 302	148 537 823

<sup>\*</sup> Jusqu'en 2003, le dividende brut par action incorporait l'avoir fiscal.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État.

#### 2.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

CNP Assurances a signé le 20 décembre 2006 un contrat d'achat d'actions, sous conditions suspensives, afin d'acquérir 94 % du capital de Skandia Vida, filiale espagnole de bancassurance du groupe Skandia. La cession s'est effectuée avec date de jouissance au jour de la réalisation de la cession, soit après réalisation des opérations de closing le 4 avril 2007.

Au cours de l'exercice 2006, dans le cadre du portefeuille des participations françaises non cotées de CNP Assurances (hors immobilier et international), les événements suivants sont à signaler:

- création de CNP Formation, détenue à 50,03 %;
- création de Filassistance Services, détenue à 100 %;
- prise de participation de 3 % dans la holding d'infrastructures de Transport (issue de la cession de la Sanef par l'État français);
- dilution de la participation dans Ixis Asset Management Group (de 20 % à 15,42 %), suite à une augmentation de capital non souscrite par CNP Assurances;
- cession de la participation (2,04 %) dans Menucourt (SCI propriétaire d'un immeuble loué à un centre de rééducation fonctionnelle).

# 2.10 CAUTIONS ET AVALS CONSENTIS

Cf. Comptes consolidés, note 10.8, "Engagements donnés et reçus" (p. 175).

# 2.11\_SCHÉMA D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

#### Intéressement

Le type d'intéressement retenu est un intéressement au développement des performances collectives. Il n'y a pas d'abondement versé dans le cadre du schéma d'intéressement du personnel.

Sommes affectées à ce titre aux personnels de CNP Assurances pour chacune des cinq dernières années :

Exercices	Montant global de l'intéressement	Nombre de personnes concernées
2002	3 686 709,07 €	2 703
2003	3 865 600,01 €	2 729
2004	4 352 771,76 €	2 974
2005	4 675 874,12 €	3 067
2006	4 817 726,59 €	3 089

# **Participation**

L'accord de participation du groupe CNP, signé le 17 mai 2000, s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. La réserve spéciale de participation est partagée entre les ayants-droit (salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au 31 décembre de l'exercice concerné), proportionnellement à leur temps de présence et à leur salaires bruts respectifs.

Le montant net individuel est versé sur un compte courant bloqué géré par la société Fongépar. Il est productif d'intérêt au taux de 5 % l'an (à compter du 1<sup>er</sup> avril de l'année de versement). Les sommes capitalisées sont indisponibles

<sup>(1)</sup> Proposition de résolution présentée à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 avril 2007.

pendant cinq ans - depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004 - sauf cas de déblocage anticipé dans les cas prévus par la loi, et bénéficient d'une exonération fiscale totale. À tout moment, pendant le délai de cinq ans, le salarié pourra demander le transfert intégral de ses fonds vers le Plan d'épargne Groupe.

Exercices	Montant global de la participation	Nombre de personnes concernées
2002	7 599 718,00 €	2 068
2003	7 359 788,00 €	2 163
2004	8 099 517,00 €	2 462
2005	11 257 291,26 €	2 616
2006	11 267 862,60 €	2 716

# 2.12\_OPTIONS CONFÉRÉES AU PERSONNEL SUR DES ACTIONS CNP ASSURANCES

Néant.

## **3 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL**

Conformément aux dispositions de l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou règlementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Liste des informations publiées au cours des douze demiers mois	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
Communiqués de presse	www.amf-france.org www.cnp.fr

Communiqué de presse relatif au projet d'accord Caisse des Dépôts - CNCE (26/05/2006)

Assemblée Générale de CNP Assurances du 30 mai 2006 (30/05/2006)

CNP Assurances renouvelle ses accords commerciaux avec ses deux grands réseaux partenaires jusqu'au 31 décembre 2015 (06/06/2006)

CNP Assurances réalise une bonne performance au premier semestre 2006. Le chiffre d'affaires croît de plus de 20 % grâce au dynamisme de l'assurance vie en France et de ses filiales du Groupe à l'étranger. Le résultat opérationnel et le résultat net courants (hors réévaluation des valeurs mobilières), progressent respectivement de 13,1% et 16,6 % (26/09/2006)

CNP Assurances annonce l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie pour 1,406 Md€. Une opération relutive sur le bénéfice par action du Groupe dès l'acquisition. La relution devrait atteindre 3 % dès la première année. Une structure financière solide maintenue après l'acquisition (10/10/2006)

CNP Assurances enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 7 621,6 M€ au 3° trimestre 2006 en croissance de 28,2 % et une progression d'environ 12 % des encours gérés (08/11/2006)

Assemblée générale extraordinaire de CNP Assurances (22/11/2006)

CNP Assurances obtient une notation AA en solidité financière par l'agence de notation Standard and Poor's (23/11/2006)

CNP Assurances lance avec succès une émission de dette subordonnée (13/12/2006)

CNP Assurances publie son calendrier de communication financière de l'année 2007 (20/12/2006)

CNP Assurances annonce l'acquisition de 94 % de Skandia Vida (20/12/2006)

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 700 M€ réalisée par CNP Assurances a rencontré un grand succès (02/02/2007)

Liste des informations publiées au cours des douze derniers mois

Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)

CNP Assurances enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 31 990 M€ en 2006 en croissance de 20,6 % et de 19,8 % à périmètre proforma. La progression des encours est d'environ 10 % (08/02/2007)

CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne ont finalisé le rachat des 49,9 % d'Écureuil Vie (20/02/2007)

Forte croissance du résultat net courant en 2006: + 23 % et de la valeur des affaires nouvelles: + 30 % (20/03/2007)

CNP Assurances a finalisé le rachat de 94 % de Skandia Vida en Espagne (04/04/2007)

L'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances, qui s'est réunie le 25 avril 2007 à Paris, sous la présidence de Monsieur Edmond Alphandéry, Président du Conseil de surveillance, a approuvé les comptes sociaux et consolidés de CNP Assurances, clos au 31 décembre 2006 (25/04/2007)

CNP Assurances enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 9 810,2 M€ au 1er trimestre 2007 en croissance de 7,2 % et une progression d'environ 9 % des encours gérés (10/05/2007)

#### Documents publiés au BALO (date de publication)

www.journal-officiel.gouv.fr

Comptes annuels 2005 provisoires (12/05/2006)

Chiffre d'affaires 1er trimestre 2006 (13/05/2006)

Droit de vote après l'Assemblée générale - Article L. 233-8 (12/06/2006)

Comptes annuels 2005 définitifs (16/06/2006)

Chiffre d'affaires 2e trimestre 2006 (14/08/2006)

Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006 (27/10/2006)

Additif à la publication des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006 (1er novembre 2006)

Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire (20/10/2006)

Chiffre d'affaires 3e trimestre 2006 (15/11/2006)

Droit de vote après l'Assemblée générale extraordinaire – Article L. 233-8 (29/11/2006)

Avis aux actionnaires - Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription (10/01/2007)

Chiffre d'affaires 4e trimestre 2006 (14/02/2007)

Avis de réunion de l'Assemblée générale mixte (21/03/2007)

Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte (09/04/2007)

Comptes annuels 2006 provisoires (13/04/2007)

Rectificatif aux comptes annuels provisoires (07/05/2007)

Liste des informations publiées au cours des douze derniers mois

Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)

# Documents déposés au greffe (date de dépôt)

www.infogreffe.fr

Documents relatifs aux changements d'adresse de membres du Conseil de surveillance (29/06/2006)

Documents relatifs au changement de membre(s) du Conseil de surveillance (07/07/2006)

Documents relatifs à la mise à jour des Statuts (06/09/2006)

Documents relatifs aux changements d'adresse des CAC (16/03/2007)

Document relatif au nouveau capital social (16/03/2007)

#### Documents mis à la disposition des actionnaires

Siège social 4, place Raoul-Dautry 75015 Paris

#### Assemblée générale mixte du 22 novembre 2006

Un exemplaire du BALO du 20 octobre 2006 contenant l'Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée

Un exemplaire des Affiches Parisiennes du 20 octobre 2006 contenant l'Avis de convocation

Un exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (D. 133 et D. 135)

Les copies et les avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux comptes

La feuille de présence signée par les membres présents

Les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représenter par des mandataires

Le formulaire de vote par correspondance

Le rapport du Directoire

Le rapport des Commissaires aux comptes

Les projets de résolution

# Assemblée générale mixte du 25 avril 2007

Un exemplaire du BALO du 21 mars 2007 contenant l'Avis de réunion de l'Assemblée

Un exemplaire du BALO du 9 avril 2007 contenant l'Avis de convocation de l'Assemblée

Un exemplaire des Petites affiches du 9-10 avril 2007 contenant l'Avis de convocation

Un exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (D. 133 et D. 135)

Les copies et les avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes

La feuille de présence signée par les membres présents

Les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représenter par des mandataires

Le formulaire de vote par correspondance

Liste des informations publiées au cours des douze derniers mois

Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 (BALO des 13 avril et 7 mai 2007)

Le rapport du Directoire

Le rapport du Président du Conseil de surveillance

Les observations du Conseil de surveillance

Les rapports des Commissaires aux comptes

Les projets de résolution

Un exemplaire des Statuts en vigueur

#### Intervention sur le titre CNP Assurances

www.amf-france.org

03/07/2006 - 17/07/2006 - 25/09/2006 - 09/10/2006 - 20/11/2006 - 18/12/2006 - 16/04/2007 - 02/05/2007

# 4\_ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

# 4.1\_COMPOSITION DES INSTANCES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Cf. Rapport de gestion du Directoire, pp. 73 à 91.

## **Commissaires aux comptes**

#### • KPMG SA

ı, cours de Valmy – 92923 Paris-La Défense Cedex représenté par **M. Régis Tribout**.

Organisme professionnel : Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles (CRCC).

#### • Mazars et Guérard

61, rue Henri-Régnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie, représenté par **M. Pascal Parant**.

Organisme professionnel: Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles (CRCC).

# 4.2\_INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Cf. Rapport de gestion du Directoire, p. 73 à 79.

# 4.3\_CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cf. Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2006.

4.4\_PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS EN FAVEUR
DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION
ET DE SURVEILLANCE DE CNP ASSURANCES
Néant.

# 5\_RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

# 5.1\_RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Benoist, Président du Directoire de CNP Assurances.

# **5.2\_ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT** DE RÉFÉRENCE

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence (à l'exception des informations concernant l'embedded value, qu'ils n'ont pas revues, mais dont ils se sont assurés de la concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire B & W Deloitte établies en date du 4 mai 2007), ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence."

Le Président du Directoire Gilles Benoist

# **5.3\_RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**

Commissaires aux comptes de CNP Assurances	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
KPMG SA 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex représenté par <b>Régis Tribout</b>	Exercice 1992	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
Suppléant : SCP Jean-Claude André	Exercice 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
Mazars et Guérard 61, rue Henri Régnault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie représenté par Pascal Parant	Exercice 1998	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009
Suppléant : Franck Boyer	Exercice 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009

# **5.4\_POLITIQUE D'INFORMATION**

# Responsable de l'information financière

**Antoine Lissowski,** membre du Directoire 4, place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15 Tél.: 01 42 18 92 01.

# Lieu de consultation des documents sociaux

Siège social de la Société

4, place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15 Unité "Vie de la Société"

Tél.: 01 42 18 97 73.

# Tableau de concordance du document de référence

La tableau de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence de CNP Assurances.

Rapport d'activité et de développement durable	Rapport financier
	249
	249
de 22 à 27	
	de 45 à 56, 206 à 218
28 et 29	de 230 à 242
de 80 à 90	7 et 8
de 40 à 77	de 27 à 44
44	143 et 144
	224 et 225
	n/a
	de 31 à 44
	de 136 à 138, 237 à 242
	de 113 à 115
	27 et 28, 30, 116, 139, de 187 à 189
	235 et 236
	n/a
	n/a
38 et 39	45
	45
le	
	de 73 à 91
	97 et 98
	de 91 à 97, 142
is,	94 et 95, 142
	de 22 à 27  28 et 29 de 80 à 90 de 40 à 77  44  38 et 39

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	Rapport d'activité et de développement durable	Rapport financier
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels		de 73 à 91
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales		97 et 98, de 226 à 229
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations	de 6 à 8	5 et 6
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur		2 et 3, 10 et 11, 67 et 68
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	24 et 98	de 58 à 63
17.2. Participations et stock-options		233 et 234, 246
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur		233 et 234
18. Principaux actionnaires		237 et 238
19. Opérations avec des apparentés		141
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques annuelles*		de 107 à 218
20.2. Informations financières proforma		de 107 à 218
20.3. États financiers		de 107 à 109
20.4. Vérifications des informations historiques annuelles		219 et 220
20.5. Date des dernières informations financières		de 245 à 248
20.6. Informations financières intermédiaires et autres		de 245 à 248
20.7. Politique de distribution des dividendes		244
20.8. Procédures judiciaires et procédures d'arbitrage		de 53 à 55, 216
20.9 Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale du Groupe		de 27 à 31, 117
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social		230 et 231
21.2. Actes constitutifs et statuts		230 et 231
22. Contrats importants		27, 31, de 226 à 229
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		de 101 à 106
24. Documents accessibles au public	119	249
25. Information sur les participations		143, 224 et 225

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	Rapport financier
Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'AMF	
Document d'information annuel (article 221-1-1)	de 245 à 248
Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2006, 2005 et 2004 (article 221-1-2°)	de 98 à 100
Descriptif du programme de rachat d'actions propres (article 241-2)	234 et 235
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne	
Rapport sur les conditions de préparation des travaux du Conseil	10 et 11
Rapport sur les procédures de contrôle interne	de 11 à 25
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	26

<sup>\*</sup> En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence : — les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004, présentés respectivement aux pages 44 à 180 et 188 du document de référence n° D05-0548 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2005 ;



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2007, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

<sup>–</sup> les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, présentés aux pages 191 à 291 du document de référence n° D06-0383 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 mai 2006.

# Implantations de CNP Assurances

# SIÈGE SOCIAL

4, place Raoul-Dautry 75015 Paris Tél.: 01 42 18 88 88

Site Internet : www.cnp.fr

# CENTRE DE CLIENTÈLE D'ARCUEIL

4, rue Berthollet 94114 Arcueil Cedex Tél.: 0141985000

# **CENTRE DE CLIENTÈLE D'ANGERS**

1, place François-Mitterrand 49100 Angers Tél.: 02 41 96 37 00

# **DIRECTIONS RÉGIONALES ET DÉLÉGATIONS RÉGIONALES**

#### **DIRECTION RÉGIONALE OUEST**

BP 60804 49008 Angers Cedex 01

# Délégations régionales

# Angers

BP 60804 49008 Angers Cedex 01

#### Rennes

Immeuble Hermès 6, place des Colombes BP 31-41 35031 Rennes Cedex

#### Rouen

Immeuble Hastings rue du 74° Régiment-d'Infanterie 76107 Rouen Cedex

# DIRECTION RÉGIONALE BOURGOGNE-RHÔNE-ALPES ET FRANCHE-COMTÉ

Immeuble Aquilon 44, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 03

# Délégations régionales

#### Lyon

Immeuble Aquilon 44, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 03

# Dijon

Immeuble "Le Jean Cirey" 6, allée du Cardinal-de-Givry 21000 Dijon

# Grenoble/Chambéry

43, place Caffe 73000 Chambéry

# Valence

ZA les Plaines 26320 Saint-Marcel-lès-Valence

## **DIRECTION RÉGIONALE SUD-OUEST**

Centre d'affaires Compans Cafarelli 10, place Alphonse-Jourdain 31000 Toulouse

# Délégations régionales

#### Toulouse

Centre d'affaires Compans Cafarelli 10, place Alphonse-Jourdain 31000 Toulouse

#### **Bordeaux**

Immeuble "Le Capitole" 180, rue Judaïque 33000 Bordeaux

#### Niort

16 ter, avenue Léo-Lagrange 79000 Niort

#### Pau

Centre Mercure 2, avenue de l'Université 64000 Pau

# Agen

Résidence Fallières 17, rue de la Pépinière 47000 Agen

# DIRECTION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE ET PICARDIE

Heron Building 66, avenue du Maine 75014 Paris

#### Délégations régionales

## Paris Ouest et Est

Heron Building 66, avenue du Maine 75014 Paris

# **DIRECTION RÉGIONALE NORD-EST**

16, rue de la Ravinelle CS 95222 54052 Nancy Cedex

# Délégations régionales

#### Strasbourg

29, rue du Faubourg-de-Saverne 67000 Strasbourg

#### Nancy

16, rue de la Ravinelle CS 95222 54052 Nancy Cedex

#### Lille

48, rue des Canonniers 59046 Lille

#### Reims

ZA Becquerel 15, avenue Becquerel – Bâtiment B 51010 Châlons-en-Champagne

# **DIRECTION RÉGIONALE MÉDITERRANÉE**

Les Docks Atrium 10.5 10, place de la Joliette – BP 16 634 13567 Marseille Cedex 2

# Délégations régionales

# Marseille

Les Docks Atrium 10.5 10, place de la Joliette – BP 16 634 13567 Marseille Cedex 2

## Montpellier

68, allée de Mycènes CS 29501 34961 Montpellier Cedex 2

# Nice

Les Docks Atrium 10.5 10, place de la Joliette – BP 16 634 13567 Marseille Cedex 2

#### Aix-en-Provence

Le Decisium 1, rue Mahatma-Gandhi 13090 Aix-en-Provence

#### **DIRECTION RÉGIONALE CENTRE-AUVERGNE-LIMOUSIN**

65, boulevard François-Mitterrand BP 377 63010 Clermond-Ferrand Cedex 01

# Délégations régionales

## **Clermont-Ferrand**

65, boulevard François-Mitterrand BP 377 63010 Clermond-Ferrand Cedex o

#### Orléans

36, quai du Châtelet 45056 Orléans Cedex

## Limoges

Ester Technologie 5, rue Columbia 87000 Limoges

# Délégation régionale

#### Outre-Mer

4, place Raoul-Dautry 75716 Paris Cedex 15

# **ÉTRANGER**

#### **ARGENTINE**

# **CNP** Assurances

# Compañía de Seguros de Vida SA (filiale)

M.T. de Alvear 1541 (C1060AAC)

1001 Buenos Aires

Argentina

# www.cnpargentina.com.ar

Tél.: 00 54 11 5811 7900 Fax: 00 54 11 5811 7905

#### **ITALIE**

# CNP Italia (succursale)

14, via Dante 20121 Milano Italia

# www.cnpitalia.it

Tél.: 00 39 02 72 60 11 20 Fax: 00 39 02 72 60 11 50

# CNP Capitalia Vita (filiale)

Piazza Durante 11 20131 Milano Italia

# www.cnpcapitaliavita.it

Tél.: 00 39 02 91 18 41 11 Fax: 00 39 02 91 18 40 61

# **CHINE**

# CNP Chine (bureau de représentation)

Hua Bin International Building 1206 n°8 Yongandongli Jianguomenwaidajie

Beijing 100022 P.R. China

# www.cnp.com.cn

Tél.: 00 86 10 85 28 81 85 Fax: 00 86 10 85 28 81 87

# Sino French Life Insurance Company Limited (filiale)

Hua Bin International Building 1206

n°8 Yongandongli

Jianguomenwaidajie

Beijing 100022

P.R. China

# www.sfli.com.cn

Tél.: 00 86 10 85 28 85 88 Fax: 00 86 10 85 28 81 88

#### **PORTUGAL**

# Global Seguros (filiale)

Av. Duque d'Avila 171 1069-031 Lisbonne

Portugal

# www.global-seguros.pt

Tél.: 00 351 21 313 7500 Fax: 00 351 21 355 9092

# **BRÉSIL**

Brasil

# Caixa Seguros (filiale)

Setor Comercial Norte, Quadra 01, n° 77, Bloco A Edificio Number One - 15° andar 70710-500 Brasilia - DF

# www.caixaseguros.com.br

Tél.: 00 55 61 2192 2696 Fax: 00 55 61 2192 2407

#### **ESPAGNE**

# **CNP** Assurances (succursale)

Paseo de la Castellana, 60, 3° Izda 28046 Madrid España

# www.cnpespana.com

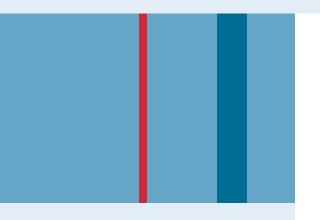
Tél.: 00 34 91 590 10 11 Fax: 00 34 91 563 98 87

# CNP Vida de Seguros y Reaseguros SA (filiale)

10 Ochandiano - 2a Planta El Plantio

28023 Madrid España

Tél.: 00 34 915 243 408 Fax: 00 34 915 243 377







Le Rapport annuel et de développement durable 2006 de CNP Assurances est constitué de deux documents distincts regroupés dans une chemise : le Rapport d'activité et de développement durable 2006 et le Rapport financier 2006. Le Rapport annuel et de développement durable 2006 constitue le document de référence de CNP Assurances, et a été déposé à l'AMF.

Nos remerciements à tous les collaborateurs de CNP Assurances qui ont participé à la réalisation de ce document.

Ce document utilise du papier Condat Contraste, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), garantissant la gestion durable des forêts. Il a été imprimé par un imprimeur Imprim'vert, c'est-à-dire qui s'est engagé à ne plus utiliser de produits toxiques, et à sécuriser la collecte, le stockage et le traitement des produits et déchets dangereux.





PEFC : CTBA/07-00 800

Photos: Philippe Abergel, Paolo Verzone, Gilles Favier, DR. Conception et réalisation: Synthogy ligaris finances







4. place Raoul-Dautry 75716 Paris Cedex 15 Capital 594 151 292 € 341 737 062 RCS Paris Site Internet: www.cnp.fr

